

La discrimination comme violence raciste et nationaliste : quelles implications pour

l'étude des conflits?

Le cas particulier de la situation des Roms en Hongrie

Marie R. B. Boglari

Thèse soumise dans le cadre des exigences du programme de
Doctorat en Études de conflits

École d'Études de conflits
Faculté des Sciences Humaines
Université Saint Paul

© Marie R. B. Boglari, Ottawa, Canada, 2021.

Résumé de la thèse

En Hongrie, malgré l'existence d'un corpus juridique européen et hongrois interdisant la discrimination, le traitement discriminatoire des Roms se perpétue, et contribue au renforcement d'un 'nous national' dont ils sont exclus et à un « racisme sans race » (Balibar 2013) qui utilise un argumentaire culturel ou axé sur des valeurs. Cette contradiction nécessite d'être analysée, de manière à mieux comprendre comment le nationalisme et le racisme se renforcent à travers l'utilisation de la discrimination et de la non-discrimination.

Nous ajoutons ensuite une méta-analyse : il s'agit d'étudier comment la situation engendrée par ce renforcement mutuel, à savoir un état de discrimination, peut être considérée comme ultra-violente. Présenter la discrimination et le racisme comme ultra-violentes permet de problématiser leur relation avec la notion de conflit, et de réfléchir à la manière dont l'ultraviolence peut être reconflictualisée et transformée.

La thèse porte alors sur deux questions de recherche. La recherche aborde en premier comment le nationalisme, le racisme, et la (non-)discrimination sont reliés et interagissent.

La thèse adopte une méthode interdisciplinaire pour établir un dialogue entre les approches théoriques de plusieurs disciplines et le cas particulier du nationalisme et du racisme anti-Roms en Hongrie.

Il ressort de l'analyse préliminaire des concepts-clés de la thèse que les recherches actuelles n'offrent que des réponses partielles quant aux relations mutuelles entre nationalisme, racisme, et discrimination. Dès lors, nous élaborons un cadre théorique

fondé dans les théories d'Étienne Balibar. Le cadre théorique relie diverses théories de Balibar sur la relation d'excès entre le racisme et le nationalisme, sur le néoracisme, et sur l'égaliberté (Balibar et Wallerstein 1991; Balibar 1993; 2002; 2005b; 2014).

Dans la deuxième partie de la thèse, le recours au cas particulier permet de créer un dialogue avec le cadre théorique, et de synthétiser les effets d'engrenage nationaliste et raciste de la discrimination en Hongrie. Le cas particulier montre que, depuis plusieurs siècles, les Roms sont traités de manière défavorable en Europe et en Hongrie. La recherche corrobore la relation théorique d'excès entre le nationalisme et le racisme, puisqu'elle montre que les périodes d'exacerbation du nationalisme en Hongrie amplifient les mesures racistes prises envers les Roms. La constatation de ces recouvrements historiques nous amène à étudier la situation hongroise contemporaine de manière critique.

La résurgence du nationalisme hongrois après 1989 s'accompagne de mesures axées sur les droits des nationalités¹ et le traitement égal. Néanmoins, une analyse des statistiques disponibles, de la jurisprudence de l'Autorité de traitement égal (ATE), des programmes politiques de deux partis nationalistes (le Fidesz et le Jobbik), et des pratiques des milices d'extrême droite, expose que les Roms subissent de la discrimination et du racisme anti-Rom (également intitulé 'antitsiganisme') au quotidien en Hongrie contemporaine. De plus, ce racisme se sert d'un argumentaire culturel ou nationaliste qui lui permet de se

¹ Avant un changement législatif en 2011, le terme privilégié en droit hongrois était 'les minorités nationales et ethnique'. Nous discutons des impacts de ce changement dans la thèse.

perpétuer sans référence directe à la race, et de renforcer l'idéologie nationaliste hongroise.

Se pose alors la question de l'efficacité de la loi relative aux nationalités et la loi relative au traitement égal sur la situation des Roms de Hongrie. La thèse met en exergue trois effets négatifs conjoints des lois sur la situation des Roms: la légitimation de l'exclusion politique des Roms, l'exclusion des Roms de la nation hongroise, et l'excès de nationalisme néoraciste, c'est-à-dire la création de dynamiques de visibilité-invisibilité politique et juridique des Roms dans la société hongroise.

Le constat de l'inefficacité, et même la contre-productivité, des lois de non-discrimination dans la lutte pour l'égalité et contre le racisme est relié aux définitions de de la violence de Balibar en tant qu'excès ou transgression (Balibar 2010) : la discrimination déborde, ou excède, le cadre législatif et politique. La mise en relation des postulats de Johan Galtung et de Balibar amène une nouvelle conceptualisation du racisme et de la discrimination comme violences allant jusqu'à l'extrême, c'est-à-dire des états de fait violents qui anéantissent le conflit. Les deux auteurs reconnaissent également la nécessité du conflit pour avancer vers des sociétés de 'paix conflictuelle'.

De ce fait, le droit à la non-discrimination doit devenir un instrument qui puisse reconflitualiser la violence extrême dans laquelle peut tomber la discrimination. La thèse suggère de transformer la non-discrimination en anti-discrimination (relié au terme de Balibar d'anti-violence) (Balibar 2010) en y greffant des obligations de résolution de conflit.

En conclusion, la thèse met en évidence la pertinence du décloisonnement disciplinaire pour augmenter la réflexion théorique concernant la relation entre plusieurs concepts : le racisme, le nationalisme, la discrimination, le droit à la non-discrimination, et le conflit. Les études de conflits se concentrent en général sur les conflits qui se manifestent par de la violence physique et matérielle de grande envergure (entre autres, les violences civiles et politiques, les guerres et les guerres civiles, et/ou les génocides). À la lumière des parallèles entre les théories de Galtung et de Balibar, la thèse offre la possibilité de qualifier le racisme et la discrimination de violence. Cette conceptualisation permet l'avancement des recherches en études de conflits puisqu'elle souligne l'incidence de la discrimination sur le conflit et inclut le thème de la (non-)discrimination dans les études de conflits.

Table des matières

Résumé de la thèse	ii
Table des matières	vi
Liste des Tableaux	ix
Liste des Abréviations	x
Introduction	1
Première Partie : Fondements conceptuels et théoriques de la thèse	5
Chapitre premier : Méthodologie de recherche	6
I. Problèmes et questions de recherche	6
II. Recherche théorique interdisciplinaire et cadre théorique	7
III. Recours et sélection du cas particulier	9
1. Recours à un cas particulier	10
2. Sélection du cas particulier.....	11
IV. Défis quant à la qualité de la recherche en sciences sociales	13
Chapitre deux : Contextualisations du racisme, du nationalisme, de l'ethnicité, de l'égalité et de la (non-)discrimination	16
I. Évolutions de la discipline d'étude de la race et du racisme	16
1. Les études wébériennes sur la race	18
2. Les études marxistes et critiques sur le racisme.....	22
3. Les études structuralistes et poststructuralistes sur le racisme	25
II. Évolution des études sur la nation, l'ethnicité, et le nationalisme, et leur intersection avec les études sur la race et le racisme	29
1. La relation entre l'ethnie et la nation.....	29
2. La pensée primordialiste de l'ethnie et de la nation	31
3. La pensée constructiviste de l'ethnie.....	33
4. La pensée moderniste de l'ethnie et de la nation.....	35
5. La pensée instrumentaliste de l'ethnie et de la nation.....	37
6. Intersections entre les champs d'études ethniques et nationales et des études de la race et du racisme.....	39
III. Évolutions de la théorisation relative à l'égalité et à la non-discrimination	41
1. Discrimination et racisme en sociologie.....	41
2. L'égalité, un concept aux multiples définitions	43
3. Conceptualisation de la non-discrimination en droit européen	47
3.1. Trois différents types de mesures de non-discrimination	48
3.2. Définitions de la discrimination en droit européen.....	49
3.3. Discrimination directe et indirecte.....	51
3.4. L'action positive et les obligations résultant du principe d'égalité de traitement	55
4. Apories de la non-discrimination en tant qu'égalité.....	57
Chapitre trois : Cadre d'analyse théorique : les relations entre le nationalisme, le (néo-)racisme, l'égalité et la discrimination	64
I. Racisme et nationalisme dans les écrits de Balibar	65
1. Une vision marxiste de l'origine et des développements du racisme	65
2. Le nationalisme comme créateur de fiction	69
3. Universalisme, particularisme et excès : les rapports entre racisme et nationalisme.....	72
3.1. L'universalisme et le particularisme du nationalisme.....	72
3.2. L'universalisme et le particularisme du racisme	76
3.3. Rapports d'excès universalistes ou particularistes entre le racisme et le nationalisme	78
II. Deux manières d'analyser le racisme contemporain : le néoracisme et le racisme quotidien	81
1. Le néoracisme en tant que méta-racisme	82
2. La théorie du racisme quotidien d'Essed.....	85

III. Discrimination et égalité dans les théories d'Essed et de Balibar	88
1. <i>La discrimination dans les écrits de Balibar et d'Essed</i>	88
2. <i>La proposition d'égaliberté en remplacement du principe de non-discrimination dans la pensée de Balibar.....</i>	91
Seconde partie : Analyse d'un cas pratique.....	96
Chapitre quatre : Le nationalisme et la minorité Rom de Hongrie jusqu'en 1989	97
I. Du 9^{ème} au 20^{ème} siècle : avènement historique du nationalisme hongrois et du traitement défavorable des Roms en Hongrie.....	97
1. <i>Les développements du nationalisme hongrois</i>	98
1.1. <i>De la création de la Hongrie au 19^{ème} siècle</i>	98
1.2. <i>Du 19^{ème} siècle à 1918.....</i>	102
1.3. <i>La première moitié d'un 20^{ème} siècle impitoyable.....</i>	110
2. <i>Historique de la présence des Roms en Hongrie</i>	115
2.1. <i>Du 15^{ème} – 17^{ème} siècle : des origines à « l'âge d'or » de la présence des Roms en Hongrie....</i>	115
2.2. <i>Le 18^{ème} siècle et les politiques absolutistes envers les Roms</i>	118
2.3. <i>Le 19^{ème} siècle, entre exclusion économique et intérêt culturel pour les Roms.....</i>	122
2.4. <i>La première moitié d'un 20^{ème} siècle impitoyable.....</i>	124
II. Le nationalisme et les minorités Roms durant la période socialiste en Hongrie	130
1. <i>La période de transition vers le socialisme d'État en Hongrie.....</i>	131
2. <i>De 1947 à 1989 : L'identité et le nationalisme hongrois sous le régime socialiste hongrois</i>	133
2.1. <i>1947-1956 : Suppression des velléités nationalistes à l'ère Rákosi.....</i>	133
2.2. <i>De 1956 à 1989 : Le patriotisme socialiste à l'ère Kádàr</i>	137
3. <i>De 1947 à 1989 : Le 'problème Rom' sous le régime socialiste hongrois</i>	142
3.1. <i>De 1947 à 1956 : Le non-problème et la non-politique Rom sous Rákosi</i>	142
3.2. <i>De 1956 à 1980 : La 'politique Rom' officielle de l'ère Kádàr</i>	144
3.3. <i>De 1980 à 1989 : Changement d'attitude étatique envers les Roms : vers une autonomie culturelle contrôlée</i>	151
Chapitre cinq : Nationalisme et antitsiganisme en Hongrie à l'ère postsocialiste	156
I. Le nationalisme en Hongrie à l'ère postsocialiste	156
1. <i>Aperçu de la transition démocratique et libérale de la Hongrie dans les années 1990</i>	157
2. <i>Réorganisation idéologique de l'échiquier politique et résurgence du nationalisme en Hongrie à l'époque postsocialiste.....</i>	160
3. <i>Le nationalisme dans les programmes politiques du Fidesz et du Jobbik dans les années 2000</i>	164
3.1. <i>Le nationalisme dans les programmes politique du Jobbik</i>	164
3.2. <i>Le nationalisme dans les programmes politiques du Fidesz</i>	167
3.3. <i>Le nationalisme dans la réforme constitutionnelle engagée par le Fidesz</i>	169
4. <i>Utilisation du nationalisme hongrois par les milices d'extrême droite en Hongrie dans les années 2000</i>	173
5. <i>Évolution de l'identité nationale hongroise à l'époque postsocialiste</i>	176
II. L'antitsiganisme en Hongrie à l'ère postsocialiste.....	180
1. <i>Exclusion sociale des Roms en Hongrie postsocialiste</i>	181
2. <i>Discrimination envers les Roms en Hongrie postsocialiste.....</i>	186
3. <i>L'antitsiganisme en Hongrie postsocialiste</i>	189
4. <i>L'antitsiganisme dans les programmes politiques du Jobbik et du Fidesz</i>	193
III. L'antitsiganisme comme néoracisme et ses effets sur le nationalisme hongrois	197
1. <i>L'antitsiganisme comme néoracisme.....</i>	197
2. <i>Les effets universalistes et particularistes de l'antitsiganisme sur le nationalisme hongrois</i>	201
Chapitre six : Les lois hongroises de traitement égal et de droit des nationalités : effets conjoints de néoracisme et de (néo-)nationalisme.....	204
I. Le droit à l'égalité et l'impact sur les Roms de Hongrie.....	204

1.	<i>Évolution du droit à l'égalité en Hongrie</i>	204
1.1.	<i>Le droit à l'égalité dans la constitution et la législation de 1989 à 2011</i>	205
1.2.	<i>Droit à l'égalité dans la constitution et la législation à partir de 2011</i>	207
1.3.	<i>Les institutions chargées du respect de l'égalité en Hongrie</i>	209
2.	<i>Analyse de la jurisprudence de l'ATE concernant les plaignants Roms.</i>	210
2.1.	<i>Les données disponibles concernant les dossiers de l'ATE</i>	210
2.2.	<i>Discussion des tableaux</i>	216
II.	Le droit des nationalités et l'impact sur les Roms en Hongrie	221
1.	<i>Évolution du droit des minorités en Hongrie</i>	221
1.1.	<i>Contexte constitutionnel et historique du développement de la loi de 1993 relative aux droits des minorités ethnique et nationales de Hongrie</i>	222
1.2.	<i>Les limites de l'application de la loi de 1993 relative aux droits des minorités nationales et ethnique et les modifications principales de 2005</i>	225
1.3.	<i>Les modifications constitutionnelle et législative de 2011 et le nouveau droit des nationalités</i> 229	
2.	<i>Les effets des autogouvernements de nationalités envers les Roms de Hongrie</i>	233
III.	Effets conjoints des lois : néoracisme et néonationalisme	238
1.	<i>Premier effet conjoint des deux lois : un argumentaire juridique néoraciste qui légitime l'exclusion politique des Roms</i>	238
2.	<i>Deuxième effet conjoint des deux lois : un argumentaire juridique nationaliste qui normalise l'exclusion des Roms de la nation hongroise</i>	243
3.	<i>Troisième effet conjoint des deux lois : un excès de nationalisme néoraciste</i>	245
	Chapitre sept : La discrimination comme violence (extrême) et occasion de transformation de conflit : implications pour les études de conflit et le droit à la non-discrimination	249
I.	Pour une approche de la discrimination en tant que violence	249
1.	<i>Aperçu de la discipline des études de conflits</i>	250
2.	<i>Égaliberté, civilité et violences</i>	251
3.	<i>Les liens entre cruauté et racisme</i>	254
4.	<i>La discrimination en tant que processus violent et état de cruauté</i>	257
5.	<i>Les limites de la non-discrimination face à la discrimination et au racisme comme cruauté</i>	259
II.	La place du conflit balibarien dans les études de conflit	261
1.	<i>Le conflit chez Balibar et Galtung : quelles contradictions?</i>	262
1.1.	<i>Le conflit selon Balibar</i>	262
1.2.	<i>Le conflit selon Galtung</i>	264
1.3.	<i>L'intégration des visions de Galtung et de Balibar quant au conflit</i>	265
1.4.	<i>Conflit, latence, et ponts vers la cruauté</i>	267
2.	<i>Idéaux de transformation de conflit et de paix chez Balibar et Galtung : une fausse contradiction?</i> 270	
2.1.	<i>La primauté du conflit chez Balibar</i>	270
2.2.	<i>La paix en tant que processus de transformation chez Galtung</i>	271
2.3.	<i>Intégration des visions de Galtung et de Balibar : pour une paix conflictuelle</i>	273
III.	La non-discrimination comme occasions de résolution de conflit	274
	Conclusion	278
	Bibliographie	284

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Les minorités nationales et leur pourcentage en 1850-51 sur le territoire de l'Autriche-Hongrie (Romsics 2016, 654)	105
Tableau 2: Dossiers ouverts par l'autorité de traitement égal de Hongrie	211
Tableau 3 : Types de résultat obtenu pour les dossiers Roms ouverts par l'autorité de traitement égal de Hongrie.....	212
Tableau 4: Domaines de discrimination des dossiers Roms ouverts par l'autorité de traitement égal de Hongrie	213
Tableau 5.1 : Type de discrimination confirmée par les décisions rendues par l'ATE.....	214
Tableau 5.2: Suite: Type de discrimination confirmée par les décisions rendues par l'ATE.....	240

Liste des Abréviations

ATE : L'Autorité de traitement égal (Engyenlòbànàsmòd Hatosàg)

CEDH: La Cour européenne des droits de l'homme

CJUE : La Cour de justice de l'Union européenne

CSDH: La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (également connue sous le nom de 'Convention européenne des droits de l'homme)

DUDH: La Déclaration universelle des droits de l'homme

ECRI : La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

ERRC: European Roma Rights Centre

Fidesz :

- Nom actuel : Fidesz-Union civique hongroise (Fidesz-MPSZ, Fidesz-Magyar Polgári Szòvetség)
- Ancien nom : La Coalition des jeunes démocrates (Fiatal Demokraták Szòvetsége)

FRA : L'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux

MDF : Forum démocratique hongrois (Magyar Demokrata Forum)

MIÉP : Le Parti hongrois de la vérité et de la vie (Magyar Igazság és Élet Pártja)

MSZMP : Le Parti socialiste ouvrier hongrois (Magyar Szocialista Munkàspàrt)

MSZP : Le Parti socialiste hongrois (Magyar Szocialista Pàrt)

ONG : Organisation non-gouvernementale

ONU : L'Organisation des nations unies

SZDSZ : L'Alliance des démocrates libres (Szabad Demokraták Szòvetsége)

TÀRKI : L'Institut de recherche sociale de Hongrie (Tàrsadalomkutatàsi Intézet)

TCRR : Théories critiques de la race et du racisme

UE: L'Union européenne

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

Introduction

La Hongrie contemporaine fait face à une contradiction, qui oppose un système législatif axé sur l'égalité de traitement et la réalité socio-politique vécue par la minorité la plus importante du pays, les Roms. La Hongrie a transposé les directives de l'Union Européenne en matière de non-discrimination et mis en place un système de protection culturelle des nationalités (appelées 'minorités nationales et ethnique' avant 2011) applicable aux Roms. Malgré l'encadrement législatif européen et hongrois, la jurisprudence et les statistiques indiquent que les Roms sont encore largement discriminés dans la société hongroise.

Cette contradiction nous amène à réfléchir à la manière dont le nationalisme et le racisme se renforcent à travers l'utilisation de la discrimination et de la non-discrimination. Les discriminations envers les Roms permettent de renforcer le 'nous national' dont ils sont exclus, et fonctionnent à l'aide d'un argumentaire culturel ou axé sur des valeurs qui développe un 'racisme sans race'.

Nous devons également porter attention à l'état de discrimination qui résulte de cet engrenage. Le nationalisme, le racisme, et la discrimination créent une forme de violence pour les personnes qui la subissent, même s'il ne s'agit pas de violence physique ou directe. Il faut alors se questionner sur l'impact de cet état de violence sur l'existence du conflit, et sur l'utilité du droit à la non-discrimination face à une telle situation.

La thèse examine ces deux problématiques complémentaires, dont il résulte deux questions de recherche. En premier, nous cherchons à comprendre comment le racisme et

la discrimination opèrent dans un cadre politique et idéologique nationaliste. Cette analyse mène ensuite à réfléchir au caractère violent du racisme et de la discrimination, et à la manière dont cette conceptualisation affecte leur relation avec le conflit (et le droit à la non-discrimination).

Pour explorer ces deux questions, nous effectuons une recherche interdisciplinaire théorique qui met en dialogue le cadre théorique avec le cas particulier du nationalisme et de la situation des Roms en Hongrie. La structure de la thèse répond à la fois à l'impératif d'interdisciplinarité et de dialectique, et au double niveau d'analyse que nécessitent les deux questions de recherches. Ainsi, nous divisons la thèse en deux parties principales. La première partie contient trois chapitres qui visent à établir les fondements conceptuels et théoriques qui permettront d'offrir un cadre théorique de la relation entre le racisme, le nationalisme, et la discrimination. La seconde partie de la thèse est constituée de quatre chapitres. Elle ancre l'analyse théorique dans un cas particulier : le racisme et le nationalisme dans la Hongrie d'hier et d'aujourd'hui.

Dans la première partie, le premier chapitre sur la méthodologie expose l'approche théorique et interdisciplinaire de la thèse, qui établit aussi un dialogue entre le cadre théorique et le cas pratique. Dans le chapitre deux, nous constatons que des recouvrements et des oppositions existent dans la manière dont divers courants théoriques et disciplines conçoivent les concepts-clés de la thèse, tels que le racisme, le nationalisme, la discrimination, la non-discrimination, et l'égalité.

Pour pallier l'insuffisance des recherches quant à la relation entre la discrimination et le racisme, ainsi qu'entre le racisme et le nationalisme, le chapitre trois développe un cadre

théorique grâce aux théories d'Étienne Balibar. Le cadre théorique offre un ensemble de propositions qui conceptualisent les relations entre le nationalisme et le (néo-)racisme et la discrimination selon le terme balibarien d'excès.

Après les chapitres théoriques, la deuxième partie présente des analyses historique et contemporaine de la situation des Roms en Hongrie. Le cas particulier permet aussi d'analyser comment les propositions théoriques s'enrichissent lorsque confrontées au cas.

Dans le chapitre quatre, nous montrons comment les Roms de Hongrie² ont été traités de manière défavorable par la population et les élites politiques depuis des siècles. L'analyse historique permet de souligner comment le développement du nationalisme hongrois a affecté la manière dont les Roms étaient perçus et traités en Hongrie.

Le chapitre cinq étudie la réapparition du nationalisme hongrois après 1989 et son interaction avec le racisme anti-Rom. Dans ce chapitre, nous utilisons diverses études qualitatives et quantitatives pour présenter le système nationaliste et néoraciste anti-Rom qui existe à la période postsocialiste (ou contemporaine) en Hongrie.

Le chapitre six se concentre sur le paradoxe de la présence continue de discrimination et de racisme anti-Rom en Hongrie, malgré la mise en place d'un cadre législatif qui interdit

² L'Europe compte entre dix et douze millions de personnes Roms, Rroms, Tsiganes, Gens du Voyage, ou qui appartiennent à d'autres groupes reliés (entre autres, Valach, Beas, Kalé, Sinti, Manouches) (Commission européenne s. d.). Les recensements de 2001 et de 2011 en Hongrie indiquent que la population Rom est passée de 205 720 en 2001 à 315 583 en 2011. Les Roms représentent entre 3 et 5% de la population totale de Hongrie, et demeurent la minorité la plus importante du pays. Cette variation tient compte du fait que l'appartenance nationale est dévoilée de manière volontaire lors des recensements de population tous les dix ans (Központi Statisztikai Hivatal (Bureau central des statistiques de Hongrie) 2011).

Nous utilisons le terme Rom ou tsigane tout au long de la thèse à des fins de clarté et de simplicité. Le terme Rom est la désignation utilisée au niveau européen ainsi qu'en Hongrie, bien que certains groupes ou auteurs préfèrent utiliser le terme Tsigane pour (se) désigner.

la discrimination et protège les droits des minorités/nationalités à partir des années 1990. Il s'agit alors d'analyser les effets sur les Roms de la loi hongroise de traitement égal et de la loi sur les nationalités de Hongrie (anciennement intitulée loi sur les minorités nationales et ethnique). Nous notons trois effets conjoints des lois, qui soulignent comment le caractère égalitariste, universaliste, et nationaliste des lois entérine l'exclusion des Roms de la communauté nationale et leur discrimination structurelle dans la sphère politique.

Enfin, la question du caractère violent de la discrimination est abordée dans le chapitre sept. Nous relient les théories de Balibar et de Johan Galtung pour offrir une lecture du racisme et de la discrimination en tant que violences politiques et extrêmes, auquel cas ils risquent d'oblitérer le conflit. Comprendre le racisme et la discrimination comme des violences permet d'ajouter au principe de non-discrimination (que nous reformulons en 'anti-discrimination' grâce au concept d'antiviolence de Balibar) un rôle de reconflitualisation et de transformation de conflit qui permettrait d'éviter ses dérives néoracistes. La discussion des liens entre Balibar et Galtung permet d'intégrer aux études de conflits les thèmes de la discrimination, du racisme, et de la non-discrimination.

Le dialogue entre la théorie et le cas particulier remet en question le statu quo hongrois tout en apportant des nuances au cadre théorique. La thèse développe une analyse des relations mutuelles entre nationalisme, racisme, et discrimination, ainsi que les limites des législations de non-discrimination. Ces apprentissages permettent d'offrir de nouvelles avenues d'analyse et d'action pour contrer le racisme et la discrimination et pour contribuer aux études de conflits.

Première Partie : Fondements conceptuels et théoriques de la thèse

Chapitre premier : Méthodologie de recherche

L'objectif du premier chapitre est de décrire le problème de recherche, l'approche de recherche théorique interdisciplinaire adoptée, l'importance du cas particulier, ainsi que les défis auxquels nous avons fait face lors de la conception de la thèse.

I. Problèmes et questions de recherche

Alors que la législation et la jurisprudence européenne et hongroise condamnent la discrimination envers les Roms, nombre de chercheurs constatent que le phénomène du racisme anti-Rom perdure en Hongrie, au même titre que le nationalisme hongrois.

S'il semble évident que les phénomènes du racisme et de la discrimination sont étroitement reliés, il est néanmoins important de se demander comment la présence du nationalisme renforce cette relation en droit et dans les faits. Le chapitre deux montre que l'état actuel des recherches n'offre pas de réponse claire quant aux liens entre le racisme, nationalisme, et discrimination.

De plus, le chapitre deux souligne qu'il existe encore de nombreuses apories dans l'étude de la discrimination et de ses effets sociaux, au point confondre discrimination et racisme, et non-discrimination et égalité. Dès lors, il faut se demander quels effets sociaux la discrimination engendre.

Nous explorons alors comment la discrimination et le racisme peuvent mener à l'extinction du conflit et du dialogue intergroupe, et à la disparition de la sphère publique d'un groupe social, et engendrer un état de discrimination qui représente une forme de

violence. Réfléchir à la violence de la discrimination permet alors d'inclure les thèmes de la (non-)discrimination et du racisme dans les études de conflits.

Le double problème de recherche des liens entre racisme, discrimination, et nationalisme, et du caractère violent de la discrimination nous amène donc à élaborer une double question de recherche précise :

Comment le racisme interagit-il avec le nationalisme et la discrimination?

Comment le racisme et la discrimination peuvent-ils s'inscrire dans les études de conflits en tant que formes de violence?

II. Recherche théorique interdisciplinaire et cadre théorique

Pour répondre aux questions de recherche, il sera nécessaire d'adopter une approche interdisciplinaire. Dans cette section, nous développons les raisons de l'approche théorique interdisciplinaire et le choix des théories de Balibar pour construire le cadre théorique dans lequel se situe la thèse.

Les sciences sociales se subdivisent en de nombreuses disciplines qui se partagent l'étude de phénomènes spécifiques en 'catégories' ou 'aires de savoirs' (Bruhn 2000, 58; Leavy 2016, 16; Creswell 2007; Martineau, Simard, et Gauthier 2001). Greckhamer et al. soulignent que les disciplines délimitent les champs d'étude consacrés aux phénomènes sociaux et établissent les normes et les 'manières de faire' encadrant la production de savoirs³. Pour Greckhamer et al., la connaissance interdisciplinaire se développe à

³ Greckhamer et al. affirment: « [...] Important and intertwined institutional mechanisms that control and standardize knowledge production by coercively forcing norms and standards on others. Thereby, they effectively control both the production and the application of knowledge [...] » (Greckhamer et al. 2008, 312).

l'extérieur des frontières disciplinaires, bien qu'elle maintienne l'existence des disciplines (Greckhamer et al. 2008, 323). Bruhn (tout comme Hamel⁴) met plutôt l'accent sur l'aspect d'interaction qui intervient dans les projets de recherche interdisciplinaires:

« Interdisciplinary research is more than an agreement to cooperate, it is a commitment to work through disagreements and barriers in concepts and methods and reach some degree of consensus as to the meaning of the data obtained » (Bruhn 2000, 65).

De fait, la thèse s'inscrit dans une démarche interdisciplinaire pour trois raisons. D'une part, nous explorons comment différents courants théoriques et disciplines se réfèrent à des concepts similaires⁵. De plus, les courants théoriques des études sur le nationalisme et l'ethnicité, des études sur la race et le racisme, des études de conflits, et de la justice sociale se sont développés grâce à l'apport de disciplines telles que la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, le droit et la philosophie.

En troisième lieu, l'objectif de la thèse consiste à comprendre la relation entre plusieurs phénomènes sociaux. Séparément, les disciplines et courants théoriques étudiés offrent des explications limitées des mécanismes, des structures sociales, ou des institutions qui permettent l'influence mutuelle entre les trois phénomènes sociaux du racisme, du nationalisme, et de la (non-)discrimination. Dès lors, le caractère interdisciplinaire de la

⁴ Hamel offre les définitions suivantes : « - multidisciplinarité: utilisation parallèle de plusieurs disciplines, sans nécessairement établir de rapport entre elles;

- pluridisciplinarité: utilisation combinée et restrictive de disciplines ou d'éléments de ces disciplines sans que cet usage ne modifie les éléments ou les disciplines (par exemple, l'urbanisme qui peut allier la sociologie, l'économie, l'architecture, etc.);

- transdisciplinarité: interaction entre deux ou plusieurs disciplines aboutissant à la création d'un corps d'éléments composant une discipline originale;

- interdisciplinarité: utilisation combinée de quelques disciplines, combinaison entraînant des transformations réciproques dans chacune d'elles » (Hamel 1995, 193).

⁵ Par exemple, nous nous penchons sur le fait que le droit, la justice sociale, et les études sur la race et le racisme offrent des compréhensions concurrentes de la discrimination et du racisme.

question de recherche nécessite de recourir à plusieurs disciplines et courants théoriques pour élaborer une vision générale de l'interdépendance entre le racisme, le nationalisme, et la discrimination et souligner l'inadéquation de la législation de non-discrimination face à la discrimination comprise comme violence (Austin, Park, et Goble 2008).

Le chapitre deux offre un aperçu de l'historique théorique des concepts-clés de la thèse, qui permet de situer la thèse face à la multitude de théories disponibles pour répondre aux questions de recherche, tout en soulignant leurs limites. La thèse s'inscrit ainsi à la croisée du courant constructiviste en études de conflits ethnonationaux, des théories critiques de la race et du racisme, et de la critique égalitariste du droit à la non-discrimination.

Dès lors, le choix de Balibar comme interlocuteur principal pour le cadre théorique de la thèse s'imposait car son œuvre s'ancre dans une critique des institutions et des structures, et dans le caractère historique, construit, et imparfait des universaux ou idéaux. De plus, son œuvre contient plusieurs théories qui, ensemble, permettent répondre aux questions de recherche et d'analyser le cas particulier. Le chapitre trois développe ainsi les liens entre la théorie de l'excès concernant la relation mutuelle entre le racisme et le nationalisme, la théorie du néoracisme, et la 'proposition d'égaliberté'. Le chapitre sept permet d'explorer les parallèles entre les théories de Balibar et de Johan Galtung concernant le conflit, la violence, et la paix.

III. Recours et sélection du cas particulier

Si le dialogue entre diverses disciplines de recherche répond à l'impératif d'interdisciplinarité imposé par les questions de recherche, nous privilégions également

le dialogue à un autre niveau dans la thèse : entre le cadre théorique et un cas particulier. Ci-dessous, nous mentionnons d'abord les raisons justifiant le recours à un cas particulier. Ensuite nous abordons les motifs de la sélection du nationalisme et du racisme anti-Rom en Hongrie comme cas particulier.

1. Recours à un cas particulier

Au vu de l'approche interdisciplinaire de la thèse, nous effectuons une recherche théorique ancrée dans un processus de réflexion dialectique, qui permet le dialogue entre plusieurs théories, disciplines, et un cas particulier. En effet, sur base d'énoncés théoriques préalables, nous élaborons un raisonnement de recherche qui permet tout à tour l'analyse à un niveau théorique et conceptuel, l'analyse d'un cas particulier, et le développement de nouveaux énoncés théoriques sur base des savoirs acquis (Martineau, Simard, et Gauthier 2001). L'apprentissage se fait à la fois grâce au dialogue entre théories et concepts, et entre le cadre théorique et le cas pratique, dans le but d'enrichir la compréhension et l'analyse des phénomènes à l'étude (McDonnell 2002; Ritzer 2010; Nunez Moscoso 2013; Hallée et Garneau 2019).

Le cas particulier permet la compréhension en profondeur d'une réalité sociale tout en la problématisant grâce aux théories qui permettent une analyse de cette réalité. Nous n'avons pas opté pour une étude ethnographique, car il existe déjà de nombreuses recherches empiriques sur les phénomènes du nationalisme et du racisme. De plus, ces types de recherche qualitative sont souvent qualifiés d'inductifs et ont des visées exploratoires ou descriptives. Par contre, la recherche critique concernant les liens entre ces études et entre les concepts et théories qu'elles véhiculent ou engendrent est plus

limitée. L'objectif est de rassembler et d'utiliser tant les études ethnographiques que théoriques comme données, pour les contraster avec un cadre théorique. Morrow et Brown soulignent d'ailleurs l'utilité d'une confrontation entre les questions de recherche issues d'un paradigme théorique critique et un cas particulier, en affirmant que :

« such an explicative approach [...] can be described usefully in terms of the research work that would provide an alternative to both "abstracted empiricism and positivist grand theory" without falling into the abyss of postmodernist relativism » (Morrow et Brown 1994, 250; Creswell 2007).

Avec une approche dialectique, un double objectif peut être accompli: d'une part, offrir un portrait détaillé et une problématisation d'une réalité sociale complexe, d'autre part contraster la réalité qu'elles représentent avec un cadre théorique qui pose des liens entre les concepts véhiculés par ces mêmes études qualitatives préexistantes.

2. Sélection du cas particulier

Sélectionner et définir le cas implique d'identifier le phénomène de référence utilisé pour l'analyse. Le cas « peut faire référence à un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus [...] un cas correspond à un observatoire qui présente certaines qualités » (Roy 2010, 215). Roy ajoute que la sélection du cas dépend de l'objectif recherché par l'étude de cas :

« Rappelons qu'il faudra choisir un cas exemplaire ou qui illustre bien un problème qui intéresse la communauté scientifique. Il peut aussi être choisi pour sa façon particulière d'accentuer un phénomène particulier. Le cas peut être sélectionné pour son caractère révélateur, son potentiel de découverte, ou par l'opportunité qu'il présente d'étudier un phénomène en temps réel [...] » (Roy 2010, 215)⁶.

⁶ Yin offre une subdivision similaire des types de cas uniques selon leur apport analytique : cas critique, inhabituel, commun, révélateur, ou longitudinal (Yin 2018).

Plusieurs raisons motivent la sélection de la Hongrie en tant que cas particulier. En effet, le cas hongrois peut être considéré à la fois comme un cas ‘commun’, un cas inhabituel, et un cas exemplaire, selon les critères retenus.

En premier lieu, le cas hongrois peut être considéré comme un cas commun car l’État hongrois fait partie des nombreux États qui ont à la fois des gouvernements nationalistes conservateurs et des populations minoritaires. J’ai choisi de me tourner vers l’Europe, et la Hongrie en particulier, pour deux raisons stratégiques. D’une part, je peux lire et m’exprimer en hongrois. D’autre part, la Hongrie est un cas dont la ‘popularité’ dans le domaine de la recherche sur le nationalisme et le racisme augmente mais reste souvent limitée aux personnes parlant la langue ou qui peuvent se permettre d’engager des traducteurs⁷.

Au-delà de ces considérations stratégiques, le cas hongrois détient un potentiel d’explication et d’analyse théorique. En premier, le cas hongrois est un cas exemplaire, ou critique : la Hongrie est un des États européens qui a une population Rom auto-déclarée importante⁸ et de nombreuses données historiques et contemporaines sont disponibles sur le développement du nationalisme et sur la situation des Roms de Hongrie.

⁷ Contrairement aux États-Unis, le cas hongrois fait l’objet de nettement moins de recherches. Une recherche Google Scholar éclaire l’écart dans le nombre d’études. Pour la période de 2010-2020, avec les mots clés ‘american nationalism’, Google Scholar obtient 310 000 résultats, alors que pour la même période, les mots clés ‘hungarian nationalism’ et ‘hungary nationalism’ n’obtiennent respectivement que 28 200 et 37 600 résultats. Soulignons que tous ces articles ne sont pas nécessairement pertinents à notre recherche.

⁸ Peu d’États de l’UE ont mis en place des systèmes de recensements qui intègrent des questions concernant la race et l’ethnicité des répondants (Farkas 2017), ainsi il est difficile d’établir avec précision le nombre et la répartition des Roms par État européen. Avec les chiffres officiels de l’État hongrois, la proportion de la présence des Roms semble égale à celle d’autres états européens tels la Pologne, la

Enfin, le cas hongrois peut être considéré comme un cas inhabituel en ce qu'il a développé un système de protection des minorités et d'autonomie culturelle dès 1993. L'État a aussi transposé en droit hongrois les directives européennes de traitement égal de 2000 et a mis en place diverses mesures pour endiguer la discrimination envers sa minorité la plus importante, les Roms. De ce point de vue, le cas hongrois semble a priori dévier de notre position selon laquelle le nationalisme et le racisme se renforcent mutuellement, car l'État hongrois a pris le soin de s'occuper du sort de ses minorités historiques malgré le nationalisme présent dans la sphère politique.

Ainsi, le cas particulier hongrois facilite l'utilisation d'exemples cohérents, et le développement d'une compréhension détaillée d'un cas délimité. De plus, l'analyse du cas à l'aide de la théorie permet de démontrer la portée et l'utilité réflexive de la théorie. Ensuite, le cas particulier met en lumière dans les faits la diversité des liens conceptuels entre nationalisme, racisme, et discrimination. Enfin, le dialogue entre la théorie et le cas pratique contribue au développement et à la critique de la théorie, en cernant ses limites et ses zones d'ombre.

IV. Défis quant à la qualité de la recherche en sciences sociales

Les critères d'évaluation de la recherche quantitative ont été adaptés aux recherches qualitatives en sciences sociales par de nombreux auteurs (Hlady-Rispal 2002; Durand et

Roumanie, la Slovaquie, qui ne disposent cependant pas de chiffres officiels précis basés sur l'auto-divulgateion.

Blais 2010; Gauthier 2010; Creswell 2007)⁹. Nous soulignons deux défis méthodologiques rencontrés au cours de l'élaboration de la thèse, et la manière dont nous les traitons pour assurer la qualité de la recherche théorique.

Une première difficulté relève des définitions de concepts qui diffèrent selon les disciplines et courants théoriques (Turgeon et Bernatchez 2010; Prévost et Roy 2015). La variété de définitions, de paradigmes théoriques et de critères utilisés dans les documents consultés nécessite une étape de comparaison et de clarification avant leur utilisation analytique. Par exemple, la notion de discrimination n'est pas définie ni utilisée avec la même précision dans les études sur le racisme et en droit, et il n'existe pas d'unanimité parmi les chercheurs quant au recoupement entre les notions de race et d'ethnicité. Pour pallier le défi de crédibilité engendré par le caractère interdisciplinaire de la recherche, nous soulignons les différences et les recouvrements entre les concepts et les courants théoriques dans les chapitres deux, trois et sept. Ce processus permet de comprendre les différentes interprétations d'un même concept, et de vérifier s'il peut être transféré d'une discipline à une autre.

Ensuite, les documents utilisés pour l'étude du cas particulier utilisent des données empiriques spécifiques dont il faut vérifier la pertinence et la qualité. Pour éviter le risque de n'utiliser que les données qui soutiennent notre raisonnement, nous nous sommes assurés d'avoir une base de données quantitatives et qualitatives issues de multiples

⁹ Guba et Lincoln proposent quatre critères de qualité alternatifs : la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité et la constance interne (Lincoln et Guba 1985). Gohier invite à réfléchir à la nature des critères de scientificité en recherche théorique et interprétative, en soulignant leurs fondements éthiques (Gohier 2004; Mucchielli 2005).

sources qui étudient le nationalisme, le racisme, et la discrimination sous divers angles d'approche. Dans la thèse, nous utilisons des données collectées par :

- Des organismes étatiques (par exemple, l'Autorité de traitement égal de Hongrie, le Bureau national hongrois du recensement, l'Office national des statistiques de Hongrie, l'Ombudsman des droits de la personne de Hongrie.);
- Des ONG ou instituts de recherche (par exemple, TÁRKI (l'Institut de recherche sociale de Hongrie), Centre for Policy Research (Centre de recherches politiques de Hongrie), European Equality Law Network (le Réseau européen des juristes en droit à l'égalité), European Roma Rights Centre (le Centre européen des droits des Roms), et Human Rights Watch);
- Des organismes européens ou internationaux (par exemple, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne, la FRA (l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux), l'ECRI (la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance), et l'ONU);
- Des chercheurs universitaires.

Une deuxième technique permet de vérifier la qualité des données obtenues des diverses sources, en l'occurrence la triangulation des données jusqu'à obtention d'une saturation des données. L'accumulation de données de sources variées permet de les confronter entre elles, et de déterminer si l'ajout de données additionnelles confirme l'ensemble des résultats existants sans apporter de nouvelle information, indiquant que le point de saturation des données est atteint.

En conclusion, la thèse offre trois contributions aux sciences sociales et aux études de conflits. En premier, nous développons une analyse interdisciplinaire des relations entre racisme, nationalisme, égalité, et discrimination, qui va au-delà des théories de Balibar puisqu'il aborde peu la discrimination. De plus, nous contribuons à la critique du droit à la non-discrimination par le biais d'un dialogue entre le cadre théorique et le cas particulier. Enfin la réflexion sur la violence de la discrimination et du racisme et de leurs liens avec le conflit permet d'inclure ces thèmes dans le champ des Études de conflits.

Chapitre deux : Contextualisations du racisme, du nationalisme, de l'ethnicité, de l'égalité et de la (non-)discrimination

La thèse fait référence à de nombreux concepts dont il est important de clarifier l'origine, l'évolution, ainsi que les recoupements à travers leurs disciplines respectives. Pour offrir un panorama des concepts de race, de racisme, de nationalisme, d'ethnicité, d'égalité, de discrimination et de non-discrimination, le chapitre se divise en trois grandes sections.

Dans la première section, nous retraçons l'évolution de l'étude de la race et du racisme en réaction aux grands changements paradigmatiques en sociologie.

La deuxième section se concentre sur le courant théorique qui regroupe l'étude de la nation, du nationalisme, et de l'ethnicité. Nous y développons comment ce domaine d'étude partage des étapes de développement et des paradigmes de pensée communs avec la discipline des études de la race et du racisme.

Enfin, la troisième section aborde l'étude de trois concepts reliés, la discrimination, la non-discrimination, et l'égalité. Nous étudions comment les disciplines de la sociologie et du droit, y compris la théorie du droit et la justice sociale, offrent des usages concurrents de ces termes.

I. Évolutions de la discipline d'étude de la race et du racisme

La présentation de l'évolution historique-paradigmatique des théories sur la race et le racisme permet de cerner les changements dans la manière dont la race et le racisme sont compris et étudiés. Le terme de race a eu de nombreuses significations à travers le monde

et les siècles. Les sociétés telles la Chine, l'Égypte, la Grèce, la Rome antiques et l'Europe médiévale reconnaissent et nomment déjà leur peur envers les étrangers. Cependant, aucun concept s'apparentant à la notion de race en termes de généalogie ou de biologie n'existe dans ces sociétés. Il faut sauter plusieurs siècles, jusqu'à l'avènement de la période moderne pour retrouver des traces écrites du terme de race. Banton ajoute qu'au 16^{ème} siècle la notion de race représente l'idée de lignée familiale ou religieuse (Banton 1998).

À partir du 18^{ème} siècle, les découvertes scientifiques ouvrent la voie à une nouvelle conceptualisation du monde et de la nature en tant que système ordonné et rationnel (Banton 1998). Ce changement de paradigme permet à des penseurs d'utiliser les recherches naturalistes en biologie, physique, et génétique pour expliquer et classer la diversité des apparences physiques des êtres humains en typologies d'espèces ou de races. Les théories racistes, ou de racisme scientifique, développées au 19^{ème} siècle établissent un lien causal entre les typologies raciales et les caractéristiques mentales et comportementales de leurs membres. Ces théories contiennent des appels à la séparation des races pour préserver la pureté et la supériorité de certaines races par rapport à d'autres. Elles perdurent dans l'histoire, malgré la découverte par Darwin d'une variation interpersonnelle intra-race plus élevée que la variation inter-espèces ou inter-races, invalidant dès lors le bien-fondé des catégorisations raciales. Depuis lors, les chercheurs ont prouvé à maintes reprises que la race n'est pas un concept scientifique (Marks 1995; Petersen 1980; King 1981; Cavalli-Sforza, Menozzi, et Piazza 1994; Winant 2000; Omi et Winant 2015; Sussman 2014).

Le passage des théories racistes aux théories raciales qui analysent ou expliquent le phénomène de la race concorde avec l'avènement du domaine de la sociologie, qui se questionne sur le fonctionnement et la transformation de la société. L'étude de la race s'inscrit alors dans les réflexions sur les structures de la société et les relations sociales qu'elles créent.

1. Les études wébériennes sur la race

Weber est un des premiers sociologues à prendre en compte l'appartenance raciale comme facteur de stratification sociale. D'ailleurs, il définit l'appartenance raciale comme « la, possession de dispositions semblables, héritées et transmissibles par l'hérédité, réellement fondées sur la communauté d'origine [...] » (Weber 1995, 124). Il affirme que l'existence de groupes raciaux, ethniques et nationaux engendre des relations sociales spécifiques de luttes de pouvoir, tant économique que politique et social.

Weber peut être perçu comme le précurseur du paradigme constructiviste, en ce qu'il reconnaît que « naturellement, elle [la race] ne conduit à une 'communauté' que si elle est ressentie subjectivement comme une caractéristique commune » (Weber 1995, 124). Il offre une compréhension de la dichotomie du caractère à la fois réel et intangible/artificiel des groupes raciaux. Ainsi, la race constitue une différence sociale inculquée non seulement par l'éducation mais par un conditionnement social et historique plus large afin d'obtenir des monopoles de puissance et d'honneur (Weber 1995; Pyakuryal 2008; Tumin 1970).

Au 20^{ème} siècle, Parsons et Merton, les chefs de file du courant structuraliste-fonctionnaliste, combinent des éléments des théories wébériennes de la stratification et de

l'action sociale avec une vision durkheimienne de la société. Ce courant considère que l'inégalité et la stratification sociale sont des composantes nécessaires – mais insuffisantes – au bon fonctionnement de la société (Davis et Moore 1945). Parsons met l'accent sur le rôle social des inégalités de prestige, et considère celles-ci comme le résultat de l'adaptation sociale des personnes aux valeurs et principes véhiculés par la société (Kerbo 2006; Parsons 1951).

Les études structuralistes fonctionnalistes de la race mettent en lumière le lien établi entre les concepts de race et de caste, terme qui peut être défini comme le résultat de la rigidification des barrières de statut et de prestige social en un système hiérarchisé sans occasion de mobilité inter-caste. L'analyse de la race comme marqueur de caste souligne ainsi le caractère immuable attribué à la race (Warner 1936). Le racisme n'est pas perçu de manière négative, mais simplement comme l'ensemble des normes, traditions, valeurs et pratiques courantes reliées à des groupes raciaux. Par exemple, Dollard justifie l'existence de castes selon les lignes raciales dans le Sud des États-Unis dans les années 1930 par leur fonction de maintien de l'ordre et d'un niveau d'animosité raciale bas puisque les castes réduisent et régulent les contacts sociaux interraciaux (Dollard 1957). Bien que Dollard en souligne la violence, il évalue les actions sociales telles que la discrimination selon leur fonction sociale de maintien du statu quo social et des bénéfices pour chaque groupe racial. Il ne remet pas en question la légitimité des structures sociales elles-mêmes (Fuller 2011; Wilson et Taub 2007).

En parallèle aux études structuralistes-fonctionnalistes, se développe le courant de l'interactionnisme symbolique et des relations raciales (Denzin 1992). Les chercheurs

reconnaissent la futilité de tenter de définir les races sur base de caractéristiques physiques communes. Cependant, ils ne peuvent nier l'existence de groupes, et de relations entre groupes, basés sur des caractéristiques physiques, et des coutumes et institutions contraignantes (Boas 1929; Sumner 1906). Robert E. Park et l'École de Chicago développent alors une conceptualisation alternative des races : non sous l'angle de classification (biologique, physique ou psychologique lié au racisme scientifique), mais du point de vue des interactions sociales qui les (re)produisent (Burgess et Park 1921; Park 1950; Steinberg 2007; Spencer 2014). L'étude des races se déplace vers un nouveau champ focal : l'étude des relations engendrées par la race, et qui nourrissent sa solidité sociale.

L'œuvre de Park et Burgess devient la pierre angulaire d'un changement paradigmatique majeur dans les études sur la race. Ils considèrent que les traits biologiques ou physiques propres aux groupes culturels (s'ils en ont), alors appelés races, ne servent qu'à renforcer la distance et les barrières culturelles préexistantes. Pour preuve du peu d'importance accordé par Park aux traits physiques ou biologiques attribués aux races, il considère que :

« Furthermore, national and cultural differences are often re-enforced by divergence of physical and racial traits. But racial differences would not maintain social distances to the extent they actually do if they were not symptoms of differences in custom, tradition, and religion, and of sentiments appropriate to them. Differences of race and custom mutually re-enforce one another, particularly when they are not broken up by intermarriage » (Park et Reuter 1940, 43).

Néanmoins, l'héritage de l'interactionnisme social et des relations raciales quant à l'étude du racisme est ambigu. D'une part, ce courant enseigne que le racisme doit être compris comme l'ensemble des interactions sociales formant ou maintenant les frontières et les

significations culturelles des groupes raciaux/culturels. Ce courant invite à prendre en compte comment les interactions quotidiennes construisent et maintiennent l'existence concrète de races et les structures de domination, qu'elles soient basées sur des caractéristiques physiques ou non. Il se place ainsi dans la lignée du paradigme constructiviste de sciences sociales¹⁰. Cependant, l'interactionnisme social n'offre pas de réflexion concernant les inégalités de pouvoir véhiculées et reproduites par les relations raciales. En particulier, la théorie du cycle des relations raciales de Park et Burgess les amène à considérer que l'assimilation des groupes subordonnés au groupe dominant est

¹⁰ Les paradigmes de pensée peuvent être définis comme des « systèmes philosophiques qui représentent les systèmes de croyance qui rattachent le chercheur à une vision du monde particulière et qui guident ses actions » (traduction personnelle) (Denzin et Lincoln 2013, 11). Il n'y a pas de consensus sur le nombre de paradigmes liés aux sciences sociales, ni sur leur contenu. Certains font contraster le paradigme postpositiviste des recherches quantitatives au paradigme interprétiviste des recherches qualitatives (Fortin 2010; Morrow et Brown 1994). Denzin et Lincoln élaborent cinq paradigmes, à savoir le positivisme, le postpositivisme, la famille des théories critiques, le constructivisme et le paradigme participatif. Creswell quant à lui en présente quatre : le postpositivisme, le constructivisme social, le paradigme participatif/militant, et le pragmatisme. De plus, Creswell distingue les paradigmes des communautés d'interprétation (telles que les perspectives postmodernes, féministes, critiques, queer et des théories sur le handicap (disability theories) sans clarifier la relation entre les paradigmes et les communautés d'interprétation (Creswell 2007, 16-30).

Le paradigme de constructivisme social se base sur deux courants théoriques complémentaires pour amener à une compréhension du monde social, du soi, et de la race comme des construits sociaux. Premièrement, le constructivisme est issu de la psychologie sociale, en particulier les théories de la formation de l'identité, et les théories sociologiques de l'interactionnisme social, pour démontrer comment les interactions sociales façonnent les identités individuelle et groupale (Berger et Luckmann 1966; Burr 2003). Deuxièmement, le paradigme constructiviste puise dans les théories (post)structuralistes et postcoloniales pour démontrer comment les structures ou institutions sociales influencent les identités groupales et les intérêts des personnes (Said 2003; Mucchielli 2005; Nguyễn-Duy et Luckerhoff 2007). De chacun de ces points de vue, l'identité des personnes est construite, c'est-à-dire qu'elle n'est pas innée : on ne naît pas avec un ensemble de savoirs théoriques et pratiques de notre monde et de soi. Par contre, l'agentivité et la capacité de changement de l'individu varie fortement selon le courant constructiviste interactionniste ou structuraliste. Le mélange de ces deux courants théoriques dans le paradigme constructiviste permet cependant de conceptualiser une relation dynamique entre les structures sociales et les personnes et groupes, tous acteurs de racisme, de discrimination, et de changement. Nous remarquons que plusieurs présentent tant le nationalisme que le racisme comme des phénomènes sociaux ou des idéologies qui structurent la société, et sont influencés en retour. Étienne Balibar fait partie de ceux-ci (Anderson 2006; Marger 2009; Banton 1998; Horowitz 2000; Barth 1969; Geertz 1971; Berger et Luckmann 1966).

la seule manière de résoudre les conflits raciaux et d'avancer vers le progrès social, ou l'absence de conflit (Burgess et Park 1921; Park 1950; Eriksen 2010; Wilson et Taub 2007). Cet argument mène les chercheurs interactionnistes à considérer le racisme comme néfaste parce qu'il crée de l'opposition et du conflit potentiel, et non parce qu'il crée des relations de subordination.

Cette critique a mené à l'émergence d'études du racisme d'un point de vue marxiste et critique. À l'opposé des relations raciales, les études marxistes et critiques du racisme mettent l'accent sur les fondements économiques du racisme, ainsi que sur ses effets sur le maintien de la stratification sociale et de l'inégalité.

2. Les études marxistes et critiques sur le racisme

Les écrits de Marx sur le racisme sont peu nombreux, mais d'autres chercheurs reprennent sa pensée sur les liens entre race, racisme, et lutte des classes. Marx conçoit la race comme un élément de la superstructure, comme un effet secondaire engendré par la structure de base constituée des relations de production (Fenton 1999; Elias et Feagin 2016). Smith reprend cette pensée et affirme que les relations raciales occultent les vraies relations de pouvoir, à savoir les relations de classe (Smith 1962, 143, 192).

L'apport du marxisme et des théories critiques à l'étude du racisme, telles que celles de Du Bois et de Cox, consiste en la mise en exergue du caractère construit de la race et des enjeux économiques sous-tendant le racisme. Le racisme est considéré comme une idéologie¹¹ dont le rôle est de maintenir et justifier des relations d'exploitation raciale

¹¹ Nous adhérons à la définition de Morrow et Brown de l'idéologie comme « an action-oriented belief system that allows political commitments to override criticisms of facts » (Morrow et Brown 1994, 26).

reliées à l'avènement du capitalisme (Cox 1976; Cashmore 1988; Gramsci 2002; Spencer 2014) en accordant de l'importance et de la signification à des différences physiques. De ce point de vue, les relations raciales conflictuelles ne font que détourner l'attention du peuple des vrais conflits de pouvoirs (Cox 1948; Marx 1982). Le marxisme met en lumière la prééminence des intérêts économiques dans la stratification sociale et le caractère foncièrement compétitif et conflictuel des relations entre ces strates sociales (Du Bois 1915; Cole 2017). Selon cette perspective, la race et le racisme ne peuvent être étudiés en silo, il faut nécessairement prendre en considération l'impact de la lutte des classes et de l'évolution des modes de production sur la stratification sociale, la formation des races et des idéologies racistes.

Certains estiment que le 'racisme tactique' extrapolé des théories marxistes instrumentalise les relations raciales et occulte le racisme comme force sociale qui affecte les relations et stratifications sociales de manière indépendante ou co-dépendante des relations de production (Spencer 2014; Rex et Mason 1986). D'autres soulignent le rôle de l'État dans la construction du racisme en tant qu'idéologie. Ce tournant structuraliste s'éloigne des fondements matérialistes du marxisme, puisque le monde discursif et celui des idées prend le pas sur les conditions matérielles en tant que déterminants sociaux, tout en y puisant des concepts fondamentaux. L'instabilité des classes et de leur lutte a permis à Gramsci de relever l'importance de la culture, de la politique, du discours, et des idées dans le maintien de l'infrastructure capitaliste (Gramsci 2002). Althusser se base sur ce point pour affirmer que les notions d'appareils répressifs d'État et d'appareils idéologiques d'État permettent de représenter comment la subjectivité de l'humain est

formatée, modelée, par des forces/structures externes, qu'elles soient économiques, politiques, violentes, culturelles ou idéologiques (Althusser 1996; Loomba 2005).

En parallèle à l'évolution structuraliste, le courant marxiste a également donné lieu aux théories critiques de la race et du racisme. L'objet de la théorie critique relève de l'étude « structures objectives qui limitent l'imagination humaine » (Morrow et Brown 1994, 9-10) et de leur transformation en fonction des évolutions historiques (Fararo 1989). Ainsi, la réalité se compose à la fois de structures historiques perçues comme objectives et d'interactions sociales (qui sont des relations de pouvoir) : le mouvement dialectique entre les deux permet la production et la reproduction de la réalité sociale (Fay 1987, 69). La théorie critique contient aussi une critique sociale qui vise à contrer les relations de pouvoir à l'aide des valeurs d'émancipation et de transformation sociale. Dans cette lignée, l'argument-clé des théories critiques de la race et du racisme (ci-après TCR ou TCRR) consiste à affirmer que la race est un construit social et le résultat de structures et de politiques étatiques. La race est alors aussi (en partie) un construit légal-juridique. Les TCRR estiment que le droit (tant les lois que les décisions de justice) n'a pas un simple rôle de traduction en droit des construits sociaux préétablis : le droit a aussi le pouvoir de construire et de modifier les définitions, les frontières, et les identités raciales. D'après ce courant, le droit peut être un vecteur de racisme puisqu'il a régulièrement contribué à l'établissement et au maintien de séparations entre 'les blancs' et 'les autres' (Harris 2001; Higginbotham 1979; Haney-López 2006; Delgado et Stefancic 1998; Crenshaw et al. 1995).

3. Les études structuralistes et poststructuralistes sur le racisme

L'avènement des courants structuralistes et poststructuralistes permet de dépasser la définition et l'étude de la race et du racisme sous l'angle de la stratification sociale. Ils mettent en lumière comment les pratiques discursives et culturelles formatent les identités, au risque de la perte de contrôle et de l'indétermination du moi/nous.

Lévi-Strauss adapte et transpose le structuralisme linguistique de Saussure au domaine de l'anthropologie sociale. Lévi-Strauss veut démontrer que les actions et pensées subjectives des individus sont le produit, l'intériorisation, la naturalisation de structures objectives et préexistantes (Lévi-Strauss 1964; Godelier 2013; Clarke 1981). Lévi-Strauss réfute alors l'existence de races comprises comme des groupes génétiques ou généalogiques, et privilégie leur étude en tant que produits des structures sociales (Müller-Wille 2010).

Si Foucault parle peu de race, il développe une perspective philosophique structuraliste puis poststructuraliste, selon lesquelles le discours façonne et structure les identités en position de pouvoir, subordonnées ou exclues. Nommer, dire, identifier, devient alors à la fois un acte de production, de création, mais aussi un acte de limitation et de sujétion (Foucault 1969; McNally 1995). Le discours devient ici pouvoir, ou véhicule de pouvoir, qui détermine ce qui est normal et ce qui ne l'est pas (Foucault 2004). Foucault présente alors la culture comme l'ensemble des discours et des savoirs sociaux qui structurent les relations de pouvoir dans nos sociétés, dont les relations raciales.

Goldberg offre une analyse foucauldienne du savoir racial selon laquelle ce savoir établit les principes et les lignes directrices qui définissent et produisent l'altérité, et qui délimitent donc l'identité et l'existence de certains groupes de personnes. Goldberg

souligne que le savoir est « socially managed, regulated by the general concerns of social authority, and self imposed by the specific interests and concerns of the disciplinary specialist » (Goldberg 2008, 151-52).

4. Le courant culturel des études sur le racisme

Suite aux développements (post)structuralistes, des chercheurs tels que Hall mettent en exergue le pouvoir de la culture comme vecteur identitaire et racial. Hall intègre l'héritage structuraliste aux écrits marxistes-critiques, tout en ouvrant la voie à une lecture culturelle et identitaire du racisme. Pour lui, l'économie et les circonstances matérielles ne fournissent que le terrain, le 'matériel brut', ou les 'conditions d'existence' de l'avènement d'idéologies, d'idées, ou de cultures (Hall 1996). Hall tente de réconcilier matérialisme et idéologie en affirmant que l'idéologie est réelle car son développement est basé sur les conditions matérielles du moment, sans pour autant en déduire un déterminisme économique. Hall introduit une compréhension structuraliste de l'idéologie sous l'angle du discours et de la langue, qui lui permet de souligner le pouvoir créatif et évolutif de l'idéologie (Hall 1996). Dès lors, économie et idéologie deviennent mutuellement déterminantes, tout ayant des modes de fonctionnement autonomes. De ce point de vue, le racisme n'est pas un simple produit du capitalisme qui divise la classe ouvrière et qui l'empêche de devenir une classe pour soi (Callinicos 2004). Hall reprend aussi l'interprétation structuraliste de Lévi-Strauss quand il affirme que la race fonctionne comme le langage, qui a besoin de la différence pour se donner du sens. Tout comme la langue, la race est ici perçue comme un système relationnel de création de sens qui est en constante évolution (Hall 1997).

Le tournant culturel dans les théories de Hall demeure influencé par ses fondements marxistes et structuralistes (Chalard-Fillaudeau 2009; Maigret 2015). En affirmant que «I learned about culture, first, as something which is deeply subjective and personal, and at the same moment, as a structure you live » (Hall et Du Gay 1996, 488), il présente la notion de culture sous l'angle du vécu, de l'expérience, mais aussi du cadre structurel dictant ces expériences. L'identité devient alors un lieu de quête et de lutte qui se refuse à la définition par la théorie¹². Hall reprend la réfutation de la notion de race en tant que marqueur génétique/biologique, pour la présenter sous l'angle de 'signifiant flottant', de 'signe', ou encore de 'fait discursif' qui pointe non plus vers des réalités génétiques mais plutôt vers des comportements, des différences, et des héritages historiques racialisés à travers l'utilisation discursive du mot 'race' (Hall 1997).

Les études structuralistes et culturelles ont en commun l'étude du racisme en tant que vecteur de formes de pouvoir grâce à des concepts tels que l'idéologie, le savoir, le discours, et la culture. Ainsi, elles mettent en lumière comment le racisme affecte les relations de pouvoir culturelles, symboliques, politiques, et sociales, entre autres. Ces théories peuvent être situées au sein du paradigme constructiviste. Omi et Winant développent comment l'étude contemporaine de la race s'inscrit dans le paradigme

¹² Pour expliquer son point, Hall étudie comment la société anglaise fait face à l'arrivée d'immigrants d'anciennes colonies en Angleterre. Il pose que le racisme culturel qui se développe dans la société anglaise est une réaction à ce flux migratoire nouveau, et engendre aussi une remise en question du contenu de la culture anglaise ainsi que de l'identité du soi et de l'autre. Hall remarque que ce racisme culturel transparait dans les stéréotypes et les images négatives véhiculés par les médias envers des groupes sociaux noirs et immigrants, dans l'absence du vécu des noirs dans l'histoire anglaise, et dans les représentations médiatiques simplistes de la culture et de l'histoire des noirs. Hall souligne ensuite que ce racisme culturel a pour objectif et effet de fixer les identités, du soi et de l'autre, et donc de forcer à adopter la différence comme représentation de l'autre (Hall et Du Gay 1996, 337-43).

constructiviste. Ils définissent le processus de création des races, ou ce qu'ils appellent la 'formation raciale' en tant que « processus sociohistorique par lequel les identités raciales sont créées, vécues, transformées et détruites » (Omi et Winant 2015, 119). Ils postulent que la catégorisation sociale, la création d'altérité et de signification de l'altérité¹³, et la justification raciste, sont des mécanismes qui érigent l'appartenance et l'identité raciales en réalités sociales.

Omi et Winant refusent de définir la race comme groupe dont les caractéristiques sont fixes et immuables et qui détermine le présent, le passé et le futur de ses membres. Au contraire, ils perçoivent la race comme une identité sociale composée et recomposée par des dynamiques internes et externes entre les individus qui la composent et leurs actions individuelles et collectives, et par des pressions structurelles et systémiques (Omi et Winant 2015). Ils analysent alors comment ces interactions continues entre personnes et groupes en viennent à créer, reproduire, mais également modifier le contenu et les frontières raciales. Ainsi, le racisme englobe non seulement les croyances et les attitudes explicites, mais aussi d'autres moyens qui perpétuent l'utilisation dans le discours public normal des hiérarchies de pouvoir et des identités basées sur la race, tels que des discours et des projets racistes ou haineux, ou la politique de 'color blindness' (Omi et Winant 2015).

Nous constatons l'existence d'un fil conducteur dans l'étude du racisme, malgré la diversité des angles d'étude structurels, matériels, idéologiques, culturels, discursifs,

¹³ Par exemple la manière dont les colons ont perçu et défini les autochtones lors de la colonisation, mais aussi le profilage racial (Omi et Winant 2015).

relationnels, expérientiels, et interactionnels. Au fil des années, de domaine d'étude s'éloigne de l'analyse de la race pour se concentrer les mécanismes constitutifs du racisme.

II. Évolution des études sur la nation, l'ethnicité, et le nationalisme, et leur intersection avec les études sur la race et le racisme

Une évolution similaire à celle des études sur la race et le racisme se produit dans l'étude du nationalisme et de l'ethnicité. Les deux courants théoriques vont au-delà des recherches centrées sur une définition du contenu de la race, de la nation, ou de l'ethnie, pour se concentrer sur l'avènement et l'instrumentalisation des imaginaires sociaux raciaux, ethniques, et nationaux.

La section présente comment les conceptualisations de l'ethnie et de la nation ont évolué en stades similaires à la discipline de l'étude de la race et du racisme. Avant d'aborder l'évolution de la pensée d'un courant à l'autre, il faut cependant clarifier la relation entre l'ethnie et la nation, qui justifie leur étude conjointe.

1. La relation entre l'ethnie et la nation

Les études sur le nationalisme et l'ethnicité ont évolué de manière interreliée. Les champs d'étude de l'ethnie et du nationalisme sont imbriqués car l'étude de la nation et du nationalisme s'est construite en dialogue – et en réaction – aux écrits sur l'ethnie (Malinowski 1922; Fowkes 2002). Cette imbrication permet d'utiliser des catégories similaires pour classer les paradigmes et courants théoriques traversant ce double champ d'étude de l'ethnicité et du nationalisme.

En effet, de nombreux arguments existent pour justifier leur étude commune. Une ligne de pensée affirme que la différence entre l'ethnie et la nation n'est que théorique (Lewis 2017). D'autres théories démontrent que l'ethnie et la nation sont des phénomènes qui résultent de mécanismes mentaux identiques, et comprennent les mêmes phénomènes (Brubaker, Loveman, et Stamatov 2004). Un troisième groupe de penseurs refuse de définir ce qu'est l'ethnie et la relie à d'autres concepts et théories (Sollors 1986; Horowitz 2000). Enfin, il y a aussi les tenants de l'existence bien réelle et reliée de l'ethnie et de la nation (Smith 1988).

Malgré l'étude souvent conjointe des phénomènes de l'ethnie et de la nation, on différencie les deux concepts à l'aide de la relation particulière entre la nation et l'État. L'ethnie et la nation se caractérisent toutes deux par le sentiment de parenté-fraternité qui unit leurs membres, mais la nation contient de plus un lien spécifique entre ses membres et l'État. Bien que les conflits ethniques représentent des luttes de pouvoir entre divers groupes impliquant des références ethniques, ces luttes ne seront qualifiées de conflits (ethno)nationaux qu'à partir du moment où un des groupes émet des revendications d'indépendance territoriale et de souveraineté (Taras et Ganguly 2010). De ce point de vue, la nation n'existe qu'à partir du moment où elle revendique son autonomie politique et territoriale. Le but du nationalisme est d'ailleurs d'établir ou de maintenir le lien politique et affectif entre un État et une nation (Abizadeh 2012).

Cette différence ne signifie pas que les groupes ethniques ne peuvent avoir d'objectifs politiques. Horowitz a en effet démontré la multitude de formes que peuvent prendre les

relations de pouvoir entre groupes se définissant comme des ethnies, allant de l'autonomie culturelle au génocide (Horowitz 2000).

De façon générale, les primordialistes considèrent que la nation est issue de l'ethnie. Les instrumentalistes mettent plutôt l'accent sur la manière dont l'appartenance ethnique peut être instrumentalisée au profit de projets nationalistes ou autres. Enfin, les constructivistes définissent l'ethnie et la nation par les relations ou forces sociales qui les engendrent, sans pour autant relier historiquement ou causalement les deux. Dès lors, l'étude conjointe des concepts d'ethnicité et de nationalisme dans une seule discipline se justifie par l'utilisation régulière d'un terme pour définir ou situer l'autre.

2. La pensée primordialiste de l'ethnie et de la nation

Les penseurs primordialistes considèrent que les groupes ethniques (ethnies), les nations, et la culture sont des entités stables et immuables. Les chercheurs primordialistes conçoivent ces entités comme des systèmes fermés, complets, et imperméables au changement ou à l'influence du temps et des autres phénomènes sociaux. Il en résulte une vision qui réifie et essentialise la nation et l'ethnie en tant que monolithes intemporels. La vision primordialiste de l'ethnie et de la nation mène à des positions ontologiques qui définissent ces groupes par des caractéristiques observables et soi-disant intemporelles¹⁴ (Herder, 1783, in Fishman 1973; Van den Berghe 1981; Wimmer 2002; Eriksen 2010).

¹⁴ Ainsi, Smith, qui est le chef de file du courant primordialiste, donne la définition suivante des rapports entre l'ethnie et la nation : « Here I define *ethnie* as a *named human population with myths of common ancestry, shared historical memories, one or more elements of shared culture, a link with a homeland, and a measure of solidarity, at least among the elites*. While *ethnies* share with nations the elements of common name, myth, and memory, their center of gravity is different: *ethnies* are defined largely by their ancestry myths and historical memories; nations are defined by the historic territory they occupy and by their mass, public cultures and common laws » (Smith 2000, 65).

Les primordialistes admettent que le nationalisme est un phénomène nouveau, mais ils affirment aussi que « nations had always existed in every period of history, and that many nations existed from time immemorial » (Smith 2010, 53; Grosby 2005; Hastings 1997). Les primordialistes ne se concentrent pas sur la question de la modernité de la nation, puisqu'elle est contraire à leur objet de recherche principal, à savoir la quête ontologique de la nation.

La principale critique adressée aux primordialistes concerne la réification de l'ethnie et de la nation : tenter de comprendre de l'intérieur la nature de l'ethnie et de la nation contient le risque inhérent de perdre de vue la diversité interne de ces groupes et leur variation temporelle et géographique. De plus, considérer l'ethnie et la nation comme des variables indépendantes des interactions et des phénomènes sociaux ne permet pas d'en étudier l'origine ou l'évolution (Gellner 1997; Armstrong 1982; Smith 2010). Une telle vision a également un impact sur l'analyse des conflits ethniques, qui ne peuvent alors être définis autrement qu'en tant que conflits entre groupes ethniques causés par des différences intrinsèques. Il en résulte une vision fataliste du conflit, puisqu'il ne semble pouvoir se résoudre que par l'élimination, l'assimilation, ou la subordination d'un groupe ethnique à l'autre (Vanhanen 1999; Esteban, Mayoral, et Ray 2012).

Geertz apporte des nuances au primordialisme et ouvre la voie vers le courant constructiviste-moderniste des études sur l'ethnie et la nation. Il affirme que les liens ethniques ne sont pas des 'donnés' a priori qui conditionnent la vie (et la mort) d'une personne. Au contraire, l'existence des liens ethniques découle du fait que les membres

du groupe ethnique croient en la préexistence et l'immutabilité de leur groupe¹⁵. L'ethnie et la nation sont profondément inscrits dans l'expérience et l'histoire des personnes, à tel point qu'elles influencent les relations sociales et le mode de vie quotidien des personnes membres de tels groupes (Geertz 1971; Wolff 2006).

3. La pensée constructiviste de l'ethnie

Le paradigme constructiviste gagne du terrain lorsque les anthropologues réalisent qu'ils influencent leurs objets/sujets d'étude, et qu'ils sont aussi influencés en retour. Le constat de l'influence mutuelle chercheur-sujet de recherche ouvre la voie à l'idée d'un savoir anthropologique construit et non plus découvert (Jenkins 2008). L'objet de recherche est alors inversé : de la compréhension du fonctionnement interne de la nation et de l'ethnie, le constructivisme déplace son champ focal vers les phénomènes, institutions, et relations qui influencent et (re)produisent l'émergence de l'ethnie et de la nation dans l'imaginaire social (Eriksen 2010).

Sur les traces de Weber¹⁶ et de Geertz, des auteurs tels que Horowitz, Hechter et Barth exposent comment les interactions, les modes de vies, les conflits, et les imaginaires sociaux des membres de ces groupes construisent une perception des ethnies comme des

¹⁵ Geertz développe le concept d'attachement primordial, définit comme : « 'givens'- of social existence: immediate contiguity and kin connections mainly, but beyond them the givenness that stems from being born into a particular religious community, speaking a particular language or even a dialect of a language, and following particular social practices » (Geertz 1973, 259). L'attachement primordial ne fait donc pas référence à l'immutabilité du monde social dans lequel chacun s'inscrit, mais à la perception (construite comme innée) de cette immutabilité.

¹⁶ Weber appelle « groupes 'ethniques', quand ils ne représentent pas des groupes de 'parentage', ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective en une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation – peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement » (Weber 1995, 130, 138-39).

réalités tangibles (Hechter 1976; Horowitz 2000). Barth s'inspire de Weber, de l'interactionnisme social, et des études sur la formation de l'identité sociale (Tajfel et al. 1971), pour souligner l'importance des frontières dans le maintien des identités de groupe. Pour Barth, les soi-disant caractéristiques communes ou intrinsèques ne permettent pas de définir ce que sont les groupes ethniques, et sont donc sans intérêt scientifique. Alors, les groupes ethniques existent parce qu'ils se différencient et se comparent entre eux : l'établissement de ces différences leur permet d'ériger des frontières ethniques¹⁷. Le processus de différenciation crée l'identité ethnique grâce à des références à des normes, coutumes, et mythes qui permettent le maintien des frontières entre groupes.

Il est possible de considérer que les deux courants suivants, le modernisme et l'instrumentalisme, sont issus du constructivisme. En effet, les deux courants se fondent sur le principe constructiviste selon lequel les ethnies et les nations sont des réalités sociales construites par divers phénomènes sociaux et développements politiques et historiques.

¹⁷ Barth présente en effet le groupe ethnique comme un « [...] organizational vessel that may be given varying amounts and forms of content in different socio-cultural systems. [...] The critical focus of investigation from this point of view becomes the ethnic boundary that defines the group, not the cultural stuff it encloses » (Barth 1969, 9, 38).

4. La pensée moderniste de l'ethnie et de la nation

Le courant constructiviste¹⁸ n'offre pas de réponse définitive quant au caractère moderne ou prémoderne des ethnies et des nations. Le débat persiste concernant l'apparition préalable des ethnies aux nations. Gellner résume cette controverse comme suit:

« The issue is simple: is the sense of ethnicity, the identification with a 'nation', and the political expression of this passionate identification, something old and present throughout history, or is it, on the contrary, something modern and a corollary of the distinctive feature of our recent world? » (Gellner 1997, 90).

Deux autres débats subsistent parmi les modernistes : d'une part, la question demeure de la période historique à laquelle le phénomène des nations apparaît (dans l'Antiquité, à partir des Traités de Westphalie, à la période des lumières, ou lors de l'industrialisation en Europe). D'autre part, les critères utilisés pour qualifier une période historique de moderne sont encore remis en cause. Anderson et Gellner affirment que la nation et le nationalisme se développent grâce à l'unification territoriale et culturelle caractéristique de l'avènement de la modernité. Pourtant, leur notion du nationalisme diffère, ainsi que la période historique à laquelle il apparaît (Viger 2016; Pfefferkorn et Sanchez 2015).

Pour Gellner, le nationalisme est une idéologie politique qui revendique et légitime l'unification entre une entité nationale et une entité politique étatique¹⁹. La nécessité de cette unification découle cependant des défis auxquels font face les sociétés modernes industrialisées. Le nationalisme, en transformant la culture d'une élite en culture de masse,

¹⁸ Le courant constructivistes-modernistes des études de l'ethnie et de la nation et le courant culturel des études sur la race et le racisme s'ancrent dans le même paradigme de constructiviste social (Berger et Luckmann 1966). Ils en reprennent les grands principes, mais leurs sujets de recherche divergent.

¹⁹ Gellner définit le nationalisme comme « [...] primarily a political principle, which holds that the political and the national unit should be congruent » (Gellner 1983, 1).

par des projets d'unification linguistique, culturelle, et éducationnelle, permet de créer des travailleurs plus interchangeables et mobiles, et des liens politiques plus forts menant à une solidarité et une citoyenneté partagées et plus fortes (Gellner 1997; 1995). Le nationalisme est alors la 'glu idéologique' qui unit les intérêts des citoyens et de l'État (Hearn 2006). Ainsi, le nationalisme a pour objectif d'encourager la construction étatique que nécessite la période historique de l'ère industrielle à partir du milieu du 17^{ème} siècle.

Anderson, définit la nation comme « an imagined political community – and imagined as both inherently limited and sovereign » (Anderson 2006, 6). Si la définition semble s'accorder à celle du nationalisme de Gellner, Anderson soutient que l'existence de nations ne résulte pas d'une idéologie nationaliste (Anderson 2006, 5). Plutôt, le nationalisme prend la forme d'une vision du monde développée et inculquée au fil des siècles et des nouvelles inventions et phénomènes sociaux. Grâce à elle, les individus s'imaginent membre d'un groupe plus large dont ils ne connaissent pas tous les membres mais dont ils imaginent l'existence. En reliant les phénomènes du commerce capitaliste, du protestantisme, et de l'invention de l'imprimerie, Anderson décrit comment ces changements historiques élargissent l'imaginaire social des personnes et y ancrent la réalité des États-Nations.

Grâce à Anderson, Gellner et Barth, il est possible de relier conceptuellement la race, la nation, et l'ethnie en tant que construits sociaux, résultant tant de phénomènes historiques, de besoins idéologiques circonstanciés, que d'interactions individuelles et groupales. Le constructivisme moderniste permet ainsi d'étudier comment divers phénomènes sociaux

et leurs effets politiques et économiques affectent les frontières et les identités ethniques et nationales à travers les siècles.

5. La pensée instrumentaliste de l'ethnie et de la nation

Le courant instrumentaliste reprend les fondements théoriques du constructivisme en affirmant que l'ethnie et la nation sont des entités sociohistoriques construite par la convergence d'autres phénomènes. Cependant, l'instrumentalisme considère que les ethnies et nations sont malléables, et même manipulables au gré des circonstances. Ainsi, les ethnies et les nations peuvent disparaître, renaître, ou s'adapter selon la pertinence sociale et politique qui est accordée à leur existence selon les circonstances du moment (Jaffrelot 2016).

D'après Kaufman, les haines ethniques sont modernes tout en étant façonnées par les élites politiques de manière à paraître anciennes, à l'aide de symboles et de mythes « that are typically modern revisions of older stories with quite different messages » (Kaufman 2001, 11). En mettant l'accent sur le caractère manipulable du contenu historique et symbolique des nations, des ethnies, Kaufman souligne comment les élites utilisent ce matériel ethnique pour influencer les masses dans leurs choix politiques. Kaufman rejoint donc Hobsbawm, qui affirme que les 'traditions inventées' visent à inculquer des normes et des comportements sociaux, et créent une continuité avec un passé mythifié (Hobsbawm et Ranger 1983; Sen 2015).

L'ethnosymbolisme de Connor et le nationalisme banal de Billig présentent également la manière dont le nationalisme peut être avivé ou normalisé à travers des discours, des vocabulaires, et un langage stratégique véhiculant des émotions et des valeurs de

fraternité, de famille, de ‘nous contre eux’ (Connor 1994; Billig 1995). Ces auteurs mettent en lumière comment une élite peut influencer le développement et l’intensité du nationalisme, au point de le rendre partie intégrante du quotidien et le moteur principal des choix et interactions politiques. Wolff reprend cette position et affirme que les conflits ethniques résultent de manipulations identitaires et idéologiques des appartenances ethniques et nationales²⁰.

Tous ces courants ont un apport explicatif et peuvent être combinés pour offrir une variété d’angles d’analyse des concepts de l’ethnie et de la nation. Le primordialisme permet de comprendre l’imaginaire social dans lequel les groupes ethnonationaux vivent et l’importance que revêt leur identité ethnique ou nationale dans leur quotidien. Le constructivisme et le modernisme mettent en contexte l’émergence du nationalisme comme idéologie politique et la relient à d’autres phénomènes sociohistoriques. Enfin, le courant instrumentaliste permet d’étudier comment le sentiment d’appartenance ethnonationale peut être façonné et utilisé à des fins politiques précises. Cette analyse à un triple niveau des phénomènes ethniques et nationaux nous permet de prendre en compte leur complexité mais aussi les liens à établir avec l’analyse de la race et du racisme. La section suivante souligne le rapprochement théorique entre les études ethniques et nationales et les études de la race et du racisme.

²⁰ Wolff écrit que: “[...] the mere fact of people having an ethnic identity and the presence of nationalist ideologies do not necessarily and inevitably lead to conflict, let alone civil war, ethnic cleansing, and genocide. Moreover, closer examination of many conflicts labelled as ‘ethnic’ leads some to argue that ethnicity is sometimes no more than a convenient mechanism to organize and mobilize people into homogeneous conflict groups willing to fight each other for resources that are at best indirectly linked to their ethnic identity” (Wolff 2006, 64-65).

6. Intersections entre les champs d'études ethniques et nationales et des études de la race et du racisme

Les concepts de race et d'ethnie n'ont pas été historiquement étudiés conjointement; l'étude de l'ethnie a en revanche été associée au domaine d'étude de la nation et du nationalisme. Ces parcours divergents résultent du fait que les notions de race et d'ethnie se sont développés dans deux différents domaines des sciences sociales, la sociologie et l'anthropologie. Ce n'est qu'avec les études culturelles et postcoloniales qu'un pont disciplinaire a été établi entre l'étude de la race et de l'ethnie.

Les critères utilisés pour délimiter les races se sont avérés scientifiquement infondés, mais les concepts de race et de racisme restent encore aujourd'hui bien implantés dans l'imaginaire social et dans les sciences sociales. L'ethnie fait face au même dilemme concernant son existence réelle, puisque le lien groupal ethnique est tout aussi fictif que celui de la race (Eriksen 2010; Balibar 2013). Il est cependant difficile de nier l'existence concrète de groupes ethnoraciaux ou de relations ethnoraciales qui sont réelles et concrètes aux yeux des personnes qui les vivent. Les études sur la race et sur l'ethnicité proposent des théories qui permettent d'expliquer l'existence réelle de ces groupes non plus selon des critères objectifs internes au groupe, mais bien selon les relations et structures qui en maintiennent l'existence. Les deux domaines d'études ethniques et des études de la race et du racisme se recoupent parce qu'ils reconnaissent que les groupes sociaux utilisent la différence pour s'autodéfinir.

Divers auteurs ont tenté de clarifier les relations et différences entre race et ethnicité, mais nous adoptons ici l'approche pragmatique d'Eriksen. D'après lui, la catégorie analytique

de l'ethnicité englobe celle de la race, qui est plus spécifique puisque s'ajoute à la liste des critères la couleur de peau et/ou d'autres traits physiques, utilisés par les groupes pour se définir – et être définis – de façon primordiale (Eriksen 2010).

Par contre, le domaine des études ethniques n'a pas élaboré de concept analytique équivalent à celui du racisme pour qualifier l'ensemble des relations sociales, structures et idéologies qui établissent des inégalités de pouvoir entre les groupes ethniques. Le sous-domaine des conflits ethniques se concentre plus sur les relations de violence physique entre groupes ethniques, sur leurs revendications nationales. Le concept d'ethnisme a bien été véhiculé, mais les chercheurs n'ont pas présenté de corpus théorique équivalent à celui du racisme (Essed 1991). La situation peut être expliquée par le fait que, dans la foulée culturaliste, la notion de racisme est utilisée pour qualifier les relations sociales conflictuelles et les hiérarchisations entre des groupes qui ne se définissent plus uniquement selon des critères de race ou de couleur de peau mais plutôt par des critères culturels, traditionnels, linguistiques, coloniaux ou autre. Bien que la thèse aborde le thème du racisme, les groupes impliqués ne sont que rarement définis en termes raciaux dans les documents consultés. Dès lors, les termes qui s'appliquent le plus précisément au sujet de la thèse sont le racisme ethnique, le racisme anti-Rom (qui spécifie le groupe ethnique victime de racisme), ainsi que la discrimination ethnoraciale, qui fait l'objet de la prochaine sous-section.

III. Évolutions de la théorisation relative à l'égalité et à la non-discrimination

Le phénomène du racisme ne peut être réduit à la discrimination, et la non-discrimination ne peut être considérée comme l'équivalent de l'égalité. Pourtant, la sociologie et le droit européen semblent parfois effectuer des raccourcis entre d'une part le racisme et la discrimination, d'autre part entre l'égalité, le traitement égal, et la non-discrimination. Après une présentation des amalgames entre discrimination et racisme en sociologie, nous développons les concepts d'égalité et de non-discrimination dans les domaines connexes du droit, de la théorie du droit et de la justice sociale. La section se termine par une analyse des limites du principe de non-discrimination face au principe d'égalité.

1. Discrimination et racisme en sociologie

En sociologie, la discrimination est régulièrement invoquée pour soutenir l'existence factuelle ou même définir le racisme, mais leur relation mutuelle demeure imprécise.

De nombreux auteurs considèrent la discrimination comme instrument de racisme en ce qu'elle contribue au maintien de la structuration sociale selon des critères raciaux (Marger 2009; Levin et Levin 1982; Matthew 2017; Blum 2002; DiTomaso 2013; Miles 2003; Clair 2020). Dans ce cas, la discrimination n'épuise pas la définition du racisme.

Cependant, d'autres offrent une place prépondérante à la discrimination dans la définition du racisme (Modood 2001; Black, Johnson, et VanHoose 2015; Miller et Garran 2007). Ainsi, la séparation que Modood établit entre la discrimination raciale et le racisme s'efface au fil de ses écrits. Il mentionne d'abord que la discrimination est une des composantes du racisme, sans pour autant y réduire le racisme, qui résulte d'un 'climat

d'opinion' spécifique²¹. Quelques pages plus loin, Modood effectue pourtant un raccourci. Il assimile la discrimination raciale à ce qu'il définissait avant comme 'racisme culturel' (Modood 2001, 254). La discrimination raciale, tant directe qu'indirecte, devient alors une forme, et non plus une composante, du racisme. De tels raccourcis ou raisonnements circulaires témoignent de la centralité de la discrimination dans la définition du racisme, et de la tendance à amalgamer la discrimination et le racisme (Kamali 2009, 3; Giwa et Boyd 2014).

Bien que la discrimination indirecte puisse ressembler au racisme d'un point de vue conceptuel, puisqu'ils inscrivent tous deux des inégalités dans les structures et systèmes sociaux, l'aspect idéologique du racisme (c'est-à-dire le climat d'opinion, composé de perceptions, de stéréotypes, et d'attitudes) ne peut être réduit au mécanisme de discrimination. Cette confusion entre le racisme et la discrimination, en particulier la discrimination indirecte, pose problème car elle a pour effet à la fois de réduire la portée sociologique du racisme, et d'élargir la portée juridique et sociologique de la discrimination.

De la sorte, si l'équivalence entre racisme et discrimination se formalise en sociologie et en anthropologie, la notion de racisme risque de couvrir moins de formes d'inégalité, en particulier celles qui ne sont pas (encore) reconnues par le droit comme des formes de

²¹ De fait, Modood affirme que: « My attempt thus far to establish that there is such a thing as 'cultural racism' has focused on stereotypes, prejudices and discourse, on perceptions and attitudes which are not only part of a climate of opinion but lead to direct acts and practices of racial discrimination in areas of social life such as employment, housing, schools, social services, electoral politics, and so on. There is also, however, a dimension of indirect discrimination involved in this racism » (Modood 2001, 250).

discrimination²². Dès lors, il est important de maintenir la séparation entre le racisme en tant que système producteur et reproducteur d'inégalités sociales, et la discrimination en tant qu'instrument de production et de reproduction d'inégalités.

Également, l'amalgame entre racisme et discrimination pose la question de la relation entre le climat d'opinion et la discrimination et le racisme. De notre point de vue, les concepts de climat d'opinion et de discours haineux débordent la notion de discrimination, et constituent un autre type d'instrument du racisme²³. Les prochains chapitres soulèveront le pouvoir idéologique des législations de non-discrimination, c'est-à-dire leur contribution à l'élaboration d'un argumentaire qui légitime et maintient la discrimination raciale et le racisme.

2. L'égalité, un concept aux multiples définitions

L'égalité est étudiée dans divers domaines, allant de la morale à la démocratie, en passant par le droit et la justice sociale. Il en résulte ce qu'Edel nomme « un chaos des

²² La discrimination intersectionnelle est une nouvelle forme de discrimination, basée sur la théorie de l'intersectionnalité de Kimberlé Crenshaw (Carbado et al. 2013; Hill Collins et Bilge 2016), qui n'a cependant pas encore été reconnue dans la législation ou la jurisprudence européenne. La Commission européenne reconnaît l'existence de la discrimination multiple et intersectionnelle depuis 2007. De plus, un avis juridique de 2016 inclut des clarifications terminologiques importantes concernant la discrimination intersectionnelle (Timmer et Senden 2016). La CJUE a récemment du prendre position face à ce nouveau concept. La Cour affirme que pour qu'il y ait discrimination intersectionnelle, il faut nécessairement qu'il y ait une discrimination séparée selon chaque motif invoqué. Il ne pourrait donc y avoir de discrimination résultant de « l'effet combiné » du sexe et l'âge d'une personne s'il ne peut être démontré qu'elle est discriminée séparément selon son sexe et son âge (La Cour de justice de l'Union européenne 2016). Cette vision de la discrimination intersectionnelle est contraire à celle de l'avis juridique de la Commission européenne qui reconnaît le caractère qualitativement différent entre la discrimination additive et la discrimination intersectionnelle (cet arrêt est également critiqué par la doctrine (Atrey 2018).

²³ Une autre avenue d'étude de la différence entre le climat d'opinion et la discrimination relève de la réflexion concernant la relation entre la notion de crime haineux et la discrimination raciale (Lidia Balogh 2011; CAHROM 2013; Levin et Nolan 2016; Herz et Molnar 2012).

interprétations » (Edel 2015). Néanmoins, la dualité définitionnelle de l'égalité demeure une constante dans les théories du droit et de la justice sociale.

Aristote développe des liens entre justice et égalité. Lorsqu'il affirme que « [...] si les personnes ne sont pas égales, elles ne peuvent obtenir de parts égales », (Aristote 2004, 238) il introduit également la différence entre égalité formelle et réelle (ou substantielle (Barles 2001)) dans la justice distributive. Cette distinction entre égalité formelle et réelle reste au cœur des débats sur l'équité, la justice sociale, la discrimination, et l'action positive. (Aristote 2004).

Au 20^{ème} siècle, Kelsen, Dworkin, Sen et Rawls ramènent le débat sur la définition de l'égalité à l'avant plan des disciplines de la philosophie du droit et de la justice sociale. Kelsen réactualise et standardise les propos aristotéliens : l'égalité formelle devient synonyme d'égalité devant la loi, ou de légalité. Cette forme d'égalité requiert une application légale de la règle de droit, qui signifie que les lois doivent être appliquées sans distinctions autres que celles prévues dans la loi. L'égalité réelle, que Kelsen traduit en un principe d'égalité dans la loi, affirme que les lois ne peuvent contenir des différences de traitement basées sur des distinctions déterminées (Kelsen 1959; Luchaire 1986).

Rawls se base également sur cette distinction aristotélienne de l'égalité pour élaborer deux grands principes de justice sociale que les institutions doivent respecter en vue d'opérer une distribution juste des biens et maux de la société. Rawls reprend le principe d'égalité formelle selon laquelle « chaque personne a un droit égal à un ensemble, *scheme*, pleinement adéquat de libertés et droits de base égaux pour tous [...] ». Il ajoute un second principe d'égalité réelle (aussi appelé principe de différence) selon lequel les inégalités

sociales ne peuvent exister que si elles soutiennent l'égalité des chances et si elles sont « au plus grand avantage des membres les plus désavantagés de la société » (Rawls 1993, 5-6; 2001). Sans céder la priorité du premier principe d'égalité des chances, Rawls pose dans son deuxième principe la possibilité d'atteindre une telle égalité non plus pas un traitement égal mais par un traitement inégal, qui avantage spécifiquement les plus désavantagés de la société. Rawls entérine que l'action positive fait partie des mesures contribuant à l'égalité et à la justice, et élargit ainsi la définition de l'égalité au traitement différent des personnes et situations différentes, ravivant l'interprétation aristotélicienne de l'égalité et de son lien avec la proportionnalité.

Dworkin établit aussi une double définition de l'égalité, mais dont le critère de différenciation entre l'égalité formelle et réelle diffère de Kelsen et Rawls. Dworkin affirme qu'il existe une différence qualitative entre les règles de 'traitement égal' et de 'traitement en tant qu'égaux'. Westen clarifie la position de Dworkin en soulignant que « treating people 'equally' means giving them 'an equal distribution of some opportunity or resource or burden' », alors que « treating a person as an 'equal' means giving him 'the same respect and concern as anyone else' » (Westen 1990, 102). Cette distinction permet à Dworkin de définir l'égalité non plus comme une fin en soi, mais comme un prérequis du respect auquel toute personne a droit de par le simple fait d'être une personne.

Le lien entre égalité et respect se retrouve au cœur de théories plus récentes de l'égalité et de la justice sociale qui cherchent à développer un principe d'égalité qui puisse être utilisé pour lutter contre la diversité des sources d'inégalité sociale. Ces théories désirent aussi éviter que l'application de mesures d'égalité ne mène à un effacement des besoins ou des

différences propres à chaque groupe social. À partir de cette critique, les théories de justice sociale étudient comment combiner le principe d'égalité à celui de la reconnaissance. Young développe ainsi un modèle de démocratie inclusive basé sur le principe de reconnaissance, et Fraser présente un modèle de Justice sociale à deux axes, l'un distributif, l'autre de reconnaissance. Leurs principes d'égalité se fondent ainsi dans l'acceptation des différences, l'inclusion, et le refus des oppressions (N. Fraser 2011; Sandra Fredman 2011; Sheppard 2010; Young 2000; Ferguson et Nagel 2009). Ce courant comprend diverses théories adoptant des définitions réelles et multiples de l'égalité. La définition de Fredman est probablement la plus élaborée, car elle réunit comme critères d'égalité réelle les principes de redistribution, de reconnaissance et de respect de la dignité, de transformation sociale, et de participation politique et sociale à la société²⁴.

Au final, la définition de l'égalité de Fredman ne contient plus de référence aux concepts d'égalité devant la loi ou d'égalité formelle. Cette définition ne permet pas non plus de justifier l'action positive si elle risque de présenter l'égalité comme une perte ou un désavantage pour certains membres de la société. Au contraire, les aspects de

²⁴ Fredman affirme que: « It is clear therefore that substantive equality resists capture by a single principle, whether it be equality of result, equality of opportunity, or dignity. I argue instead that equality should be seen as a multidimensional concept, pursuing four overlapping aims. First, it aims to break the cycle of disadvantage associated with status or out-groups. This reflects the redistributive dimension of equality. Secondly, it aims to promote respect for dignity and worth, thereby redressing stigma, stereotyping, humiliation, and violence because of membership of an identity group. This reflects the recognition dimension. Thirdly it should not exact conformity as a price of equality. Instead, it should accommodate difference and aim to achieve structural change. This captures the transformative dimension. Finally, substantive equality should facilitate full participation in society, both socially and politically. This is the participative dimension » (Sandra Fredman 2011, 25).

reconnaissance et de transformation de la théorie de l'égalité réelle de Fredman visent à changer les structures et cultures sociales de manière à éviter le jeu à somme nulle.

Au fil des années, la notion d'égalité s'élargit et développe un contenu normatif qui va au-delà de la différence entre l'égalité devant la loi et l'égalité dans la loi. Néanmoins, cette distinction reste au cœur des formulations législatives et juridiques de l'égalité, qui privilégient les concepts de traitement égal ou de non-discrimination pour définir l'égalité.

3. Conceptualisation de la non-discrimination en droit européen

Le droit européen élabore un ensemble détaillé et cohérent d'interdictions, de droits, et de mesures à mettre en œuvre par les États membres de l'Union Européenne (ci-après, l'UE), en vue de diminuer les inégalités sociales. Nous en présentons ici les grandes lignes, pour ensuite souligner les limites du principe de non-discrimination face à l'objectif d'égalité.

Le principe de non-discrimination a vu le jour dans le domaine législatif international grâce à de grands instruments normatifs internationaux. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (ci-après, DUDH (Nations Unies 2015)) est le premier texte législatif international à incorporer des mesures de non-discrimination²⁵. La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ci-après, CSDH) établit également dès 1950 le principe d'égalité et le droit à la non-discrimination. Les

²⁵ Soulignons qu'au niveau international, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979 contiennent tous des mesures visant la protection et la mise en œuvre du principe d'égalité. Dans la thèse, l'accent est mis sur le droit européen puisque la Hongrie est un État-membre de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe.

Traités qui instaurent la Communauté puis l'Union Européenne entérinent le principe d'égalité en tant que valeur européenne (L'Union européenne 2012b, articles 2 et 3).

À ces traités s'ajoutent des directives européennes qui uniformisent les normes et principes de non-discrimination applicables dans les divers droits nationaux au sein de l'UE. Nous présentons ici les principes législatifs et jurisprudentiels européens établis en matière de non-discrimination.

3.1. Trois différents types de mesures de non-discrimination

En réponse à la dualité (et la multiplicité) des définitions de l'égalité, la DUDH, la CSDH, les Traités de l'UE et les directives européennes interdisant la discrimination²⁶ contiennent plusieurs articles qui reconnaissent le principe d'égalité et le droit à la non-discrimination. Cette multiplicité d'articles au sein d'un même instrument législatif témoigne de la difficulté de cerner la portée du principe d'égalité juridique. En général, l'égalité est concrétisée à travers quatre types de mesures, qui peuvent se retrouver combinées ou séparées dans différents articles d'une même disposition législative.

D'une part, une première mesure affirme que les personnes doivent être traitées de manière égale quant aux droits énoncés dans la législation. D'autre part, une mesure rappelle que le droit protège les personnes de manière égale, c'est-à-dire que les personnes

²⁶ Dans la thèse, nous nous concentrons sur la directive européenne 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (L'Union européenne 2000a).

D'autres directives entérinent le droit à la non-discrimination, par exemple la directive 2000/78 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail et la directive 2006/54 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte) (L'Union européenne 2000b; 2006)

peuvent se prévaloir des protections disponibles dans la loi de façon égale. Ensuite, les instruments européens contiennent des énoncés explicites de l'interdiction de la discrimination.²⁷ Enfin, les législations européennes intègrent aussi le principe d'égalité de manière transversale en édictant des droits applicables de manière universelle. Dans les mesures qui affirment que « La dignité humaine est inviolable » ou que « Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté » (articles 1 et 6 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (L'Union européenne 2012a)), le principe d'égalité est bien présent, même s'il est implicite.

Cette combinaison de mesures constitue le cœur du droit à la non-discrimination, également appelé droit de l'anti-discrimination, droit à l'égalité, ou droit au traitement égal. La variété de dénominations de ce type de droit illustre la complexité des définitions de l'égalité et de la non-discrimination, ainsi que leur relation.

3.2. Définitions de la discrimination en droit européen

Les Traités tels que la DUDH, la CSDH, ou les Traités de l'UE (TUE et TFUE) ne contiennent pas de définition des termes utilisés²⁸. Les juridictions européennes et

²⁷ Qu'elles soient combinées dans un article ou séparées, l'objectif de cette deuxième mesure est toujours de réaffirmer plus concrètement le premier type de mesure sous forme d'interdiction de la discrimination. Exemples de cas où les principes de traitement égal et de non-discrimination sont dans des articles séparés : articles 2 et 7 de la DUDH; articles 20 et 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, et les articles 2 et 26 de la convention internationale sur les droits civils et politiques. Par contre, l'article 14 de la CSDH du Conseil de l'Europe combine les deux principes dans un seul article. L'affirmation du principe de traitement égal est ici assortie d'une interdiction implicite de la discrimination. Ce n'est qu'avec l'addition du protocole 12 que la discrimination est interdite de manière plus explicite. Articles 1, sections 1 et 2 du protocole additionnel 12 (Conseil de l'Europe 1950).

²⁸ La Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale, adoptée en 1965, est le premier document législatif à définir la discrimination. Cette définition préfigure déjà la distinction entre discrimination directe et indirecte ('pour but ou pour effet') sur laquelle nous reviendrons plus tard.

nationales ont donc eu la tâche de développer la définition et l'interprétation de termes tels que la discrimination ou le traitement égal.

La Cour européenne des droits de l'homme (ci-après, CEDH) pose deux jalons importants en matière de droit à la non-discrimination dans son arrêt dans 'l'affaire relative à certains aspects du régime linguistique de l'enseignement en Belgique' de 1968²⁹. D'une part, la CEDH restreint la portée de la discrimination en affirmant que des distinctions sont possibles tant qu'elles ne sont pas discriminatoires (ce qui équivaut à dire que les distinctions sont justifiées). Ensuite, l'arrêt établit une définition et des critères d'évaluation qui permettent de poser la discrimination comme l'opposé ou la négation du traitement égal :

« À ce sujet, la Cour [...] retient que l'égalité de traitement est violée si la distinction manque de justification objective et raisonnable. [...] Une distinction de traitement dans l'exercice d'un droit consacré par la Convention ne doit pas seulement poursuivre un but légitime: l'article 14 (art. 14) est également violé lorsqu'il est clairement établi qu'il n'existe pas de rapport raisonnable de proportionnalité entre les moyens employés et le but visé. » (La Cour européenne des droits de l'homme 1968, 31, 83-84).

Il résulte de cette jurisprudence européenne que la mise en œuvre du principe d'égalité, en passant par le traitement égal, est ramenée à l'élimination de la discrimination. Il

L'article 1 de la Convention affirme que : «1. [...] l'expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. » (Conseil de l'Europe 1950).

²⁹ L'arrêt de 1968 offre une première interprétation de l'article 14 de la CSDH (La Cour européenne des droits de l'homme 1968, 31, 83-84). L'article 14 de la CSDH édicte que: "La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. » (Conseil de l'Europe 1950).

semble alors que la notion d'égalité réelle ne soit pas présente dans la vision de l'égalité de la CEDH. Ce glissement survient cependant suite au développement d'un autre type de discrimination, la discrimination indirecte³⁰. En effet, l'élargissement du concept de non-discrimination permet de mieux cerner et d'interdire une multitude de discriminations.

3.3. Discrimination directe et indirecte

La directive européenne de 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (L'Union européenne 2000a) est l'un des documents législatifs européens récents qui contient des définitions de la discrimination et de l'égalité de traitement. Cette directive confirme en son article 2.1 la définition circulaire entre le traitement égal et l'absence de discrimination. En revanche, la directive entérine aussi le concept de discrimination indirecte développé par la jurisprudence, en incluant ce terme dans la définition de l'égalité de traitement³¹.

³⁰ Un nouveau mécanisme de discrimination positive peut porter remède à la discrimination indirecte. La discrimination indirecte est aussi intitulée 'action positive' ou 'mesure spécifique' en droit de l'UE (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 2018).

³¹ L'article 2 offre ainsi les définitions suivantes :

« 1. Aux fins de la présente directive, on entend par "principe de l'égalité de traitement", l'absence de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la race ou l'origine ethnique.

2. Aux fins du paragraphe 1:

a) une discrimination directe se produit lorsque, pour des raisons de race ou d'origine ethnique, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable;

b) une discrimination indirecte se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes d'une race ou d'une origine ethnique donnée par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un objectif légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne soient appropriés et nécessaires.

3. Le harcèlement est considéré comme une forme de discrimination au sens du paragraphe 1 lorsqu'un comportement indésirable lié à la race ou à l'origine ethnique se manifeste, qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile,

La distinction entre discrimination directe et indirecte trouve ses fondements dans la distinction entre l'égalité formelle et l'égalité réelle (Aristote 2004; Ellis et Watson 2013; Rawls 2001) De fait, il y a discrimination (directe) lorsque des personnes dans des situations comparables sont traitées différemment. La jurisprudence et la législation constatent qu'il y a également discrimination (indirecte) lorsque des personnes dans des situations différentes sont traitées de la même manière. Dans les cas de discrimination indirecte, l'égalité formelle est respectée, mais l'égalité réelle n'est pas atteinte, d'où la nécessité d'interdire et de revoir les dispositions, critères, ou pratiques en cause (Sandra Fredman 2011).

Le caractère intentionnel ou non n'est pas un critère pertinent pour distinguer la discrimination directe de la discrimination indirecte : il peut y avoir une discrimination directe même si elle est non-intentionnelle, par exemple involontaire, ignorée ou inconsciente. En corollaire, il est donc possible d'établir l'existence d'une discrimination, directe ou indirecte, même lorsqu'aucune personne physique ne peut en être considérée responsable. Ainsi, la législation et la jurisprudence européennes prennent en compte le caractère discriminatoire d'un plus large éventail d'actes ou d'omissions tant interpersonnels qu'institutionnels ou sociaux, tels que des actes isolés, des pratiques générales, des lois, des habitudes et des processus sociaux.

dégradant, humiliant ou offensant. Dans ce contexte, la notion de harcèlement peut être définie conformément aux législations et pratiques nationales des États membres.

4. Tout comportement consistant à enjoindre à quiconque de pratiquer une discrimination à l'encontre de personnes pour des raisons de race ou d'origine ethnique est considéré comme une discrimination au sens du paragraphe 1. » (L'Union européenne 2000a).

En droit européen, il n'est pas non plus nécessaire qu'il y ait une victime ciblée de la discrimination directe ou indirecte pour en demander l'interdiction. Les dispositions relatives à la discrimination directe incluent une rédaction au conditionnel, et les définitions de la discrimination indirecte sont également formulées de manière à affirmer que l'effet potentiellement discriminatoire est suffisant pour constituer une discrimination. Ces formulations témoignent du souci des législateurs européens de reconnaître qu'une mesure peut avoir un effet discriminatoire même si personne ne s'en est encore plaint en justice ou si la plainte n'émane pas d'une victime³².

Dans le cas d'une discrimination indirecte, le choix des groupes de comparaison et des méthodes de preuve a un impact important sur la détermination de l'existence ou non de la discrimination. L'arrêt D.H. et autres c. République Tchèque de la CEDH illustre bien comment des résultats différents peuvent être obtenus en fonction du choix des critères de comparaison. Dans cette cause, des parents d'enfants Roms de la République tchèque contestent le placement de leurs enfants dans des écoles spécialisées pour enfants présentant de légères déficiences mentales. Ils font valoir que cette pratique résulte en une ségrégation : un nombre disproportionné d'enfants Roms sont éduqués en marge du système scolaire de la majorité. Les requérants plaident entre autres « [qu'] un enfant Rom

³² L'arrêt Feryn entérine cette vision de la discrimination au niveau de la discrimination directe, puisqu'elle accepte comme preuve de discrimination des comparaisons ou des affirmations hypothétiques :

« En effet, le fait pour un employeur de déclarer publiquement qu'il ne recrutera pas de salariés ayant une certaine origine ethnique ou raciale, ce qui est évidemment de nature à dissuader sérieusement certains candidats de déposer leur candidature et, partant, à faire obstacle à leur accès au marché du travail, constitue une discrimination directe à l'embauche au sens de la directive 2000/43. L'existence d'une telle discrimination directe ne suppose pas que soit identifiable un plaignant soutenant qu'il aurait été victime d'une telle discrimination » (La Cour de justice de l'Union européenne 2008).

aurait eu vingt-sept fois plus de chances d'être orienté vers une école spéciale qu'un enfant non Rom dans une situation comparable » (La Cour européenne des droits de l'homme 2007, paragr. 134). La Cour conclut que la pratique tchèque représente une discrimination indirecte.

Cependant, l'opinion dissidente du Juge Jungwiert utilise d'autres critères de comparaison³³. La comparaison de la situation scolaire des enfants Roms entre États européens qu'effectue le juge Jungwiert l'amène à considérer les mesures tchèques comme une discrimination positive permettant à plus d'enfants Roms d'accéder à une éducation en République Tchèque que dans les autres états européens. Même s'il reconnaît les limites du système tchèque, il l'estime néanmoins « louable : scolariser des enfants pour leur donner des chances de réussir, ce qui implique une discrimination positive en faveur d'une population défavorisée »³⁴. Le Juge Jungwiert refuse de considérer la pratique tchèque comme discriminatoire car il privilégie une vision globale de l'accès à l'éducation pour les enfants, sans tenir compte de la qualité ou de la nature de l'éducation

³³ Il compare la situation historique et les statistiques des Roms de la République Tchèque avec les Roms d'autres pays européens :

« 7. [...] Au total, il y aurait plus de quatre millions d'enfants roms en Europe, dont très probablement *deux millions ne fréquentent jamais l'école de toute leur vie.*

8. Cette terrible vérité qui reste pratiquement dissimulée, je veux la mettre avec détermination en pleine lumière, car il s'agit, à mon avis, de la honte de l'Europe du XXI^e siècle. D'où vient cet effrayant silence ?

9. Les données statistiques pour l'ancienne Tchécoslovaquie indiquent qu'en 1960 quelque 30 % de Roms n'avaient jamais été scolarisés. Ce chiffre a régressé et n'était plus que de 10 % en 1970.

La comparaison numérique des données pour la République tchèque concernant le nombre des enfants nés et des enfants scolarisés démontre une scolarisation pratiquement à 100 % vingt ans plus tard⁷.

10. Néanmoins, dans ce contexte pitoyable, d'aucuns jugent utile de concentrer leurs critiques sur la République tchèque, un des rares pays d'Europe où pratiquement tous les enfants, y compris les Roms, sont scolarisés » (Opinion dissidente du juge Jungwiert dans l'Arrêt D.H et autres c. République Tchèque, paragr. 7-8 (La Cour européenne des droits de l'homme 2007)).

³⁴ Opinion dissidente du juge Jungwiert dans l'arrêt D.H et autres c. République Tchèque, 23 novembre 2007, paragr. 11 (La Cour européenne des droits de l'homme 2007).

que certains enfants reçoivent et pas d'autres. Cet exemple démontre l'importance du choix de la comparaison : selon le type de comparaison effectuée, une situation peut être qualifiée de discrimination indirecte, ou d'action positive.

L'expression de Lippert-Rasmussen du « défi de la définition de la discrimination indirecte » (traduction personnelle) (Lippert-Rasmussen 2013, 56) souligne la complexité du droit à la non-discrimination et la difficile tâche des juges à établir l'existence ou non de discrimination. Malgré les avancées de la législation et de la jurisprudence européennes, la mise en place du principe d'égalité reste difficile à concrétiser car les mesures préconisées se concentrent sur l'établissement de l'égalité de traitement et la non-discrimination. Après un bref survol des mesures d'égalité de traitement, nous abordons pourquoi la non-discrimination ne peut engendrer l'égalité.

3.4. L'action positive et les obligations résultant du principe d'égalité de traitement

L'article 5 de la directive européenne de 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique entérine le maintien et l'adoption de « mesures spécifiques destinées à prévenir ou à compenser des désavantages liés à la race ou à l'origine ethnique » même si elles contreviennent au principe d'égalité de traitement. Bien que la CSDH ne contienne pas de telle reconnaissance de l'action positive, l'arrêt Thlimmenos et l'arrêt Andrejeva de la CEDH affirment que le traitement différent de personnes dont les situations sont sensiblement différentes peut ne pas constituer une discrimination (La Cour européenne des droits de l'homme 2000; 2009). L'action positive vise à atteindre une égalité

matérielle, ou de résultat. Au contraire de l'interdiction de la discrimination directe et indirecte, l'action positive constitue une mesure qui crée délibérément une inégalité de traitement, de manière à améliorer ou prévenir les inégalités et discriminations vécues par les personnes possédant une des caractéristiques protégées. L'action positive demeure une exception au principe de non-discrimination, et doit donc être spécifique, exceptionnelle, limitée dans le temps, combattre les inégalités et discriminations subies par un groupe protégé, et être proportionnelle à son objectif. La légitimité de l'action positive en tant que mesure qui promeut l'égalité reste toujours controversée (Sandel 2009; Ellis et Watson 2013; Sheppard 2010) mais cette mesure s'inscrit dans le continuum des obligations étatiques en matière de non-discrimination.

Les législations européennes opérationnalisent le principe d'égalité à l'aide de divers types d'obligations pour les États-parties. La directive européenne de 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique comporte plusieurs obligations étatiques qui vont au-delà de l'obligation négative d'interdiction de la discrimination. L'action positive de l'article 5 n'est pas une obligation, puisqu'elle est rédigée de manière à représenter un instrument potentiel auquel les États peuvent avoir recours. Les articles 6 à 14 comprennent des mesures telles que l'obligation étatique de développer et de rendre accessible des procédures judiciaires et/ou administratives visant à faire respecter les obligations étatiques (article 7), ou l'obligation étatique d'encourager « le dialogue avec les organisations non gouvernementales concernées [...] en vue de promouvoir le principe de l'égalité de traitement » (article 12) (L'Union européenne 2000a). Ces obligations

étatiques représentent des mesures concrètes qui décrivent non pas des objectifs/principes à atteindre mais des procédures et des mesures-types à mettre en place.

Au fil des ans, la législation et la jurisprudence ont étendu de la notion de discrimination à la discrimination indirecte, imposé des obligations étatiques à son encontre, et accepté certaines exceptions à l'égalité formelle telles que les mesures d'action positive. Au-delà des débats entourant l'opérationnalisation et l'application du droit à la non-discrimination, un problème demeure : les législations et la jurisprudence n'abordent que peu le thème de l'égalité réelle, en faisant dévier le débat vers la différence entre la discrimination directe et indirecte et leur relation au traitement égal. La définition de l'égalité reste celle du traitement égal, qui revient à l'égalité formelle et à la non-discrimination. La circularité des définitions entre ces termes ne permet pas d'étudier en profondeur leurs relations et leurs différences de portée.

4. Apories de la non-discrimination en tant qu'égalité

Si la discrimination n'équivaut pas au racisme, il faut également explorer si la non-discrimination est différente de l'égalité. La législation pose que l'interdiction de la discrimination directe et indirecte mène au traitement égal³⁵, et donc à l'égalité. Cette position est problématique car le principe de non-discrimination ne permet de parvenir ni à une égalité formelle, ni à une égalité réelle ou matérielle (Kiss 1986). Nous clarifions ici les problèmes de logique juridique concernant les liens entre la discrimination et l'égalité.

³⁵ La directive européenne de 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique définit le traitement égal comme « l'absence de discrimination directe et indirecte » (L'Union européenne 2000a).

Westen met en lumière que la manière dont une règle est rédigée, le vocabulaire, la grammaire et la sémantique utilisés, ont non seulement un impact sur l'interprétation de la règle mais aussi sur son caractère effectivement prescriptif/normatif ainsi que sur le type d'égalité qui peut en résulter (Westen 1990). Il suit les enseignements de Raz, qui établit que les règles de non-discrimination ont comme but le traitement égal, et donc qu'elles sont intrinsèquement égalitaires (Raz 1978; Westen 1990). Les règles de non-discrimination sont des 'droits à l'égalité' purs puisque leur objectif premier (et donc le résultat auquel elles aspirent) est l'égalité, sans autre objectif ultérieur. La comparaison basée sur des règles de non-discrimination, ou de traitement égal, contient un élément descriptif, sans nécessairement contenir d'élément prescriptif. Il en résulte que l'évaluation de la discrimination se concentre uniquement sur la relation d'égalité descriptive et non sur la recherche d'un objectif prescriptif ultérieur, que celui-ci soit l'égalité ou un autre principe.

Cependant, pour Westen, la combinaison du traitement égal (ou la non-discrimination) et du traitement en tant qu'égaux (contenant d'autres affirmations prescriptives téléologiques et non-comparatives) est nécessaire pour atteindre une égalité synonyme de justice. En effet, les règles de non-discrimination font partie de la catégorie des droits à l'égalité, mais elles ne suffisent pas à elles seules à établir une égalité prescriptive ou la justice (Simons 1985; Westen 1990). En effet, les droits non-comparatifs (« toutes les personnes ont droit à... ») doivent être inclus dans la catégorie des droits à l'égalité de manière à reconnaître leur effet indirect de création de relations d'égalité, qui est lui-même l'objectif direct des règles de non-discrimination. De plus, les droits non-comparatifs ont

la capacité d'établir des standards minimaux de relations d'égalité, ce dont les règles de non-discrimination sont incapables³⁶.

S'il est vrai qu'appeler d'autres droits que des règles de non-discrimination des droits à l'égalité mène à la confusion, restreindre l'usage de ce terme aux droits à la non-discrimination est réducteur. Holmes confirme les conclusions de Westen lorsqu'elle affirme que les règles de non-discrimination et de traitement égal apportent une simple 'égalité vague' (« loose equality »), qu'elle estime être 'une manière triviale' de concevoir l'égalité (Holmes 2005, 180).

Holmes considère que les règles de non-discrimination sont une sous-catégorie des règles de traitement égal (Holmes 2005), puisque leur but est d'interdire certaines distinctions effectuées sur certaines bases et concernant certains bénéfices ou charges, ce qui représente la version négative/d'interdiction des règles de traitement égal. Les règles de non-discrimination prennent toujours la forme de règles concernées par des états de fait dépendant de l'action humaine, et dont l'objet est de réguler ces actions. Dès lors, Holmes s'oppose à Westen lorsqu'elle affirme que les règles de non-discrimination ne permettent d'atteindre ni une égalité stricte, ni une égalité vague, du fait que ces règles ne se préoccupent pas réellement de la comparaison des personnes en situation d'(in-)égalité, car l'important n'est pas l'existence ou non de distinctions, mais les raisons de ces

³⁶ Westen donne l'exemple de droits non-comparatifs tels que le droit à vivre dans un État de droit ou le droit de vivre avec un standard de vie de qualité. Ces droits permettent non seulement d'atteindre une relation d'égalité entre les bénéficiaires de ces droits, mais aussi de s'assurer que cette relation d'égalité ne représente pas une absence de droit ou une diminution de leur qualité de vie suite à la mise en œuvre de la relation d'égalité, ce qui représente l'écueil (théorique) principal des règles de non-discrimination (Westen 1990).

distinctions. Holmes affirme donc que les règles de non-discrimination ne cherchent ni à établir une égalité réelle, ni une égalité formelle (Holmes 2005). Holmes va donc plus loin que Westen, en affirmant que le processus de comparaison qui a lieu lors de l'évaluation d'une discrimination ne cherche pas à étudier l'égalité descriptive ou prescriptive entre deux personnes ou groupes, mais bien si la distinction est légitime ou non.

Holmes étudie alors si les règles de non-discrimination ont un rapport de cause à effet avec un objectif ultérieur d'égalité, ce qui en ferait des 'droits à l'égalité' d'un point de vue téléologique. Holmes répond par la négative, car elle soutient qu'il n'y a qu'un lien conceptuel. L'égalité et la non-discrimination semblent toutes deux être des normes comparatives, et qui se préoccupent d'éradiquer une différence précise, et cette parenté conceptuelle fait oublier l'inexactitude de la présomption d'un lien causal. Holmes conclut en effet qu'elle ne peut affirmer qu'il existe une justification ou une explication à l'existence des règles de non-discrimination. Ces règles ne permettent pas d'atteindre l'égalité, puisqu'elles visent tout au plus à ne pas empirer la situation ou à être des instruments de compromis politique. Elle estime que l'idéal d'égalité est mieux servi par d'autres types de normes, que ce soit des 'droits de non-discrimination de quatrième génération contenant des obligations positives de promotion de l'égalité' (Sandra Fredman 2011), ou des politiques permettant d'augmenter la qualité de vie des plus vulnérables grâce à des droits substantiels au logement, à la salubrité, aux soins de santé etc. qui permettent de mettre en place une égalité plus réelle au sein de la société.

Holmes parvient donc à des conclusions plus radicales que Westen, et affirme qu'elle ne reconnaît pas la capacité des normes de non-discrimination de répondre aux objectifs

d'égalité (stricts ou vagues). Les règles de non-discrimination sont simplement utiles pour évaluer la validité d'une distinction par rapport à un critère, et Holmes ne perçoit en cela aucun souci envers l'idéal d'égalité.

Les critiques de Westen et Holmes se rattachent à la sémantique et à la logique interne des règles de non-discrimination. Nous y ajoutons les critiques de Makkonen, qui présente la discrimination en tant que droit libéral incapable de contribuer à l'égalité.

De nombreux auteurs établissent un lien historique, conceptuel et instrumental entre les notions de justice, d'égalité, de non-discrimination et les valeurs libérales (Collins et Lim 2010; Makkonen 2012; Khaitan 2015; Rawls 2001; Dworkin 2000; Arat 2008). Makkonen offre un résumé et une critique de la non-discrimination en tant que droit issu du libéralisme. En premier lieu, la non-discrimination est un droit individuel et non collectif. Il relève donc de la liberté/choix et de la responsabilité individuelle de la personne d'intenter un recours en justice pour faire établir l'existence d'une discrimination envers elle (Makkonen 2012). De plus, si la personne discriminée est considérée comme actrice dans la lutte contre la discrimination, elle ne peut agir que pour son propre compte. Cependant, la difficulté de naviguer le système de justice, sa lenteur, son coût financier élevé, et le stress que cela peut apporter en plus à la victime mène à une disparité entre le nombre de personnes affirmant avoir vécu de la discrimination et le nombre de plaintes soumises aux autorités compétentes (Makkonen 2012; S. Fredman 2001). D'autre part, puisque les obligations contenues dans les législations européennes concernent les États-membres, il devient naturel que l'État se pense et se présente en tant qu'acteur principal dans la lutte contre la discrimination (Makkonen 2012). La lutte contre la discrimination

semble alors dépendre du bon-vouloir de chaque État, alors qu'ils commettent eux-mêmes des discriminations directes et indirectes envers leurs citoyens, et qu'ils n'offrent généralement pas de place et de rôle à la société civile dans la lutte contre la discrimination.

Enfin, Makkonen souligne que les règles de non-discrimination sont l'accessoire de droits et libertés préalables. Cela renforce l'idée que la règle de non-discrimination ne vise pas réellement l'égalité, mais plutôt la protection de la jouissance du droit ou des valeurs de référence, tel que la dignité et l'autonomie des individus (Makkonen 2012; Khaitan 2015). L'inscription de la non-discrimination en tant que droit libéral place celle-ci directement en compétition avec d'autres droits ayant pour objectif l'augmentation ou la protection de l'autonomie individuelle, telle la liberté d'expression ou le droit à la vie privée. Ces tensions entre droits 'libéraux' peuvent facilement faire perdre de vue les enjeux sociétaux plus larges en se concentrant sur les aspects d'autonomie individuelle de la non-discrimination. De ce point de vue, les règles de non-discrimination n'auraient plus vocation à contribuer aux débats concernant la réduction des inégalités sociales. Sous l'égide de la liberté et de l'autonomie, les problèmes sociaux perdent en importance ou disparaissent, et la non-discrimination n'est plus en mesure d'amener ces débats sociaux à l'avant de la scène politique. Ainsi, la non-discrimination semble insuffisante pour créer une société plus égale et pour contrer le racisme, car elle ne s'attaque qu'à certains symptômes du racisme.

Nous avons cherché à démontrer les imbrications entre les concepts de race, de racisme, de nationalisme, d'ethnicité, de (non-)discrimination et d'égalité. Le chapitre clarifie pourquoi les amalgames entre divers concepts sont problématiques. Comme l'ethnicité et la race deviennent presque des synonymes, le concept de racisme s'applique aux relations et structures sociales qui établissent des différences et des hiérarchies entre groupes définis selon la race, la culture ou l'ethnicité. De plus, le racisme et le nationalisme établissent tous deux les frontières, des structures, et des relations internes, basées sur une parenté imaginée ou fictive entre leurs membres (et l'État pour le cas du nationalisme). Ensuite, il est possible de conclure que la discrimination n'équivaut pas au racisme, même si elle en est un mécanisme incontournable. De même, la non-discrimination n'équivaut pas à l'égalité, même si elle constitue un des instruments législatifs principaux dans la quête d'égalité.

Chapitre trois : Cadre d'analyse théorique : les relations entre le nationalisme, le (néo-)racisme, l'égalité et la discrimination

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté que les courants des études de la race et du racisme, et des études du nationalisme et de l'ethnicité ont longtemps évolué en parallèle, malgré certains recoupements paradigmatiques et conceptuels. Étienne Balibar réfute implicitement la séparation entre l'étude du racisme et du nationalisme, en ce qu'il est un des seuls chercheurs à offrir une analyse des relations entre le racisme et le nationalisme. Dans la première section, nous présentons la manière dont Balibar aborde l'étude du nationalisme et du racisme, puis nous exposons les interactions et renforcements mutuels qu'il discerne entre les deux phénomènes.

La deuxième section aborde ensuite comment le racisme se maintient à une époque où l'utilisation de la notion de race est récusée en droit et en sciences sociales. Nous reprenons les explications de Balibar sur le fonctionnement du néoracisme, synonyme de racisme culturel (Fanon 1956; Hall 1997) et de racisme différentialiste (Taguieff 1992). Puisque Balibar se concentre sur les relations macro-sociales entre le (néo-)racisme et le nationalisme, il est nécessaire d'y ajouter la théorie de Philomena Essed sur le racisme quotidien, qui met en lumière les mécanismes micro-sociaux contemporains (tels que la discrimination) qu'utilise le (néo-)racisme pour se perpétuer.

Enfin, la dernière section offre une réflexion sur la relation entre la discrimination, le racisme, et l'égalité chez Essed et Balibar. Si Balibar relie peu discrimination et racisme, ses écrits sur la proposition d'égaliberté offrent un cadre pour réfléchir à l'utilité de la

non-discrimination dans la lutte pour l'égalité et contre le racisme. La dernière théorie de Balibar utilisée dans la thèse, concernant la violence et le conflit, est présentée et discutée dans le chapitre sept, pour répondre à la deuxième partie de la question de recherche.

Chaque section se clôt par une ou plusieurs propositions : elles consistent en une interprétation des arguments de Balibar et d'Essed qui guident l'analyse des chapitres suivants.

I. Racisme et nationalisme dans les écrits de Balibar

Balibar aborde la relation entre le nationalisme et le racisme en réfutant l'approche primordialiste des théoriciens de la nation, qui cherchent à en isoler et réifier les caractéristiques. Balibar considère que le nationalisme et le racisme sont deux phénomènes modernes qui entretiennent des relations historiques dynamiques et réciproques. Ces relations ne peuvent toutefois être réduites à une simple concordance historique. Les définitions que Balibar donne du racisme et du nationalisme, ainsi que la théorie de l'excès qu'il développe concernant leur relation, nous permet de mettre en lumière les effets réciproques du nationalisme et du racisme.

1. Une vision marxiste de l'origine et des développements du racisme

Balibar aborde l'étude du racisme d'un point de vue critique : il reconnaît la variété des formes sociohistoriques du racisme et les place en dialogue avec les évolutions structurelles, culturelles et scientifiques de l'histoire humaine.

Balibar rappelle la différence entre les formes historiques de xénophobie et de racisme. Il définit la xénophobie comme un phénomène transhistorique, un « affect collectif, organisé

ou non, de haine et de rejet dirigé contre l'autre en tant qu'il reste extérieur, et que le rapport avec lui peut finalement être évité » (Balibar 1993, 78-79). Au contraire, Balibar présente le racisme comme un phénomène moderne, qui s'est développé avec la colonisation et les conflits religieux européens.

La condition d'existence du racisme consiste en l'intériorité de l'autre, qui « suppose que les populations, les groupes qui s'opposent entre eux appartiennent à un seul et même espace social », et le racisme se manifeste alors sous « la forme de la répulsion et de l'exclusion » (Balibar 1993, 79). La différence principale entre xénophobie et racisme se réduit donc à la situation de proximité et/ou de contact entre le groupe et l'autre, dont dépendent les mesures à adopter pour maintenir ou rétablir cette distance. D'après Balibar, la question de la configuration-structuration de la société dans sa dimension intérieur-extérieur est au cœur du racisme. Il en résulte une définition du racisme qui reprend non seulement ses modes d'action, mais aussi les peurs et besoins auxquels le racisme répond :

« Racism – a true 'total social phenomenon' – inscribes itself in practices (forms of violence, contempt, intolerance, humiliation and exploitation), in discourses and representations which are so many intellectual elaborations of the phantasm of prophylaxis or segregation (the need to purify the social body, to preserve 'one's own' or 'our' identity from all forms of mixing, interbreeding or invasions) and which are articulated around stigmata of otherness (name, skin colour, religious practices). It therefore organizes affects (the psychological study of these has concentrated upon describing their obsessive character and also their 'irrational' ambivalence) by conferring upon them a stereotyped form, as regards both their 'objects' and their 'subjects'» (Balibar et Wallerstein 1991, 17-18).

Pour Balibar, les notions de pureté et de différence sont les constantes qui permettent de retracer la continuité historique du racisme, qui prend des formes variées au cours de l'histoire. Pourtant, en mettant de l'avant le caractère situé, circonstancié des différents

types de racisme, Balibar relie l'avènement du racisme au développement concomitant de la modernité et du capitalisme.

Tout en soulignant la relation complexe entre racisme et lutte des classes, Balibar considère que la notion de race a une double origine dans les revendications de pureté héréditaire de la classe sociale de l'aristocratie, et de supériorité des propriétaires d'esclaves. La signification de la race serait ainsi historiquement reliée au maintien des classes sociales. Dans les années 1800, la révolution industrielle et les nouvelles relations de production capitalistes permettent l'avènement d'un racisme bourgeois envers les populations exploitées. À cette époque la notion de race se défait de sa connotation classiste et s'applique à des groupes sociaux constitués en tant que groupe biologique-généalogique. Le racisme devient à cette époque un discours unifié, regroupant différents processus de racialisation et d'équivalence concernant les caractéristiques biologiques, sociales, psychologiques, pathologies, et imaginaires de certains groupes de personnes (Balibar et Wallerstein 1991; Banton 1998). La combinaison de la modernité et du capitalisme a donc eu pour effet de détruire les collectivités sociales en éliminant les structures et normes de stratification sociale typiques entre les nobles, le clergé, et le tiers-État. D'après Balibar, le racisme est une réaction historique à cette double évolution sociale engendrant la division du travail et de nouvelles classes sociales³⁷.

De ce point de vue, le racisme représente une nouvelle forme de réification des formations sociales, l'agent liant entre les individus et les collectivités historiques, en réaction à la

³⁷ Wallerstein définit au contraire le racisme comme l'institutionnalisation des hiérarchies impliquées dans la division du travail mondiale (Balibar et Wallerstein 1991, 5-6).

déstructuration sociale entamée par le capitalisme. Balibar présente ici le racisme comme une ‘négation de la négation’ : suite au capitalisme, qui a pour effet de détruire et déstabiliser les formations sociales traditionnelles, le racisme est un mécanisme réactionnaire institutionnalisé qui vise à contrer l’isolement engendré par la division du travail et la lutte des classes. Le racisme devient alors une quête du sentiment de stabilité dont bénéficiait l’élite précapitaliste et prémoderne. Le racisme n’est alors pas l’expression de la structure de classe capitaliste, mais bien une force sociale et politique d’aliénation qui interagit – et fait concurrence – avec le capitalisme, le sexisme, et le nationalisme, entre autres (Balibar et Wallerstein 1991).

Bien qu’il souligne la variété des formes du racisme au cours de l’histoire, Balibar met en exergue l’interrelation de deux aspects importants du racisme. D’une part, les pôles opposés de racisme théorique/doctrinaire/institutionnel et de racisme spontané/préjugé/sociologique, sont tous deux présents dans les exemples historiques de racisme. Ainsi, tout racisme contient des théories, mythes, idéologies, et autres ‘élaborations intellectuelles’ racistes, qui sont ancrés dans les faits, dans la réalité matérielle, par des opérations de catégorisation et des actes individuels et sociaux (Balibar et Wallerstein 1991). D’autre part, Balibar rappelle que la dichotomie racisme d’oppression – racisme d’extermination n’existe pas (ou rarement) sous sa forme pure. Par conséquent, il est probable de retrouver dans les exemples historiques de racisme tant des mesures d’extermination visant la purification sociale et l’exclusion, que des mesures d’oppression et d’exploitation visant la hiérarchisation ou la séparation sociale interne.

Balibar estime alors que la race est un produit du racisme, et n'a pas d'existence ou de réalité sans les pratiques et structures sociales racistes. Pour Balibar, la race est une fiction. L'idée de fiction fait référence au caractère construit de la race, ou encore au concept de Hobsbawm de tradition inventée (même si Hobsbawm applique ce concept au nationalisme). De plus, il affirme que la race est le produit d'une fiction, celle de l'application des concepts de généalogie et de filiation, pour représenter symboliquement une interrelation qui n'existe pas/plus dans les faits entre les soi-disant membres d'un groupe (Balibar et Wallerstein 1991). La fiction de la généalogie représente donc une des caractéristiques invisibles qui permettent d'effacer et de redessiner les frontières sociales des identités raciales.

Ainsi, Balibar en arrive à des conclusions constructivistes concernant la nature de la race : sa définition de la race s'inscrit à la croisée des théories marxistes, critiques, et culturelles, puisqu'il présente la race comme une création identitaire fictive :

« All kinds of somatic or psychological features, both visible and invisible, may lend themselves to creating the fiction of a racial identity and therefore to representing natural and hereditary differences between social groups either within the same nation or outside its frontiers » (Balibar et Wallerstein 1991, 90).

2. Le nationalisme comme créateur de fiction

Balibar conçoit la nation de manière similaire à la race, c'est-à-dire en tant que construit social ou fiction, dont la réalité dépend du phénomène du nationalisme. Tout comme la race, la nation est un phénomène sociohistorique multiple. En affirmant que le nationalisme ne peut être étudié « strictement comme l'effet idéologique des processus 'objectifs' de constitution des nations (et des État-Nations) » (Balibar et Wallerstein 1991,

48), Balibar souligne la difficulté de définir le nationalisme au vu de la multiplicité de ses formes historiques et sa constante interaction avec d'autres phénomènes sociaux tels la nation, l'État, et le racisme.

L'imaginaire collectif du peuple constitue la réalité de la communauté nationale en ce qu'elle ancre les paramètres de son existence et de ses luttes politiques dans le principe que l'État est la propriété du peuple. Le peuple étant cependant une fiction en soi, la production et la reproduction continuelle du peuple en tant que communauté nationale unie relève de la tâche du nationalisme : le peuple est ainsi une fiction créatrice de fiction (Balibar et Wallerstein 1991). De ce fait, le nationalisme constitue une idéologie préexistante qui facilite le processus d'unification du peuple et la communication entre les individus et les groupes sociaux. Le nationalisme est à la fois un phénomène d'individuation et un phénomène de masse qui affecte les émotions et les représentations du moi individuel et groupal. En effet, le nationalisme a pour fonction de modifier les différences individuelles et groupales de manière à créer une identité nationale et une différence symbolique irréductible entre le 'nous' et 'les étrangers' (Balibar et Wallerstein 1991, 94). En outre, le nationalisme relativise l'importance des identités individuelles et les subordonne à l'identité collective nationale. Le nationalisme ne représente donc pas uniquement l'ensemble des développements historiques ayant mené à l'élaboration de l'État-Nation. Il englobe aussi les processus de socialisation, c'est-à-dire des mécanismes par lesquels les membres de la nation inculquent et maintiennent des valeurs politiques et des identités collectives communes.

Balibar définit la communauté mise en place par l'État-Nation en tant qu'« ethnicité fictive », « represented in the past or in the future as if they formed a natural community, possessing of itself an identity of origins, culture and interests which transcends individuals and social conditions » (Balibar et Wallerstein 1991, 96). À nouveau, le terme 'fictif' se lit en tant que fabrication institutionnelle. De ce fait l'ethnicité, malgré son caractère fictif, permet de réaliser (ou rendre réelle) la notion de 'nation idéale', qui n'est qu'une abstraction si elle n'est pas ressentie comme vraie. Le nationalisme a donc comme objectif, au-delà de la justification du contrôle étatique des populations, la création d'une identité ethnique qui unit les individus à l'État par un sentiment d'appartenance dédoublé : le moi ethnique individuel ne peut être séparé du nous ethnique collectif, qui lui-même ne peut être détaché du nous national.

Balibar semble ici se rapprocher de la position de Smith, qui affirme que tout nationalisme trouve ses fondements dans l'affirmation de la filiation avec un groupe ethnique. La pensée de Balibar se rapproche cependant plus de celle de Gellner, Hobsbawm, et Kauffman, qui insistent sur le caractère construit et situé des nationalismes, tant via des traditions et des mythes que des pratiques et des institutions, de manière à répondre aux besoins d'unité et de continuité de groupes sociopolitiques et historiques précis. Balibar affirme en effet lui aussi l'importance de l'historicité de la nation, puisque la stabilisation des identités nationales et des États-Nations actuels passe par la projection dans le passé des antagonismes et institutions actuels (Balibar et Wallerstein 1991). Enfin, si Balibar reconnaît que des formes de nation et d'institutions nationales ont existé bien avant la forme moderne de l'État-Nation, il souligne que ces formes politiques doivent être

qualifiées de pré-nationales car elles constituent une nationalisation involontaire et incohérente étendue sur plusieurs siècles (Balibar et Wallerstein 1991).

Pour Balibar, race, nation, ethnicité, racisme et nationalisme ne sont pas synonymes, mais sont des phénomènes qui se superposent et s'entrelacent. Il considère que le racisme et le nationalisme ont une relation dynamique depuis plus de deux siècles puisqu'ils sont constitués par des cycles de production réciproques, tout en affirmant que « le racisme sort constamment du nationalisme, et de son côté, le nationalisme sort constamment du racisme » (Balibar 1993, 80). La prochaine section explore la relation et les types d'excès que Balibar établit entre le racisme et le nationalisme.

3. Universalisme, particularisme et excès : les rapports entre racisme et nationalisme

Balibar conçoit la relation racisme-nationalisme non en termes de logique causale, mais en tant que dialectique d'unité des opposés. Au lieu d'établir comment un phénomène a un impact direct sur l'autre, il met en lumière leurs contradictions et leurs apports mutuels au cours de leurs nombreuses articulations historiques communes (Balibar et Wallerstein 1991; Balibar 1993). En particulier, Balibar se concentre sur l'étude de l'impact mutuel du nationalisme et du racisme sur leur caractère universaliste ou particulariste.

3.1. L'universalisme et le particularisme du nationalisme

Balibar affirme que le nationalisme comporte des tendances ou des effets universalisants tout autant que particularistes. Cette contradiction apparente doit cependant être distinguée de la ligne de faille théorique habituelle entre nationalisme civique et nationalisme ethnique, même si ces visions du nationalisme peuvent se recouper.

La distinction entre le nationalisme civique et le nationalisme ethnique de Kohn est largement acceptée dans le domaine des études ethniques et nationales, car elle permet d'articuler la différence entre deux idéaux-types : un nationalisme civique 'occidental' issu du besoin de construire une nation en tant que réalité politique autonome moderne, et un nationalisme 'oriental' ou germanique né de mythes du passé et de rêves d'une patrie idéale dans le futur (Kohn 1961). Cette distinction sous-entend que le nationalisme civique est plus universaliste puisqu'il se réfère à des valeurs universelles de liberté et d'autodétermination pour définir la nation, et non à des marqueurs ethnoculturels.

Les sciences sociales admettent néanmoins le caractère inadéquat de cette distinction lorsque mise à l'épreuve par des exemples concrets de nationalisme (Monière 2018; Tamir 2019; Clark 2016). De plus, Kymlicka souligne que les nationalismes civiques ont aussi une composante culturelle (Kymlicka 1999), et Brown met l'accent sur le caractère libéral (ouvert et tolérant) ou illibéral/réactionnaire du nationalisme (Brown 2000). Ils rappellent ainsi que le nationalisme, quelle que soit sa forme théorique, a toujours un effet sur la délimitation du 'nous' et sur la position adoptée envers ceux que l'on définit comme 'les autres'. Le nationalisme contient donc en lui-même le paradoxe de l'universalisme-particularisme : même en revendiquant des valeurs ou des identités universalistes, le nationalisme a pour effet de délimiter qui fait partie du nous national et qui fait partie des étrangers.

Balibar dépasse la dichotomie entre le nationalisme civique et le nationalisme ethnique car il souligne la double tendance universaliste et particulariste du nationalisme. Tout d'abord, Balibar affirme qu'il est possible d'étudier l'unification du 'nous' national comme

une entreprise universaliste de l'État ou du groupe nationaliste, puisqu'elle vise à transcender les particularismes des individus en les connectant à ce qu'ils partagent et ce qui les rassemble. Les discours nationalistes utilisent souvent des références à des valeurs présentées comme universalistes telles que la citoyenneté, l'égalité, la liberté, et la modernité pour justifier un projet nationaliste. D'un point de vue fonctionnel, le nationalisme permet d'unifier un territoire et ses habitants, pour en faciliter l'administration et le développement. Pour que le pouvoir soit exercé d'une manière qui est perçue comme légitime par le peuple, le nationalisme est utilisé de manière à unir dans les faits et dans l'imaginaire social une masse incohérente d'individus aux intérêts divers et leur donner un espace physique, politique, symbolique, social, et moral cohérent et qui leur appartient (Abizadeh 2012). L'universalisme du nationalisme réside dans sa capacité à coordonner l'unification d'une société-État moderne qui transcende les intérêts et les identités particularistes. Abizadeh rejoint Balibar en affirmant que tant la démocratie que le nationalisme sont des idéologies auto-justificatrices, puisqu'elles se fondent sur – et tirent leur légitimité – du peuple souverain qu'elles doivent créer et maintenir (Abizadeh 2012).

Ensuite, la circularité du nationalisme pose les limites de son universalisme, puisque pour revendiquer un État-Nation souverain, le nationalisme doit délimiter le peuple qui en constitue la nation souveraine. Ce constant effort de définition-délimitation de l'homogénéité interne, même s'il s'ancre dans des caractéristiques et valeurs humaines universelles, ne peut être qualifié d'universalisme. En effet, un nationalisme universaliste ne contiendrait aucune limite quant au territoire et aux personnes englobées dans la visée

d'État-Nation. Au contraire, les mouvements nationalistes, qui cherchent à renforcer l'attachement à un État ou à s'en séparer, se caractérisent justement par la délimitation précise de l'objet et du sujet de leurs revendications. Le nationalisme, même s'il se fonde sur des valeurs universalistes de liberté, de progrès, et d'humanité, contient des mesures d'assimilation ou de limites arbitraires à la participation sociale et politique nationale. Balibar souligne ici le constant pouvoir divisif et particulariste comme effet particulariste du nationalisme (Balibar et Wallerstein 1991).

De plus, même les théoriciens du nationalisme civique ou moderne en justifient l'avènement ou la validité par des références à la culture commune des membres qu'il (ré)unit. Billig offre un argumentaire en ce sens : l'État met en place un nationalisme quotidien, ou banal, issu des marqueurs identitaires déjà intégrés dans nos pratiques culturelles et langagières en vue de construire et renforcer l'identité nationale (Billig 1995). La nation est alors un phénomène social construit et situé dans un contexte culturel spécifique qui entrave dès le départ sa vocation universaliste.

La nation offre donc une double illusion d'unité/délimitation et d'universalité/continuité, à travers des références à des universaux qui ne le sont qu'aux yeux de ce groupe spécifique. Le nationalisme contient toujours des dichotomies qui mettent en lumière sa capacité ambivalente de réunir/universaliser et de séparer/particulariser. La nation comprend en elle cette ambivalence : la notion de peuple-nation efface les différences personnelles et établit un historique et une idéologie collective, tout en inculquant simultanément l'idée du caractère unique et supérieur de cette nation, permettant alors d'auto-justifier son existence, sa spécificité, et ses revendications. Le nationalisme et la

nation ne semblent pas pouvoir se départir de cette ambivalence, même si en surface ils peuvent être qualifiés de civique ou ethnique.

3.2. L'universalisme et le particularisme du racisme

Balibar considère que toutes les formes de racismes ont en commun la double composante de différence et de supériorité. La configuration intérieur-extérieur est une dimension fondamentale du racisme, qui se réalise par des mécanismes d'intériorisation de l'autre-externe, ou d'extériorisation de l'autre en son sein (Balibar et Wallerstein 1991).

Dès lors, le racisme contient lui aussi une ambivalence entre l'universalisme et le particularisme. Tout comme le nationalisme, les théories racistes visent la protection des particularités spécifiques d'un groupe, sans lesquelles celui-ci n'existerait pas et ne pourrait revendiquer sa supériorité. Tout comme le nationalisme, les théories racistes utilisent et détournent des références universalistes pour affirmer l'unicité et la supériorité d'un groupe social.

La composante universaliste du racisme se réfère aux idéaux et valeurs attribués à la nature humaine, que Balibar appelle des universaux anthropologiques. Le racisme construit la différence et la supériorité d'un groupe par des opérations de création et de naturalisation des différences à l'aide de catégories symboliques universelles telle la nature, la généalogie, la culture, la génétique. Les théories racistes rattachent des notions et des théories pseudo-biologiques avec des affirmations de protection et d'homogénéité de la race humaine, de manière à ancrer les notions de race, d'humanité, ou de culture dans un imaginaire concernant ses origines et son évolution (Balibar et Wallerstein 1991).

En revanche, Balibar rappelle également le caractère sociohistorique moderne des idéaux universalistes développés par la bourgeoisie européenne. Il souligne que l'individualisme, le libéralisme, et l'égalitarisme sont des théories utilisées par les classes socioéconomiques dominantes pour protéger leurs propres intérêts. Les revendications universalistes peuvent alors être instrumentalisées pour créer et solidifier des systèmes de hiérarchies et d'exclusion qui ont des effets particularistes dans les faits³⁸. De même, le racisme est un système théorique, pratique, et structurel développé pour modérer les effets du capitalisme en termes de lutte des classes. Pour ce faire, le racisme établit une hégémonie interne et déplace la focalisation du conflit interne vers un ennemi commun externe présenté comme une menace à l'existence et au mode de vie du groupe (Balibar et Wallerstein 1991).

Balibar distingue d'ailleurs le racisme d'autres formes de différenciation sociale sur base de la présence ou l'absence de composante universaliste. Ainsi, la xénophobie, l'ethnocentrisme, ou le tribalisme n'incluent pas cette composante universaliste dans leur fonctionnement, qui se concentre sur la peur de l'autre et de la différence, sans référence à des universaux anthropologiques relatifs à une nature ou une race humaine. La racialisation est alors perçue comme un système historique de dominations et d'exclusions interconnectées, toujours situé et pertinent historiquement.

³⁸ Cet argument est développé et relié au cas particulier de la discrimination subie par les Roms en Hongrie dans le chapitre six.

3.3. Rapports d'excès universalistes ou particularistes entre le racisme et le nationalisme

Au vu de l'ambivalence universaliste-particulariste présente tant dans le nationalisme que l'universalisme, Balibar étudie comment ces deux phénomènes interagissent et renforcent les tendances universalistes ou particularistes de chacun. Il comble le manque d'analyse sur les rapports entre nationalisme et racisme en reprenant les concepts analytiques d'universalité-particularité. Il développe l'idée que cette relation entre racisme et nationalisme se qualifie par différentes possibilités d'excès.

Balibar ne considère pas le racisme comme une expression ou un résultat du nationalisme, mais plutôt comme un supplément interne au nationalisme : le racisme se développe alors en relation et en excès du nationalisme. Balibar présente ainsi le racisme comme un instrument toujours indispensable à la constitution du nationalisme, mais toujours insuffisant en soi pour réaliser un projet national (Balibar et Wallerstein 1991).

Tout d'abord, Balibar présente le rôle du racisme en tant que protecteur quotidien de la nation. Le racisme comble les insuffisances du nationalisme, de manière à toujours renforcer la capacité de la nation à se construire en tant que réalité homogène et visible. Par ses références à des universaux anthropologiques et ses opérations classificatrices naturalisantes, le racisme permet aussi au nationalisme de gagner en transcendance, en lui conférant la capacité d'exprimer ses objectifs à travers des concepts tel que la nature humaine et les traditions culturelles, de manière à créer et naturaliser le lien à la fois symbolique et naturel entre l'État, l'individu, le peuple, et son passé (Balibar et Wallerstein 1991).

Balibar précise que le racisme fonctionne au sein du cadre de l'État-Nation : l'égalitarisme prôné par la nation ne s'applique qu'à ses unités internes, et le racisme devient une justification additionnelle de la limitation de l'égalité à la nation. Balibar souligne les paradoxes de la relation entre le racisme et le nationalisme, entre limitation et débordement mutuels: le racisme, à travers sa mythologie universalisante, peut disloquer la nation dans une 'guerre des races' plus large. Cette même mythologie universalisante peut toutefois également servir à proclamer la supériorité de la nation, en reliant l'universalité de l'humanité et de l'égalité uniquement aux membres de l'État-Nation (Balibar et Wallerstein 1991).

Jusqu'à présent, le racisme a ajouté un excès d'universalisme au nationalisme, permettant à celui-ci de concrétiser une auto-imagination nationale à la fois homogène, unie, limitée et supérieure. Vu leur caractère ambivalent, le nationalisme et le racisme peuvent cependant se combiner de manière à mener à des excès de particularisme. Le racisme permet en effet de conférer un supplément de particularité à un nationalisme politique abstrait ou faible, et le transformer alors en 'super-nationalisme' (Balibar et Wallerstein 1991, 59). Le racisme confère alors un excès de purisme à la nation, permettant au super-nationalisme d'inscrire des différences raciales en tant que frontières nationales dans des conventions juridiques, des systèmes de différences, ou dans l'imaginaire social et culturel. L'excès de particularisme du racisme intégré dans ce super-nationalisme invite à considérer la race ou la culture comme des références de la continuité nationale. L'excès de particularisme offre également un imaginaire social qui amplifie les qualités des membres de la nation et qui renforce leur caractère unique et supérieur. L'excès de

purisme implique donc que pour exister, la nation doit être racialement/culturellement pure. Ce super-nationalisme mène à la création et la prétention d'unité, non plus par une généralisation et une transcendance, mais par le déni de la similarité de l'autre et son exclusion. Ce super-nationalisme obtient cependant des résultats inverses de ceux escomptés par le nationalisme, puisque l'élitisme et le particularisme qui en découlent ne parviennent pas à rendre visible une quelconque unité nationale. C'est au contraire la visibilité 'quasi-hallucinatoire' des faux-nationaux ou des non-nationaux qui est mise en exergue par ce super-nationalisme, et qui risque de mener à une quête d'authenticité et de conformité à l'idéal qui sont inatteignables.

De ce racisme en tant que super-nationalisme, Balibar affirme qu'un racisme en tant que supranationalisme peut se développer, au cours duquel la tendance universalisante du racisme reprend le dessus sur l'excès de purisme et « permet une 'universalisation spécifique', et par là une idéalisation du nationalisme » (Balibar et Wallerstein 1991, 61). Ce supranationalisme reflète un nouveau paradoxe : l'existence d'un supranationalisme en tant qu'« internationalisme » raciste, qui idéalise des communautés intemporelles ou transhistoriques, dont les frontières dépassent la nation mais sont définies de l'intérieur en termes universalisants ou transcendants tels l'humanité idéale.

Enfin, Balibar développe moins l'impact du nationalisme sur le racisme que l'inverse. Il affirme simplement que le nationalisme, en tant qu'environnement dans lequel le racisme se développe, a le pouvoir d'influencer la forme que prend le racisme ainsi que son contenu, ce qui influence en retour la forme, le contenu, et l'intensité du nationalisme. Dès lors, le racisme et le nationalisme partagent un pouvoir d'imagination : tous deux sont en

mesure de développer des mythes, des historiques, des idéologies, des institutions, et des liens d'appartenance qui se renforcent mutuellement. Le nationalisme peut en effet transformer en racisme des persécutions ou antagonismes ayant des sources autres que la différence raciale ou nationale (Balibar et Wallerstein 1991).

À partir de ces explications de la théorie de Balibar, nous pouvons résumer les relations entre racisme et nationalisme en deux propositions théoriques.

Proposition 1 : Le racisme se développe en réaction/en soutien au cadre idéologique et structurel nationaliste d'une société à une période donnée.

Proposition 2 : Le racisme peut avoir deux types d'effet opposés sur le nationalisme :

- Excès d'universalisme : le racisme permet au nationalisme de développer une relation forte entre l'État et la nation homogène et unie, composée d'humains tous égaux, et de proclamer sa supériorité nationale/raciale;
- Excès de particularisme : le racisme permet au nationalisme de se développer en super-nationalisme, en établissant une relation exclusive entre la nation composée de membres purs et supérieurs et l'État.

II. Deux manières d'analyser le racisme contemporain : le néoracisme et le racisme quotidien

Balibar affirme que les sociétés contemporaines contiennent toujours du racisme, malgré son interdiction en droit. Pour comprendre comment le racisme parvient à se maintenir, nous combinons la théorie sur le néoracisme à la théorie d'Essed sur le racisme quotidien. Ensemble, les deux théories permettent de montrer que l'interdiction du racisme mène à un nouvel argumentaire raciste ainsi qu'à des expressions socialement acceptées du racisme au quotidien, plutôt qu'à l'extinction du phénomène.

1. Le néoracisme en tant que méta-racisme

Balibar affirme la survie du racisme en dépit des discours et politiques universalistes qui prônent entre autres la valeur égale des êtres humains. Il utilise le terme de néoracisme, ou de nouveau racisme pour qualifier le racisme existant dans nos sociétés contemporaines, qui reconnaissent et valorisent à la fois l'égalité et la différence des individus et des cultures dans un contexte postcolonial (Balibar 2007).

La division de l'humanité en catégories raciales de différentes valeurs ne sous-tend plus le nouveau racisme. Plutôt, l'espace politique est partagé par divers groupes culturels a priori égaux et indépendants. Par conséquent, le nouveau racisme compose avec de nouvelles réalités postcoloniales : l'immigrant devient l'autre avec qui il faut partager territoire et ressources, les différences culturelles insurmontables s'entrechoquent dans un même espace-temps, et elles supplantent l'intérêt pour l'hérédité biologique. Se développe ainsi ce que Taguieff a nommé un racisme différentialiste (Taguieff 1992; 2001) qui vise la préservation des frontières culturelles au vu de l'incompatibilité des valeurs, pratiques, et modes de vies qu'il faut faire cohabiter.

Le néoracisme se nourrit des critiques du racisme, selon lesquelles celui-ci divise, hiérarchise, exclut, et crée de la domination sociale. L'antiracisme humaniste et universaliste de l'après-guerre se fonde sur des données et des arguments scientifiques pour réfuter l'existence de races en tant que groupes dont les membres partagent des caractéristiques génétiquement transmissibles. Il se réfère aussi à des principes universalistes de droits humains qui tentent d'éradiquer le racisme tout en refusant de parler/penser le mot 'race'. Cet antiracisme vise à instruire tant la population que les

décideurs politique des stéréotypes, des ignorances, et dogmes sur lesquels le racisme se fonde, dans une visée progressiste, démocratique, et égalitaire (Taguieff 2016; Balibar 2013; 2007; 2005b).

L'anthropologie appuie le discours juridique antiraciste par des études empiriques sur la différence et la diversité. Au-delà de la célébration des différences, il en résulte un discours de relativisme culturel radical, qui affirme non seulement l'existence de différences mais aussi un fossé infranchissable entre cultures (Taguieff 1991). L'argumentaire de relativisme culturel radical est repris par le néoracisme, qui le tourne à son avantage : si ce relativisme empêche de comprendre et de juger l'autre, vu sa trop grande différence, le maintien de la frontière culturelle devient indispensable. L'autre culture n'est alors pas jugée mauvaise en soi, mais le mélange des cultures devient inacceptable. Le néoracisme joue le jeu et affirme l'égale valeur et l'égale complexité des cultures : il peut ainsi demander que la protection des acquis culturels passe par le maintien des séparations sociales et culturelles.

Le néoracisme reprend donc un vocabulaire culturel qui lui permet non seulement de se conformer en surface aux objectifs antiracistes de l'abolition de l'usage de la notion de race comme catégorie de pensée et d'action, mais aussi de présenter la/les cultures comme naturelles, c'est-à-dire fonctionnant comme la nature. La biologie et l'hérédité effectuent un retour détourné dans le néoracisme, par l'affirmation de la transmission héréditaire des traditions et des capacités culturelles (Duster 2003). Le comportement raciste est donc naturalisé et justifié par un double argumentaire néoraciste : en premier, le comportement raciste est une réaction naturelle aux menaces envers la culture, qui a le droit d'exister et

d'être différente. En deuxième lieu, le comportement raciste est naturel car il résulte des pratiques culturelles ('naturelles') transmises de génération en génération (Balibar 1988; 2005b; 2013).

En naturalisant la culture, le néoracisme naturalise également les comportements sociaux interculturels : le néoracisme considère naturel qu'une culture qui se sent menacée réplique par des réactions défensives ou agressives. Le conflit ethnique devient alors une réaction naturelle puisqu'il découle du besoin de protéger la pureté de sa culture. De même, le racisme différentialiste, ou néoracisme, s'autojustifie comme étant une réaction naturelle à l'effritement des barrières culturelles.

Le racisme différentialiste, ou néoracisme, présente donc un argumentaire circulaire fondé sur les principes antiracistes du respect des cultures et des différences : la culture et la différence existent, donc elles sont naturelles, donc elles doivent être préservées, donc le racisme culturel est naturel, donc il n'est pas du racisme. Balibar surnomme ce néoracisme « méta-racisme », puisqu'il se présente en tant que « véritable antiracisme » (Balibar et Wallerstein 1991, 21; Balibar 1992). Également, la suppression du thème de la hiérarchie dans le discours néoraciste n'est qu'une façade. Malgré la dénonciation rhétorique de l'inégalité et la hiérarchie, le néoracisme les renforce par l'utilisation de critères spécifiques pour penser les différences culturelles. Le néoracisme définit et légitime alors une culture en tant que meilleure ou supérieure aux autres, et à laquelle l'assimilation est vue comme un progrès (Balibar et Wallerstein 1991).

Le néoracisme reprend donc les codes des arguments antiracistes concernant l'égalité de valeur des cultures et la valeur de la diversité. Le néoracisme détourne ces thèmes de

manière à réaffirmer le caractère naturel des différences culturelles/raciales, ainsi que la hiérarchie culturelle/raciale, où toute culture différente à la/notre culture est jugée implicitement inférieure. De fait, le néoracisme utilise un discours universaliste qui est adapté à l'environnement social politiquement correct contemporain. Balibar mentionne peu le lien entre le néoracisme et la tendance particulariste du racisme, pourtant celle-ci est bien présente : les objectifs du néoracisme restent le maintien de la séparation et de la hiérarchie selon des critères renommés en termes culturels et identitaires mais toujours reliés à une soi-disant nature humaine ou culturelle.

2. La théorie du racisme quotidien d'Essed

Tout en s'appuyant sur un langage nouveau privilégiant la culture et la différence, le racisme en tant que fait social ne change pas : il demeure un phénomène regroupant des pratiques, des représentations, et des discours de différenciation et de hiérarchisation sociale (Balibar et Wallerstein 1991). La conceptualisation du néoracisme par Balibar permet d'aborder le nouvel argumentaire pro-culture et pro-diversité du néoracisme comme un changement de vocabulaire et d'argumentaire qui n'affecte pas la structure profonde du racisme. Cependant, Balibar évite la question de l'impact du néoracisme sur les personnes victimes de néoracisme. Il élude la question du fonctionnement et de l'impact du néoracisme au niveau microsociologique ou interpersonnel. La théorie du racisme quotidien d'Essed vient dissiper cette lacune en la complétant.

Essed définit le racisme quotidien comme une manifestation du racisme institutionnel et individuel au niveau local, dans la vie quotidienne des personnes qui en sont victimes. Selon Essed, le racisme est à la fois une idéologie, des structures, et des processus,

soutenues ou réalisées à travers des pratiques racistes systématiques, récurrentes, et familières (Essed 1991). L'étude du racisme quotidien se concentre sur les manifestations hétérogènes du racisme dans la vie quotidienne, qu'Essed définit comme étant composée de « *socialized meanings making practices immediately definable and uncontested so that, in principle, these practices can be managed according to (sub)cultural norms and expectations* » (Essed 1991, 48, 50).

Essed relie les niveaux macro et micro du racisme, à savoir les structures racistes, telles des lois ou des régimes politiques, et les pratiques ou les comportements qui semblent individuels mais sont pratiqués sur une base régulière sans être remis en question. La théorie du racisme quotidien met alors en lumière les pratiques et les expériences de racisme qui ne sont pas extrêmes, mais dont le cumul quotidien témoigne du fait que le racisme au sein du groupe social dominant devient la norme (Essed 1991).

Essed estime que le racisme quotidien fonctionne à travers trois types de mécanismes. En premier lieu, la marginalisation permet au groupe dominant de créer et de perpétuer la différence d'un groupe social. Essed relie ce premier mécanisme à d'autres sous-processus dont la prévalence peut varier selon le contexte culturel et national, tel que la différenciation et la hiérarchisation selon la couleur, la non-reconnaissance, la non-acceptation, la sous-évaluation, ou encore l'entrave à la mobilité. Le deuxième mécanisme qui perpétue le racisme est la problématisation, qu'Essed définit comme les formes de remise en question et de désapprobation par le groupe dominant, qui permettent de créer un climat idéologique favorable à l'ignorance et au rejet du groupe marginalisé et à la légitimation du savoir du groupe dominant. Enfin, ce qu'Essed appelle en anglais le

‘containment’, et qui peut être traduit en français par ‘confinement’ ou ‘ségrégation’, représente le troisième type de mécanisme propre au racisme. Sous ce terme, Essed regroupe toutes les stratégies du groupe dominant qui visent à prévenir ou endiguer toute opposition au racisme, telles que l’isolement culturel, l’intimidation, les pressions envers l’assimilation, la suppression des revendications, la condescendance, mais aussi l’agression verbale et la violence physique. Essed souligne que cette troisième catégorie comprend également les mécanismes de suppression idéologiques des revendications des groupes marginalisés exercés à travers le mythe de la tolérance (Essed 1991). Tout comme Balibar et Taguieff, Essed démontre que le néoracisme peut prendre la forme d’une tolérance superficielle des autres cultures (puisque le discours de tolérance rejette haut et fort le racisme) tout en supprimant le problème du racisme et des revendications qui y sont reliées. Dans les mots d’Essed: « there is lots of talk, no commitment, and little understanding of racism » (Essed 1991, 115). Les écrits d’Essed seront utilisés dans le chapitre cinq pour mettre de l’avant les diverses formes que prend le racisme dans la vie quotidienne des Roms et des non-Roms en Hongrie contemporaine.

En combinant les théories de Balibar et d’Essed, nous obtenons un portrait du fonctionnement du néoracisme, qui détourne les discours antiracistes et s’immisce dans des pratiques de la vie quotidienne de la société. La combinaison des théories de Balibar et d’Essed sur le racisme quotidien peut être résumée par les propositions suivantes :

Proposition 3 : Le néoracisme est une forme de racisme (composée de pratiques, d’idéologies et de structures) caractérisée par un discours universaliste et culturel qui marginalise, problématise, et confine un groupe social qui n’est plus défini en termes raciaux.

Proposition 4 : Le néoracisme contribue à un excès d'universalisme du nationalisme, en homogénéisant la nation par une exclusion des membres de 'cultures différentes' de la participation politique et sociale nationale.

III. Discrimination et égalité dans les théories d'Essed et de Balibar

La notion de racisme ne peut échapper à la question de sa relation avec la discrimination et l'égalité. Nous reprenons ici les positions de Balibar et Essed sur la relation entre la discrimination, le néoracisme, et le racisme quotidien. Balibar se réfère peu à la discrimination, mais mentionne à plusieurs reprises l'égalité et l'exclusion sociale en lien avec le racisme. Il faut donc mieux comprendre sa théorie de l'égaliberté pour pouvoir problématiser la discrimination et le racisme présents dans la société.

1. La discrimination dans les écrits de Balibar et d'Essed

La notion de néoracisme se réfère non pas à une nouvelle forme de racisme, mais aux nouveaux discours et pratiques utilisés pour alimenter le fonctionnement du racisme. Le fonds du racisme reste le même : établir des séparations et des catégories, maintenir les inégalités favorisant le 'nous', de manière à exclure ou inférioriser ceux qui ont été catégorisés comme 'autres', 'différents'. Le racisme sert toujours à différencier et hiérarchiser. De ce point de vue, la discrimination, en tant qu'outil créateur de différence et d'inégalité, remplit une fonction importante du racisme. Balibar n'associe cependant pas racisme et discrimination. D'une part, il sépare les formes de violences engendrées par le racisme (c'est-à-dire des actes violents que Balibar exemplifie en citant le travail forcé ou l'extermination) de la fonction générale de différenciation sociale du racisme, exercée tant par les institutions que les structures dans le but d'établir une hiérarchie sociale (Balibar 2005b). Balibar affirme aussi que l'exclusion est un mécanisme qui

comprend un réseau de pratiques qui entravent la reconnaissance et l'inclusion sociale de certaines personnes sur base de leurs caractéristiques groupales (Balibar 2005a). La définition que Balibar donne de l'exclusion peut être englobée dans la notion large de discrimination en ce que l'exclusion donne une signification spécifique à des différences préexistantes pour justifier des traitements différents, dans ce cas-ci des refus de présence ou d'accès à certaines sphères de la vie.

D'autre part, Balibar estime que les aspects idéologique et discursif du racisme ne doivent pas être négligés. En effet, le racisme est constitué de croyances et de valeurs qui interagissent avec les actes discriminatoires et les structures sociales inégalitaires. Le néoracisme, sous couvert de nouvelles formes de justification idéologiques et discursives, permet de perpétuer les discriminations et inégalités sociales qui se retrouvent dans d'autres formes (antérieures) de racisme.

En déterminant le racisme à la fois comme une idéologie et un processus social, Essed établit le lien entre les attitudes/préjugés, les actions/discriminations, et les concepts et idées qui forment l'imaginaire social ou le cadre interprétatif de ces attitudes et actions.

Elle donne une définition élargie de la discrimination raciale:

« Because racism is by definition a social problem, the idea of discrimination is only meaningful when it is defined as actions that tacitly or explicitly confirm or create racial or ethnic inequality in the existing framework of racial and ethnic domination. Racial discrimination includes all acts – verbal, nonverbal, and paraverbal – with intended or unintended negative or unfavorable consequences for racially or ethnically dominated groups » (Essed 1991, 45)

En précisant que la nature de l'acte discriminatoire n'a pas de valeur ou d'existence en soi, Essed relie à nouveau les niveaux micro et macro : un acte n'a de signification raciste

en fonction du contexte dans lequel cet acte opère. Elle rappelle que le racisme individuel est une « expression ou activation du pouvoir du groupe », remettant dès lors en question sa nature individuelle (Essed 1991, 2, 36-37). Ainsi, la discrimination est toujours un fait social qui crée, maintient, et banalise des différences et des hiérarchies socialement définies. Dès lors, le racisme s'exerce par des pratiques quotidiennes et habituelles qui forment la compréhension sociale des réalités des races même lorsque ce mot n'est pas prononcé. La discrimination, directe et indirecte, représente un mécanisme central du racisme puisqu'il l'exprime, le met en œuvre, et contribue à son maintien.

Il découle des écrits d'Essed une théorie de la discrimination et du racisme dans laquelle les actions, c'est-à-dire les discriminations, sont en constante interaction avec les structures, institutions, et idéologies en place. Tout comme Balibar, Essed affirme à la fois la pérennité et l'adaptabilité du racisme. Tout comme Balibar, elle considère que le racisme façonne les discours et les pratiques sociales institutionnalisées qui sont indispensables à son maintien. Essed présente ainsi le lien entre pratiques individuelles racistes, idéologies racistes, et structures racistes, sans pour autant les confondre. Enfin, un apport important d'Essed par rapport à la théorie de Balibar réside en l'articulation de la relation entre discrimination et racisme, qui est moins développée chez Balibar.

La combinaison des positions de Balibar et d'Essed envers la discrimination comme instrument de racisme résulte en la proposition suivante :

Proposition 5 : La discrimination représente la mise en action concrète de la différenciation et de l'inégalité que revendique le (néo)racisme.

2. La proposition d'égaliberté en remplacement du principe de non-discrimination dans la pensée de Balibar

À défaut de développer le concept de discrimination en détail, Balibar réfléchit à la place qu'occupe l'égalité dans les théories et les revendications entourant la démocratie et la citoyenneté. La proposition d'égaliberté de Balibar vise à répondre au dilemme de l'opposition entre égalité et liberté, ou entre droits de l'homme et droits du citoyen, codifiée dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'équation entre droits de l'homme et droits du citoyen a été qualifiée de totalisante, car elle mènerait à l'amalgame entre la sphère politique et la sphère privée, et soumettrait alors toute pensée et action humaine au potentiel de législation et d'interdiction étatique. Tel n'est pas l'objectif de Balibar, qui insiste qu'il est impossible – et déconseillé – de définir la liberté en tant qu'égalité, ou vice versa (Balibar 2016; 2014). Cependant, la lecture libérale classique oppose l'égalité et la liberté en une contradiction inhérente au terme 'droits de l'homme et du citoyen'. Elle affirme également la prévalence du principe de liberté et de droits de l'homme sur le principe d'égalité et de droits du citoyen. Ces oppositions créent des tensions et de l'instabilité entre les droits, et soulignent l'aporie - ou le vide séparant les objectifs collectivisants de l'égalité et les buts individualisants de la liberté.

Refusant de tomber dans l'un de ces deux écueils, Balibar réfute l'amalgame et l'opposition complète de ces principes. Il soutient que la déclaration de 1789 reconnaît que l'homme est à la fois citoyen, et vice-versa (Balibar 2014). D'après lui, il est

impossible de réduire l'homme au citoyen, ou le citoyen à l'homme. Mais il y a une équation entre homme et citoyen, donc entre la liberté et l'égalité.

De ce fait, la proposition de l'égaliberté comporte une double négation : pas de liberté sans égalité, et pas d'égalité sans liberté. La proposition de l'égaliberté vise à démontrer cette idée et remettre ce double idéal au cœur de la pensée politique contemporaine. Balibar affirme que « les conditions historiques (*de facto*) de la liberté sont exactement les mêmes que les conditions historiques (*de facto*) de l'égalité » (Balibar 2016, 48). Par conséquent, l'absence de protection de l'un de ces principes entraîne automatiquement la transgression de l'autre. Liberté et égalité ne peuvent exister séparément, ce que Balibar prouve par la négative : les restrictions ou les suppressions de libertés vont toujours de pair avec une augmentation des inégalités sociales, c'est-à-dire une distribution non-homogène de la domination et de l'exploitation, et vice-versa.

Balibar estime que l'égaliberté naît de deux différents moments instituant la modernité. La première modernité, politique, a institué par les révolutions bourgeoises un droit à la participation politique qui est universel, puisque les révolutions du 18^{ème} siècle revendiquent un idéal de citoyenneté universelle synonyme de souveraineté égalitaire et de citoyenneté sociale. La deuxième modernité, socio-économique, se réfère à la période de la révolution industrielle qui marque l'avènement de revendications de droits sociaux. Le double ancrage de l'égaliberté dans la citoyenneté et les droits sociaux implique que l'homme ne peut être homme à part entière qu'en tant que citoyen émancipé : qui fait partie de la communauté politique et sociale (Balibar 2014).

Il définit alors la proposition d'égaliberté « comme la proposition qui affirme un droit universel à l'activité politique et à la reconnaissance pour tout individu, dans tous les domaines dans lesquels se pose le problème de l'organisation collective des possessions, du pouvoir, et du savoir » (Balibar 2016, 212), ou encore comme « l'équivalence parfaite entre la liberté et l'égalité » (Balibar 2014, 119). Ainsi, Balibar relie les thèmes de l'égaliberté, de la citoyenneté, et de l'inclusion sociale en rappelant que les droits de l'homme n'ont de valeur et de réalité qu'en tant que droits politiques, en tant que droits du citoyen, et donc, de droit de tous les hommes à la citoyenneté (inclusion). La proposition d'égaliberté est donc un outil de lutte contre les actes de violence raciale et l'exclusion sociale (que nous englobons dans la notion de discrimination).

La proposition d'égaliberté devient alors doublement révolutionnaire : d'une part, elle trouve ses fondements dans des moments révolutionnaires de l'histoire. D'autre part, la proposition d'égaliberté forme un réquisitoire pour la lutte à l'accès au pouvoir politique. Les revendications d'égaliberté permettent aux exclus d'exercer une pression externe pour modifier les frontières et le fonctionnement de la communauté politique. La lutte pour l'égaliberté est une lutte 'pour' le politique : elle conteste les relations de domination, mais aussi l'absence de toute relations (l'exclusion). En ce sens, la proposition d'égaliberté ne cherche pas juste l'émancipation, ou la reconnaissance juridique en tant que sujet autonome et libre, mais aussi la transformation sociale. Le changement politique résulte de pressions externes puis internes : il faut d'abord lutter pour entrer dans la communauté politique (et devenir citoyen), pour ensuite pouvoir transformer par une lutte interne les relations sociales et politiques vers l'égaliberté (Balibar 2014).

Balibar est cependant conscient de la tension entre l'idéal d'un droit universel formel à la politique et l'indétermination inhérente à ce droit. La tension entre l'idéal et l'indéterminé résulte en une hypothèse concernant la proposition de l'égaliberté : pour surmonter le caractère indéterminé de la proposition et les conflits concrets en découlant, des médiations (ou des adaptations conceptuelles en droit et en politique) sont nécessaires, mais ces médiations engendrent elles-mêmes des conflits. Les médiations n'offrent donc qu'une traduction incomplète du principe d'égaliberté. Le concept de médiation utilisé dans cette hypothèse se réfère à l'idée préconçue que la liberté et l'égalité sont des valeurs dont l'identité ne peut être définie ou garantie qu'à travers une référence à d'autres valeurs (Balibar 2014)³⁹. Pour reprendre le concept de Balibar, de nombreux auteurs érigent actuellement la non-discrimination en médiation de l'égalité. Nous avons démontré dans le chapitre précédent pourquoi la non-discrimination est une médiation nécessairement imparfaite de la valeur d'égalité. De même, la non-discrimination est aussi une médiation imparfaite de la proposition d'égaliberté puisqu'elle ne peut se préoccuper de l'égalité matérielle ou de la définition de la liberté.

Sur base de l'idée de la médiation toujours impossible de l'égaliberté, nous rédigeons une dernière proposition qui résume la pensée de Balibar et encadre la suite de la thèse :

Proposition 6 : Le principe de non-discrimination est une médiation imparfaite de la proposition d'égaliberté, en ce qu'il vise à interdire la discrimination et

³⁹ Balibar souligne deux formes de médiation de la proposition d'égaliberté : la médiation liberté-égalité-fraternité et la médiation liberté-égalité-propriété. Chaque médiation implique des territoires d'inclusion et d'exclusion étatiques différents. D'une part, la médiation par la fraternité construit et limite la citoyenneté en tant qu'appartenance historique étatique-nationale, d'autre part la médiation par la propriété associe la citoyenneté à des classes sociales. Ces médiations engendrent elles-mêmes des contradictions à la proposition d'égaliberté. Elles en limitent donc la portée de la proposition d'égaliberté alors que leur objectif est de la mettre en œuvre (Balibar 2016).

traiter les personnes et groupes de manière égale, mais qu'il peut être repris dans le discours néoraciste.

En conclusion, Balibar développe un cadre théorique qui permet d'étudier les relations entre nationalisme et racisme. À ce cadre, nous avons ajouté les concepts de néoracisme, de racisme quotidien, et d'égaliberté. Dans la deuxième partie de la thèse, nous explorons les combinaisons entre ces théories et concepts à travers l'étude des dynamiques entre le nationalisme hongrois et le racisme anti-Rom.

Seconde partie : Analyse d'un cas pratique

Chapitre quatre : Le nationalisme et la minorité Rom de Hongrie jusqu'en 1989

Pour comprendre d'où viennent les ressources historiques et symboliques du nationalisme hongrois contemporain, il est nécessaire d'en étudier les origines et le parcours historique. En effet, au fil de l'histoire sociopolitique hongroise, divers moments et acteurs contribuent au développement d'un sentiment national et d'un nationalisme hongrois.

De même, les politiques actuelles envers les Roms peuvent être comparées aux politiques étatiques extrême qui jalonnent le passé hongrois (Marushiakova et Popov 2015). Il faut alors étudier le parallèle entre le nationalisme et les mesures discriminatoires entre diverses périodes et divers acteurs importants de l'histoire hongroise.

Le chapitre se subdivise en deux grandes sections historiques. Au sein de chaque section, nous offrons une chronologie de la manière dont les élites instaurent ou briment le nationalisme hongrois, et le traitement qu'ils réservent aux communautés Roms.

I. Du 9^{ème} au 20^{ème} siècle : avènement historique du nationalisme hongrois et du traitement défavorable des Roms en Hongrie

À plusieurs moments de l'histoire, la manière dont les élites définissent le nationalisme hongrois rejaillit sur les décisions prises quant à la présence des Roms. Cette section couvre la période allant de la création de la Hongrie à la deuxième guerre mondiale.

1. Les développements du nationalisme hongrois

L'idée de nation et le nationalisme se développent au rythme des revendications de pouvoir, dès l'élaboration des premières formes de gouvernance seigneuriale et royale en Hongrie. Le nationalisme est une revendication politique étroitement associée à l'indépendance étatique, une question qui gagne en importance au fil des siècles.

1.1. De la création de la Hongrie au 19^{ème} siècle

À partir de la 'conquête du pays' ('*Honfoglalás*' en hongrois), qui se réfère à l'établissement vers l'an 895 de tribus hongroises sur le territoire actuel de la Hongrie, divers groupes sociaux et puissances revendiquent des privilèges relativement au territoire hongrois et à ses habitants.

Le dualisme du pouvoir politique est une des caractéristiques principales de la Hongrie, du féodalisme jusqu'à la dissolution de la monarchie en 1918. D'après l'historien Péter, ce régime de séparation de pouvoirs entre la couronne (*korona*) et le pays (*ország*) signifie que le roi détient la compétence de régner et de gouverner le pays, et le pays, c'est-à-dire les principaux seigneurs terriens, détient la compétence de gouvernement local (Péter 2012). La caste des seigneurs hongrois a donc un poids politique interne important tout au long de cette période historique, du fait de leur stabilité régionale et de leur prospérité

financière et culturelle⁴⁰. Ces seigneurs s'impliquent également activement dans les conflits avec les puissances externes dans le but de maintenir leur pouvoir politique⁴¹.

Les seigneurs utilisent leur pouvoir pour lutter et conserver leurs privilèges de gestion locale, parfois grâce à des alliances avec la révolte paysanne du moment. La classe des seigneurs n'est cependant pas une classe politique unifiée, puisque les origines ethnographiques et surtout les appartenances religieuses (principalement catholiques et les protestantes) influencent leurs allégeances et les luttes politiques auxquelles ils participent (Sugar 2000).

La période d'environ deux cent ans entre 1514⁴² et 1711 se caractérise par une instabilité politique et économique due aux batailles et occupations ottomanes, aux rébellions paysannes, aux luttes entre nobles, ainsi qu'aux tensions couronne-pays. Avec le traité de paix de Szatmár (1711), la Hongrie réintègre le giron de l'empire de Habsbourg en tant qu'État satellite. Le morcèlement des territoires, des allégeances et des intérêts politiques des divers acteurs ne permet pas une lecture simple des conflits régionaux de l'époque, même si l'objectif d'indépendance sous-tend de nombreuses luttes seigneuriales. La

⁴⁰ Par exemple, déjà sous le règne du roi Matthias Corvinus au 15^{ème} siècle, la majorité des nobles sont éduqués et jouissent de droits de servage. D'ailleurs, un prétendant au trône ne pouvait réellement devenir roi de Hongrie qu'après un vote des seigneurs (Romsics 2016).

⁴¹ Ainsi, après la perte de la bataille de Mohács en 1526 contre les troupes ottomanes et la mort du roi Louis II durant la bataille, le territoire hongrois est morcelé en trois zones régies soit par la royauté hongroise sous l'aile des Habsbourg, soit par les Ottomans, soit par la Transylvanie, vassale des Ottomans. Les batailles entre ces trois zones sont dirigées par des seigneurs locaux pendant plus d'un siècle. Enfin, l'avancée des Ottomans aux portes de Vienne en 1684 forcera les souverains européens à organiser une coalition internationale, la Sainte Ligue, pour combattre les Ottomans et finalement libérer la Hongrie (et l'Europe) du risque qu'ils représentent en 1699.

⁴² La révolte paysanne de György Dozsa en Transylvanie.

conscience nationale hongroise semble naître parmi la classe seigneuriale durant la période féodale.

Sugar affirme que s'il y a un nationalisme à cette époque chez les seigneurs hongrois, il prend la forme d'un 'nationalisme patrimonial' conservateur (« estate nationalism », (Sugar 2000)) dont l'objectif premier est la préservation des institutions et des privilèges seigneuriaux. De ce point de vue, les seigneurs ne perçoivent en l'indépendance nationale qu'un instrument leur permettant de conserver leur pouvoir, leur autonomie, et leurs privilèges. Pálffy souligne cependant l'instrumentalisation historiographique de cette période d'instabilité. Il met en évidence deux types d'interprétations, qui servent chacune à justifier les revendications d'indépendance au-delà des intérêts seigneuriaux. La première interprétation, issue du courant romantique-nationaliste de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, présente cette époque comme une période de luttes pour l'indépendance et l'autonomie de la Hongrie contre les puissances externes, principalement les Habsbourg. Une deuxième interprétation conçoit cette période sous l'angle des « tentatives de réunifications de la Hongrie » à partir de la principauté de Transylvanie » (Pálffy 2015, 79), mettant l'accent sur l'unité interne de la Hongrie.

Le siècle allant de l'accession au trône de Marie-Thérèse en 1740 à la révolution hongroise de 1848 se distingue par la transformation de la dynastie Habsbourg en monarchie absolue éclairée, impliquant une centralisation du pouvoir décisionnel et la modernisation des institutions étatiques. Si Marie-Thérèse obtient le soutien des seigneurs hongrois en s'engageant à avoir des conseillers issus de la noblesse hongroise, leurs relations restent

instables⁴³. Cependant, le successeur de Marie-Thérèse, Joseph II, adopte une attitude et des politiques centralisatrices plus directes. Les relations tendues entre les seigneurs locaux et les monarques successifs nourrissent le nationalisme hongrois naissant de ressentiment antiautrichien.

La division interne de la classe sociale des seigneurs permet de distinguer l'éveil de différentes formes de conscience nationale et de nationalisme. D'un côté, la haute noblesse qui a le privilège de vivre et/ou de travailler à l'étranger (par exemple les représentants hongrois dans les institutions étatiques impériales) concilie allégeance à l'empire et patriotisme hongrois, que ce soit par ambition personnelle, cosmopolitisme, et/ou vision pragmatique du progrès (Sugar 2000; Evans 2006). La classe sociale des seigneurs locaux commence également à se décrire en termes de *natio*, s'imaginant constituer ou représenter tout un peuple. Si leurs appels à l'indépendance nationale sont au départ un symptôme de protectionnisme ou de conservatisme, ils se teintent d'un éveil culturel marquant le début de l'imagination d'une société nationale (Romsics 2016; Vambery 1944).

Suite aux politiques éducationnelles de Marie-Thérèse⁴⁴ et à l'éducation protestante⁴⁵, la Hongrie du 18^{ème} siècle voit naître une société paysanne et bourgeoise plus éduquée et

⁴³ D'une part, les réorganisations bureaucratiques et l'inclusion dans la sphère de compétence de la couronne de domaines tels les réformes agraires, la religion, et l'éducation, constituent des politiques opposées aux intérêts et privilèges des seigneurs hongrois (Romsics 2016). D'autre part, les conquêtes militaires permettent d'agrandir le territoire austro-hongrois et d'octroyer plus de contrôle fiscal sur ces territoires au parlement hongrois, constitué de seigneurs locaux (Evans 2006; De Gerando 2011).

⁴⁴ D'après le décret *Ratio Educationis* de 1777, l'éducation devient obligatoire et standardisée pour les catholiques. Les professeurs doivent enseigner en latin, mais l'accent est mis sur l'histoire hongroise pour le territoire hongrois (Brnardic 2015; Péter 2012)

⁴⁵ Le décret *Ratio Educationis* de 1777 ne s'applique pas à l'enseignement offert par l'Église Protestante. À cette époque, les professeurs d'écoles protestantes prennent de plus en plus de liberté quant au contenu

plus établie. La diversité ethnique, religieuse et linguistique de ces classe sociales, résultant de siècles de conflits et de mouvements de frontières, de migrations et de regroupements minoritaires, est mise à mal à partir de cette époque. L'enseignement en hongrois se propage, et les professeurs rédigent leur propre curriculum, en mettant l'accent sur l'historique des conflits entre les Hongrois et l'Empire autrichien. Le contenu axé sur la Hongrie permet aux enfants scolarisés, et à travers eux à la classe moyenne, de développer une conscience historique et culturelle hongroise commune (Spira 1967). L'enseignement en hongrois offre non seulement une éducation à une plus large frange socio-économique de la société, mais 'magyarise' également les enfants (et leurs familles) issus de minorités ethniques ou linguistiques différentes.

À ce stade, il n'est pas encore possible d'affirmer l'existence d'une conscience nationale ou d'un nationalisme uniformisé partagés par une large population en Hongrie. Le début du 19^{ème} siècle témoigne cependant d'un mouvement d'uniformisation sociolinguistique et culturelle qui favorise l'avènement du nationalisme hongrois.

1.2. Du 19^{ème} siècle à 1918

À partir du 19^{ème} siècle, une série de facteurs socio-économiques et politiques contribuent à l'éclosion d'un sentiment plus largement partagé de nation hongroise, qui culmine lors de la révolution de 1848 et continue à alimenter la politique austro-hongroise jusqu'à la première guerre mondiale.

et à la langue d'enseignement sur le territoire hongrois, en privilégiant l'enseignement en hongrois et l'histoire hongroise.

Au 19^{ème} siècle en Hongrie, la conjoncture politique, économique, et culturelle permet l'avènement d'un nationalisme fort et répandu, au point de se muer en lutte d'indépendance nationale en 1848. En premier lieu, les relations entre les empereurs Habsbourg successifs et les seigneurs hongrois sont toujours tendues. En effet, les réformes voulues par la couronne contrecarrent encore le statut spécial et l'autonomie politique et culturelle relative de la Hongrie et de ses seigneurs. En deuxième lieu, l'industrialisation et l'augmentation du commerce international transforment le paysage économique hongrois : la société hongroise se restructure, la mobilité sociale augmente, et de nouveaux défis économiques apparaissent. La noblesse reste en place, mais de nouvelles strates sociales ouvrières et bourgeoises se développent. Les comparaisons avec d'autres États européens obligent les élites à prendre conscience des limites économiques et financières du système hongrois, notamment quant à la possibilité d'obtenir un crédit (Sugar 2000). Troisièmement, sur le plan culturel et intellectuel, le romantisme allemand influence l'élite hongroise et d'autres groupes ethniques sur le territoire austro-hongrois, qui se questionnent sur leur identité et leur survie. Alors en plein développement économique, l'élite hongroise reçoit comme un choc la prédiction de Herder concernant la disparition de l'ethnie/nation hongroise au vu du nombre de minorités ethnolinguistiques sur le territoire hongrois (Maxwell et Campbell 2014; Péter 2012; Sugar 2000; Evans 2006).

Durant la première moitié du 19^{ème} siècle les trois grandes questions de développement économique, d'autonomie politique, et de survie nationale-culturelle monopolisent l'attention de la sphère politique hongroise. Ces trois éléments mènent à une époque de

réformes législatives dans les domaines socio-économique (avec l'abolition de la servitude en 1840), de la langue (le hongrois devient la langue officielle et unique de la législation en 1844), de l'éducation (la liberté des enseignants dans des écoles minoritaires est brimée en 1879). En même temps, les élites politiques hongroises refoulent à l'arrière-plan les droits des minorités (le droit de vote et l'autogestion leur sont refusés). Ces réformes reflètent à la fois la volonté d'établir un État-Nation moderne et économiquement compétitif, et l'inquiétude soudaine des élites face à la gestion de la diversité. Le nationalisme qui se développe à cette époque est donc à la fois un nationalisme pragmatique, au service du progrès socio-économique, et un nationalisme ethnique, qui conçoit sa survie par l'assimilation des autres ethnies.

La valorisation de la langue hongroise mène au développement de la presse hongroise et d'une culture poétique et littéraire en hongrois qui n'hésite pas à puiser dans le nouveau thème populaire de la glorieuse nation pour réécrire un passé national commun (Péter 2012). Par conséquent tant la vie publique que privée se magyarise, et la nation hongroise se transforme : de l'utopie d'une classe sociale, elle devient une idée partagée par des cercles de plus en plus larges de la société⁴⁶. Par contre, les craintes ethniques des nationalistes hongrois ne sont pas sans fondement. Les autres minorités ethniques de Hongrie connaissent également un éveil national-culturel durant la première moitié du 19^{ème} siècle. La vague nationaliste européenne donne à ces groupes des ambitions

⁴⁶ Par exemple, l'initiative de Széchenyi en 1827 d'ouvrir des casinos permet à la haute société de se réunir et de se créer un espace où discuter et promouvoir l'économie, la politique et la culture hongroise. Le système des casinos se fonde sur le modèle des clubs anglais, mais leurs fonctions élargies permettent la propagation de pratiques et d'idées nationalistes et progressistes au-delà de Budapest (Maxwell et Campbell 2014). Ce système devient tellement populaire que l'on parle de la révolution de 1848 comme la conséquence du mouvement des casinos.

d'autodétermination, d'autant plus qu'elles vivent une période de magyarisation linguistique et culturelle forcée (Romsics 2016). Cet antagonisme entre minorités ethnolinguistiques et minorité hongroise influence leurs revendications politiques durant et après la révolution de 1848. Le tableau ci-dessous indique les appartenances nationales de la population austro-hongroise en 1850-1851 (Romsics 2016, 654). Il permet également d'illustrer le caractère tangible des craintes des minorités. D'une part, il confirme que le poids démographique des Hongrois sur 'leur' territoire est bien inférieur à l'agrégat démographique des autres minorités. D'autre part, malgré leur poids démographique d'ensemble, les minorités ne sont pas en mesure d'obtenir de la protection ou des pouvoirs politiques sur le territoire hongrois.

TABLEAU 1 : LES MINORITÉS NATIONALES ET LEUR POURCENTAGE EN 1850-51 SUR LE TERRITOIRE DE L'AUTRICHE-HONGRIE (ROMSICS 2016, 654)

Nationalités	Territoires de la couronne hongroise	Autriche	Empire
Allemands	10.28	36.19	25.07
Hongrois	36.52	0.03	15.7
Tchèques, moraves, slovaques	13.19	22.74	18.64
Roumains	16.98	1.07	7.9
Serbes	7.43	2.41	4.57
Croates	8.95	0.65	4.21
Slovènes	0.34	6.11	3.63
Rutènes	3.39	13.84	9.35
Polonais		11.44	6.53
Italiens, Ladins, Friaulis	0.03	2.95	1.7
Juifs	1.92	2.54	2.27
Autres	0.97	0.03	0.43
Total	100	100	100

Notons que le recensement des minorités ethno-nationales ne tient pas encore compte des personnes Roms. Il est ici impossible de connaître leur nombre en Hongrie ou la catégorie nationale sous laquelle ils sont classés.

En Hongrie, la révolution hongroise de 1848 demeure en premier lieu le fait de classes socio-économiques, intellectuelles et politiques spécifiques : les nobles, les libéraux, et la bourgeoisie urbaine qui désiraient moderniser leur pays⁴⁷. La crise économique de 1846, le climat révolutionnaire européen, et le travail de politiciens réformistes hongrois offrent un contexte favorable au lancement le 15 mars 1848 d'une pétition demandant une réforme constitutionnelle en douze points pour plus d'autonomie étatique et de libertés. Après une révolution sans effusion de sang, les politiciens réformistes se rendent à Vienne, et obtiennent la sanction par l'Empereur Ferdinand des 'lois d'avril' qui organisent la transition de la Hongrie d'une autonomie féodale fondée sur la double dualité couronne-pays et couronne-empire, vers la création d'un État hongrois autonome au sein de la monarchie Habsbourg (Péter 2012; Glatz 1997). La lutte contre la puissance étrangère ne se traduit pas par une rupture totale avec l'Empire autrichien, mais elle contient tout de même deux objectifs clairs et avoués auxquels se rallie la noblesse moyenne et la bourgeoisie : le libéralisme et la construction nationale. Les législations révolutionnaires

⁴⁷ Au début de la révolution, les paysans ne s'allient pas avec les révolutionnaires. D'une part, des révoltes paysannes éclatent pour revendiquer l'application concrète et complète des législations révolutionnaires concernant l'égalité des droits et la fin du régime féodal liant les serfs à leur seigneur et à ses terres. D'autre part, les paysans se sentent déconnectés des enjeux revendiqués par les révolutionnaires, telle la liberté de la presse, alors que la majorité d'entre eux n'a pas d'accès à l'éducation ni au droit de propriété terrienne. Enfin, la grande diversité ethnolinguistique parmi les paysans incite certains à soutenir la lutte pour l'indépendance hongroise avec l'espoir d'obtenir des droits collectifs ou une autonomie au sein du nouvel État, alors que d'autres se rebellent contre les révolutionnaires (Handlery 1972; Glatz 1997; Bérenger 1969).

veulent mettre en application les idéaux de liberté et d'égalité face à la loi. Elles mènent à des changements socio-politiques importants, tel que l'émancipation partielle des serfs de l'autorité du seigneur ((Péter 2012). Elles intègrent les paysans à la société civile, et les soumettent également aux législations visant la nationalisation et l'unité de la société civile hongroise. Kossuth, la figure de proue de l'année révolutionnaire de 1848-1849, décide aussi de contrecarrer les mouvements ethnonationalistes des minorités en sol hongrois en adoptant une vision de l'État comme État-Nation, et en associant langue et nation. La nation hongroise prend forme en droit et dans la société, au détriment des minorités ethnonationales, dont l'existence et les revendications sont activement réprimées par l'État hongrois.

En 1849, l'Autriche écrase militairement le régime révolutionnaire hongrois, menant à la démission, la fuite, ou l'exécution des principaux chefs de file de la révolution (Beregi 1949). Malgré la perte de leaders politiques importants, l'élite dirigeante hongroise demeure la classe des seigneurs jusqu'à la première guerre mondiale, avec l'ajout d'une bourgeoisie qui se développe en même temps que l'industrialisation après 1848. Le projet nationaliste ne disparaît pas non plus suite à la réintégration de la Hongrie à l'Autriche en 1849, dont le compromis de 1867 est la preuve. En effet, en obtenant la séparation de l'État hongrois au sein de l'Empire austro-hongrois en échange de sa fidélité aux Habsbourg, l'élite hongroise réalise un peu plus son rêve d'une nation unie et (presque) indépendante. Cette situation est finalement favorable à la minorité démographique hongroise, puisqu'une indépendance étatique totale aurait nécessité un partage ou une décentralisation du pouvoir avec des groupes minoritaires (Sugar 2000). Les Hongrois

arrivent ainsi à maintenir leur statut d'élite sociale et politique et à retarder le moment où ils devront s'occuper des revendications des autres minorités sur leur sol.

La loi de 1868 entérinant le nouveau statut de la Hongrie confirme la position de pouvoir des Hongrois. Malgré la reconnaissance implicite de différentes appartenances nationales, cette loi confirme la priorité de la nation hongroise en affirmant que: « Tous les citoyens de Hongrie, sur base des principes de la constitution, forment une nation du point de vue politique, la nation hongroise unie et indivisible, dont tous les citoyens sont membres à part égale, quelle que soit leur appartenance nationale [...] » (Loi XLIV de 1868 (Romsics 2016, 673)).

Durant la deuxième partie du 19^{ème} siècle, la libéralisation de la société hongroise se manifeste à travers des changements majeurs tels l'abolition des droits spéciaux attachés aux titres de noblesse. De plus, des changements dans le système d'élection et de représentation parlementaire, et le soutien au développement industriel permet aux industriels, commerçants, et intellectuels appartenant à d'autres minorités nationales d'accéder à la classe dominante et à la classe moyenne hongroises. Par contre, la question des droits des minorités reste un sujet fort débattu. D'une part, l'État hongrois offre quelques concessions aux minorités, tel l'octroi de la liberté d'association des minorités et le droit à l'enseignement et l'utilisation des langues minoritaires. D'autre part, la libéralisation de la société hongroise va de pair avec une volonté de solidifier la relation entre l'État et sa nation désignée, et l'unité de celle-ci.

Commence alors le travail de glorification et de commémoration de la révolution de 1848 et le développement d'un imaginaire collectif hongrois. L'élite culturelle et politique

hongroise soutient la propagation de l'hymne national hongrois et des chants patriotiques concernant la révolution de 1848. Le secteur culturel développe également une littérature et d'autres formes d'art centrées sur le folklore, les traditions, et les origines identitaires hongroises (Switzer 2002; B. Varga 2016). L'objectif est de donner une substance mythique à l'idée d'appartenance commune et de contrer la peur existentielle des autres minorités. L'organisation des célébrations du millénaire de la création de la Hongrie (en 1895, mille ans après la 'conquête' du territoire hongrois par Arpad) est un autre exemple de construction de la nation : en rattachant des faits historiques (approximatifs) à un discours, des célébrations, et des monuments nationalistes, le gouvernement réactualise le passé et crée un fil conducteur historique et idéologique alimentant la conscience nationale hongroise des citoyens (B. Varga 2016; Pytlas 2013).

Le passage de la Hongrie vers le 20^{ème} siècle contient le paradoxe suivant : le tournant défensif qu'a rapidement pris le nationalisme libéral progressiste au 19^{ème} siècle contribue largement au revirement statistique permettant à la population hongroise de devenir (presque) majoritaire, sans toutefois que les transformations sociales ne calment les craintes nationalistes. Romsics établit en effet que de 1850 à 1910, la population hongroise de nationalité hongroise passe de 36.5% à 49%. Romsics explique cette augmentation importante par les émigrations des minorités vers leur pays d'origine, le taux de naissances plus élevé chez les Hongrois, mais surtout une assimilation à la nation hongroise d'environ deux millions de personnes appartenant auparavant aux minorités. Le fait que plus de la moitié de la population soit issue de minorités demeure cependant une crainte pour les classes gouvernantes, à laquelle s'ajoute la peur face au développement de groupes

politiques et activistes parmi ces minorités (Romsics 2016). Les événements de la première moitié du 20^{ème} siècle exacerbent ce paradoxe et contribuent au développement d'un nationalisme hongrois agressif, malgré l'accession à l'indépendance étatique de la Hongrie en 1920.

1.3. La première moitié d'un 20^{ème} siècle impitoyable

La première guerre mondiale interrompt temporairement les soucis des politiciens hongrois concernant le nationalisme et les minorités de Hongrie. Cependant, cet événement historique continue à affecter l'imaginaire collectif hongrois durant l'entre-deux guerre. Les frustrations découlant des conséquences du statut de perdant après la première guerre mondiale outrepassent la satisfaction de l'obtention de l'indépendance face à l'Autriche. Ces frustrations, à la fois politiques et identitaires, s'expriment à travers un repli nationaliste-conservateur et les persécutions antisémites.

Avant même l'annonce de l'armistice le 11 novembre 1918, fin octobre 1918, après une courte révolte non armée, un nouveau gouvernement est constitué en Hongrie, avec à sa tête Kàrolyi, dont l'objectif est de créer une république démocratique et indépendante. Cette démocratie est de courte durée, puisque le 22 mars 1919 les communistes prennent le pouvoir avec les sociaux-démocrates. Le premier août 1919, le gouvernement révolutionnaire se rend et passe le pouvoir à un gouvernement composé de sociaux-démocrates, qui passera le pouvoir à un gouvernement conservateur en novembre 1919. Ce gouvernement élit Horthy en tant que régent de Hongrie, et il dirigera le pays jusqu'en 1944.

Au même moment, le Traité de Versailles est signé en juin 1919 et le Traité de Trianon en juin 1920, entérinant l'indépendance de la Hongrie, mais en lui retirant 67% de son territoire et 57% de la population pré-1914 (Ablonczy et Ablonczy 2012). Ces pertes démographiques et territoriales rendent les Hongrois la nationalité majoritaire, et le poids des minorités diminue drastiquement. Les États voisins, principalement la Slovaquie et la Roumanie, héritent également d'importantes minorités hongroises suite à ces traités.

Le peuple hongrois vit ces changements démographiques et territoriaux comme une injustice, comme en témoignent les grandes manifestations populaires, les drapeaux en berne en 1920, et les cartes géographiques incluant encore le territoire de 'la grande Hongrie'. La population hongroise, mise devant le fait accompli des nouvelles frontières, prend soudainement conscience de la réduction forcée de son importance géographique, géopolitique, historique, et de la relégation à l'extérieur de ses frontières de personnes jusque-là considérées comme citoyennes. Ces prises de conscience éveillent un nouveau sentiment d'appartenance nationale, le sentiment que cette identité dépasse les frontières. Ce sentiment national se teinte aussi de crainte que la survie de la nation est menacée de par sa petite taille, par son éparpillement, et par les étrangers en son sein (Pytlas 2013).

Sur la scène diplomatique internationale, le gouvernement Horthy adopte une position révisionniste face au Traité de Trianon. Sur le plan étatique, ce gouvernement adopte des stratégies identitaires visant à contrer ou limiter les effets sociopolitiques des pertes territoriales et démographiques. La lutte pour le maintien de la Hongrie en tant que

puissance européenne passe non plus juste par l'économie ou la politique, mais par les institutions culturelles et identitaires hongroises⁴⁸.

Après la Première Guerre mondiale, des milices paramilitaires contre-révolutionnaires, anti-communistes, réactionnaires, antisémites, anti-européennes, et anti-Trianon se forment et terrorisent certaines régions de la Hongrie. Leur relation avec le gouvernement conservateur est complexe, puisque Horthy est considéré par certains comme un des meneurs (Romsics 2016), alors que d'autres témoignent des relations et intérêts conflictuels entre Horthy, le gouvernement, et les meneurs de ces milices (Bodó, Béla 2004; Ablonczy et Ablonczy 2012). Ces milices s'en prennent aux paysans, à la classe moyenne, et plus particulièrement aux juifs. Par leur radicalisme et leur violence, les milices cherchent à créer et maintenir un chaos qui leur permet de se sentir 'maîtres chez eux', et à retrouver le sentiment de puissance dont ils bénéficiaient durant la première guerre mondiale. Bien que le gouvernement soit également conservateur et antisémite, l'existence de ces milices devient incompatible avec les tâches gouvernementales de protection des intérêts nationaux (Bodó, Béla 2004). Le gouvernement démantèle ces milices en 1921, mais leur idéologie sera reprise par des partis racistes tel que le parti de l'indépendance nationale hongroise de Gyula Gömbös et le parti de la croix-fléchée de

⁴⁸ De fait, le choix géographique de nouveaux établissements d'éducation universitaire, l'acceptation d'étudiants étrangers mais de minorité ethnique hongroise, ou encore la dépendance des étudiants au soutien financier gouvernemental, sont des choix stratégiques politiques visant à préserver et perpétuer le nationalisme étatique et l'autonomie culturelle hongroise (Pálffy 2001). Zeidler relate comment l'irrédentisme, ou la revendication nationaliste de l'annexion de territoires considérés comme nationaux mais rattachés à des États étrangers, s'est frayé un chemin dans la culture populaire hongroise de l'Entre-deux-guerres, que ce soit par les poèmes, l'habillement, ou les jouets pour enfants (Zeidler 2007).

Ferenc Szálasi. Ce dernier accèdera d'ailleurs brièvement au pouvoir de 1944 à 1945 après l'invasion allemande de la Hongrie et l'abdication forcée de Horthy (Romsics 2016).

Le nationalisme progressiste du 19^{ème} siècle fait place à un nationalisme revanchard, ethnocentrique, et antisémite. Les pertes territoriales et démographiques alimentent l'agressivité envers les minorités encore présentes sur le territoire réduit, qui subissent des mesures de plus en plus restrictives. Après la crise économique de 1929, l'antisémitisme et l'extrême droite se propagent tant à travers les classes sociales que les zones urbaines et agricoles⁴⁹.

Durant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement hongrois ne collabore avec l'Allemagne nazie que dans la mesure où cela permet à la Hongrie de protéger ses intérêts nationaux et nationalistes, comme l'obtention de la révision du Traité de Trianon pour récupérer d'anciens territoires. Ce n'est qu'en 1944 que l'invasion de la Hongrie par l'Allemagne et le remaniement du gouvernement contraint Horthy à mettre en place activement les politiques nazies sur le territoire hongrois, tel que la collaboration active de la police avec la Gestapo, le démantèlement des partis politiques et des journaux démocrates et de gauche, l'obligation pour les juifs de porter l'étoile de David, la confiscation de leurs biens et commerces, et l'établissement de ghettos juifs. De mai à juin 1944, la Hongrie déporte environ 437000 juifs. La fin abrupte de ces déportations début

⁴⁹ Les lois discriminatoires XV de 1938 et IV de 1939 viennent entériner ce virage populaire vers l'extrême droite et l'antisémitisme. La loi de 1938 limite à 20% l'accès de personnes de religion juive à des emplois tels que des employés de commerces, journalistes, avocats, ingénieurs et médecins. La loi de 1939 se base par contre sur le concept de race pour limiter à des taux de 6 ou 12% l'accès des juifs à des emplois dans le domaine de la médecine, des arts, de l'industrie et du commerce, tout en voulant éliminer la présence de fonctionnaires étatiques juifs endéans 5 ans (Romsics 2016, 815-16).

juillet 1944 et l'appel à la guerre civile par la résistance clandestine ne poussent cependant pas la population générale à se mobiliser contre le gouvernement autoritaire en Hongrie (Romsics 2016). En octobre 1944, Horthy est contraint par les nazis de démissionner et de nommer Szàlasi comme premier ministre, qui met en place le gouvernement d'unité nationale de courte durée. L'invasion de la Hongrie par les troupes russes fin décembre 1944 et le siège de Budapest poussent Szàlasi à fuir la Hongrie en mars 1945.

La participation de la population et de l'État hongrois au génocide des juifs est sans équivoque, même si les interprétations divergent sur la force du lien de causalité entre les politiques hongroises de l'entre-deux-guerres et l'holocauste. D'après Karady, les politiques et législations de cette période transforment les juifs en citoyens de seconde zone, et constituent les conditions ayant permis l'avènement de la Shoah (Karady 2016). D'autre part, Ungváry affirme que si Horthy connaissait le sort réservé aux juifs par Hitler, il a tenté de refuser de mettre en œuvre ces plans pour les juifs de Hongrie jusqu'à l'invasion de la Hongrie. La mise en œuvre des ghettos et des déportations serait alors le résultat d'une succession de décisions à divers niveaux de l'État, et de l'insistance allemande durant l'occupation (Ungváry 2016). Au final, des 825000 Juifs vivant en Hongrie, près de 600000 ont perdu la vie dans l'Holocauste (Szita 2014). Une telle perte humaine demeure injustifiable, même par ceux qui qualifient la participation de la Hongrie au projet nazi de 'récalcitrante' (Szita 2014, 146).

Le nazisme a aussi engendré le génocide des Roms, moins connu que l'Holocauste des Juifs. Pour comprendre comment et pourquoi la Hongrie a participé au génocide des Roms

durant la deuxième guerre mondiale, il faut d'abord souligner la présence et le traitement discriminatoire des Roms en Hongrie depuis le 15^{ème} siècle.

2. Historique de la présence des Roms en Hongrie

Bien que les origines de la présence des Roms en Europe soient encore débattues, il ne fait aucun doute que les pouvoirs locaux et étatiques portent une attention spécifique à leur présence dès le 15^{ème} siècle. Sur base de la perception des problèmes sociaux causés par les Roms, les autorités locales et/ou étatiques prennent diverses mesures, allant de l'expulsion à l'assimilation forcée. L'étude des mesures étatiques interventionnistes envers les Roms, qu'elles soient assimilatoires (aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles) ou destructrices (durant la deuxième guerre mondiale), permet de contextualiser les mesures étatiques et les relations contemporaines entre les Roms, les non-Roms, et l'État.

2.1. Du 15^{ème} – 17^{ème} siècle : des origines à « l'âge d'or » de la présence des Roms en Hongrie

La présence des Roms en Europe est déjà attestée par écrit aux 14^{ème} et 15^{ème} siècles en Europe Centrale et de l'Est. D'après les analyses linguistiques, les Roms auraient quitté l'Inde vers le quatrième siècle et seraient arrivés par vagues de migration successives en Europe à partir du cinquième siècle (Tóth P. 2006; A. M. Fraser 1992). Cependant, les historiens et linguistes ont de la difficulté à établir les raisons de la présence des Roms en Europe.

En premier lieu, la tradition de l'oralité et du récit dans les communautés Roms a mené au développement de plusieurs mythes concernant leurs origines et leur présence en Europe, brouillant les pistes pour les chercheurs désirant expliquer leur présence en

Europe⁵⁰. Faits historiques et imagination s'entremêlent dans les discours des Roms pour expliquer, justifier, ou romancer leur passé et leur présent. Ensuite, la fiabilité des documents mentionnant les Roms à cette époque est jugée contestable. Une des premières traces écrites de Roms en territoire hongrois remonte au recensement de la population de la ville de Brasov en 1416. Ici commence l'époque que Tomka décrit comme 'l'âge d'or' des Roms : ils détiennent des laissez-passer seigneuriaux et sont bien accueillis dans les villes et villages en Hongrie (Tóth P. 2006; Debreczeni 2014; P. Nagy 1998). Cependant, plusieurs chercheurs ont établi que certains documents étaient des faux, tels les laissez-passer de l'Empereur Sigismond datant de 1417, 1422, et 1423 utilisés par des groupes Roms pour se déplacer en Europe. Par contre, des lettres authentifiées témoignent de la présence des Roms dans la vie locale du 15^{ème} au 17^{ème} siècle (Kemény 2005; P. Nagy 1998). Si ces documents historiques ne permettent pas d'établir avec certitude l'attitude des autorités face à la présence des Roms sur leur territoire, ils témoignent tout de même de l'existence de relations intercommunautaires et du quotidien des Roms.

⁵⁰ L'équation des termes Gitan et Tzigane avec la dénomination de 'peuple d'Égypte' ou 'peuple du pharaon', découle entre autres des récits adoptés par les Roms dans lesquels ils se décrivent comme des pèlerins, tel que rapporté dans des documents médiévaux (Asséo 2019). Le terme de Gitans comme peuple d'Égypte peut également faire référence à la région grecque appelée 'petite Égypte', où une colonie de Roms aurait été établie avant sa migration vers l'Europe. Des documents attestent de la présence de Roms à Byzance déjà au 12^{ème} siècle (McGarry 2010; Szabóné Kármán et Naszádi 2012). Une théorie alternative relie les termes 'Tzigane' et 'Atsinganos' ou 'Athinganoi', qui fait référence à une secte hérétique grecque qui s'est éteinte vers le 9^{ème} siècle et qui signifiait 'intouchable' ou 'celui qui ne touche pas' (Fonseca 2003). Enfin, les recherches de Sir Angus établissent un lien linguistique et historique entre les langues et les communautés Roms et Indo-Aryennes. Les termes 'Rom', 'Lom', ou 'Dom', sont reliés aux termes Sanskrit 'Domba', 'Dom', 'Domar'. Les Domar sont une des castes inférieures et marginalisées de la société hindoue, et sont décrits comme étant un groupe ethnique sans terres, nomade, composé de musiciens, de chasseurs-cueilleurs, et de tresseurs d'osier. Ces recherches se recoupent avec d'autres légendes selon lesquelles les Roms descendent de la déesse hindoue Kali (Fàbiànné Andrònyi 2015), ou celle relatée par Fraser : suite à l'envoi par un maharadja indien de 1200 musiciens au roi de Perse en 950, celui-ci aurait puni les musiciens ayant dilapidé leur salaire en les envoyant parcourir son royaume et vivre de leur musique (A. M. Fraser 1992).

Malgré ces difficultés, les chercheurs ont établi qu'à l'époque de l'occupation ottomane aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles, les Roms font partie intégrante de la société hongroise, puisqu'une relation d'interdépendance économique (temporaire ou cyclique) s'établit entre les Roms et la population majoritaire. Même s'ils vivent géographiquement à l'écart de la majorité, les Roms exécutent des tâches professionnelles en fonction des demandes de la population non-Rom (Barany 2002). Au fil des siècles, les métiers des Roms ont peu varié, regroupant entre autres les travaux de paysans sans terre travaillant pour un seigneur, de servants, de musiciens, de livreurs, d'artisans, de ferronniers, de tisserands et d'ébénistes (Szabóné Kármán et Naszádi 2012). Ces métiers ont trois points en commun : ils dépendent de la demande de la population majoritaire, ils n'apportent pas des revenus réguliers ou fixes, et ils impliquent l'obligation de se déplacer lorsque les services ne sont plus sollicités. Les services offerts par les Roms impliquent donc un mode de vie nomade, en restant à un endroit seulement pour la durée dont la population locale a besoin d'eux – ou aussi longtemps que leur présence est tolérée. Ces relations économiques temporaires permettent aux Roms de vivre sans se fondre dans la majorité, et les autorités locales gèrent leur présence sur une base ad hoc pendant plusieurs siècles.

Le déclin de cet 'âge d'or' se fait sentir vers le 17^{ème} siècle en Hongrie, lorsque les autorités locales deviennent moins clémentes envers les Roms⁵¹. Des documents historiques témoignent en effet d'une autre façon pour les Roms d'obtenir des revenus, la *mendacio* ou *smekeria*, termes regroupant les stratégies permettant d'obtenir un bénéfice

⁵¹ Alors que dans d'autres régions européennes comme l'Allemagne ou l'Espagne actuelles, les persécutions et les expulsions commencent beaucoup plus tôt, vers la fin du 15^{ème} siècle (Kemény 2005).

supérieur à la valeur de la tâche accomplie en échange. Suite au développement de telles pratiques, les autorités locales deviennent moins conciliantes face aux groupes Roms. Par exemple, en 1624, le comté de Szepes décide d'expulser la population Rom de son territoire parce que ces derniers volent les chevaux ou extorquent la population locale (Mezey, 1986 : 101).

Ainsi, depuis la présence des Roms en Hongrie au début du 15^{ème} siècle, la population et les autorités locales les perçoivent comme des membres marginaux de la société, dont on utilise les services lorsque le besoin se faisait sentir. Par conséquent les autorités locales peuvent exclure ou persécuter les Roms dès lors que leur nécessité socio-économique diminue aux yeux de la population locale.

2.2. Le 18^{ème} siècle et les politiques absolutistes envers les Roms

Au 18^{ème} siècle, la nouvelle ère Habsbourg en Hongrie commence à construire et renforcer les institutions étatiques, ce qui modifie l'attitude des autorités locales et centrales envers les Roms. L'empereur des Romains Charles IV de Habsbourg (également connu comme Charles III, roi de Hongrie) définit les contours des politiques futures visant les Roms dans un édit de 1724. Si cet édit ne mentionne pas encore un 'problème Rom' en tant que tel, il contient une constatation de l'augmentation de la criminalité et des conflits entre Roms et non-Roms, et adopte un ton hostile envers les Roms⁵². Dans l'édit, Charles IV présente un double objectif: endiguer le vagabondage, perçu comme la source de la criminalité des

⁵² La première phrase de l'édit comporte en effet une référence aux « gitans errants et autres personnes méchantes et dangereuses » (Mezey 1986, 81).

Roms, et contenir la population Rom sur le territoire hongrois pour éviter son étendue vers l'Autriche⁵³.

L'impératrice Marie-Thérèse continue le travail entamé par son père sur plusieurs fronts. Aux commandes d'une monarchie absolue, elle ordonne des mesures invasives visant à assimiler les Roms à la population majoritaire 'pour leur bien'. Marie-Thérèse perçoit les Roms comme marginalisés et incultes, d'où sa volonté de les élever au rang de citoyens à part entière en réglementant les sphères publiques et privées de leur vie. Entre 1758 et 1779, Marie-Thérèse publie plusieurs édits qui régissent le traitement administratif des Roms, leurs métiers permis, mais aussi leur appellation et leur vie privée. Au vu du nombre d'édits et de leur contenu détaillé, il n'est plus possible de considérer les mesures envers les Roms comme *ad hoc*. Le tout constitué par ces édits est mieux défini par le terme de 'politique Rom', qui met en lumière la cohérence de la vision/mission civilisatrice de l'impératrice Marie-Thérèse envers les Roms⁵⁴.

⁵³ Ainsi, les mesures prises pour remédier à la situation visent à sédentariser les Roms et diminuer le taux de criminalité par des mesures sévères, entre autres :

- Les seigneurs doivent accepter et s'occuper des Roms innocents et les soumettre au recensement de population;
- Les femmes Roms seront marquées au fer avec un 'R' pour une première infraction (la peine de mort s'applique à elles aussi pour les infractions ultérieures);
- Les enfants Roms de 16 ans et plus encourrent la peine de mort s'ils commettent un crime;
- Les enfants 'des vagabonds' de plus de 16 ans sont attrapés, interrogés, puis envoyés dans un autre district (Mezey 1986, 81-82; Tóth P. 2006, 45-46).

⁵⁴ Nous énumérons les règles mises en place par certains de ces édits pour en souligner l'ampleur et le caractère restrictif (Tóth P. 2006, 48-55):

- L'édit du 27 novembre 1760 permet aux autorités locales de forcer les Roms nomades à se sédentariser, et ajoute que les autorités doivent les sortir de leur ignorance profonde en leur apprenant les règles et valeurs chrétiennes et citoyennes.
- L'édit du 10 décembre 1761 interdit l'utilisation de l'appellation 'Gitans' et les renomme 'nouveaux citoyens' ou 'nouveaux paysans'. Cet édit ajoute que pour endiguer le vagabondage, les seigneurs doivent donner du travail manuel et des terrains de construction aux Roms, alors

Le fils de Marie-Thérèse, l'empereur Joseph II, contribue aussi à l'héritage familial de la mise en œuvre d'une politique Rom, bien que presque toutes les sphères de la vie des Roms fassent déjà l'objet de législations. En plus de trois édits en 1781, 1783 et 1785 concernant les obligations militaires et fiscales des Roms, l'empereur Joseph II approuve un document issu d'une consultation des autorités locales (et qui doit en conséquence être appliqué par ces autorités). Ce document contient des mesures telles que l'interdiction pour les Roms de vivre en groupe avant le mariage, l'obligation d'apprendre la cuisine et le labourage pour les filles et les garçons Roms respectivement, et la rédaction de rapports mensuels par les autorités sur les Roms (Tóth P. 2006; Barany 2002).

Sous le règne de Joseph II, l'administration recueille les premières données démographiques. En 1782, l'administration recense 43738 personnes Roms au sein des frontières hongroises actuelles (Csapó 2008; 2003). Un siècle plus tard, en 1890, un recensement basé sur la langue maternelle établit la présence de 91000 Roms en Hongrie. En 1893, un recensement par le Bureau des statistiques nationales de la Hongrie relève la

que les autorités locales doivent recenser les Roms nomades et les obliger à se sédentariser en leur interdisant d'avoir des chevaux et des passeports.

- L'édit du 15 janvier 1762 rappelle l'interdiction de l'usage du terme 'Gitan' et indique qu'ils doivent être traités comme tous les autres résidents du pays, ce qui les assujettit donc au service militaire.
- L'édit du 28 février 1763 déclare que les Roms doivent s'habiller en accord avec les coutumes et règles de la majorité de la société.
- L'édit du 22 janvier 1773 comprend diverses mesures touchant à la vie privée et familiale des Roms. Entre autres, cet édit interdit le mariage endogame entre Roms et l'utilisation des langues Roms. Il ordonne que tous les enfants Roms de cinq ans et plus soient placés chez des familles non-Roms. De plus, l'Église doit s'occuper de l'éducation des enfants Roms.
- L'édit du 3 janvier 1774 modifie l'édit précédent en déclarant que seuls les enfants entre 2 et 12 ans seront transférés à une famille non-Rom. Les enfants de plus de 12 ans devront apprendre un métier ou être employés comme servants.
- L'édit du 9 mars 1775 indique que les personnes Roms ne pourront se marier qu'après avoir prouvé être en mesure de subvenir à leurs besoins familiaux.

présence de plus de 272000 Roms en Hongrie, et estime que ce chiffre peut monter jusqu'à 300000 (le critère pour définir les Roms est « ceux qui sont considérés comme Roms par leur environnement non-Rom » (Dupcsik 2009, 311-12). Malgré les limitations de ces enquêtes et les écarts de données, elles démontrent l'échec des édits assimilationnistes, puisque le nombre des Roms augmente au fil du 19^{ème} siècle.

Les politiques Roms n'atteignent pas complètement leur objectif d'assimilation pour deux raisons principales. D'une part, les Roms tentent d'y échapper et se retranchent de la société dominante. D'autre part, la population et les autorités locales ne sont que rarement en faveur de l'inclusion et du traitement égal des Roms et ne mettent pas en œuvre de manière systématique les mesures édictées. Ainsi, les Roms restent aux marges de la société, exerçant les services que les membres de la société majoritaire ne daignent pas effectuer. Néanmoins, les deux impacts le plus important de ces édits sont la quasi-sédentarisation des Roms en Hongrie (ainsi qu'ailleurs en Europe Centrale et de l'Est) et le développement de la conscience partagée par la population et les autorités de l'existence d'un 'problème Rom' (Barany 2002).

Ces politiques absolutistes envers les Roms ne sont a priori pas basées sur des conceptions raciales, ethniques ou nationalistes des Roms. L'objectif de briser les liens de solidarité et de socialisation des Roms pour les assimiler à la majorité découle d'une vision des Roms comme arriérés et différents. Cependant, cette vision des Roms ne constitue pas une barrière à l'assimilation – au contraire : elle est ici reliée à la croyance de l'absolutisme éclairé que tout être humain peut et doit être éduqué (Fàbiànné Andrònyi 2015). Les

autorités ne définissent pas les Roms en termes ethniques ou racistes, parce que les notions de marginalité et de criminalité prennent le dessus à cette époque.

2.3. Le 19^{ème} siècle, entre exclusion économique et intérêt culturel pour les Roms

Au 19^{ème} siècle, la Hongrie passe par une période de développement industriel. Si au début du siècle, les Roms ne sont toujours pas inclus dans l'économie hongroise, ils y contribuent néanmoins de manière parallèle en se rendant disponibles pour combler les besoins ad hoc de la population. L'industrialisation progressive des domaines de la métallurgie, de l'agro-alimentaire et du travail du bois affecte donc durement les Roms : la majorité de leurs métiers traditionnels se situait dans ces secteurs économiques, mais le transfert des travailleurs Roms vers le milieu industriel n'a pas lieu.

Sur base des données du recensement de la population Rom de 1893, Dubcsik offre néanmoins une image nuancée de la situation des Roms au cours du 19^{ème} siècle. Bien que le nomadisme et le mode de vie relié à l'illégalité soient les thèmes principaux des stéréotypes véhiculés concernant les Roms au 19^{ème} siècle, Dubcsik souligne que 89% des Roms ont un mode de vie sédentaire, et 61% habitent dans des maisons similaires à celles de la majorité. La moitié des Roms ne vit pas à l'écart de la majorité (de manière ségréguée), et seulement 7.5% des Roms (et 10.4% des femmes Roms) de plus de 15 ans sont recensés comme sans travail (Dupcsik 2009, 315-18). Ces statistiques font état de la lente désintégration des communautés Roms et de leur intégration/acculturation à la société majoritaire. Fàbiànné Andronyi affirme même qu'à cette époque il n'y a pas de fossé entre les Roms et les non-Roms en matière de pauvreté, de situation financière, ou de style de vie (Fàbiànné Andronyi 2015). Le taux de 90% d'illettrisme des Roms,

combiné à la perte de leurs métiers traditionnels, doit cependant être souligné comme un facteur ayant contribué à l'exclusion prolongée des Roms de la vie socio-économique aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Les courants romantique et orientaliste qui ont balayé l'Europe du 19^{ème} siècle contribuent à développer une image figée des Roms dans l'imaginaire populaire hongrois⁵⁵. Les représentations des Roms dans la littérature et la peinture produisent une image ambiguë mais fascinante de ces 'autres en notre sein'. Ces représentations contrebalancent les préjugés et les peurs envers les Roms par une projection d'aspiration à la liberté. Cependant, en construisant une image des Roms comme un peuple physiquement et culturellement différent, les artistes ouvrent en fait la porte à la définition raciale et ethnique des Roms (Dearing 2010; McGarry 2010; Hooker 2013). En effet, c'est à cette époque que se développent les théories racistes se fondant sur de pseudo-connaissances biologiques et génétiques, qui permettent de populariser l'idée selon laquelle l'altérité, l'incongruité et l'extériorité des Roms face à la société majoritaire sont reliés à une nature, un physique et des capacités intellectuelles qui leur sont propres. C'est donc à cette époque que commencent à apparaître des références raciales, contrôlées par la majorité, pour justifier la marginalisation des Roms, leur retirant alors toute possibilité d'envisager

⁵⁵ De nombreux artistes ont commencé à dépeindre un certain idéal du Rom, tel János Arany, qui présente les stratégies de survie des Roms comme un mode de vie idéal dans son poème de 1854 'La Moustache'. De plus, bien que les Roms soient fort représentés dans les métiers liés à la performance musicale, ce domaine assimile souvent musique tzigane et musique hongroise, sous couvert de mémorialisation des traditions (par exemple Liszt, Kodály, Brahms, Bartok ou Erkel) ou en présentant des danses telles que le csárdás ou le verbunkos comme des styles folkloriques hongrois sans référence à leur héritage Rom (Lajosi 2018; Loya 2011; Tari 2012; Piotrowska 2013). Meier offre un autre angle d'analyse, car elle présente comment les missionnaires protestants ont contribué à développer une image d'altérité des Roms (Meier 2018).

l'hétérogénéité du groupe ou sa capacité à être civilisé (comme au siècle précédent) (Dupcsik 2015).

2.4. La première moitié d'un 20^{ème} siècle impitoyable

Durant et après la première guerre mondiale, la Hongrie ne s'occupe pas des Roms. Ce désintérêt politique envers les Roms, leur exclusion continue des secteurs économiques et éducatifs entre autres, combinés à leur stéréotypage culturel, ne fait qu'augmenter leur marginalisation et leur pauvreté. De plus, le nationalisme réactionnaire hongrois de cette période exacerbe les conflits, les préjugés et les persécutions anti-Rom (Filhol 2012). L'exclusion sociale et les persécutions locales des roms peuvent cependant difficilement être comparées à l'antisémitisme croissant subi par les juifs hongrois. Bárány soutient que cela résulte du fait que les Roms sont méprisés et non enviés par la majorité (Barany 2002).

L'absence d'intérêt politique pour le sort des Roms se transforme cependant en persécution étatique durant la montée du nazisme en Allemagne. Les théories prétendument scientifiques reliant la criminalité ou le mode de vie à une nature puis à une race Rom offrent une base idéologique sur laquelle le nazisme s'appuie pour justifier l'élimination des Roms (Levine-Rasky 2016). L'Allemagne nazie adopte diverses politiques de plus en plus extrêmes envers les Roms, et en requiert l'application dans tous les territoires qu'elle contrôle ou avec qui elle a des accords bilatéraux (Lewy 2000). Ainsi, s'il n'y avait pas de 'politique Rom' officielle à cette époque en Hongrie, les autorités effectuent des raids basés sur le 'Décret de raids contre les Roms' à partir de 1928 (Barany 2002; Bársony et Daróczi 2008; Purcsi Barna 2008).

En 1933, l'Allemagne passe une loi sur la stérilisation des 'personnes indignes de vivre', et en 1935 les lois de Nuremberg décrivent les Roms et les Juifs comme des races étrangères. En 1938, un décret allemand vise à 'résoudre la question des Roms tel que la nature de la race le requiert' (Hancock 2010, 234). En 1939, l'Allemagne interdit aux enfants Roms d'aller à l'école, restreint la liberté de déplacement des Roms, et déclare la 'guerre aux Gitans' la même année. La politique nazie envers les Roms se transforme alors de persécution étatique en extermination désorganisée (Barany 1998). En effet, les Roms sont déportés vers les camps de travail ou de concentration dès 1933 (Kenrick et Puxon 2009), placés dans des ghettos, ou directement tués lorsqu'ils sont interceptés par les unités mobiles nazies. D'après l'ordre de Himmler du 16 décembre 1942, les troupes nazies déportent des Roms dans une section réservée aux 'gitans' du camp d'Auschwitz-Birkenau.

En Hongrie, les déportations, détentions, et ghettoisations des Roms commencent officiellement en 1939. L'instauration d'un système de cartes d'identité avec photo permet aux autorités locales et étatiques d'avoir des informations sur les Roms. La police et l'armée hongroises supervisent les raids et les détentions des Roms dans des ghettos ou des camps d'internement. Ces interventions sont justifiées par différents motifs tels la qualification des Roms de paresseux ou criminels, ou l'affirmation que leur internement permettait de les réhabiliter et de leur apprendre le style de vie socialement acceptable (Karsai 1992). Les Roms de ces ghettos et camps doivent effectuer des travaux forcés, que ce soit sur des sites de construction ou pour l'armée hongroise. Lors de l'invasion de la Hongrie par l'Allemagne et la prise de pouvoir par le parti de la croix-fléchée fin octobre

1944, les Roms subissent plusieurs raids et sont envoyés dans des camps de concentration en Allemagne. L'armée hongroise réunit également les Roms à Budapest en 1944, pour les envoyer ensuite dans des camps de concentration. Alors que beaucoup d'entre eux sont fusillés à cette première étape, les survivants doivent faire face au quotidien brutal et aux tueries de masses des camps de concentration (Bársony et Daróczi 2008; Dupcsik 2009). Les Roms de Hongrie subissent ainsi la vie de ghettos, le travail forcé des camps de travail, les recherches pseudo-médicales et les meurtres de masse des camps de concentration⁵⁶ (Bonhoeffer 1995).

Levine-Rasky estime que sur les 30000 Roms déportés de Hongrie vers des camps de concentration, seulement 3000 ont survécu (Levine-Rasky 2016). Malgré l'absence de données précises, l'on estime qu'entre 500000 et 1.5 million de Roms ont été tués entre 1933 et 1945, ce qui représente environ un tiers du total estimé de la population Rom européenne de l'époque (Hancock 1987).

Connu sous le nom de Porrajmos, Samudaripen, ou encore Holocauste Rom, le génocide Rom durant la seconde guerre mondiale est une tragédie qui commence à être reconnue et étudiée. Les populations Roms et non-Roms ont longtemps passé sous silence les événements constituant le Porrajmos en Hongrie et ailleurs en Europe, pour plusieurs raisons. D'une part, la comparaison avec le sort des Juifs porte préjudice à la

⁵⁶Le 16 mai 1944, le bâtiment des Roms d'Auschwitz-Birkenau doit être évacué, mais les Roms résistent avec couteaux et bâtons à cette évacuation car ils savent que l'évacuation signifie leur liquidation. Ne s'attendant pas à une telle réaction, les nazis renoncent à l'évacuation des Roms ce jour-là. Cet acte de résistance est encore commémoré comme 'jour de la résistance Rom'. Durant la nuit du 2 août 1944, les nazis exécutent la solution finale à Auschwitz-Birkenau. Malgré leur résistance, 2897 Roms sont exécutés dans les chambres à gaz cette nuit-là Cet événement est commémoré tous les 2 août en tant que 'jour du souvenir du génocide Rom' (ternYpe – International Roma Youth Network s. d.).

reconnaissance en tant que génocide des actes commis envers les Roms. Peu de Roms survivent aux camps de concentration, et la recension de Roms tués durant l'Holocauste indique des chiffres nettement inférieurs à ceux des Juifs : non seulement il s'agit d'une population moins nombreuse, mais le fait que les Roms soient considérés comme des parasites, leur meurtre n'exigeait même pas d'autorisation ou de recension écrite (Friedlander 2000). De plus, les Roms n'ont pas accès à une tribune publique ou à du soutien politique après 1945 pour faire connaître leur vécu. Enfin, un débat persiste autour de l'inclusion ou non de ce génocide dans la notion d'Holocauste. Ce débat reprend des arguments concernant le nombre de victimes Roms et les bases raciales ou criminelles entourant ces génocides (Bársony et Daróczi 2008; Margalit 2000). Pour ces raisons, ce n'est que récemment que des ouvrages et des commémorations du Porrajmos commencent à briser le silence entourant le souvenir de ces événements⁵⁷.

L'étude de la première période historique, allant de la création de la Hongrie à la Deuxième Guerre mondiale, démontre l'évolution parallèle du nationalisme hongrois et des traitements des Roms sur ce territoire. Si l'idée de nation et le nationalisme hongrois se développent progressivement à travers le temps et la population hongroise, il faut souligner l'élaboration au 19^{ème} siècle d'un imaginaire social nationaliste nourri à la fois d'idéaux modernes-progressistes tels que l'autonomie individuelle et collective, et d'une conscientisation identitaire dont le corollaire est la peur des autres minorités. En parallèle

⁵⁷ Ces études comportent des recensions de témoignages de survivants, des historiques des événements composant ce génocide Rom, des détails concernant les politiques, les mesures, et les stéréotypes et idéologies ayant mené au génocide Rom (Lénárt 2009; Holokauszt és Társadalmi Konfliktusok Program - Roma holokauszt s. d.; A Holokauszt Magyarországon s. d.; RomaniSintiGenocide.eu s. d.).

les dirigeants et autorités locales hongroises perçoivent les Roms comme une classe socioéconomique inférieure à tendance criminelle, et mettent en place des politiques assimilationnistes au départ, puis ouvertement destructrices au 20^{ème} siècle.

Cette étude historique ne permet pas d'établir un lien de causalité entre l'avènement du nationalisme hongrois et le développement d'attitudes et de politiques discriminatoires et racistes envers les Roms. Néanmoins, nous soulignons trois moments historiques où le nationalisme hongrois et l'attitude politique négative envers les Roms se sont entrecroisés. Tout d'abord, les efforts assimilationnistes des politiques absolutistes du 18-19^{ème} siècle envers les Roms surgissent à une époque où les monarques absolus ont des relations tendues avec les seigneurs hongrois qui développent un nationalisme basé sur des revendications d'indépendance. Cette époque témoigne de l'éveil des idées de - et des futures tensions entre - citoyenneté et nationalité en Autriche-Hongrie. Les décrets envers les Roms représentent une première 'politique Rom' qui vise à homogénéiser la nation à l'aide de mesures racistes, comme la destruction de la différence que représentent les Roms en les obligeant à changer de mode de vie et d'identité. Les mesures étatiques assimilationnistes édictées envers les Roms par les monarques absolus Habsbourg illustrent bien cette première dynamique de renforcement du nationalisme par le racisme. En effet, ces mesures sont à la fois racistes et universalistes en ce qu'elles visent à civiliser et 'rendre humains' les personnes qui n'ont pas un style de vie conforme à la majorité de la société. De plus, ces mesures racistes à tendance universaliste amènent dans le giron de l'État un nouveau groupe de citoyens qui auparavant échappaient à son contrôle. La notion de peuple s'élargit, et le contrôle de l'État sur ses citoyens se renforce.

Ensuite, la période de la révolution de 1848 et des années suivantes illustre la tension montante entre les revendications d'indépendance nationale hongroise et les revendications d'autres minorités en sol hongrois. Les nationalistes hongrois du 19^{ème} siècle ont dû gérer leur réalité multiculturelle en même temps que leurs revendications d'autonomie face à l'Autriche, que ce soit en refoulant des revendications des groupes minoritaires ou en tentant de les assimiler à la majorité hongroise au nom de l'unité nationale. Le nationalisme hongrois se teinte alors d'un racisme universaliste de manière à créer une nation dont les exclus internes deviennent invisibles ou oubliés. Ce racisme interne au nationalisme reprend des arguments universalistes d'indépendance, d'égalité et de progrès pour mener à bien l'homogénéisation du groupe national. S'il n'y a pas de tension directe entre les nationalistes hongrois de cette époque et les Roms, c'est entre autres parce que les Hongrois, en tant qu'élite politique, culturelle, et économique, contrôlent le discours et les stéréotypes concernant les Roms, ainsi que leurs opportunités d'éducation, de travail, et de survie. Il semble donc que la marginalisation des Roms contribue à la définition homogène de la nation hongroise.

Enfin, l'intersection la plus claire entre nationalisme hongrois et traitement discriminatoire des Roms apparaît durant l'entre-deux-guerres, lorsque le nationalisme hongrois se teinte d'intolérance, de peur, et de haine envers les minorités, pour culminer en une période de persécutions et d'extermination des Juifs et des Roms. Le tournant réactionnaire du nationalisme hongrois se teinte de racisme particulariste, pour prendre une forme de supernationalisme (avec des visées supra-nationalistes, vu les revendications territoriales). La mythologie raciale a une composante irrationnelle qui, combinée à un

nationalisme d'extrême intensité, peut mener à la normalisation de la violence. Le nationalisme hongrois succombe à cet excès raciste durant l'entre-deux-guerres et par son implication dans l'Holocauste et le Porrajmos durant la deuxième guerre mondiale. Le nationalisme étatique hongrois est en effet dépassé par des considérations racistes affectant les décisions de politique interne et internationale. Du point de vue interne, ce nationalisme puriste a un effet direct sur les Roms : ils ne sont plus uniquement perçus comme un groupe criminel. Ils deviennent persécutés car ils sont vus comme une race à part dont l'existence n'a pas de valeur réelle et qui représente une menace existentielle envers les Hongrois. Le racisme antisémite et anti-Rom, a pour effet de restreindre les catégories de citoyenneté et de nationalité, et d'exclure certaines catégories de personnes de la sphère publique et de l'accès égal aux droits civils et politiques.

La période socialiste met fin de facto à cet engrenage extrême de nationalisme-racisme des Roms, en visant au départ la suppression de toute référence nationaliste, identitaire, ou minoritaire en Hongrie. La période de quarante ans de socialisme d'État doit cependant être étudiée en détail vu les changements d'approche politique envers le nationalisme et les Roms de Hongrie.

II. Le nationalisme et les minorités Roms durant la période socialiste en Hongrie

Le régime socialiste hongrois, en place de 1947 à 1989, ne gère pas le nationalisme et la communauté Rom de la même façon au début de l'établissement du socialisme d'État que durant les années 1980. Comprendre si et comment le nationalisme et les Roms ont disparu

de la sphère publique durant cette époque permet de contextualiser le renouveau nationaliste identitaire au cours des années 1990-2000, qui fait l'objet du chapitre suivant.

1. La période de transition vers le socialisme d'État en Hongrie

Les analyses des premières années d'après-guerre en Hongrie se divisent en deux courants opposés: d'une part, certains auteurs étudient cette période comme une tentative d'instauration d'un régime démocratique et d'état de droit (Palasik 2000), alors que d'autres la considèrent comme l'étape de transition vers un régime totalitaire (Pittaway 2004).

En Hongrie, la fin de la deuxième guerre mondiale se solde par l'invasion et l'occupation soviétiques en décembre 1944. Les combats se poursuivent jusqu'en mars 1945, lorsque Szálasi quitte la Hongrie. Cependant, dès la fin 1944, des partis politiques de gauche se constituent au niveau local. Cinq de ces partis créent le 2 décembre 1944 le Front National d'Indépendance (Nemzeti Függetlenségi Front), qui organise une assemblée nationale temporaire le 21 décembre 1944. Cette assemblée temporaire nomme un gouvernement national temporaire qui signe l'armistice le 20 janvier 1945, et ordonne le démantèlement des groupes fascistes le 26 février 1945. Ce gouvernement temporaire pro-Russe commence la reconstruction étatique sur des territoires et une société en ruine. Pittaway affirme que:

« the collapse of old state institutions, distrust of new ones and a deep-seated fear of the occupying authorities contributed to an atmosphere of generalised disorder, exacerbated by the parlous economic situation, that in part manifested itself in a substantial crime wave during 1945 » (Pittaway 2004, 459).

Dans ces conditions, et malgré la multiplication des partis politiques, les idéaux démocratiques de l'après-guerre n'ont pas longue vie. En effet, le parti communiste hongrois (MKP), développe une nouvelle idéologie utilisant une combinaison de rhétoriques de reconstruction nationale et démocratique dans le but de se distancer en surface de l'occupant russe et de rejoindre les électeurs potentiels. À travers ce changement d'image le MKP tente d'établir son assise parmi la classe des ouvriers industriels et urbains⁵⁸. Après la création d'un gouvernement de coalition en 1945, le MKP met en place plusieurs stratégies pour démanteler les autres partis politiques, unifier la gauche au sein du MKP, et désagréger le tissu social hongrois. Par exemple, la 'tactique salami' du MKP oblige les autres partis politiques à exclure leurs leaders, car accusés l'un à la suite de l'autre d'être des réactionnaires ou des fascistes (Ekiert 1996; S. Balogh 1979; Kenez 2006).

La victoire du MKP aux élections non-démocratiques de 1947 met en marche le régime totalitaire : un seul parti politique (le MKP se métamorphose en MDP, le parti des travailleurs hongrois) domine l'espace politique et institutionnel, étend son emprise sur le système économique, dirige la police d'état, nationalise et centralise l'éducation, abolit la liberté de presse et d'opinion, et retire à l'Église ses biens et ses prérogatives (au niveau de l'éducation, notamment). Par conséquent, au lieu d'établir sa légitimité politique, le parti communiste hongrois instaure un règne de terreur en infiltrant toutes les sphères de

⁵⁸ Les réformes agraires promues par le MKP visent à obtenir les votes des paysans devenus propriétaires de terres aussi, mais ont finalement l'effet inverse. En effet, lors des élections de l'automne 1945 (qualifiées des plus démocratiques de l'histoire de la Hongrie, vu la réforme du droit de vote qui augmenta de 30% à 60% la population ayant le droit de vote) les paysans-propriétaires votent, tout comme ce qu'il reste de la petite bourgeoisie, pour le parti indépendant des petits propriétaires (FKgP) qui obtint une majorité claire. Cependant, un gouvernement de coalition s'établit (Romsics 2016).

la société qu'elle n'élimine pas (Ekiert 1996; Romsics 2016). Rákosi, est le secrétaire général du MKP durant cette période de transition de 1945 à 1947, et devient le dirigeant de facto de la Hongrie jusqu'en 1953. Se pose alors la question de la manière dont ce régime totalitaire gère les questions de nationalisme, d'identité hongroise, et de minorités (dont la minorité Rom), puisque ces allégeances individuelles et groupales représentent un défi politique en matière d'ingérence dans la vie et les croyances privées des personnes.

2. De 1947 à 1989 : L'identité et le nationalisme hongrois sous le régime socialiste hongrois

Le régime socialiste a adopté différents degrés d'animosité et d'instrumentalisation du thème du nationalisme en Hongrie de 1947 à 1989. Nous explorons comment ces changements d'attitude étatique ont influencé l'identité nationale et le nationalisme hongrois à cette époque.

2.1. 1947-1956 : Suppression des velléités nationalistes à l'ère Rákosi

Dans l'alignement politique de l'URSS, Rákosi désire opérer des réformes politiques et économiques de fonds. Pour accompagner et renforcer les effets de ces réformes, Rákosi développe une double révolution idéologique et culturelle en Hongrie (Romsics 2016).

Entre 1947 et 1953, Rákosi réforme les structures étatiques, politiques, administratives, économiques, et scolaires, dans le but de centraliser toujours un peu plus l'emprise du MDP sur la vie politique et privée des Hongrois. La constitution de 1949 entérine le statut de la Hongrie en tant que 'démocratie populaire'. La séparation des pouvoirs s'érode suite aux purges politiques dans tous les secteurs étatiques et aux simulacres de procès, tel que celui de Rajk en 1949 puis de Kàdàr (entre autres) en 1951. Les secteurs économique et

agraire connaissent également une centralisation politique : le parti-État réduit la classe des paysans mieux nantis, organise des relocalisations de familles d'anciennes élites dans des villages éloignés de Budapest, collectivise des fermes, et établit des camps de travail (Gyarmati et Valuch 2009). Se met en place alors une dictature totalitaire autour de la personne de Rákosi, et qui sera soutenue par d'autres réformes dans les domaines étatisés de l'idéologie, de la culture, des médias, et de la police.

Le socialisme dogmatique de Rákosi reprend les principes de l'idéologie socialiste stalinienne et les applique de force à la société, sans remettre en question si elles sont compatibles avec les spécificités historiques et sociales de la Hongrie de l'après-guerre. Le parti-État tente d'anéantir la barrière entre vie privée et vie publique, entre l'individu et la communauté. Pour ce faire, l'État réifie la classe ouvrière et rappelle constamment la trilogie des valeurs socialistes (parti, travail, communauté) en la déclinant en slogans et en valeurs connexes telles que le sacrifice à la communauté et l'héroïsme des travailleurs. Cependant, les discours d'apologie de la condition de l'ouvrier et de modernisation ne sont pas suffisants pour effacer des esprits les difficultés économiques (au niveau des salaires, des emplois et des biens de consommation disponibles) vécues au quotidien (Valuch 2005). Le parti-État adopte alors une approche offensive pour imposer sa présence et sa légitimité à la population hongroise, en combinant une propagande socialiste et le morcèlement du tissu social.

Sur le plan culturel, Rákosi développe des politiques qui effritent l'attachement national au profit de l'attachement au socialisme, et qui combinent la glorification de l'ouvrier-héros à des changements des valeurs quotidiennes du peuple. De ce fait, le nationalisme,

précédemment utilisé durant la période de transition pour légitimer le MDP, devient après 1947 une menace ou une idéologie rivale à l'idéal communiste. Le parti-État conçoit les identités nationales ou ethniques comme des obstacles au développement d'une conscience de classe, puisque c'est bien là la spécificité du nationalisme : sa capacité à redéfinir les identités, les relations de pouvoirs, et les allégeances politiques (Pap 2013).

Cette position antinationaliste se traduit par des effacements ou des modifications de discours, symboles, faits historiques et rituels devenus synonymes d'identité nationale hongroise. Lorsque l'État remplace le blason sur le drapeau hongrois par l'emblème de l'étoile communiste, ou lorsqu'il redéfinit la fête nationale du 15 mars (en souvenir de la révolution de 1848) et le 25 décembre en jours de travail normaux, l'état exerce une campagne de délégitimation d'institutions et de valeurs jugées incompatibles avec le socialisme. Le contrôle étatique des journaux, de la littérature, de l'enseignement, le culte des personnalités de Rákosi et de Staline, mais aussi par les campagnes de propagande visent à construire la légitimité idéologique du pouvoir du parti-État et de son leader Rákosi (Gyarmati et Valuch 2009; Kovrig 1979). Laszlo recense les types de principes idéologiques véhiculés à la population, ainsi que l'envergure de la pression subie par celle-ci. Il établit par exemple qu'environ 1000 brochures concernant l'idéologie communiste circulent dans la société en 1951, propagés à travers 22 média différents, tels des cours du soir, des brochures pour les écoles politiques villageoises, ou encore dans les livres du cercle de lecture de l'union démocratiques des femmes hongroises (Laszlo 1966, 39-56).

Rákosi établit aussi un régime de terreur généralisée en donnant des pouvoirs étendus à la police politique. Il instaure ainsi une méfiance collective et une culture de la dénonciation

dans les sphères de la vie tant publique que privée hongroise (Gyarmati et Valuch 2009). Au lieu de créer une communauté socialiste se développant vers le stade communiste, le régime autoritaire de Rákosi a l'effet inverse. La destruction de la société civile et l'émulation artificielle de luttes des classes et de purges des ennemis du peuple crée un vide socio-politique et retranche les individus dans la sphère privée.

Après le décès de Staline en 1953, les conflits internes entre les membres du parti communiste en URSS se ressentent en Hongrie⁵⁹. Quelques années d'instabilité sur la scène politique internationale et domestique mènent à la révolte hongroise de 1956, qui réclame entre autres l'indépendance de la Hongrie par rapport à l'URSS et le déclenchement d'élections libres. Cette révolte, commencée par des marches pacifiques le 22 octobre 1956, l'ancien premier ministre Nagy reprend la tête du gouvernement et tente de gérer les attentes tant de la population que de l'URSS. La transformation en une révolte populaire armée se termine par une répression soviétique sanglante le 4 novembre 1956. Tant la population que le gouvernement Nagy en subissent les conséquences : entre 2500 et 4000 civils sont tués durant les combats, environ 194 000 fuient la Hongrie, et Nagy est condamné à mort pour trahison et exécuté le 16 juin 1957 (Ekiert 1996; Congdon, Király, et Nagy 2006; Gati 2006). L'URSS appuie alors Kádár comme dirigeant de parti et premier ministre, et Rákosi ne parvient pas à revenir dans l'arène politique après la révolution. Malgré l'implication militaire et politique de l'URSS, la révolte réussit à

⁵⁹ Nagy occupa le poste de premier ministre pendant deux ans à la place de Rákosi, de 1953 à 1955. En 1955 Nagy perd sa place de premier ministre et est exclu du parti communiste, et est remplacé par Hegedüs de 1955 à 1956.

détruire l'institution tentaculaire du gouvernement communiste en onze jours: le premier novembre 1956, le MDP se dissout.

2.2. De 1956 à 1989 : Le patriotisme socialiste à l'ère Kàdàr

Suite à la révolution de 1956, la reconstruction du parti communiste (dont le nom se transforme en MSZMP – Magyar Szocialista Munkàspàrt (Parti socialiste ouvrier hongrois) et des institutions étatiques s'accompagne d'une période de répression de toute opposition ou de non-coopération politique. Le gouvernement Kàdàr a conscience de la fragilité de sa position dans la société : il a été désigné par une puissance externe, et il n'est soutenu que par la section de la population occupant des postes de fonctionnaires de l'état. Il doit se réorganiser institutionnellement, et sa survie repose en partie sur la peur insufflée à la population hongroise de l'ingérence militaire russe.

Kàdàr se rend également compte que l'orthodoxie idéologique de l'ère Rákosi est devenue intenable. Pour quelques années il maintient l'ordre et la stabilité politique par une période de terreur durant laquelle la police politique et l'armée sont très actives. À partir de 1958 cependant, le dogmatisme socialiste se relâche aux niveaux économique et social, résultant en une augmentation des salaires, une diminution des impôts individuels, la légalisation de l'avortement, le rétablissement du congé de Noël du 25 décembre, et une réouverture du milieu culturel. Kàdàr s'entoure également de politiciens communistes hongrois, ce qui lui permet de diminuer l'influence directe de Moscou sur les affaires domestiques hongroises (Gyarmati et Valuch 2009; Romsics 2016). Kàdàr obtient ainsi la passivité de la majorité de la société hongroise durant cette période de pacification.

Contrairement à Rákosi, Kádàr change d'approche face au nationalisme. Au lieu de le considérer comme une force sociale indésirable, Kádàr commence à utiliser le nationalisme comme outil de (re)construction étatique en le dissimulant sous le concept de patriotisme. Il met de l'avant le concept et la politique de socialisme patriotique. En associant socialisme et patriotisme, Kádàr veut solidifier le régime à parti unique, et créer des liens entre les idées de conscience de classe, de progrès, mais aussi de fidélité envers l'État. Cette politique est mise en place de diverses manières au fil des années. Le parti communiste MSZMP s'efforce en premier de recréer une légitimité et une continuité historique de la Hongrie en tant qu'état socialiste, en ajustant les liens entre divers événements historiques (Nyysönen 2006)⁶⁰. Ce projet établit aussi une perception de plus grande distance/indépendance entre l'URSS et la Hongrie (Pap 2013, 80). Le socialisme patriotique vise également à remplir le vide créé par l'éradication complète des thèmes de la nation et de l'ethnicité sous Rákosi, en reprenant des concepts nationalistes et en les imprégnant d'idéologie communiste.

L'idéal communiste consiste en la création d'une communauté de personnes ayant délaissé leurs particularismes superficiels (tels l'ethnicité, la classe, la culture, la religion) et les conflits en découlant pour composer une société de personnes égales. Pour réaliser

⁶⁰ Pour illustrer ce point, prenons l'exemple de l'abolition en 1951 du congé national du 15 mars, qui était une journée de commémoration de la révolution de 1848. Pendant et après la révolution de 1956, les deux révolutions sont considérées comme similaires dans leurs aspirations et leurs luttes. Le MSZMP n'appréciant pas ces parallèles, chercha à imposer un lien politico-historique différent pour le 15 mars, en espérant à la fois en diminuer l'importance symbolique et à créer un imaginaire de continuité et de légitimité du communisme en Hongrie. De ce fait, le MSZMP établit le 15 mars comme la date de commémoration de la révolution communiste soviétique de 1919 (qui débuta en fait le 20 mars 1919). Cette adaptation permet de continuer à fêter le 15 mars tout en établissant la légitimité et la continuité historique du régime socialiste de Kádàr (Gyarmati 2013; Gerö 2006).

cet objectif, le patriotisme socialiste de Kàdàr cherche à créer une patrie unie par ses émotions, son tissu social, ses institutions politiques, autour des idéaux marxistes de société égalitaire (Schöpflin 2000; Vermeersch 2007). Ainsi l'amour pour la patrie s'exprime à travers le quotidien, c'est-à-dire le travail de production contribuant au progrès de tous, de manière à stimuler les émotions patriotiques à travers des usages de la vie quotidienne (Pap 2013). Pour renforcer le contenu et le sens de cette nouvelle idéologie patriotique, le MSZMP la définit en opposition avec le nationalisme, présentée comme un ensemble de principes bourgeois utilisés par les classes supérieures pour asseoir leur domination contre la volonté de la majorité (Pap 2013; K. B. és P. O. MSZMP 1959, 26). L'objectif est ici d'accepter et d'utiliser les velléités qui composent le nationalisme pour renforcer le système socialiste en place sans pour autant galvaniser les sentiments d'appartenance minoritaire.

Au fil des années, ce patriotisme socialiste suscite un enthousiasme modéré de la part de la population. Par contre, d'autres politiques socialistes améliorent la qualité de vie de la majorité, ce qui efface lentement l'intérêt politique du peuple comme du gouvernement pour les questions de nationalisme et d'identité nationale. Dans les années 1960-1980, l'État hongrois acquiert les titres de 'communisme goulasch' et de 'socialisme frigidaire'. Ce système d'état socialiste assaisonné de politiques consuméristes et de marché libre augmente le niveau de vie de la majorité de la population tout en gardant comme but l'égalisation de la société et le maintien du pouvoir aux mains du MSZMP. La réorientation de la politique socialiste hongroise de la production vers le consumérisme peut être perçue comme un nouveau moyen de légitimer le communisme et d'offrir un

semblant de liberté à la population (Dombos et Pellandini-Simanyi 2012). Valuch considère quant à lui que la période 1956-1987 témoigne d'abord de l'anéantissement idéologique de la société hongroise par l'État, puis d'une lente évolution vers un rejet sociétal de l'idéologie marxiste.

La période Kàdàr permet en effet l'avènement d'un système de valeurs dépolitisé et atomisé. D'une part, l'absence de commémoration des événements de la deuxième guerre mondiale et de 1956 et la modification des liens historiques et idéologiques dé-historisent l'imaginaire social hongrois (Szabo et Horvath 1988). La société hongroise perd la capacité de penser le présent et le futur autrement qu'à travers la propagande étatique du moment. D'autre part, l'atmosphère d'incertitude et de méfiance populaire tant envers l'État que les autres membres de la société empêche le développement d'une société civile (au-delà des petits cercles des familles et des amis proches) qui aurait pu véhiculer des valeurs différentes. Les domaines de l'emploi et de la consommation deviennent alors les seuls domaines où les Hongrois peuvent encore exercer leur autonomie individuelle (Valuch 2005).

Une enquête réalisée en 1981 sur les valeurs des Hongrois indique qu'ils considèrent le bien-être économique comme la valeur la plus importante, suivie des droits des travailleurs, de la protection des intérêts des travailleurs, et puis de l'argent (Vasarhelyi 1995). Seulement un tiers des répondants indiquent la tolérance parmi les cinq valeurs les plus importantes. D'après Valuch, le peu d'intérêt pour les valeurs de tolérance, de solidarité, de respect ou d'acceptation de l'autre ne découle pas du fait que le niveau de vie relativement bas rend les Hongrois moins patients ou confiants les uns envers les

autres. Selon lui, l'intolérance découle plutôt de l'absence prolongée de société civile durant le processus de modernisation. Sans cercles sociaux informels, la modernisation engendre des attitudes compétitives, particulièrement parmi la classe ouvrière de la capitale et chez les jeunes membres du parti (Valuch 2005).

Cependant, le changement de cap vers la modernité et le progrès développe en la population hongroise un sentiment de fierté et de succès, modifiant les perceptions d'un 'petit pays au passé tragique' vers un sentiment de progrès et de renouveau (Z. Nagy 2017; Nyssönen 2006). De l'identité nationale pouvant uniquement être tolérée et définie en termes d'héroïsme d'une 'petite nation' avant 1956, la société hongroise bifurque au fil des décennies socialistes vers l'appropriation de valeurs bourgeoises de confort et de vie privée en totale contradiction avec l'idéologie marxiste-communiste des années 1950. Cependant, il faut attendre après 1989 pour que s'amorce une réflexion populaire et politique sur les valeurs démocratiques et/ou ethno-nationales inhérentes à une identité hongroise à nouveau en processus de définition.

Durant les deux périodes socialistes de Ràkosi et de Kàdàr, les Hongrois détournent progressivement leur attention du thème du nationalisme. Grâce à la combinaison de répression politique, d'effritement du tissu social, de la canalisation du nationalisme vers un socialisme patriotique, et de politiques consuméristes, la société hongroise s'atomise. Les individus se concentrent sur leur bien-être économique. Si une fierté nationale existe à la fin des années 1980, c'est une fierté reliée au progrès social et économique du pays, et détachée de thèmes telle la tolérance ou la communauté. Au vu de ces tentatives socialistes de détruire l'existence d'une identité nationale, la section suivante explore

comment l'État a traité les Roms et souligne l'évolution de l'approche étatique face à la présence des Roms en Hongrie.

3. De 1947 à 1989 : Le 'problème Rom' sous le régime socialiste hongrois

L'ère socialiste peut être divisée en trois époques différentes quant à la manière dont elles abordent la présence des Roms en sol hongrois. Ces trois phases sont explorées plus en détail, de manière à mettre en lumière les perceptions étatiques des Roms, les raisons soutenant les politiques à leur égard, et les conséquences concrètes pour les Roms de Hongrie.

3.1. De 1947 à 1956 : Le non-problème et la non-politique Rom sous Ràkosi

Sous Ràkosi, la ligne de parti officielle consiste à créer une égalité sociale et économique stricte à travers la société hongroise. Cet objectif est mis en œuvre par des mesures de nationalisation des industries et de la sphère économique, mais aussi par la non-reconnaissance des différences ethniques et nationales.

L'État ne peut simuler l'unité de la nouvelle société socialiste qu'en ignorant le problème des minorités ethno-nationales en public, et en contrecarrant activement leurs revendications d'autodétermination à l'arrière-plan. S'il n'y a pas de 'politique Rom' *per se* en place durant cette période, et que les Roms ne sont pas mentionnés dans les discours au niveau national, le 'problème Rom' n'est pas ignoré, mais bien relégué à la police et aux autorités au niveau local. L'État adopte une approche assimilationniste envers les communautés Roms, visant « the complete disappearance of the group's identity in such a way that it would no longer function as a point of reference for either the members of the group or those outside the group » (Vermeersch 2007, 53).

L'étatisation du système scolaire sert entre autres ces fins assimilationnistes. L'enseignement en hongrois, fondé sur le modèle soviétique, permet l'accès à une éducation uniforme pour tous qui contribue à l'assimilation des minorités ethno-nationales (Gyàni, Kövér, et Valuch 2004). Le Ministère de la Santé s'implique également dans la lutte contre le 'problème Rom', par exemple en réfléchissant déjà en 1950 à placer les Roms dans des camps de travail (Hajnáczky 2015; Dupcsik 2009). Ce ministère reprend aussi des pratiques en cours sous l'Impératrice Marie-Thérèse et dans l'entre-deux-guerres, à savoir les douches sanitaires en présence de la police ou de l'armée. Au-delà de l'indignité de ces séances de nudité publique obligatoires, de nombreux abus physiques sont rapportés (Hajnáczky 2015).

Si l'objectif implicite de l'État consiste à faire disparaître le 'problème Rom' de la sphère publique en les forçant à s'assimiler à la population majoritaire, cette question n'est prise en compte que du point de vue de la classe et de l'ordre social. L'État voit l'assimilation à la majorité comme une manière de diminuer les inégalités du niveau de vie au sein de la société. La question de l'importance de la culture et des traditions Roms n'entre pas en ligne de compte, car elles ne représentent que les symptômes du sous-développement et du caractère criminel du mode de vie Rom.

Cette ignorance assimilationniste a des impacts manifestes sur les communautés Roms, dont l'exclusion et la marginalisation sociale coïncidait déjà avec une pauvreté extrême. Cette non-reconnaissance étatique, combinée aux réformes économiques, exacerbe leur situation : les Roms perdent leurs emplois traditionnels au profit des industries, et plusieurs des services qu'ils offraient à la population sont criminalisés (telle la vente de

leurs produits, considérée comme un prétexte au vol). Au final, aucun problème n'est réglé par cette approche : les Roms perdent leurs revenus financiers traditionnels, n'ont accès qu'à des contrats en tant que travailleurs non qualifiés ou saisonniers, ou des emplois loin de leur lieu de résidence. L'objectif de transformation de leur style de vie par l'assimilation à la majorité résulte donc en une marginalisation exacerbée sans aucune amélioration de leur niveau de vie (Balázs Majtényi et Majtényi 2012).

3.2. De 1956 à 1980 : La 'politique Rom' officielle de l'ère Kádár

Sous l'ère Kádár, deux sujets d'importance refont surface : les revendications de reconnaissance des minorités nationales en sol hongrois, et la volonté étatique de protection des minorités hongroises dans les États voisins (Szabo et Horvath 1988).

D'après Crowe, l'élément déclencheur de l'intérêt de la Hongrie envers les minorités internes et externes est l'ensemble de mesures strictes adoptées par les gouvernements de Roumanie et de Tchécoslovaquie envers les minorités hongroises sur leurs territoires lors de la révolte de 1956 (Crowe 1988). À partir de ce moment, le gouvernement Kádár développe un ensemble de mesures soutenant les minorités nationales vivant en Hongrie, en espérant que les États voisins offrent des concessions réciproques aux minorités hongroises. En 1958, une résolution du Comité Politique du MSZMP adopte une politique officielle envers les minorités, impliquant notamment une reconnaissance de l'existence de minorités nationales et le soutien au développement de la culture et de l'enseignement dans la langue minoritaire.

Cette avancée politique concernant les minorités doit être aussi reliée à la volonté étatique de contrôler toutes les sphères de la société. De ce point de vue, il est inacceptable pour

l'État d'avoir des groupes sociaux en dehors des limites de la société majoritaire, même si le remède à cela consiste en un semblant d'autonomisation. Par conséquent, l'État décide de tolérer certaines associations culturelles, de manière à maintenir un contrôle indirect sur les minorités de Hongrie. À travers la création et la gestion de telles associations culturelles, l'État est en mesure de façonner le contenu de l'éducation, des activités et discours de ces associations et de leurs membres⁶¹.

Pendant un bref instant, il semble que les Roms seront inclus dans le domaine d'application de cette politique des minorités. En effet, l'Association Culturelle Rom de Hongrie est créée et placée sous la tutelle du Département des minorités nationales en 1957. Cette reconnaissance implicite des Roms en tant que minorité nationale par le MSZMP ne dure pas, car l'association est dissolue en 1961 (Vermeersch 2007; Balázs Majtényi et Majtényi 2012; Crowe 1988; Csepeli et Örkény 1996). À partir de ce moment, le gouvernement interdit ou contrôle étroitement les organisations culturelles et sociales Roms.

Un premier plan est élaboré en 1956, mais il n'entre pas en vigueur. Ce plan présente les Roms comme des parasites vivant en marge de la société et commettant des 'crimes de gitans'. Les solutions proposées sonnent familières : la dispersion forcée des communautés Roms et leur inclusion de force dans le marché du travail.

Un deuxième plan proposé en 1957 souligne les multiples formes d'exclusion vécues par les Roms. Les recommandations de ce rapport visent à améliorer les conditions de vie des

⁶¹ Ce paradigme ne change qu'à partir des années 1980, où plus d'autonomie est accordée aux minorités.

Roms tout en refusant toujours de les reconnaître en tant que minorité ethnique ou nationale. Ce second plan n'entre pas en vigueur non plus. Par contre, il mène à la reconnaissance étatique de l'existence de minorités nationales et à la création d'un Département des minorités nationales au sein du Ministère de la culture en 1957 (dont les Roms sont cependant exclus).

Si le MSZMP continue de refuser de reconnaître les Roms comme minorité nationale, il met en place une 'Politique Rom' formelle via le décret du 20 juin 1961. La politique Rom de 1961 ne mentionne rien concernant la protection des cultures ou des langues Roms, et encore moins de système de représentation ou de dialogue entre les Roms et l'État. Le décret affirme même que « les gitans de Hongrie ne forment pas une minorité nationale » (P. B. MSZMP 1961) En corollaire, le déni de l'identité ethnique Rom souligne la définition de ce groupe en tant que classe socioéconomique, dont l'amélioration des conditions de vie conduirait à l'assimilation à la majorité.

Ce décret considère que la population Rom de Hongrie représente environ 200 000 personnes, et les répartit en trois catégories : en premier, les Roms assimilés, ayant des conditions de vie similaires à celles de la majorité et ayant abandonné leur style de vie traditionnel. La deuxième catégorie de Roms regroupe les personnes considérées 'en cours d'assimilation', représentant les Roms sédentarisés mais tout de même ségrégués. Le troisième groupe représente les Roms maintenant leur style de vie traditionnel et nomade (Bencsik 1988; Hajnáczy 2015; P. B. és P. O. MSZMP 1961).

Le décret de 1961 reprend une vision 'top-down' et traite la situation des Roms comme un problème de politique sociale. Les objectifs et les mesures de ce décret diffèrent peu

de ceux de l'Impératrice Marie-Thérèse, puisqu'il promeut l'assimilation des Roms à la société majoritaire par l'obligation de sédentarisation, d'éducation des enfants, et d'offre de travail, dans le but de les amener et les maintenir sous contrôle étatique. Tant les Roms que les administrateurs et employeurs locaux résistent à l'exécution du décret, alors que les politiciens et les administrateurs centraux ne réalisent l'ampleur et les coûts de la tâche que sur le tard (Hajnáczy 2013).

Des trois domaines d'intervention de ce décret de 1961 (logement, économie, éducation), les mesures de destruction des camps de Roms et de leur réinstallation dans des habitations permanente posent les plus grands problèmes. Au-delà du caractère brutal de la destruction des camps, la relocalisation étatique dans des logements salubres est difficile à mettre en œuvre à cause de la pénurie de logements abordables. Les alternatives à l'offre de logement renforcent encore la marginalisation et la ségrégation des Roms. Par exemple, au lieu de logements, l'État met à la disposition des Roms des terrains pour qu'ils puissent y ériger leurs propres constructions, mais les terrains sont en périphérie des villes ou dans des villages éloignés. Les préjugés envers les Roms sont bien présents, comme en témoigne le cas des parcelles de terrains qui sont désignées par un 'c' (signifiant 'cigány', 'gitan'), et non par 'cs' (pour 'csökkentett', signifiant 'modéré', en référence aux logements pour les personnes à revenu modéré) (Balázs Majtényi et Majtényi 2012). L'État prend des mesures financières pour permettre l'accès à la propriété pour les Roms, mais les conditions d'obtention et de remboursement des crédits pour financer les nouvelles constructions demeurent trop exigeantes pour les Roms. Au lieu de régler le problème des camps de Roms, l'État ne fait que le déplacer et l'aggraver : les Roms

doivent reconstruire d'autres camps dans des endroits plus éloignés, déplacer leur famille et chercher de nouvelles opportunités de travail, alors que les stéréotypes négatifs continuent de les suivre.

Concernant le domaine de l'économie, l'obligation d'inclusion des Roms au marché du travail n'amène pas non plus les résultats espérés. L'inclusion des Roms au marché du travail commence déjà sous Ràkosi, mais les Roms qui sont encore sans emploi se heurtent au manque de coopération des employeurs ou des autres employés non-Roms. De ce fait, s'ils parviennent à obtenir un travail, il risque d'être dangereux, peu payant, et de maintenir les Roms dans la catégorie de main d'œuvre non qualifiée ou saisonnière. Les communautés Roms parviennent à survivre en s'adaptant à ces nouvelles conditions. Entre autres, les Roms qui ne sont pas employés dans des industries étatiques s'organisent pour combler et exploiter les zones grises du commerce en proposant des services tels la collecte de plumes ou la fabrication et la vente d'objets encore peu fabriqués industriellement comme les paniers en osier (Balázs Majtényi et Majtényi 2012; Stewart 1997). Également, l'augmentation de la distance entre le foyer et le lieu de travail empêche dans certains cas les Roms d'arriver à l'heure ou même de se rendre à leur travail. L'exode rural vers la ville par ceux qui peuvent se le permettre modifie alors drastiquement la composition socio-économique et ethnique de certains villages et même de certaines régions (Balázs Majtényi et Majtényi 2012).

Le dernier volet de ce décret concerne l'inclusion des enfants Roms dans le système scolaire de la majorité. Le décret résulte en une augmentation de la ségrégation et de la marginalisation des enfants Roms, c'est-à-dire le résultat opposé à ce qui était recherché.

Les deux raisons principales relèvent des stéréotypes et de la ségrégation envers les Roms. D'une part, les enfants Roms sont placés dans des classes et même des écoles séparées des enfants de la majorité, soit à cause d'une volonté de maintenir les enfants Roms à l'écart de la majorité, soit parce qu'ils vivent dans des zones à majorité Rom. La distance et la mauvaise qualité des routes sont également considérées comme des facteurs empêchant la présence des enfants Roms dans les écoles, qui reflète la ségrégation géographique en matière de logement à cette époque. D'autre part, sur base des tests d'évaluation de l'avancement scolaire, les équipes scolaires redirigent régulièrement les enfants Roms vers des classes ou des écoles d'éducation spécialisée ou professionnelle. Cette pratique, en vigueur même après 1989, découle des biais des professeurs et des équipes scolaires envers le niveau intellectuel des enfants Roms et du retard scolaire d'enfants Roms dont la langue maternelle n'était pas toujours le hongrois (Hajnáczy 2015). Les mises à l'écart passives et actives des enfants Roms dans le système scolaire ont un vaste impact négatif, non seulement au niveau des individus affectés, qui se voient refuser une éducation à la hauteur de leur potentiel réel, mais aussi au niveau des communautés Roms qui ressentent ces injustices comme une raison de plus de ne pas faire confiance à l'État. Il en résulte un haut taux de décrochage et d'analphabétisme dans la population Rom à l'époque socialiste (Balázs Majtényi et Majtényi 2012; Kemény 2005). Kemény affirme que seulement 40 % des enfants Roms, 10% des enfants Roms Vlach - et aucun enfant Rom Beàs - sont inscrits à l'école dans les années 1970. Il affirme également que 70% des Roms de plus de 59 ans n'ont jamais été à l'école (Kemény 2005, 144-48).

Le décret obtient donc des résultats mitigés. Les vastes campagnes de relogement mènent à l'éparpillement des communautés et à un endettement qui les rend dépendantes de l'aide étatique, tout en permettant à certains Roms d'accéder à de meilleures conditions de logement. Au niveau du travail, les postes obtenus par les Roms les maintiennent tout de même dans une situation précaire et les aliènent de leur savoir-faire traditionnel. Enfin, l'intégration des enfants Roms dans le système scolaire renforce la ségrégation et la discrimination des Roms dès leur jeunesse. Au final, si certains Roms obtiennent une meilleure qualité de vie et une stabilité économique et sociale, les mesures socialistes visent encore l'assimilation des Roms aux non-Roms sans égards à leur culture et leurs modes de (sur)vie traditionnels (Pogány 2012)⁶². Du point de vue des relations Roms-non-Roms, ce décret augmente le niveau de ressentiment et de réticence de la population majoritaire envers les Roms et les conflits entre ces groupes. En effet, la population majoritaire, qui compte également son lot de pauvres, perçoit les Roms comme ingrats et 'bons à rien' puisqu'ils profitent des faveurs de l'État à leur égard. Les Roms ne sont pas perçus comme faisant partie de la 'pauvreté de bonne foi' ('tisztességes szegénység'), terme applicable aux non-Roms travailleurs, obéissants aux règles, et fiers, malgré leur pauvreté, de vivre dans la dignité (Valuch 2005).

En plus de ce décret, d'autres actions étatiques affectent négativement les Roms. En particulier, l'utilisation continue par l'État de son pouvoir disciplinaire envers les Roms criminalise le mode de vie Rom. Le terme 'Gitan' devint une catégorie sociale mais aussi

⁶² Ajoutons que le régime d'assistance sociale connexe mis en place par l'État ne visait qu'à 'les attacher à l'État et assurer la dépendance et le contrôle sur les groupes exclus' (traduction personnelle) (Balázs Majtényi et Majtényi 2012).

un crime en soi. Le ‘problème Rom’ est perçu comme un problème d’ordre public, et les autorités locales invitent régulièrement la police à leur prêter main forte aux lors des interventions dans les camps de Roms. Le concept de ‘crime de Gitan’ devient un terme accepté dans les milieux disciplinaires et juridiques, cristallisant les préjugés et stéréotypes concernant les Roms. Les autorités répandent donc des stéréotypes selon lesquels les Roms ont des méthodes criminelles propres à leur groupe ainsi qu’une plus grande propension à certains types de criminalité que le reste de la population (Balázs Majtényi et Majtényi 2012).

Durant cette deuxième phase de traitement des Roms, l’État socialiste renforce le cercle vicieux séculaire des mesures étatiques envers les Roms. L’aide paternaliste de l’État aux Roms est basée sur sa propre conception d’un ‘problème Rom’. Cette aide consiste en l’imposition de mesures invasives qui ne tiennent pas compte de la vie privée des Roms et qui ne cherchent pas le dialogue préalable avec eux. Au final, l’aide étatique marginalise et exclut encore plus les Roms de la société.

3.3. De 1980 à 1989 : Changement d’attitude étatique envers les Roms : vers une autonomie culturelle contrôlée

Après dix ans de ‘politique Rom’, l’État constate que les investissements étatiques sur base de la politique Rom de 1961 n’ont pas amélioré la situation socio-économique des Roms, et n’ont pas éliminé les identités Roms. La position de l’État se modifie alors graduellement dans les années 1970-1980 et s’aligne de plus en plus sur les politiques applicables aux minorités nationales. Également, la crise économique des années 1980 frappe durement la Hongrie, en pleine expansion consumériste. D’après Kovats, ce sont

des raisons d'austérité économique qui forcent l'État à revoir sa politique assimilatoire de 1961. Vu les investissements économiques importants consacrés inutilement à l'assimilation des Roms, l'État perçoit la reconnaissance ethnique comme une alternative d'intégration sociale valide et moins onéreuse (Kovats 2000).

Au-delà des questions économiques, deux objectifs guident ce changement de politique. D'une part, au lieu de poursuivre l'assimilation des Roms à travers des mesures économiques d'égalisation des conditions de vie, l'État se concentre sur l'établissement de relations avec des représentants Roms. Cette politique de 'nouveau consensus' vise à mettre en place un dialogue entre l'État et certains groupes Roms, de manière à mieux les intégrer dans l'appareil étatique tout en leur offrant un degré plus élevé d'autonomie culturelle (Vermeersch 2007). D'autre part, l'État conçoit le soutien et la promotion de la culture Rom comme un nouvel outil pour intégrer « ceux des Roms qui sont prêts à s'adapter à la société » (document MOL M-KS-288. f. 41/1984/434. fold. du Département des Sciences, de l'Éducation et de la Culture, du Comité Central du MSZMP, 1984 (Balázs Majtényi et Majtényi 2012, 95)). L'objectif d'assimilation se mue donc en un objectif d'intégration pour diverses raisons financières, de contrôle étatique, et d'échec des politiques assimilatoires précédentes.

Plusieurs mesures témoignent de ce changement de politique. Tout d'abord, la création en 1974 du Conseil Gitan (Cigànyszövetség), dont le mandat de promotion artistique Rom sous-entend une reconnaissance implicite par l'État de l'existence d'une 'culture Rom' (Vermeersch 2007). Si ce Conseil Gitan n'a pas survécu jusqu'aux années 1980, la Résolution 1019/1979 de 1979 reconnaît officiellement les Roms comme un groupe

ethnique. À travers l'établissement de nouveaux organismes tels le Conseil National Gitan (Országos Cigánytanács) en 1985 et l'Association culturelle des Gitans de Hongrie (Magyar Cigányok Kulturális Szövetsége) en 1986, l'État démontre une plus grande tolérance envers la présence des Roms en tant que groupe culturel spécifique, tout en gardant le contrôle sur le choix des représentants Roms. Ces gains d'autonomie et de pouvoir organisationnel pavent la route vers la reconnaissance complète des Roms en tant que minorité et le renforcement de leurs droits individuels et collectifs après le changement de régime en 1989.

Cette analyse historique démontre que la période socialiste en Hongrie présente trois intersections importantes entre l'attitude étatique envers le nationalisme et les mesures étatiques prises envers les Roms. En premier, sous l'ère Rákosi et les années de répression suivant la révolte de 1956, l'État tente activement de faire disparaître tant le nationalisme que l'existence des minorités, dont les Roms. L'appartenance identitaire, qu'elle soit nationale/hongroise, minoritaire, ou Rom, n'a aucune valeur aux yeux de l'État. Le traitement a priori neutre des non-Roms ne repose pas sur l'acceptation de leur identité ou de leur présence. Au contraire, elle résulte de l'évacuation de toute référence identitaire de l'imaginaire social, pour ne pas menacer l'État socialiste et ses objectifs.

Sous l'ère Kádár, en particulier des années 1960 à 1980, l'État utilise le patriotisme pour renforcer l'adhérence populaire au projet socialiste, mais au final c'est le consumérisme qui effrite toute notion de communauté dans la population hongroise. À cette époque, l'État met aussi en place une politique Rom assimilationniste, dont les résultats sont peu convaincants. En cherchant à hausser le niveau de vie des Roms sans considération pour

leur culture ou leurs traditions, cette politique Rom maintient une définition strictement économiste des Roms et des visées purement assimilationnistes : les Roms n'ont de valeur que dans la mesure où ils savent devenir non-Roms. Le besoin de cohésion sociale et étatique auquel répond le patriotisme socialiste engendre des mesures racistes universalisantes dont le but est d'homogénéiser et d'égaliser la nation pour éviter d'en voir les limites ou les failles.

La troisième étape, allant des années 1970-1980 à la fin du régime socialiste, dénote toujours d'une absence du thème national dans les relations État-population hongroise. En revanche, l'État relâche sa politique de négation de l'existence des minorités et des Roms. L'échec de la politique assimilationniste des Roms (et ses coûts élevés) pousse l'État à changer de stratégie. Ainsi, en acceptant le développement d'associations culturelles Roms, l'État obtient plus de contrôle sur les Roms en établissant plus de dialogue et de supervision de leur vie culturelle. Sous couvert d'autonomie culturelle, l'État socialiste est donc toujours à la poursuite d'un peuple homogène et d'un contrôle maximal sur la vie des personnes et des communautés sur son territoire.

L'historique du nationalisme en Hongrie montre la centralité de la quête d'une relation forte entre l'État et sa nation. Avec l'apparition de l'idée de nation hongroise comme la réalité d'un groupe plus large, se dessine le besoin partagé d'un État autonome, dans la mesure où un peuple-nation ne peut réellement exister qu'à travers l'État dont elle devient propriétaire. La nation hongroise demeure cependant une fiction, au sens où un agrégat de personnes imagine leur existence commune en tant que nation grâce à d'autres fictions

d'homogénéité et d'historicité. Le nationalisme construit donc l'idée, ou fiction, de nation hongroise par des pratiques, traditions, mythes et célébrations qui rendent réelle une communauté imaginée.

Au cours de l'histoire, les élites nationalistes ont régulièrement eu recours au racisme, qu'il soit de tendance universaliste ou particulariste, pour solidifier le lien entre l'État et la nation et de renforcer l'identité collective nationale au détriment d'autres différences personnelles ou groupales. Ainsi, la fiction de la nation hongroise exprime sa réalité et son unité par des revendications qui combinent protection de la nation et racisme et élimination de la différence (par un universalisme assimilationniste ou un particularisme persécuteur et destructeur).

L'antitsiganisme hongrois semble être une constante à travers l'histoire hongroise, tel un racisme spontané basé sur des préjugés et des conflits de vivre-ensemble entre les populations Roms et non-Roms de Hongrie. Cependant, au fil des siècles, les Roms de Hongrie subissent les effets tour à tour de racisme étatiques d'oppression et de racisme d'extermination-exclusion en fonction des changements dans les revendications et besoins nationalistes. Le racisme anti-Rom remplit alors une fonction spécifique de soutien à la création d'unité nationale et étatique en plus de ses effets de structuration sociale.

Chapitre cinq : Nationalisme et antitsiganisme en Hongrie à l'ère postsocialiste

Le racisme anti-Rom et le nationalisme reviennent à l'avant-plan politique et social hongrois après 1989, que nous nommons l'ère postsocialiste. Le chapitre explore comment la résurgence du nationalisme et du racisme anti-Rom en Hongrie contemporaine se mue en néoracisme anti-Rom.

Nous développons d'abord le rôle de trois acteurs socio-politiques spécifiques face à la recrudescence du nationalisme en Hongrie après 1989, à savoir les partis politiques (principalement le Fidesz et le Jobbik), les milices paramilitaires d'extrême droite, et la population générale. Ensuite, nous analysons deux composantes spécifiques du racisme anti-Rom, la discrimination et l'exclusion socioéconomique. Nous démontrons enfin le rôle joué par les mêmes trois acteurs socio-politiques dans le maintien du racisme anti-Rom en le reliant au thème du néoracisme de Balibar.

I. Le nationalisme en Hongrie à l'ère postsocialiste

Le nationalisme revient progressivement à l'avant de la scène politique hongroise après 1989. À ce titre, nous explorons les raisons et les acteurs qui permettent au nationalisme de gagner une place prépondérante en politique et dans l'identité sociale hongroise.

1. Aperçu de la transition démocratique et libérale de la Hongrie dans les années 1990

La démocratisation et la libéralisation de la Hongrie ne résultent pas d'une révolution populaire en 1989 comme dans d'autres États satellites de l'ex-URSS. En effet, divers facteurs contribuent à une transition économique et politique graduelle à partir de la deuxième moitié des années 1980.

Premièrement, la Hongrie subit une crise économique au cours des années 1980. L'échec des politiques d'exportation, des investissements étatiques inefficaces, et un ralentissement du secteur industriel ont des impacts concrets sur l'économie du pays (Tökés 1996a). L'État prend des mesures de redressement (gel des salaires et réformes fiscales entre autres), mais elles entraînent une diminution de la consommation et de l'épargne des foyers, et une diminution globale de la qualité de vie des Hongrois. Ces problèmes économiques enclenchent une succession de réformes de fonds, qui entament la libéralisation de l'économie de marché hongroise. La libéralisation économique de la Hongrie dès 1988 ne résulte donc pas d'une réforme économique radicale de type 'big-bang' (Hare et al. 1992).

La perception populaire d'une baisse des conditions de vie et l'insatisfaction de la population envers le parti-État sont considérées comme ayant contribué à la transition politique graduelle vers le libéralisme démocratique. Les Hongrois s'étaient habitués à une qualité de vie et une capacité de consommation plus élevée que dans les pays socialistes voisins. La diminution de la qualité de vie a donc un impact sur la stabilité

politique et sociale du régime socialiste dès les années 1980 (Argentieri 2015; Valuch 2005; Saxonberg 2001).

De plus, les changements politiques au sein de l'URSS constituent un facteur important ébranlant le parti-État hongrois en termes de stabilité des élites locales en place et de liens entre états-satellites (Romsics 2016; Argentieri 2015). Ce contexte international se traduit en Hongrie par un plus grand laxisme de la part du MSZMP quant à la diversité des idées et des acteurs politiques qui les véhiculent. De fait, une nouvelle génération de politiciens est prête à prendre la relève, et les divergences d'opinion et d'idéologie s'expriment plus librement tant au sein qu'à l'extérieur du parti-État (Saxonberg 2001). De nouveaux partis politiques voient le jour à partir de 1986, et Kàdàr démissionne de son poste de premier secrétaire du MSZMP et de la direction du pays lors de la conférence du parti le 22 mai 1988. S'en suit une période de réformes des institutions politiques et de négociations en vue d'une transition démocratique, jalonnée de manifestations populaires, de discours politiques en faveur de la démocratie, et de commémorations de la révolte de 1956⁶³. La modification de la constitution du 23 octobre 1989 confirme l'établissement d'un nouveau régime libéral démocrate en Hongrie et entérine les droits et libertés démocratiques.

La chute de l'URSS et la transition démocratique et libérale officielle de la Hongrie créent une structure et un espace politiques que les citoyens et les nouveaux acteurs politiques peuvent (ré)investir. L'établissement d'un régime parlementaire, dont la légitimité est

⁶³ Telles la cérémonie symbolique de réinhumation de Imre Nagy et d'autres héros de la révolte, le 16 juin 1989, à laquelle un jeune Orbàn se fit connaître des masses par un discours démocratique radical demandant la sortie des troupes russes du territoire hongrois (Argentieri 2015; Lendvai 2012; Greenberg 1990).

garantie par un système d'élections libres et régulières, et le rôle principalement honorifique du président élu, permettent de développer une variété de partis politiques, de coalitions, une possibilité de compétition et d'alternance politique, mais aussi la souveraineté du peuple. Les garanties constitutionnelles et législatives permettent l'ouverture du débat politique à des sujets auparavant tabous. La mise en place d'institutions de contrôle indépendantes et fortes, tel que la Cour Constitutionnelle, la banque centrale hongroise, les ombudsmans parlementaires, des journaux indépendants et d'allégeances politiques variées, sont autant d'étapes confirmant le virage démocratique, puisqu'ils représentent les freins et contrepoids essentiels à la séparation et à l'équilibre des pouvoirs.

Il faut cependant nuancer cette image positive de la transition politique 'douce' : elle a été négociée par les élites en place à la fin des années 1980, sans réelle consultation ou participation populaire. Cette transition démocratique par compromis entre le MSZMP et l'opposition permet aussi aux membres du MSZMP de continuer en politique active au sein du nouveau régime démocratique. Ce que Voszka appelle « the unbearable lightness of non-cathartic transition » (Voszka 1990; Tökés 1996) a un impact sur le long terme. La population garde l'impression d'avoir été exclue de l'organisation de la transition, et surtout d'en subir les conséquences négatives dans la vie quotidienne. Se développe alors un sentiment de déception populaire à l'égard de la classe politique et de la libéralisation économique (Tökés 1996).

La déception politique est en effet combinée à une déception économique, puisqu'entre 1990 et 1993, la Hongrie vit une nouvelle crise économique causée par la libéralisation

rapide de l'économie et du marché. Par conséquent, le chômage augmente, les salaires diminuent, le tout combiné à une période de forte inflation. L'État doit abolir plus de 1.3 millions de postes entre 1990 et 1994 (Tökés 1996b; Saxonberg 2001; Andorka 2006; Argentieri 2015). Alors que les inégalités de revenus augmentent, la classe moyenne qui s'est développée dans les dernières années du socialisme se rétrécit (Valuch 2005). Parmi les plus affectés par ces bouleversements économiques, se retrouvent les familles nombreuses, les travailleurs non-qualifiés, les travailleurs agricoles, les chômeurs et les Roms (qui se situent à l'intersection de plusieurs de ces catégories) (Romsics 2016).

Après 1993 la situation économique commence à se rétablir, mais les Hongrois se souviennent avec nostalgie de l'époque socialiste-communiste et appréhendent le futur (Tökés 1996). Le bilan préliminaire de la Hongrie postsocialiste est donc mitigé : les effets pervers de la libéralisation économique sont contrebalancés par les effets positifs de la démocratisation. En gardant ce contexte ambivalent à l'esprit, les sections suivantes présentent quatre facteurs ayant contribué à la recrudescence du nationalisme en Hongrie de 1989 à aujourd'hui.

2. Réorganisation idéologique de l'échiquier politique et résurgence du nationalisme en Hongrie à l'époque postsocialiste

La transition démocratique mène à des élections libres en 1990 et un nouveau portrait politique de la Hongrie se dessine. Avec l'avènement, le morcèlement et le déclin de divers partis politiques au cours des années 1990-2000, le spectre politique 'droite-gauche' se complexifie et le nationalisme devient un thème politique important.

L'ancien parti communiste MSZMP se transforme en MSZP (Parti socialiste hongrois). Il conserve des idées socialistes, mais modifie ses élites et ajoute des idéaux démocratiques à son programme. L'ancien MSZMP espère ainsi perpétuer sa mainmise sur la politique hongroise et reconquérir sa légitimité populaire lors des premières élections libres (Tökés 1997).

Quelques partis historiques, c'est-à-dire existant avant l'ère socialiste, refont surface sur la scène politique postsocialiste. Néanmoins, les trois « vrais partis d'opposition » (Tökés 1997, 117) sont issus des rangs des nouveaux partis politiques qui apparaissent à la fin des années 1990. Le SZDSZ (Alliance des démocrates libres) représente la droite libérale anticommuniste pro-européenne et pro-démocratie. Le MDF (Forum démocratique hongrois), qui gagne les élections de 1990, représente les valeurs conservatrices-nationalistes. Enfin, le Fidesz (Coalition des jeunes démocrates), qui se compose de jeunes leaders démocrates formés en occident, incarne le renouveau politique. Néanmoins, la proximité idéologique de ces trois partis est le point de départ des luttes de pouvoir et des réalignements idéologiques entre ces partis. Tous trois revendiquent en effet l'établissement d'une démocratie parlementaire, d'élections libres, de l'État de Droit, une indépendance nationale par rapport à l'URSS, une nouvelle élite politique et culturelle, et la modification institutionnelle du modèle de Parti-État (Tökés 1997).

Lors des premières élections libres de 1990, le MSZP/MSZMP perd son pari – et les élections. C'est le MDF qui gagne les élections, grâce à la volonté populaire de changement politique vers la démocratie, et à cause du besoin de cette même population de sécurité socio-économique (Tökés 1997; Saxonberg 2001). En 1992, le premier

ministre Antall engage officiellement le tournant conservateur-nationaliste du parti au pouvoir en déclarant que « dans mon âme, je sens que je suis le premier ministre de 15 millions de hongrois (Romsics 2016, 957). Il ramène ainsi au premier plan de la politique interne l'inquiétude envers le sort des minorités hongroises dans les pays voisins et l'amertume des pertes territoriales du Traité de Trianon de 1920. La ligne de parti conservatrice imposée par Antall pousse cependant au détachement de la frange socialiste, puis d'une autre frange plus conservatrice. Cette dernière forme le parti MIÉP (Parti Hongrois de la Vérité et de la Vie), un parti d'extrême droite nationaliste-conservateur, antisémite et révisionniste (qui demande la révision des modalités du Traité de Trianon, en particulier des frontières de la Hongrie). Les réductions des effectifs du MDF, au lieu de lui permettre de se repositionner, désagrègent sa base électorale : le MDF se cantonne ensuite à un rôle de parti d'opposition marginal et est démantelé en 2011⁶⁴.

Le MSZP gagne les élections de 1994, et gouverne en coalition avec le SZDSZ. Le MSZP ne réussit pas à obtenir de second mandat, car ses politiques d'austérité économiques contreviennent aux espoirs de stabilité et de confort économique et financier des Hongrois. Avec le déclin du MDF et l'impopularité des mesures économiques du MSZP, le parti Fidesz prend à son tour la direction du pays lors des élections de 1998. Cette arrivée au pouvoir survient après dix ans de disette électorale et de réarrangements internes pour ce parti.

⁶⁴ Le MDF se recompose sous un nouveau nom, l'association démocratique du bien-être et de la liberté (JESZ), puis sous le nom JESZ-MDF en 2014, mais ne parvient plus à obtenir de sièges au parlement hongrois.

Fox et Vermeersch proposent le concept de « backdoor nationalism » (Fox et Vermeersch 2010) pour expliquer comment certains États d'Europe de l'Est ayant accédé au statut de membre de l'Union Européenne ont revigoré leurs ambitions nationalistes au détriment du modèle de citoyenneté ou de sentiment européen véhiculé par l'UE. Le cas hongrois illustre bien ce concept, puisque le nationalisme hongrois ne réapparaît pas triomphalement directement après le changement de régime, mais en réaction à des décisions et des partis politiques jugés néfastes pour la politique ou l'économie du pays. Durant les années 1990, le Fidesz a du mal à se définir et à devenir un joueur politique important lorsque sa référence idéologique première est la démocratie. Ce parti prend ensuite l'opportunité de courtiser l'électorat du MDF en perte de popularité, et modifie son agenda politique vers un programme plus nationaliste et conservateur qu'à ses débuts. Cette stratégie permet au Fidesz de prendre le pouvoir en 1998, de se doter d'une nouvelle image en tant que parti de toute la nation hongroise (au-delà des frontières étatiques), et de transformer toute question politique, sociale, ou économique en question nationale (Fox et Vermeersch 2010).

Le Fidesz ne réussit cependant pas à obtenir un second mandat, et le MSZP revient au pouvoir de 2002 à 2010. Durant cette période, plusieurs partis politiques tirent profit des scandales politiques du MSZP: le Fidesz conforte sa position de parti nationaliste-conservateur incontournable, et le parti d'extrême droite Jobbik acquiert de la notoriété et de la popularité parmi l'électorat hongrois. Vu le soutien électoral et populaire des deux partis, il convient d'explorer quels messages et valeurs nationalistes le Fidesz, le Jobbik et les milices paramilitaires transmettent aux Hongrois.

3. Le nationalisme dans les programmes politiques du Fidesz et du Jobbik dans les années 2000

Les milices d'extrême droite voient le jour en tant que groupes satellites des partis d'extrême droite offrant une protection de terrain aux citoyens. Ils développent des discours et des programmes d'action qui mélangent le thème nationaliste à des enjeux sécuritaires.

3.1. Le nationalisme dans les programmes politique du Jobbik

Le parti Jobbik est créé en 2003 par une association étudiante conservatrice et d'extrême droite. Dès le départ, ce parti adopte une posture anti-institutionnelle et anti-élite. Le Jobbik fustige les partis de droite tels que MDF, Fidesz et le MIÉP car il considère qu'ils représentent les élites politiques et qu'ils font partie du système étatique qui est à réformer. Le Jobbik veut aussi offrir une alternative politique aux problèmes socioéconomiques de la jeune classe moyenne hongroise, en particulier le chômage, la pauvreté, et la criminalité.

De grandes manifestations populaires ont lieu le 23 octobre 2006, suite au scandale de la publication d'un enregistrement sonore du premier ministre Gyurcsány (MSZP) qui y affirme que son parti a menti lors des élections de 2002 et qu'ils n'ont rien accompli depuis (Varga, 2014 : 795). Les partis de l'opposition participent aux manifestations, dont le Jobbik. Cet événement permet au Jobbik d'afficher son refus de l'élite institutionnelle et de se faire connaître d'un large public. La répression policière de ces manifestations sert ensuite de preuve aux affirmations du Jobbik quant à la corruption des élites et légitime son discours radical. Le Jobbik profite de ce désenchantement politique populaire et du

déficit démocratique des grands partis pour obtenir une présence parlementaire les années suivantes.

D'après les informations disponibles sur les sites web du Jobbik, il est possible d'affirmer que ce parti possède certains des signes distinctifs que Mudde donne aux partis populistes d'extrême droite (Mudde 2017, 3-5). En premier lieu, le Jobbik, se caractérise par un refus ou une critique des institutions en place, demandant le retour du pouvoir décisionnel politique au peuple⁶⁵. Ensuite, le Jobbik relie divers enjeux politiques à des thèmes nationalistes tels que la survie autonome de la nation, et la protection de l'histoire et de la culture nationales.

Le nationalisme du Jobbik et le thème anti-institutionnaliste (revendiquant plus de démocratie directe) se rejoignent dans l'affirmation de la quête historique d'autonomie de la Hongrie et des Hongrois et des valeurs historiques qui y sont associées. Le Jobbik refuse le maintien des élites politiques en place et revendique une lutte anti-corruption dans les domaines de la politique et de l'économie, pour rétablir « une Hongrie libre, juste, et en sécurité » (Jobbik 2018b).

Le nationalisme exprimé dans la Proclamation de résistance nationale du Jobbik en 2018 revendique une autonomie et une liberté pour la nation en vue de se défendre contre les ennemis internes et externes de la nation. La lecture de cette Proclamation indique

⁶⁵ Le Jobbik fustige l'Union Européenne et les élites hongroises, lui permettant d'établir un discours populiste nationaliste et une relation de proximité avec sa base électorale. Par exemple, le programme électoral de 2010 inclut dans son titre l'objectif d'autonomie nationale, et le plan Béla IV de 2011, qui considère que l'Union Européenne, les multinationales, et le taux de fécondité des Roms sont des problèmes qui menacent la Hongrie (Jobbik 2010; 2011; Ablonczy et Ablonczy 2012; Fox et Vermeersch 2010).

implicitement qui sont les personnes incluses dans la vision de citoyenneté nationale hongroise : les personnes chrétiennes, de classe moyenne, qui travaillent fort et honnêtement, qui sont fières de leur culture, mais qui ne se sentent pas en sécurité chez elles. La Proclamation de 2018 souligne le refus d'accepter en Hongrie les oligarques et politiciens corrompus, mais aussi les migrants et les personnes contribuant à l'existence de zones de non droit.

La Proclamation des principes du Jobbik (Jobbik 2017), utilise aussi les thèmes de la corruption et des élites en place pour souligner la nécessité de changer la triste situation passée et présente de la Hongrie. D'après le Jobbik, ce changement doit impérativement passer par la mise en place du programme nationaliste positif du Jobbik. Ce programme prévoit une société harmonieuse dans laquelle les relations entre les 'Hommes Hongrois' ('Magyar Ember') et avec l'État sont fondées sur la fierté et la bienveillance et non plus sur les traumatismes, la haine, et l'attitude de perdant inculquée par les siècles passés. Le Jobbik ajoute qu'une telle société ne se développera qu'à l'aide d'une politique culturelle et éducationnelle qui contrebalance le cynisme de la bureaucratie. La politique culturelle 'moderne conservatrice' du Jobbik et son 'nationalisme moderne' s'enracinent fortement dans le passé et les traditions hongroises, mais aussi dans le refus de l'institutionnalisation sous toutes ses formes.

Paradoxalement, le Jobbik affirme que l'identité nationale englobe les Hongrois à travers le monde, mais celle-ci demeure exclusive : il existe des 'vrais hongrois' en dehors des frontières étatiques, mais cette identité n'est pas ouverte à tous sans exceptions. Le Jobbik invoque des aspects culturels et traditionnels hongrois pour définir l'identité hongroise.

D'ailleurs, en 2010-2011, le Jobbik exclut les Roms de sa vision de la nation et du peuple hongrois, alors qu'en 2018 le Jobbik les place aux marges de la société hongroise (Jobbik 2018a, 61). Sous prétexte de la lutte contre la criminalité, le Jobbik développe un programme raciste dont les mesures de réhabilitation suggérées sont proches de celles mises en œuvre au 18^{ème} siècle en Hongrie. Le qualificatif d'extrême droite attribué au Jobbik ne découle pas uniquement de son nationalisme mélangeant traditionalisme et modernisme. Nous verrons plus loin les positions de ce parti sur les Roms Hongrois.

Les programmes électoraux et les proclamations du Jobbik permettent donc de constater les thèmes-phares de son programme politique : le nationalisme et l'identité hongroise forte, la lutte contre la corruption et les élites, la lutte contre la perte de souveraineté envers l'UE, la lutte contre les Roms et les migrants. Même les questions économiques sont développées dans une approche nationaliste et ethnocentriste. La majorité des thèmes énumérés ici ont une connotation négative, tandis que la manière dont le Jobbik propose des solutions passe toujours par un nationalisme (et un populisme) positif et rempli d'espoir. Le nationalisme est un vecteur d'émotions que le Jobbik utilise pour rassembler et unifier ses membres autour de mesures de changement socio-économique et politique drastiques.

3.2. Le nationalisme dans les programmes politiques du Fidesz

Après les scandales politiques du MSZP, la montée consécutive de l'extrême droite, et la crise économique mondiale de 2008 (Vercueil 2016), le Fidesz remporte 53% des votes lors des élections de 2010. Ce résultat lui permet d'obtenir 68% des sièges et d'entrer avec une majorité des deux tiers au parlement (Bankuti, Halmai, et Scheppele 2012). Sans

reproduire l'exploit de la majorité des deux tiers, le Fidesz obtient deux autres mandats confortables en 2014 et 2018. Nous retraçons ici les principales références nationalistes dans les programmes et les politiques du Fidesz durant ces années.

En 2010, le programme électoral du Fidesz a pour titre « la politique des affaires nationales » (Fidesz 2010). Chaque titre des propositions politiques commence par « Itt az idő », ce qui signifie 'le temps est venu'. L'utilisation du « Itt az idő » n'est pas anodine, car ces trois mots sont la deuxième ligne d'un des poèmes les plus connus du poète et révolutionnaire hongrois Sándor Petöfi. Ce poème s'intitule « Nemzeti Dal », 'Chanson nationale', dont Petöfi fit une lecture publique lors de la révolution de 1848. Tant l'auteur que le poème deviennent directement des emblèmes de la révolution de 1848 (Hites 2017). Dès lors, un simple coup d'œil à la table des matières permet déjà aux Hongrois de reconnaître l'orientation nationaliste et le cadre historique que le Fidesz désire véhiculer dans son message électoral.

Le Fidesz développe six grands thèmes dans son programme électoral de 2010: les affaires nationales, le redressement de l'économie hongroise, le rétablissement de l'ordre dans le pays, le sauvetage du système de santé, l'établissement d'une sécurité sociale, la remise en place des normes démocratiques. Orbán rédige la section concernant les affaires nationales, et il y démontre sa volonté de se rapprocher du peuple. Il met l'accent sur l'écoute du peuple et sur des valeurs populaires telles que le travail, le chez-soi⁶⁶, la famille, la santé et l'autonomie, la sécurité et l'ordre. Le Fidesz prône une gouvernance

⁶⁶ 'Otthon' peut être traduit par 'à la maison', 'foyer' ou 'logement', mais c'est aussi un synonyme de 'haza', qui signifie à la fois 'à la maison' et 'patrie'.

forte pour calquer la politique sur les défis de la vie quotidienne partagés par tous les Hongrois. Orbán stipule que la Hongrie ne peut (re)devenir forte que si les intérêts individuels font place à des intérêts politiques partagés par tous, qu'il nomme 'intérêts nationaux' (Fidesz 2010, 19-21). Cet argument permet à Orbán de relier l'intérêt de la nation à l'intérêt des personnes vivant en Hongrie, et de transformer tout débat politique en question nationale. De ce fait, le Fidesz établit un raisonnement par lequel il peut relier les enjeux politiques aux défis quotidiens du peuple, c'est-à-dire aux intérêts partagés par toute la nation. Ce raisonnement transforme les débats politiques en positions pour ou contre l'intérêt de la nation (et pour ou contre le Fidesz).

Après une recherche du programme électoral du Fidesz de 2014, il s'avère que le parti n'en a pas rédigé de nouveau (Szűcs, Gyulai, et Zágoni 2015). Le slogan pour les élections de 2014 est « folytatjuk », 'on continue' (Gyulai 2015, 120). N'ayant pas trouvé de document officiel du programme électoral du Fidesz de 2018, il faut en déduire que l'information relayée par le journal en ligne 24.hu est véridique : le Fidesz a fait une campagne électorale et gagné les élections nationales de 2018 sans présenter de nouveau programme depuis 2010. Il faut donc en déduire que les vecteurs d'idées du Fidesz n'ont pas changé en dix ans, et que le changement constitutionnel majeur de 2010 permet l'établissement du nationalisme en tant que 'religion nationale'.

3.3. Le nationalisme dans la réforme constitutionnelle engagée par le Fidesz

Durant le premier mandat à majorité des deux tiers, le Fidesz met en place de grandes réformes institutionnelles. Le parlement hongrois adopte la réforme de la Constitution hongroise le 24 avril 2011, et elle entre en vigueur le premier janvier 2012. La révision de

la Constitution cristallise en particulier les inquiétudes d'affaiblissement de la démocratie libérale et de recrudescence nationaliste en politique publique.

D'une part, les observateurs de cette réforme relèvent l'affaiblissement du système de séparation des pouvoirs de l'État, au point d'affirmer que « Hungary has become a constitutional democracy in name only » (Bankuti, Halmai, et Scheppele 2012, 238; Bugarič 2015). La Constitution réduit les compétences et l'indépendance des systèmes législatif et judiciaire. La création d'un conseil des médias ayant pour rôle de superviser les contenus diffusés par les médias privés et publics est fortement critiquée. Également, des organes indépendants du gouvernement telle la banque nationale, le bureau national de l'audit, ou les bureaux d'ombudsman perdent soit en indépendance soit en efficacité (Bayer 2013 *in* Göncz 2017, 119; Bankuti, Halmai, et Scheppele 2012). Il résulte de ces modifications une réforme du fonctionnement de l'État hongrois où la séparation des pouvoirs cède la place à un plus grand pouvoir de l'exécutif. Tartakoff n'a pas une opinion aussi tranchée de l'effet négatif de ces changements, en affirmant que les modifications donnent plus de pouvoir au parlement, à condition que tous les députés travaillent ensemble, au-delà des factions politiques, de manière à éviter la tyrannie de la majorité et à mettre en place une réelle démocratie représentative (Tartakoff 2012). Cet argument n'est valide que dans la mesure où le parti politique au pouvoir n'a pas à lui seul la majorité requise pour légiférer.

D'autre part, la nouvelle constitution contient de nouvelles références à la nation, à la religion, et à l'histoire hongroise, qui ont pour effet d'orienter le texte juridique fondamental

de la Hongrie⁶⁷ dans une direction nationaliste. Le nationalisme hongrois véhiculé par l'État inclut aujourd'hui la valeur de la chrétienté. La première phrase en dessous du titre de 'Loi Fondamentale de Hongrie' fait référence à la première ligne de l'hymne national hongrois : 'Dieu, bénis le Hongrois !'. Cette phrase contient à elle seule le double référent de la religion et du nationalisme, et détient un pouvoir symbolique historique très fort pour les Hongrois. En effet, cette phrase est issue du poème de Kölcsey de 1823, qui est adapté en musique en 1944 par Erkel et est considéré comme l'hymne national hongrois depuis cette époque (Kölcsey 2013). Ce poème fait donc partie intégrante de l'arsenal culturel national hongrois. Ensuite, le préambule s'intitule 'Profession de foi nationale'. À nouveau, nationalisme et religion chrétienne sont entremêlés. Si le contenu du préambule peut être qualifié de contrat social reliant les citoyens présents, passés et futurs (Tartakoff 2012), alors ce nouvel intitulé inscrit dans la constitution l'importance de la nation chrétienne historique, l'affirmation de la valeur de la fierté nationale, et l'identité nationale. Le préambule ne contient que peu de référence à la nation politique, mais l'usage de certains termes ayant un double-sens prête à confusion quant au type de nation que prône la constitution. En effet, le terme utilisé pour décrire les citoyens hongrois, 'polgàrok', signifie à la fois 'citoyens' et 'bourgeois'. Ce terme est un raccourci du terme juridique pour désigner les citoyens 'állampolgár', c'est-à-dire 'citoyen de l'État'. Il n'est donc pas clair à qui s'adresse la Constitution : aux citoyens hongrois, ou aux membres de la nation hongroise même s'ils ne sont pas citoyens, ou à une classe sociale.

⁶⁷ Pour la version anglaise officielle de la constitution hongroise de 2011, voir la version anglaise du site de la Cour Constitutionnelle de Hongrie: <https://hunconcourt.hu/fundamental-law/>

Le préambule de la Constitution affirme l'indépendance et l'autonomie de l'État hongrois et décrit ses objectifs et ses principes directeurs. Cependant, les nombreuses références aux malheurs historiques de la nation et de la Hongrie à travers les siècles sont présentées en tant qu'éléments constitutifs de la nation actuelle. La nation est donc délimitée par l'héritage culturel et historique, et non par les frontières étatiques existantes ou un droit du sol pur et simple. La seule référence à la communauté politique hongroise du préambule relève du statut des minorités vivant en Hongrie. Le préambule indique que ces 'minorités nationales' ou 'nationalités'⁶⁸ font partie de la communauté politique hongroise, et sont des parties constituantes de l'État. Cependant, l'accent mis sur le caractère politique de l'entité dont ces nationalités font partie témoigne implicitement de leur exclusion de la communauté nationale (Körtvélyesi 2012).

La constitution contient enfin quelques articles ayant une influence concrète sur la notion de nation hongroise. Elle a en effet servi de base à des lois spéciales telle que la 'loi sur le statut' qui redéfinit les conditions d'obtention de la nationalité hongroise. La combinaison de la Constitution et de la loi sur le statut a pour effet de faciliter à long terme l'inclusion à la nation des personnes n'ayant pas de nationalité ou de lieu de résidence hongroise tout en limitant l'inclusion des 'nationalités' internes à la communauté politique (Kántor 2004; Batory 2010).

⁶⁸ L'usage de ce terme sera développé dans le chapitre six.

4. Utilisation du nationalisme hongrois par les milices d'extrême droite en Hongrie dans les années 2000

En 2006, le lynchage à Olaszliszka par un groupe de Rom d'un conducteur (non-Rom) ayant légèrement blessé une petite fille Rom qui traversait la rue polarise la population, les médias et les politiciens. La population hongroise est choquée et effrayée par ce crime, et les Roms ont peur des représailles. Cet événement, puis le procès et la déferlante médiatique qui s'en suivent, avivent les tensions ethniques entre Roms et non Roms⁶⁹.

Le lynchage de 2006 est considéré comme un des facteurs ayant mené à la création en 2007 de milices privées à caractère nationaliste en Hongrie (Ablonczy et Ablonczy 2012; Ahmari 2012; M. Varga 2014). C'est le président fondateur du Jobbik qui crée la première milice privée en Hongrie en juin 2006, la 'Magyar Gárda Hagyományörző és Kulturális Egyesület'. Cette 'Garde Hongroise Association Culturelle et de Protection des Traditions', appelée communément 'garde hongroise', exerce des activités de milice privée qui sont ensuite reprises par d'autres groupes tels le Hunnia Mozgalom (mouvement Hunnia), Szebb Jövőért (Pour un plus bel avenir), Betyársereg (Groupe de betyàr⁷⁰), Véderö (Force de protection).

En 2007, la municipalité de Tatárszentgyörgy retire son accord précédemment donné pour la tenue d'une marche organisée par la garde hongroise, lorsqu'elle réalise que la garde hongroise les a dupés quant aux objectifs de la réunion. La marche ne devait pas avoir lieu

⁶⁹ Les titres des articles soulignent l'ampleur qu'a pris ce fait (Origo 2006a; 2006c; 2006b; 2009; Index 2007a; Népszabadság Online 2007).

⁷⁰ Le terme 'betyàr' qualifie les brigands de la Hongrie du 19^{ème} siècle, autour desquels s'est créée une mythologie romantique de Robin-des-bois, des légendes et de la musique folklorique (The Editors of Encyclopaedia Britannica s. d.)

pour assurer la sécurité de la région, mais bien pour manifester contre la criminalité Rom, pour la protection des ‘hongrois ethniques’ (Index 2007b), et pour instaurer un climat de peur dans la communauté Rom du village. Suite à cet événement, la Cour Suprême de Hongrie et la CEDH confirment la décision de la Cour d’Appel selon laquelle la garde hongroise abuse de son droit à la liberté d’association, crée un sentiment anti-Rom, et contrevient aux droits à la liberté et à la sécurité des populations locales (La Cour européenne des droits de l’homme 2013). La Garde hongroise est démantelée en 2009, pour se reformer sous un nom quasi-identique la même année : Új Magyar Gárda (‘Nouvelle Garde hongroise’). Si elle ne recommence à être active qu’en 2011 (Új Magyar Gárda Mozgalom 2011), le démantèlement et l’inaction temporaire de la (nouvelle) Garde hongroise ne ralentissent que peu les activités des autres milices d’extrême droite (Balogh 2012).

Les activités de ces milices comprennent entre autres des commémorations d’événements historiques, l’élaboration d’un cadre moral fondé sur des valeurs militaires et nationalistes, et la promotion de la nation hongroise (Jobbik 2007a). Ces milices offrent aussi des formations en auto-défense pour les membres et organisent des veillées ou des camps d’entraînement dans le but d’intimider les auteurs de trouble (associés aux collectivités locales Roms) et offrir un sentiment de protection à la population hongroise (Jobbik 2007b). Les activités d’envergure des milices impliquent des grandes marches anti-Roms, telles les marches de commémoration de la tragédie de lynchage de 2006 à Olaszliszka, en 2011 et 2016 (Hajnal 2011; Index 2011b; Origo 2011; Tompos 2016). À Gyöngyöspata

en 2011, c'est sur plusieurs semaines que les milices et le Jobbik organisent des marches et des campagnes de peur envers la population Rom⁷¹ (Ahmari 2012; Mireanu 2013).

L'instrumentalisation du thème nationaliste et identitaire hongrois par les milices les rend acceptables et légitimes aux yeux de la population locales. Les uniformes de ces milices sont garnis de divers symboles folkloriques et nationalistes, tels des chapeaux et des pèlerines de betyár, des chemises bouffantes et des vestons paysans folkloriques, des broderies hussard, ou encore le drapeau de la dynastie des Árpád. Les milices privées associent des émotions et des valeurs à ces symboles, pour transmettre un message clair à la population : la nostalgie d'un passé glorieux, la colère et la crainte face au changement, l'espoir de reprendre le contrôle du présent et du futur, et le réconfort de se sentir en sécurité grâce au folklore devenu réalité (Mireanu 2013).

Au-delà des symboles, les milices reprennent aussi les revendications et les slogans des courants nationalistes et d'extrême droite ayant déjà existé en Hongrie au cours des deux siècles précédents. L'extrême droite hongroise actuelle combine en effet l'anticapitalisme et l'antimodernisme réactionnaires, les revendications entourant les frontières malmenées de la 'Grande Hongrie', l'antisémitisme et le national-socialisme des divers mouvements d'extrême droite des années 1920-1945 (Ablonczy et Ablonczy 2012; Csepeli et Örkény 1996). L'argumentaire et les activités nationaliste des milices s'entremêlent souvent de références d'extrême droite. Les milices associent l'objectif de revitalisation du sentiment national hongrois à un racisme anti-Roms sous-tendu de solutions radicales. En effet, les

⁷¹Les femmes et enfants Roms prennent même la fuite temporairement la veille de la tenue d'un camp d'entraînement d'une milice. Les activités de ces milices résultent régulièrement en de violentes altercations entre Roms et non-Roms (József 2011; Index 2011a; Gábor 2011).

milices conçoivent le ‘crime gitan’ comme une menace à la sécurité nationale, et s’arrogent le devoir de protéger la population majoritaire hongroise (Halasz 2009; Mireanu 2013; Feischmidt et Szombati 2017; 2018). Les milices développent ainsi un argumentaire identitaire selon lequel la présence d’un groupe menace l’existence d’un autre. Les milices et les partis d’extrême droite et nationalistes comme le Jobbik relient également les enjeux quotidiens des Hongrois à des principes, des valeurs, et des peurs qui transcendent les siècles. Cela a pour double effet de légitimer les difficultés et enjeux quotidiens du ‘petit peuple’ et de ramener à l’avant plan le nationalisme et l’identité nationale historique hongroise.

5. Évolution de l’identité nationale hongroise à l’époque postsocialiste

Suite aux bouleversements socioéconomiques et politiques après 1989, la popularité des milices nationalistes se reflète dans l’évolution de l’identité collective hongroise. À l’aide de plusieurs études, nous présentons dans quelle mesure l’identité collective de la population contient des références nationalistes durant la période postsocialiste.

Nous avons déjà présenté qu’à partir des années 1960, l’État hongrois tolère la résurgence d’une certaine activité ethnoculturelle. Un sentiment nationaliste ou ethnoculturel existait dans les groupes, tant majoritaires/hongrois que minoritaires, mais sous une forme latente (Szabo et Horvath 1988; Csepeli 1989). Csepeli et Zàvecz déduisent des résultats d’une étude de 1992 que l’identité nationale, ou le sentiment d’être hongrois, fait partie intégrante de l’identité personnelle des Hongrois, tout en ayant un contenu ambivalent. Les répondants considèrent que l’autoréférence en tant que Hongrois et l’ascendance sont des raisons légitimes pour affirmer leur identité hongroise. Cependant, les chercheurs

notent une augmentation des préjugés envers les migrants ethniques hongrois venus de pays voisins. Les Hongrois perçoivent ces migrants comme de la compétition. Ils croient aussi que les migrants contribuent à la ‘perte’ des territoires historiques hongrois alors que la Hongrie est déjà perçue comme une petite nation en voie de disparition (Csepeli et Zavec 1992). Les Hongrois se sentent unis par un lien de sang qui dépasse les frontières étatiques, mais ils associent aussi fortement la nation au territoire en tant qu’enjeu politique.

Cette ambivalence se retrouve également dans les définitions de la nation et des émotions qui s’y rattachent. La définition politique de la nation fondée sur des aspirations politiques et civiles, amène une vision pessimiste de la Hongrie comme sous-développée. En même temps, les Hongrois qui définissent la nation en termes culturels, par un vocabulaire relié à la littérature, aux sciences, à l’art et à l’éducation, y associent une vision positive du futur, avec des références antidogmatiques et antipopulistes. Enfin, la vision romantique et ethnocentriste de la nation hongroise, contenant des thèmes de défaite et de tradition, soulève des émotions incohérentes et dissonantes (Csepeli et Zavec 1992). S’il s’avère difficile de réconcilier les différents résultats développés en 1992 par Csepeli et Zavec, il faut en conclure que l’étude saisit bien l’époque de changements profonds que traverse la société hongroise et qui se reflète dans la discontinuité et les dissonances de l’identité collective nationale hongroise.

Örkény publie deux recherches concernant l’identité hongroise en 2006 et en 2011 relatives à des données datant de 2003, permettant ainsi de suivre l’évolution des trois types de définitions établis par Csepeli et Zavec. En 2006, Örkény conclut que la présence

d'une identité nationale spontanée forte, même si elle est associée à un haut niveau de fierté économique-politique nationale, ne conduit pas directement au nationalisme ou à des positions politiques nationalistes en Hongrie (Örkény 2006b; 2006a). Par contre, l'ethnocentrisme est corrélé directement au nationalisme. L'auteur affirme en effet:

« [...] the concept of political nation proves to be Janus-faced: it can decrease the strength of nationalism if it is associated with pride deriving from political and economic sources, but it can also reverse if ethnocentrism enters. The same happens with pride, which draws on cultural and symbolic sources. It is not related directly to the nationalist value profile. When encountering other sources of pride, it can weaken nationalism, but ethnocentrism may reverse it again » (Örkény 2006b).

En 2011, la deuxième étude d'Örkény souligne le sentiment de proximité que les Hongrois ont avec l'UE et leur nation, phénomène qu'il attribue à la récente période d'accession à l'UE (Örkény 2011). Cependant, Örkény souligne que la fierté nationale des Hongrois est associée à plus de 60% à un ensemble de valeurs symboliques traditionnelles (arts et littérature, sport, histoire, science), à environ 4% à des valeurs associées à la modernité industrielle (démocratie, succès économique, influence politique), à environ 17% à des valeurs postindustrielles/postmodernes (sécurité sociale et solidarité, protection des droits humains), alors qu'environ 19% des répondants n'étaient pas fiers de leur nation. Vu qu'un grand nombre de personnes ne sont pas fières de leur nation, et que la majorité base sa fierté sur des valeurs traditionnelles qui célèbrent un passé et d'un héritage culturel commun, Örkény utilise le concept de « deficiency complex » pour qualifier la faible estime de soi des Hongrois (Örkény 2011, 49-50). L'étude souligne aussi que les répondants font preuve de xénophobie envers les étrangers, et sont favorables (à un degré

un peu moindre) à des politiques d'assimilation forcée pour les minorités ethniques internes (Örkény 2011; Halasz 2009).

Örkény conclut donc que l'identité et la fierté nationale hongroise se traduisent par une forme de 'nationalisme culturel traditionnel' ou de 'chauvinisme de prospérité' (« welfare chauvinism ») (Örkény 2011, 54-56). Ce 'chauvinisme de prospérité' implique à la fois une nation tournée vers l'extérieur, qui a des liens forts avec l'UE pour développer et maintenir une qualité de vie égale à celles des autres États membres, et un haut taux de nationalisme, d'ethnocentrisme et de fierté traditionnelle. Cette position idéologique paradoxale résulte d'une vision utilitariste de la mondialisation : le soutien à l'UE et l'ouverture sur le monde dépendent des intérêts de la communauté nationale.

Les conclusions d'Örkény sont semblables aux données et analyses effectuées en 2016-2017 par le Pew Research Centre ⁷². Cette étude conclut que la langue (à 81%) et les coutumes et traditions culturelles (à 68%) (telles que les jours de congé, la nourriture, les vêtements, et les histoires folkloriques) sont les éléments les plus importants pour définir l'identité nationale hongroise, avant le lieu de naissance (à 52%). De plus, 29% des Hongrois considèrent que la religion est une composante essentielle de l'identité nationale. La Hongrie se place ainsi en haut de la liste des dix pays européens étudiés, concernant l'intensité des liens entre tradition, langue, et identité/sentiment national (Stokes 2017).

⁷² Le Pew Research Centre se décrit comme un 'fact tank' non partisan, sans but lucratif, sans visée lobbyiste, et comme une source neutre de données et d'analyses. Ce centre effectue des sondages d'opinion, des recherches démographiques, et d'autres formes de recherche sociale quantitative. Le conseil d'administration se compose principalement d'universitaires et de journalistes. Le financement du centre vient de fiducies de bienfaisance établies par la famille Pew, qui a créé la Sun Oil Company. Ces informations sont disponibles sur le site web du centre : <https://www.pewresearch.org/about/our-funding/>

Le Pew Research Centre note l'engagement politique très faible des Hongrois, qui semble être relié au sentiment d'insatisfaction et d'incapacité d'influencer le cours des choses (Stokes 2017; Ahmari 2012; Tökés 1996b). Ce point peut être rattaché à l'étude d'Örkény, qui relève un taux bas de sentiment de fierté des Hongrois relativement aux accomplissements démocratiques et économiques postsocialistes.

Il semble donc que la fierté nationale hongroise soit majoritairement traditionnelle-culturelle et que le nationalisme hongrois soit activé par la combinaison entre la fierté nationale et l'ethnocentrisme des Hongrois. De plus, malgré l'époque de turbulences politiques des années 1990, l'identité nationale hongroise contient toujours une double référence à la notion de nation en tant qu'entité ethnoculturelle et politique, tout en privilégiant les références traditionnelles et symboliques. Enfin, l'ethnocentrisme semble avoir une présence relativement stable en Hongrie depuis 1990, impliquant que le nationalisme hongrois qui en découle est également de nature ethnocentrique.

Vu l'utilisation du thème nationaliste tant par les partis et les milices nationalistes (et/ou d'extrême droite), il n'est pas surprenant que l'importance du nationalisme se reflète dans les valeurs et les auto-descriptions identitaires des Hongrois. La question se pose alors de savoir comment, dans ce contexte de nationalisme dans la vie publique et privée des Hongrois, ceux-ci perçoivent et traitent les Roms de Hongrie à l'ère postsocialiste.

II. L'antitsiganisme en Hongrie à l'ère postsocialiste

Au contraire du nationalisme, il n'est pas possible de parler résurgence du racisme anti-Rom en Hongrie à l'ère postsocialiste, puisque leur mise à l'écart sociale se maintient à

travers les siècles. Cependant, l'existence de données et de rapports additionnels permet de décrire et d'analyser plus précisément la forme néoraciste que prend le racisme anti-Rom. Sur base de ces documents, nous étudions les différents vecteurs et acteurs du racisme anti-Rom, également appelé antitsiganisme en Hongrie qui normalisent et perpétuent les stéréotypes, attitudes, et actes racistes anti-Roms. En particulier, nous étudions comment l'exclusion socioéconomique et la discrimination contribuent au racisme anti-Rom en Hongrie postsocialiste.

1. Exclusion sociale des Roms en Hongrie postsocialiste

Si le taux de personnes Roms salariées en 1971 est de 87.7% pour les hommes et de 30% pour les femmes, ces chiffres chutent déjà à partir des années 1980. En 1993-1994, il n'y a déjà plus que 64% des hommes et 15% des femmes Roms de 15-59 ans qui travaillent, et un total de 29% de toute la population Rom. Cette chute s'explique par trois facteurs : le niveau éducationnel bas des Roms, la coupure des postes non-qualifiés lors de la libéralisation économique, ainsi que leur lieu de résidence dans des zones affectées négativement par la transition économique (Kemény 2002).

En 2002, Ferge effectue une analyse de la marginalisation socio-économique en Hongrie suite à la libéralisation politique et économique de 1989. Ferge arrive aux mêmes conclusions que Kemény quant à la chute socioéconomique des Roms après 1989. Les ménages qui font partie du 30% les plus pauvres de la population hongroise et qui incluent une personne Rom déclarent à 95% faire face à deux ou plus des problèmes

socioéconomiques énumérés⁷³. Cette étude souligne que les Roms pauvres font face à un nombre plus important de défis socioéconomiques que les Hongrois non-Roms dans la même tranche de pauvreté.

Au-delà des questions d'inégalité économique, le phénomène d'exclusion sociale regroupe d'autres situations vécues par les Roms ne pouvant être attribuées à une cause, une personne, ou une institution précise, mais qui sont toutes caractérisées par l'incapacité des Roms à participer aux sphères de la vie sociale des non-Roms en Hongrie. L'exclusion sociale regroupe un ensemble de situations qui ne peut être analysé uniquement sous l'angle de la pauvreté (inégalité économique) ou des droits humains (discrimination) (Hills, Le Grand, et Piachaud 2002)

Sans être une discrimination indirecte, mais pouvant en résulter, l'exclusion sociale est un état de fait subi par les Roms au quotidien en Hongrie. L'État hongrois veut y remédier, et lance en 2005, avec le concours de l'UE et d'autres États-membres, la décennie de l'inclusion Rom (Decade of Roma Inclusion 2005-2015 s. d.). Le projet politique de la décennie de l'inclusion Rom se traduit au niveau national par une suite de stratégies visant à remédier à l'exclusion sociale. En Hongrie, ces stratégies ne sont pas uniquement axées sur les Roms : la stratégie définit ses bénéficiaires comme la couche socioéconomique la

⁷³ Parmi ce 95%, 36% recensent faire face à 2-4 des problèmes évalués, et 59% avaient 5 ou plus de problèmes. La liste recense neuf problèmes permettant d'évaluer la situation socioéconomique des répondants : il n'y a pas de travailleur actif dans le ménage; le chef de ménage détient un niveau de scolarisation de 8 années maximum; le revenu se situe en dessous de la médiane; trois problèmes ou plus avec le logement; au moins un membre de la famille a besoin d'un suivi médical constant; il n'y a pas suffisamment d'argent pour acheter de la nourriture à la fin du mois; il n'y a pas suffisamment d'argent pour acheter les médicaments prescrits; en hiver il n'y a pas suffisamment d'argent pour le chauffage; il n'y a pas d'argent disponible pour fêter Noël (Ferge, Darvas et Tausz, 2002, *in* Ferge, 2002, tableau 10).

plus pauvre/exclue, dans laquelle les Roms sont majoritairement représentés. Cette précision découle de la réalisation par l'État hongrois que les mesures de discrimination positives mises en œuvre par une telle stratégie, si elles ne sont axées que sur les Roms, seront mal reçues par la population non-Roms. Pour éviter la polarisation et le conflit social entre les Roms et les non-Roms sur les thèmes du favoritisme et du parasitisme du système étatique, l'État préfère développer des stratégies d'inclusion dont les plus pauvres peuvent bénéficier indépendamment de leur statut ethno-national (Ministère des Ressources Humaines de Hongrie 2014; Balázs Majtényi s. d.)

Suite à cette décennie de l'inclusion Rom, les rapports en demi-teinte évoquent quelques avancées et beaucoup de piétinement concernant la situation d'exclusion des Roms dans tous les États concernés (Decade of Roma Inclusion 2005-2015 2015; Friedman 2015; Sándor et al. 2017; Open Public Consultation et La Commission Européenne 2018; Carrera et al. 2019; Brüggemann et Friedman 2017). L'un des domaines d'action principaux de la décennie et des stratégies hongroises concerne la réduction de la ségrégation scolaire à laquelle les jeunes Roms font face. Le dossier de la ségrégation scolaire des enfants Roms soulève les déficiences du système éducatif hongrois (mais aussi d'autres États européens (La Cour européenne des droits de l'homme 2007; Alkotmánybíróság (Cour Constitutionnelle) 2020)). Les rapports démontrent cependant des résultats positifs à la fin de la décennie d'inclusion Rom: le taux de scolarisation des jeunes Roms est quasi égal à celui des jeunes non-Roms en Hongrie, et la ségrégation scolaire est maintenant prise au sérieux par l'administration étatique, l'administration locale, ainsi que par les parents et enfants concernés.

Le thème de la ségrégation scolaire des Roms en Hongrie illustre bien comment les préjugés négatifs de la population non-Roms envers les Roms et un ensemble de décisions individuelles et administratives influencent l'inclusion des enfants Roms au système scolaire hongrois. Le système administratif décentralisé hongrois donne des compétences importantes aux pouvoirs locaux en matière d'éducation : entre autres, les administrations locales peuvent décider d'ouvrir ou de fermer les écoles, d'adapter leur curriculum, mais aussi d'établir les critères de sélection des élèves. Les parents ont également une grande liberté quant au choix de l'école de leur enfant.

La ségrégation scolaire en Hongrie prend plusieurs formes, justement par les multiples acteurs et structures impliqués directement et indirectement. D'une part, les enfants Roms peuvent être contraints de fréquenter des écoles ségréguées, où la majorité des élèves sont Roms (par exemple lorsqu'ils vivent dans des régions ségréguées). D'autre part, les enfants Roms peuvent être contraints de fréquenter des classes où la majorité des élèves sont Roms, alors que l'école est mixte (Alkotmánybíróság (Cour Constitutionnelle) 2020). Enfin, suite à des évaluations du niveau scolaire, les enfants Roms peuvent être contraints de fréquenter des écoles spécialisées d'enseignement d'un métier pratique ou d'enseignement pour élèves avec des besoins spéciaux (tels des troubles d'apprentissage ou du comportement, de légères déficiences mentales ou des handicaps physiques légers) (Havas, Kemény, et Liskó 2001; Kende, Hadarics, et Láštíková 2017; Váradi 2014; La Cour européenne des droits de l'homme 2007; Drown 2013). Des épreuves d'évaluation semi-standardisées ont longtemps été utilisées pour diriger les élèves vers une éducation spécialisée, mais l'arrêt D. H. et autres qualifie de discrimination indirecte de telles

pratiques en République Tchèque (Havas, Kemény, et Liskó 2001; Kende et Neményi 2005; La Cour européenne des droits de l'homme 2007). Dans les trois cas, les Roms se voient exclus dès un jeune âge de la participation à la première sphère publique de la majorité, l'école, dû à des préjugés sur leurs compétences et leur statut social inférieur

Une décision récente de la Cour Constitutionnelle hongroise a refusé de réviser la décision de la Cour d'appel de Debrecen, qui établit que les élèves Roms du village de Gyöngyöspata ont subi de la ségrégation scolaire entre 2004 et 2017. La cour Constitutionnelle maintient donc la décision de la Cour d'appel, qui requiert que l'administration locale indemnise les soixante jeunes Roms qui ont subi de la ségrégation scolaire pour un montant de 99 million de forint (Alkotmánybíróság (Cour Constitutionnelle) 2020). Néanmoins, l'attitude politique du gouvernement en place est encore défavorable envers les Roms (Sayan 2019; Mérce 2020; Index 2020a). Les tensions locales ne se sont pas amenuisées non plus (Index 2020b).

Bref, la liberté de choix dont disposent les pouvoirs locaux et les parents non-Roms, et les jugements de valeurs concernant les compétences intellectuelles et sociales des Roms, mettent ces derniers devant un fait accompli : ils ont un accès difficile à des écoles de qualité ou non-ségrégées. La ségrégation scolaire a des conséquences à long terme sur leurs perspectives d'études supérieures et d'emploi ainsi que sur le maintien des stéréotypes de la majorité à leur égard. Malgré plusieurs actions en justice, dont quelques-unes au niveau européen, la situation de ségrégation des enfants Roms en Hongrie reste préoccupante (Kertesi et Kézdi 2016; Szemesi 2008; Roman 2013; Garaz et Torotcoi 2017; K. Tóth 2013; Sayan 2018).

L'exclusion sociale des Roms est tellement enracinée que Ladányi et Szelényi attribuent le concept analytique de 'sous-classe' aux Roms de Hongrie. Si ce terme peut sembler péjoratif, il vise à mettre en lumière l'absence de mobilité sociale intergénérationnelle pour les Roms, en raison de leur coupure de la vie socioéconomique de la majorité (Ladányi 2006; Katz 1993). Les mesures politiques récentes prises pour remédier à l'exclusion sociale, dans le domaine de l'éducation entre autres, sont donc une étape importante mais qui n'a jusqu'à présent que des effets positifs limités. En effet, les mesures de rattrapage socioéconomique se heurtent au racisme et à des pratiques discriminatoires anti-Rom, encore implantés dans la population et les structures sociales hongroises.

2. Discrimination envers les Roms en Hongrie postsocialiste

Dès les années 1990, l'État hongrois admet que la situation défavorisée des Roms est problématique. L'État place alors l'accent sur l'élaboration de droits d'autonomie culturelle et linguistique dès 1993 pour remédier à leur situation précaire. Le rapport de 2002 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'Assemblée Générale de l'ONU reconnaît cette avancée⁷⁴, mais résume aussi les défis que représente l'approche hongroise. Le rapport met en exergue l'existence de « mauvais traitements infligés par la police aux Roms, la sous-représentation parlementaire des Roms, le taux de décrochage scolaire élevé chez les jeunes Roms, ainsi que le taux de chômage des Roms, qui est

⁷⁴ « Le Comité rend hommage pour leurs activités au Commissaire parlementaire pour les droits des minorités nationales et ethniques et au Commissaire parlementaire pour les droits civils, et il accueille avec satisfaction la mise en place récente de nombreux autres institutions et organes administratifs de défense des droits de l'homme et leurs activités, en particulier concernant la promotion des droits et des intérêts des Roms » (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale 2002, 59).

supérieur à la moyenne. Le comité note aussi que la discrimination dans le domaine du logement est problématique. Il exprime aussi sa préoccupation relative aux « pratiques discriminatoires visant les individus appartenant à la minorité rom en matière d'accès aux lieux publics – restaurants, bars ou cafés, entre autres » (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale 2002, 59-61)

Au cours des années 2000-2018, des études quantitatives permettent de mesurer et de chiffrer l'ampleur de la discrimination anti-Rom (Oakley 2005; Letenyi et Varga 2011; AEDH 2012; Bernàt et Fàbiàn 2014; FRA 2013; 2017). Ne pouvant toutes les résumer ici, nous présentons les aspects saillants des recherches de l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux (ci-après, FRA), qui a effectué des sondages à intervalles réguliers auprès des populations Roms à travers l'Europe entre 2011 et 2018.

Les rapports de 2013, 2017 et 2018 du FRA permettent non seulement de cerner l'ampleur de l'antitsiganisme et de la discrimination en Hongrie, mais aussi de la situer en rapport avec les autres États européens pris en compte dans ces études. Globalement, la situation des Roms semble meilleure – ou moins défavorable – en Hongrie que dans d'autres États européens. Cependant, les rapports successifs témoignent du maintien de la discrimination, du harcèlement, de la violence à caractère haineux, des difficultés d'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et à la santé, et un risque de pauvreté plus élevé pour les Roms de Hongrie.

En matière de discrimination et de harcèlement⁷⁵, le rapport du FRA de 2018 présente, entre autres, les résultats suivants :

- En 2008, 38% des Hongrois ne veulent pas avoir de voisin Rom;
- De 2011 à 2016, le taux de répondants Roms affirmant se sentir discriminés à l'école ou par des parents d'étudiants diminue de 16% à 15%; alors qu'en 2016 24% des parents Roms affirment encore que leurs enfants ont été harcelés verbalement à l'école;
- La discrimination à l'embauche envers les Roms est passée de 49% en 2011 à 33% en 2016; et la discrimination envers les Roms durant le travail a diminué de 17% en 2011 à 11% en 2016;
- Seulement 4% des répondants Roms se sont sentis discriminés lors de l'accès à des services de santé en 2016⁷⁶;
- La discrimination envers les Roms lors de la recherche de logement a baissé de 25% en 2011 à 22% en 2016;
- En 2016, 18% des répondants Roms rapportent avoir subi des expériences de harcèlement;
- En 2016, 2% des répondants Roms affirment avoir vécu de la violence physique motivée par leur origine Rom, et 7% affirment connaître des membres de la famille ou des amis ayant subi de telles violences. Les victimes ne rapportent ces incidents que dans 27% des cas à des organismes, dont à la police;
- Enfin, en 2016, 82% des Roms de Hongrie ne connaissent pas les organismes de soutien ou de conseil aux victimes de discrimination.

Le rapport du FRA de 2018 considère que les effets de l'antitsiganisme se font sentir dans divers secteurs de la vie des Roms, en particulier :

- Si les enfants Roms vont à l'école à 94% en 2011 et 98% en 2016 (ce qui est un score plus élevé que pour la population hongroise moyenne), 78% d'entre eux en 2011 et 68% en 2016 ne complètent que leurs études secondaires de base et ne s'engagent pas dans d'autres études par la suite (alors que ce taux était de 11% en 2011 pour la population générale et 12% en 2016);

⁷⁵ La définition du FRA du harcèlement en 2018 : "To reflect this reality, EU-MIDIS II respondents were asked about five forms of harassment: offensive or threatening comments in person; threats of violence in person; offensive gestures or inappropriate staring; offensive or threatening e-mails or text messages; and offensive comments made about them online. This means that, to qualify as harassment, the incident had to involve actions that the respondent found 'offensive' or 'threatening', as opposed to actions that could be considered a normal part of everyday life" (FRA 2018, 20).

⁷⁶ Soulignons l'étude de Koczé concernant la stérilisation forcée de femmes Roms, en Hongrie entre autres (Kóczé 2011).

- Le nombre d'enfants Roms ayant cours dans des classes où tous les autres élèves sont Roms a augmenté de 7% en 2011 à 10% en 2016, ce qui capture l'existence du phénomène de la ségrégation scolaire en Hongrie;
- En 2011, 80% des foyers Roms étaient à risque de pauvreté (signifiant qu'ils se situent 60% au-dessous de la médiane nationale égalisée après les transferts sociaux), et 75% en 2016 (alors que ce nombre tombe à 14-15% pour la population générale en 2011 et 2016 respectivement);
- De 2011 à 2016 le nombre de répondants Roms déclarant avoir un travail rémunéré est passé de 25% à 36% (alors que ce taux est passé de 62% à 70% pour la population générale en 2011 et 2016 respectivement);
- Par contre, le taux de jeunes (16-24 ans) n'étant ni aux études ni au travail est passé de 38% à 51% de 2011 à 2016 (alors que ce taux est passé de 13% à 11% pour la population générale en 2011 et 2016 respectivement);
- Les répondants Roms déclarent à 49% et 66% respectivement en 2011 et 2016 avoir une bonne santé (alors que ces taux se maintiennent à 83% pour la population générale);
- Les répondants Roms déclarent vivre à 32% et 33% respectivement en 2011 et 2016 dans des logements sans eau courante (alors que ce taux est de 0% pour la population générale) (FRA 2018).

Ainsi, dans l'ensemble la discrimination envers les Roms semble avoir légèrement diminué de 2011 à 2016 en Hongrie. En revanche, l'écart entre les populations Roms et non-Roms en matière de qualité de vie est encore flagrant.

3. L'antitsiganisme en Hongrie postsocialiste

À ces études sur la situation socioéconomique et la discrimination des Roms, s'ajoutent d'autres recherches sur les préjudices et les attitudes des Hongrois non-Roms envers les Roms, sur la romophobie mais aussi sur les conséquences identitaires de ces traitements et attitudes défavorables envers les Roms. Ces études mettent en lumière la complexité et l'enracinement structurel, culturel, et historique de ce qui commence à être considéré spécifiquement comme racisme anti-Rom, ou antitsiganisme.

Le Comité ad hoc d'experts sur les questions Roms (CAHROM) du Conseil de l'Europe reconnaît en 2013 que le terme d'antitsiganisme est acceptable et déjà utilisé au niveau

européen par différentes institutions et organismes. Le comité reconnaît l'antitsiganisme comme une forme spécifique de racisme (CAHROM 2013). L'Alliance contre l'antitsiganisme⁷⁷ donne une définition plus précise de ce terme :

« Antigypsyism is a historically constructed, persistent complex of customary racism against social groups identified under the stigma 'Gypsy' or other terms, and incorporates:

1. A homogenizing and essentializing perception and description of these groups;
2. The attribution of specific characteristics to them;
3. Discriminating social structures and violent practices that emerge against that background, which have a degrading and ostracizing effect and which reproduce structural disadvantages » (Alliance Against Antigypsyism 2017, 5).

L'antitsiganisme est ici compris comme une forme de racisme, c'est-à-dire un ensemble de croyances, pratiques sociales, et d'idéologies, ancrées dans un contexte historique précis. L'antitsiganisme est également systémique, au sens où tant les individus dans leur quotidien que les institutions et structures étatiques (re)produisent les croyances, idéologies, et pratiques sociales, au point qu'elles puissent être internalisées par les personnes ciblées (Alliance against Antigypsyism 2016, 7-10).

Plusieurs chercheurs étudient les attitudes négatives et les préjugés composant l'antitsiganisme, ainsi que les normes sociales et culturelles les sous-tendant. Ainsi, Orosz et al. mesurent que :

⁷⁷ L'Alliance contre l'antitsiganisme est un regroupement d'ONG et d'activistes européens travaillant pour la promotion de l'égalité des droits des Roms. Le rapport sur l'antitsiganisme a été rédigé dans le but suivant: « [...] the current lack of a common understanding of the scope, depth and implications of antigypsyism hinders the formulation of effective answers to tackle it. The reference paper in no way intends to conclude the debate about the nature and implications of antigypsyism, but aims to raise awareness of its characteristics and scope among a wider circle of policy and decision makers ». http://antigypsyism.eu/?page_id=55 De plus, la Commission Européenne reprend des publications de l'Alliance contre l'antitsiganisme sur son site web, ce qui témoigne du sérieux de l'organisme : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2019_05_31_antigypsyism-guidance_to_combat_antigypsyism_0.pdf

- 76.1% des répondants rapportent des stéréotypes négatifs concernant un mode de vie supposé propre aux Roms⁷⁸;
- 26.7% des répondants rapportent des propos selon lesquels les Roms sont une menace (socioéconomique, démographique, ou physique);
- 15.7% rapportent des propos déshumanisants envers les Roms, en les décrivant comme primitifs, barbares, moins qu’humains, ou ayant des traits animaliers;
- 8.3% des répondants rapportent avoir entendu des propos impliquant une volonté de discrimination explicite envers les Roms;
- 13.9% des répondants n’ont rien de négatif à dire sur les Roms (incluant les affirmations ne contenant aucun stéréotype négatif ainsi que les refus de parler des Roms);
- 4.4% et 5.1% des répondants mentionnent respectivement les différences culturelles et les problèmes d’adaptation des Roms à la société hongroise (Orosz et al. 2018).

Les auteurs tirent une double conclusion : d’une part, le racisme anti-Rom et la distance sociale sont reliés à l’absence de stéréotypes positifs ou de discussions concernant les Roms⁷⁹. D’autre part, les propos relatifs à la déshumanisation favorisent le développement du racisme moderne, en ce que la déshumanisation minimise les considérations morales envers une personne ou un groupe et facilite le passage à l’agression (Orosz et al. 2018).

La population en Hongrie exprime ouvertement ses préjugés négatifs envers les Roms. Elle associe les Roms à la criminalité, à la paresse, et à l’aide sociale. De plus, les non-Roms qui ont une vision romantique des Roms comme culturellement et essentiellement différents, sont ceux qui s’identifient fortement à la nation, ont des idées nationalistes et une vision essentialiste de la nature humaine (Kende, Hadarics, et Láštiová 2017). De

⁷⁸ Cette catégorie comprenait : la criminalité (25,3% des répondants associaient des comportements tel le vol, la fraude comme caractéristique intrinsèque des Roms), la paresse (22,4%), l’hygiène personnelle insuffisante (13,5%), l’agressivité (10,3%), et le fait qu’ils sont bruyants (4,6%) (Orosz et al. 2018, 321).

⁷⁹ Cette conclusion peut être reliée à l’étude effectuée par Horvath, selon laquelle les relations entre Roms et non-Roms dans un village hongrois se fondent sur une frontière/distinction claire entre Roms et non-Roms, et qui est maintenue et reproduite de deux façons : d’une part, la place physique des Roms dans le village est fixe, que ce soit leur lieu d’habitation, leur place dans la salle de classe, ou leur place dans la hiérarchie des rôles dans le village; d’autre part, Horvath soulève le caractère implicite, non-dit, de la distinction Rom-non-Rom, qui impliquait également l’absence de remise en question des distinctions et relations entre Roms et non-Roms (Horvath, *in* Stewart 2012, 117-119; 122).

tels préjugés se retrouvent même dans les politiques Roms car les législateurs transposent leurs préjugés dans le vocabulaire et les mesures législatives et politiques (Matache 2017).

La conclusion principale de ces études, en l'occurrence que les préjugés, stéréotypes, et attitudes anti-Roms sont généralisés dans la société hongroise, est corroborée par d'autres recherches (Váradi 2014; Egyenlőbànàsmođ Hatosag (ATE) 2019; Kovács 2012; Leaning et al. 2014; Baar, Ivasiuc, et Kreide 2019; McGarry 2017; ERRC 2012; Bernàt 2010; End 2017). Bien que ces études n'établissent pas de lien clair entre les préjugés/stéréotypes négatifs et les discriminations individuelles, elles affirment que les individus contribuent à la (re-)production des mythes, des peurs, et des stéréotypes culturels et sociaux concernant les Roms.

Les études sur la romophobie et la 'menace Rom' illustrent ce point. La romophobie est un type de préjugé spécifique, dont le contenu et les réactions émotionnelles sont qualitativement différentes des préjugés envers d'autres groupes sociaux ou identitaires (Ljujic et al. 2012). Cette romophobie peut être reliée au concept de 'récit de menace tzigane' ou « Gypsy threat narrative » (Loveland et Popescu 2016), et de 'menace tzigane' (« Gypsy menace ») (Stewart 2012) puisque dans les deux cas les attitudes négatives envers les Roms expriment une peur ou un sentiment de menace des Roms, qui elles-mêmes prennent racine dans des grands récits culturels⁸⁰. Les 'récits de menace tzigane' présentent les Roms comme des groupes nomades possédant un bagage culturel et religieux différent mais tenace qui ne respectent pas – et même nuisent à – l'institution de

⁸⁰ Ou dans des idéologies racistes, selon l'approche critique ou postmoderne adoptée par l'auteur (Loveland et Popescu 2016).

l'État-Nation moderne, d'où la nécessité de ne pas leur faire confiance, de les contrôler, et même d'éradiquer ces groupes. Les résultats de l'étude de Loveland et Popescu montrent une grande uniformité des attitudes envers les Roms relativement à cette 'menace Rom' dans les États européens pris en compte dans l'étude. Elle offre aux individus une manière d'expliquer et de donner un sens à leur réalité au vu des valeurs et craintes véhiculées par le thème. L'utilisation du vecteur de la romophobie permet aussi de consacrer et de perpétuer les relations sociales inégalitaires, et d'adopter des attitudes concordantes envers les Roms (Loveland et Popescu 2016; Zolnay 2012; Piasere 2014).

4. L'antitsiganisme dans les programmes politiques du Jobbik et du Fidesz

Les mythes entourant la vision stéréotypée négative du Rom comme menace, que ce soit sous la bannière du criminel ou de l'assisté social, sont véhiculés à tous les niveaux de la sphère politique. L'instrumentalisation de ces stéréotypes et mythes sociaux par les pouvoirs locaux⁸¹ et dans le programme politique du Jobbik et du FIDESZ en est un exemple.

En plus du nationalisme et de l'anti-institutionnalisme, un troisième thème important se dégage pour le Jobbik au fil des années. Il concerne les conflits sociaux causés par les Roms, leurs activités et mode de vie criminels, et la protection insuffisante de la population majoritaire par l'État. Les faits divers de crimes commis par des Roms viennent nourrir le discours anti-Rom du Jobbik (Lidia Balogh 2012), et mènent à deux conséquences négatives précises pour les Roms: la propagation du thème du 'crime gitan',

⁸¹ Zolnay développe comment et pourquoi les pouvoirs locaux tels les maires de villages hongrois sont en mesure de propager des préjugés anti-Roms et d'influencer leurs citoyens en conséquence (Zolnay, *in* Stewart 2012, 25-41).

et la création de milices privées tels le Magyar Gárda (Garde hongroise) à partir de 2007 (M. Varga 2014).

Après le lynchage d'un non-Rom par un groupe de Roms en 2006, le Jobbik requiert l'élaboration d'une nouvelle politique Rom qui tienne compte des 'crimes gitans', définis comme des 'crimes brutaux dont le caractère ethnique est dissimulé derrière la discrimination positive' (traduction personnelle) (Jobbik et Biber 2006). Jusqu'en 2015, Jobbik utilise et revitalise le concept de 'crime gitan' de manière récurrente, au point de mentionner explicitement ce terme dans son programme électoral de 2010, qui établit un lien clair entre le 'mode de vie' Rom et la criminalité, tout en se défendant d'être raciste :

« La notion de crime gitan ne signifie naturellement pas que tout gitan est un criminel. Cela ne signifie donc pas non plus la stigmatisation collective des gitans, ni le racisme, puisque par ce phénomène il faut comprendre non pas des prédispositions génétiques mais un contexte socioculturel propre. C'est une notion de criminologie selon laquelle il existe des crimes spécifiquement caractéristiques de cette minorité (par exemple établir des prix trop élevés, poignarder au couteau, se battre en groupe, voler des métaux), qui requièrent un traitement spécial. Les victimes des crimes gitans sont souvent des gitans eux-mêmes. Le Jobbik - et c'est une avancée historique - a affirmé et affirme ce que tout le monde sait, mais qu'on passe sous silence au nom du 'politiquement correct' : le crime gitan existe, et prolifère même en Hongrie. Et cela il faut l'empêcher par des actions fortes. Parce que le Jobbik dit cela, il est qualifié d'extrémiste par ceux-là mêmes qui à travers leurs politiques économiques extrêmement néolibérales ont mené à une telle diminution des emplois disponibles que les générations futures de gitans peuvent de moins en moins considérer l'emploi comme moyen de subsistance, alors qu'avec la création de la catégorie erronée/menteuse de 'criminalité de survie' ils cautionnent moralement plusieurs formes de criminalité » (traduction personnelle) (Jobbik 2010, 40).

Une annonce du Jobbik en 2011 continue à exploiter ce sujet en établissant que le 'piège démographique' est l'un des trois grands problèmes auxquels la Hongrie fait face à l'époque. Le Jobbik entend par 'piège démographique' les risques associés à la baisse du

taux de fécondité national comparativement à l'augmentation du taux de fécondité des Roms⁸².

La Proclamation de principes du Jobbik ne reprend pas explicitement le terme de 'crime gitan', car le Jobbik devient plus indirect dans ses attaques contre la communauté Rom, en critiquant plutôt les 'politiques Roms' étatiques intégrationnistes⁸³.

L'une des solutions dans le programme électoral de 2018 du Jobbik pour améliorer la situation des Roms consiste en la mise en place d'un réseau d'écoles-pensionnats qui permettrait de 'socialiser' les couches sociales marginalisées des communautés Roms, c'est-à-dire de leur apprendre à étudier et à travailler, et de leur donner une éducation 'convenable' « *tisztességes* » (Jobbik 2018a, 34).

Le recoupement de ces divers points de vue du Jobbik permet de constater l'évolution du vocabulaire utilisé à l'encontre des Roms et du sous-texte relié à la 'menace Rom'. Les écrits du Jobbik de 2010-2011 offrent une vision alarmiste et xénophobe des Roms, en mettant l'accent sur le crime gitan et l'assimilation des Roms à une classe sociale de 'criminels potentiels'. En 2018 par contre, le Jobbik décrit les Roms à la fois comme des

⁸² Le Jobbik affirme dans la déclaration des principes que : « Le problème n'est pas la naissance d'enfants Roms mais qu'il n'y a pas de contexte social ou culturel encadrant ces naissances. Ces familles élèvent des criminels potentiels, des assistés sociaux potentiels. En ce moment les enfants gitans ont trois avenues de vie potentielles. L'une, de vivre aux crochets de l'aide sociale, l'autre de gagner leur vie/survivre en élevant leurs enfants, la troisième, est de devenir un criminel. Dans le pire des cas, ils combinent les trois » (traduction personnelle) (Jobbik 2017).

⁸³ D'après le programme électoral de 2018 du Jobbik : « Les problèmes sociaux domestiques ont aussi un segment ethnique incontestablement délaissé, à savoir la question reliée à la dimension de la communauté Rom. [...] On voit clairement que les tentatives gouvernementales, se soldant le plus souvent par de l'aide sociale, n'ont pas obtenu de résultats, au point que les communautés Roms ont été poussées vers encore plus de misère et d'absence d'opportunités/perspectives d'amélioration. Il faut le dire : les presque trois décennies précédentes de politique Rom basée sur l'aide sociale et la discrimination positive a échoué – alors que de ces 'projets', une certaine 'élite' s'est enrichie » (Jobbik 2018a, 61).

segments marginaux de la société hongroise, et comme des groupes ne méritant pas de faire partie de la classe moyenne hongroise. Si les Roms ne sont plus traités explicitement de criminels, le Jobbik rejette la responsabilité des conditions de vie des Roms sur les Roms eux-mêmes. Les types de politiques sociales envisagées se rapprochent des principes des premières ‘politiques Roms’ absolutistes du 18^{ème} siècle, qui considéraient que les Roms étaient à la fois responsables de leur propre situation et incapables de ‘s’en sortir’ sans l’aide étatique. La solution du Jobbik, comme quelques siècles auparavant, consiste en des politiques assimilationnistes visant l’effacement social des Roms.

Le programme électoral du Fidesz de 2010 ne parle que très peu des Roms, et de manière indirecte. Néanmoins, il comprend une section intitulée « l’égalité devant à loi » qui véhicule implicitement des stéréotypes et des préjugés négatifs concernant les Roms. Le Fidesz y affirme que les Hongrois ont perdu confiance en leur État et en leur gouvernement (le MSZP à ce moment-là), et que le prochain gouvernement doit s’assurer du respect du principe selon lequel rien ni personne n’est au-dessus de la loi. Cette section du programme souligne qu’une Hongrie forte est une Hongrie qui punit plus fortement les personnes qui contreviennent à ses lois. Le texte fait allusion aux Roms sans les nommer pour autant :

« Plusieurs pensent que leur situation sociale les exonère de respecter les lois. Nous n’acceptons jamais cela. Nous pensons qu’il ne peut exister de criminalité de survie, personne ne peut se placer en dehors des lois sur base de sa situation financière. [...] » (traduction personnelle) (Fidesz 2010, 52).

L’antitsiganisme, considéré sous l’angle des idéologies, des mythes, des discours et des stéréotypes est bien présent dans l’imaginaire social et politique hongrois. La discrimination et l’exclusion sociale font aussi partie de l’antitsiganisme, en ce qu’ils

entretiennent une relation réciproque avec les préjugés et les idéologies anti-Roms : la discrimination et l'exclusion se justifient par de les préjugés et les idéologies anti-Roms, et les nourrissent en retour en leur fournissant des preuves de leur bien-fondé.

III. L'antitsiganisme comme néoracisme et ses effets sur le nationalisme hongrois

La relation de réciprocité entre l'idéologie anti-Rom, le nationalisme, les discriminations envers les Roms, et leur exclusion sociale, engendre le cercle vicieux de l'antitsiganisme en Hongrie. Nous revenons sur le caractère néoraciste de l'antitsiganisme hongrois contemporain et ses effets sur le nationalisme hongrois actuel.

1. L'antitsiganisme comme néoracisme

Cet antitsiganisme hongrois postsocialiste peut être qualifié de néoracisme puisque chacun des acteurs mentionnés (les deux partis politiques, les milices, et la population générale) utilisent un argumentaire néoraciste qui légitime les relations de pouvoir inégales entre Roms et non-Roms que mettent en place la discrimination et l'exclusion sociale.

Les partis politiques du Fidesz et du Jobbik, les milices d'extrême droite, et la population non-Rom utilisent peu de référence à une race Rom. Le Fidesz et le Jobbik ont rédigé leurs programmes en termes généraux, souvent positifs, et mentionnent peu les Roms de manière explicite. Il peut alors sembler exagéré de les décrire comme racistes.

Cependant, ces programmes appliquent les codes du néoracisme, en l'occurrence la valorisation et la protection de la culture hongroise, l'absence de mention directe de racisme ou des termes de race ou des Roms, l'inclusion de vocabulaire biologique ou

héréditaire concernant les caractéristiques négatives ou dangereuses des autres cultures, ainsi qu'un discours universaliste sur les droits de l'homme et l'État de Droit.

Le thème de la supériorité hiérarchique de la culture hongroise se retrouve en filigrane dans les programmes politiques du Fidesz et du Jobbik. En effet, les programmes décrivent la société idéale à atteindre avec des références à la culture, aux traditions, et aux valeurs nationales hongroises. De plus, les programmes du Jobbik et du Fidesz contiennent des références (explicites chez le Jobbik, implicites chez le Fidesz) quant à la manière dont les personnes n'ayant pas un mode de vie conforme à celui de la majorité hongroise doivent être exclus, réformés, ou assimilés à la culture dominante hongroise de manière à obtenir une homogénéité constitutive de sécurité existentielle culturelle (Vidra et Fox 2014; Matache 2017). Le vocabulaire culturel permet alors de masquer les politiques racistes visant à établir la supériorité d'une culture, et à stigmatiser et exclure les non-membres.

Les programmes du Fidesz et du Jobbik mettent aussi l'accent sur l'importance du respect du droit et de l'ordre, de l'égalité, et de la sécurité pour justifier indirectement le traitement défavorable des Roms dans la société hongroise. Avec de tels discours, ces partis contournent les attaques des antiracistes et se présentent en tant que défenseurs de l'État de Droit contre la criminalité (Rom).

Les études sur l'opinion des non-Roms envers les Roms soulignent le contenu néoraciste des préjugés et des jugements de valeur envers les Roms. Les représentations sociales des Roms, telles le Rom criminel, illettré, mendiant, ou paresseux, renforcent l'idée que les Roms sont différents traditionnellement et 'par nature' des non-Roms. L'antitsiganisme

porte en son sein un ensemble de croyances et de jugements de valeurs permettant aux individus et à la société d'en dégager une source de pouvoir lors des relations Roms-non-Roms et Roms-structures sociales et étatiques. Ainsi, le racisme anti-Rom s'appuie sur une idéologie qui évite les références raciales tout en naturalisant les différences culturelles ou de 'mode de vie' pour engendrer des relations sociales hiérarchiques et des états de fait d'exclusion sociale des Roms en Hongrie.

Les discours politiques ainsi que les croyances populaires qui légitiment les techniques de marginalisation représentent le mécanisme de problématisation décrit par Essed. Ils permettent au groupe majoritaire de se conforter dans ses préjugés antitsiganistes et de remettre en question la légitimité de toute réfutation venant des Roms. Les sondages sur les perceptions démontrent que les croyances des non-Roms délégitiment implicitement le droit à l'égalité et à la parole des Roms puisque les participants non-Roms décrivent les Roms en termes principalement infériorisants, dégradants, et généralisants.

Il en résulte que les Roms doivent composer avec ces images ou identités publiques imposées et essentialisées de l'extérieur : ils deviennent vulnérables à une intériorisation de cette identité et font face au défi de la (re)définition de leurs identités de groupe (Bergen 2016). Horvath présente comment les non-Roms ont le pouvoir de définir une situation ou une personne comme Rom ou 'romanisée' (dans le sens où elle est devenue Rom), et comment les Roms doivent composer avec une 'double présence' :

« Our informants experienced their presence in the village mainly in terms of orienting themselves to the mainstream, covering up, disciplining the self and one's peers. But at the same time, and in parallel to this work of disguise, there was a constant exchange, amongst themselves of hidden glances, winks, and acknowledgment of simulation. We observed a kind of double presence, in

which Gypsiness was an object which was covered up but which could, at any time, be revealed to be present by a distanced or external glance on the situation. So we noticed both huge efforts to meet the expectations of the Hungarian environment and an extremely ironical attitude to the meanings attributed by this environment » (Horvath 2012, 124).

Fosztó décrit quant à lui l'existence et le fonctionnement d'un 'ordre d'interaction' dégradant établi entre Roms et non-Roms dans un village Roumain à majorité ethnique hongroise, règlementant la distinction physique et géographique ainsi que les formalités des relations (tel que l'obligation pour les Roms de saluer en premier les non-Roms avec certaines formules de politesse et un vouvoiement, alors que les non-Roms répondent de manière informelle et en tutoyant les Roms) qui permettent de discerner le statut inférieur des Roms sur l'échelle sociale villageoise, équivalent au statut des enfants (Fosztó 2003).

Les milices d'extrême droite contribuent aussi à l'antitsiganisme néoraciste car ils mettent en pratique les discours et les valeurs néoracistes des partis politiques et de la population. Malgré le caractère théâtral de leurs actions, les milices ont réussi à inscrire leur présence dans le quotidien des Roms et des non-Roms. Le rappel quotidien de leur existence et de leurs actes a pour effet de confiner/contenir les Roms, c'est-à-dire de pratiquer la séparation et l'infériorisation entre Roms et non-Roms (Essed 1991). Que ce soit des actes d'agression verbale ou physique, de la condescendance, ou des pressions d'assimilation ou d'effacement, les démonstrations de force des milices visent à endiguer toute opposition des Roms.

Ainsi, l'antitsiganisme est un système auto-justifiant qui rabaisse les Roms et refuse leur traitement égal ou leur participation égale à la vie sociopolitique et économique hongroise. Plus les Roms sont vus comme au bas de l'échelle sociale, moins ils sont considérés

comme ayant de la valeur et du pouvoir social, ce qui résulte en un cercle vicieux qui mène à l'exclusion sociale, c'est-à-dire au refus de considérer les Roms comme faisant partie du système social. La hiérarchie sociale et l'exclusion sociale, qui fixent les statuts et les relations de pouvoir, entretiennent les représentations dominantes des Roms en les excluant de la participation aux discours et sphères de pouvoir qui les définissent (Thornton 2014).

Les Roms sont à risque d'une méta-exclusion, où l'exclusion hors des sphères de pouvoir est tellement enracinée que même la définition de leur identité devient hors de leur contrôle :

« Broadly speaking, Roma communities do not participate in the public representation of their political identity which means that dominant discourses continue to centre on the supposed 'difference' of Roma communities: Roma are nomadic, criminal, deviant, etc. This difference and the relative absence of a Roma voice through formal representation, allows processes of stigmatization to continue» (McGarry 2014, 770).

Le cercle vicieux de l'exclusion sociale implique des relations de pouvoir à sens unique entre Roms et non-Roms, et l'absence de pouvoir des Roms (Thornton 2014). La discrimination et l'exclusion sociale permettent aux Roms uniquement de subir et non de décider de leur sort ou de participer à la société.

2. Les effets universalistes et particularistes de l'antitsiganisme sur le nationalisme hongrois

Dans la deuxième section du chapitre, nous avons examiné comment des acteurs du nationalisme sont également des acteurs de néoracisme. Il semble que le racisme anti-

Rom hongrois qui existe depuis plusieurs siècles se soit exacerbé en réaction à des faits divers récents. Néanmoins, il a été également nourri par la résurgence du nationalisme.

Nous avons proposé que le néoracisme contribue à un excès d'universalisme du nationalisme car il homogénéise la population nationale et la rend aveugle à la présence de la différence (proposition 4). Force est de constater que la situation en Hongrie contemporaine semble suggérer un portrait plus complexe de la relation entre néoracisme et nationalisme : le néoracisme pousse à l'excès les tendances universalistes et particularistes du nationalisme hongrois, qui pourrait alors être qualifié de néonationalisme (la forme de nationalisme dont les deux tendances de particularisme et d'universalisme sont exacerbées par le néo-racisme). Le néoracisme anti-Rom semble ici renforcer à la fois les tendances universalistes et particularistes du nationalisme hongrois : si l'imposition d'une définition universaliste de la nation et l'exclusion des groupes ne pouvant/voulant s'y conformer ne sont pas suffisantes pour masquer la différence, un nationalisme particulariste plus agressif se développe (comme le cas des milices) pour détruire la menace existentielle que représente la présence de l'altérité. Cette interprétation de la relation étroite entre nationalisme et racisme anti-Rom permet d'expliquer comment ces phénomènes sociaux pervasifs affectent l'immobilité sociale et l'absence de pouvoir social des Roms, et comment ils augmentent la peur des Roms et l'intensité des mesures prises à leur contre.

Il ne peut y avoir de lecture simple ou unidirectionnelle de la relation entre le racisme et le nationalisme. Le racisme anti-Rom est un produit du contexte social et du nationalisme culturel-traditionnel hongrois. Il est également un moteur de ce même nationalisme. Les

exemples des deux partis politiques et des milices reflètent bien cette ambiguïté : le 'nous' national est décrit en termes positifs, universalistes, inclusifs; la différence culturelle est acceptée tant qu'elle reste séparée du 'nous' ou invisible; mais la visibilité de la présence interne de la différence devient une menace existentielle. Le néonationalisme peut donc être utilisé pour qualifier l'exacerbation des tendances contradictoire d'universalisme et de particularisme du nationalisme par le néoracisme.

Chapitre six : Les lois hongroises de traitement égal et de droit des nationalités : effets conjoints de néoracisme et de (néo-)nationalisme

Le chapitre actuel explore plus en profondeur la relation d'excès entre néoracisme et nationalisme. Nous abordons également l'argument de Balibar selon lequel l'universalisme et l'égalitarisme du droit ne peuvent engendrer l'égalité et contrer le racisme. Par l'analyse des législations hongroises relatives au traitement égal et aux droits des nationalités, nous mettons en lumière comment les termes universels des deux lois renforcent les liens entre nationalisme et néoracisme, et perpétuent la discrimination anti-Rom en Hongrie contemporaine.

I. Le droit à l'égalité et l'impact sur les Roms de Hongrie

Dans cette section, nous exposons en premier l'évolution de la protection constitutionnelle et législative du principe d'égalité. Ensuite, nous étudions la manière dont l'Autorité de traitement égal traite les plaintes de discrimination soumises par des personnes Roms.

1. Évolution du droit à l'égalité en Hongrie

Entre 1989 et la période d'accession de la Hongrie à l'Union Européenne, la constitution contient le seul instrument de protection contre la discrimination en droit hongrois. Elle a connu des modifications législatives et constitutionnelles successives dont ont résulté des défis quant à sa mise en œuvre, mais aussi l'institution de l'Autorité de traitement égal (ATE).

1.1. Le droit à l'égalité dans la constitution et la législation de 1989 à 2011

La constitution de 1989 consacre le principe d'égalité, en affirmant à l'article 70/A que :

« (1) La République de Hongrie garantit à toutes les personnes sur son territoire les droits humains et civils, sans distinction/discrimination aucune, à savoir la race, la couleur, le genre, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine sociale ou nationale, la fortune, la naissance, ou en raison de toute autre distinction.

(2) La loi punit sévèrement toute distinction défavorable envers les personnes sur base du paragraphe (1).

(3) La République de Hongrie aide la mise en place de l'égalité de droits avec des mesures visant l'éradication de la discrimination. » (traduction personnelle) (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 1989).

Si la constitution de 1989 établit que le principe de non-discrimination ne s'applique qu'aux droits humains et aux droits civils, la Cour Constitutionnelle élargit cependant le champ d'application de l'article 70/A à l'ensemble du droit hongrois (Alkotmánybíróság (Cour Constitutionnelle) 1992). L'article 70/A (1) énumère les critères sur base desquels la discrimination est interdite. La liste ne comprend pas explicitement l'origine ethnique ou l'appartenance à une minorité, mais ces situations sont couvertes de manière implicite par le caractère non-exhaustif de la liste.

La Hongrie est membre du Conseil de l'Europe depuis le 6 novembre 1990, date à laquelle elle ratifie également CSDH. Durant le processus d'accession à l'Union Européenne, la Hongrie transpose en 2003 en droit hongrois les deux directives de 2000 relatives à l'interdiction de la discrimination ethnique et raciale et à l'interdiction de la discrimination à l'emploi, de manière à remplir les conditions quant aux acquis communautaires. En conformité avec le droit de l'UE, la Hongrie adopte la loi CXXV de 2003 relative au

traitement égal et à l'avancement de l'égalité des chances (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2003).

La loi de 2003 va plus loin que la constitution de 1989 et les directives concernant les motifs protégés sur base desquels la discrimination est interdite. En effet, l'article 8 de la loi de 2003 donne une liste plus longue de motifs expressément protégés, et reprend la terminologie de la constitution, permettant de considérer cette liste comme non-exhaustive.

Cependant, les définitions de la discrimination contenues dans cette loi ne recourent pas complètement les définitions des directives. Les articles 2 des directives de 2000 interdisent la discrimination directe, indirecte, le harcèlement et « tout comportement consistant à enjoindre à quiconque de pratiquer une discrimination » (L'Union européenne 2000a; 2000b). En revanche, l'article 7 de la loi de 2003 établit qu'il y a violation du traitement égal dans les cas de distinction défavorable directe⁸⁴, de distinction défavorable indirecte, de harcèlement, de ségrégation illégale, de représailles, et d'ordre d'exécuter une de ces formes de discrimination. La loi de 2003, en utilisant le terme 'ordre d'exécuter' limite le champ d'application matériel de cette loi, puisque les situations de discrimination par association, d'aide à autrui à discriminer, et d'incitation à la discrimination ne sont pas explicitement nommées et ne tombent pas exactement sous la notion 'd'ordre'⁸⁵. De plus, la loi de 2003 ne s'harmonise pas totalement avec le droit

⁸⁴ Nous utilisons ici la traduction littérale du vocabulaire hongrois, et 'distinction défavorable' peut être alors comprise comme l'équivalent du 'traitement défavorable' ou de 'discrimination'.

⁸⁵ L'article 21 de la loi de 2003, qui concerne le domaine de l'emploi et du travail, mentionne que l'intention de discriminer représente une violation du traitement égal. Puisque le législateur a fait l'effort de signifier de manière explicite l'interdiction de l'intention de discrimination dans ce domaine précis, il peut être en

européen, car le droit européen a délaissé le critère d'intentionnalité au profit des critères de traitement ou d'effet discriminatoire pour déterminer l'existence d'une discrimination. La loi de 2003 comporte le risque d'une application restrictive, permettant à certaines formes plus discrètes (au niveau de l'intention et des effets) de discrimination de passer inaperçues – et impunies.

1.2. Droit à l'égalité dans la constitution et la législation à partir de 2011

La nouvelle constitution de 2011 modifie la portée du droit au traitement égal que garantit la constitution de 1989. L'article XV (1) de la constitution de 2011 affirme l'égalité de tous devant la loi. L'article XV (2) reprend l'interdiction de discriminer et la liste non-exhaustive des motifs protégés. De plus, l'article XV (4) reconnaît la possibilité pour l'État de mettre en place des mesures spéciales d'action positive en vue d'atteindre l'égalité des chances⁸⁶. L'article XV (5) édicte enfin que « la Hongrie protège par des mesures spéciales les familles, les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant avec une incapacité » (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011a).

Une interprétation stricte de cet article, et en particulier du dernier paragraphe, implique que seuls les motifs protégés de la liste du paragraphe (5) peuvent justifier la mise en place de mesures d'action positive (ou 'mesures spéciales'). Kovács estime cependant que cette interprétation littérale est trop restrictive. Elle ajoute qu'il faut prendre en compte la jurisprudence datant d'avant 2011 et l'esprit de la loi, pour en venir à une interprétation

déduit qu'à moins d'une interdiction explicite, l'intention de discriminer ne constitue pas une discrimination selon l'article 7 (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2003; ECRI 2015).

⁸⁶ Alors que l'article 70/A (3) de la constitution de 1989 ne mentionnait que l'égalité des droits comme objectif des mesures de discrimination positive.

large qui n'interdit pas les mesures d'action positive pour des groupes tels les Roms, qui ne sont pas cités explicitement au paragraphe (5) mais qui subissent également des désavantages sociaux manifestes (Kovács 2012)⁸⁷.

En 2013, une proposition de modification de la loi de 2003 relative au traitement égal et à l'avancement de l'égalité des chances suscite des inquiétudes parmi la société civile. La proposition de loi visait à modifier l'article 11 de la loi de 2003 pour que les mesures visant l'élimination de l'inégalité d'opportunité de groupes sociaux et les mesures de 'rattrapage social' ne violent pas le principe d'égalité de traitement (Kádár 2014; G. A. Tóth 2012; Navracsics 2013). Les ONG craignaient que cette modification n'ouvre la porte à la ségrégation des jeunes Roms à l'école, sous couvert de leur placement dans des 'classes de rattrapage'. Vu les critiques sur l'impact négatif démesuré potentiel de l'amendement sur la communauté Rom, le parlement abandonne la modification et l'article 11 de la loi de 2003 demeure intact (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2013).

Actuellement, la loi de 2003 a bonne réputation et est « largement perçue comme un bon instrument » (ECRI 2015; Wrench, Roosblad, et Kraal 2009; Sleeper 2001). D'autres législations telles que le code civil et des lois sectorielles incluent des dispositions d'interdiction de la discrimination, ce qui mène à une « forte cohérence au sein du système » législatif hongrois (Kádár 2016, 13).

⁸⁷ L'Ombudsman des minorités nationales et ethniques a également considéré cet amendement constitutionnel comme une « diminution significative des droits des minorités » (Alapvető Jogok Biztosának Hivatala (Ombudsman parlementaire) 2013, 25-26).

1.3. Les institutions chargées du respect de l'égalité en Hongrie

En Hongrie, de multiples avenues judiciaires et administratives existent pour soumettre une plainte de discrimination. Des procédures judiciaires peuvent être enclenchées devant les tribunaux civils ou les tribunaux du travail. Des procédures administratives peuvent être intentées devant l'ATE, devant l'ombudsman parlementaire, devant l'Autorité de délits mineurs, ou encore devant l'Autorité de protection du consommateur. Ajoutons que des procédures de conciliation ou de médiation peuvent avoir lieu devant le commissaire aux droits à l'éducation, devant l'ombudsman adjoint à la protection des droits des nationalités, ou devant l'ATE. Pour éviter les dédoublements de dossiers, les lois établissent les compétences, les priorités et des canaux de communication entre ces différents organes, leur permettant ainsi de partager les dossiers intentés ainsi que les décisions prises par chacun. La victime détient néanmoins le choix final de l'instance si plusieurs ont une compétence concurrente (Kádár 2018).

Conformément aux directives européennes de 2000 qui requièrent des États membres la création d'organismes administratifs indépendants pour le traitement des plaintes de discrimination (L'Union européenne 2000a; 2000b), l'État hongrois met sur pied l'ATE en 2005. L'ATE est une institution administrative avec des pouvoirs quasi-judiciaires d'enquête et de prise de décision. Au-delà de l'obligation de l'ATE d'enquêter sur les cas de discrimination qui lui sont soumis, quel que soit le domaine et le motif protégé, l'ATE a le pouvoir d'établir des sanctions telles que la cessation du comportement discriminatoire, l'interdiction du comportement discriminatoire, la publication de la décision (sans inclure de données personnelles), et/ou une amende (article 17)

(Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2003). Par contre, si la victime désire obtenir des dommages suite à des pertes financières dues à la discrimination, elle devra tenter une action devant un tribunal civil.

2. Analyse de la jurisprudence de l'ATE concernant les plaignants Roms.

La recension des dossiers soumis par des personnes Roms à l'ATE permet de mettre en évidence certains effets et limites du droit au traitement égal concernant la discrimination subie par les Roms de Hongrie.

2.1. Les données disponibles concernant les dossiers de l'ATE

Les tableaux ci-dessous présentent les données disponibles concernant les plaintes et les décisions de l'ATE dans des dossiers impliquant des personnes Roms au cours des 15 dernières années. La recension des dossiers intentés à l'ATE par les personnes Roms qui affirment avoir subi de la discrimination entre 2005 et 2018 permet d'obtenir un portrait général de l'ampleur et de la diversité de la discrimination subie par les personnes Roms en Hongrie.

Nous classons les dossiers selon les critères disponibles dans la base de données de l'ATE : les motifs de discrimination invoqués par les plaignants Roms, les types de décisions prises, les types de discriminations établies, et les domaines dans lesquels les discriminations ont eu lieu. Lors de la collecte de données en 2019, tous les résumés des situations étaient disponibles (en hongrois et en anglais) sur le site web de l'ATE, ainsi que le résultat du dossier.

TABLEAU 2: DOSSIERS OUVERTS PAR L'AUTORITÉ DE TRAITEMENT ÉGAL DE HONGRIE

Période: de 2005 à 2018

Motifs protégés potentiellement invoqués par des personnes Roms

Année	Appartenance nationale		Nationalité		Couleur de peau		Langue maternelle		Appartenance raciale		Appartenance sociale		Discrimination multiple	
	Nombre dossiers ouverts	Nombre dossiers personnes Roms	Nombre dossiers ouverts	Nombre dossiers personnes Roms	Nombre dossiers ouverts	Nombre dossiers personnes Roms	Nombre dossiers ouverts	Nombre dossiers personnes Roms	Nombre dossiers ouverts	Nombre dossiers personnes Roms	Nbre dossiers ouverts	Nbre dossiers pers Roms	Nbre dossiers ouverts	Nbre dossiers pers Roms
2005	12	12												
2006	24	23	1	0	1	0	1	0						
2007	16	16			2	1	1	0						
2008	12	12												
2009	17	16												
2010	13	12			1	0								
2011	11	11	1	0										
2012	7	6												
2013	7	7												
2014	6	6							1	0				
2015	13	13												
2016	7	7			2	0								
2017	0	0	2	2										
2018	3	3			1	0	1	0						
Total	148	144	4	2	7	1	3	0	1	0	0	0	0	0
Total dossiers ouverts:	163													
Total dossiers Roms:	147													

Informations disponibles au 1er décembre 2018 sur <http://www.egyenlobanasmod.hu/hu/jogesetek>

Les cases ne contenant aucune donnée signifient qu'aucune donnée n'était disponible pour cette année et ce motif protégé-là dans la base de données.

Année	TABLEAU 3 : TYPES DE RÉSULTAT OBTENU POUR LES DOSSIERS ROMS OUVERTS PAR L'AUTORITÉ DE TRAITEMENT ÉGAL DE HONGRIE								
	Période: de 2005 à 2018								
	Selon les motifs protégés invoqués par des personnes Roms								
	Appartenance nationale			Nationalité			Couleur de peau		
	Rejet du dossier	Violation établie	Accord entre parties	Rejet du dossier	Violation établie	Accord entre parties	Rejet du dossier	Violation établie	Accord entre parties
2005	7	2	3						
2006	13	3	7	0	0	0	0	0	0
2007	9	7	0				0	1	0
2008	8	2	2						
2009	5	5	6						
2010	2	5	5				0	0	0
2011	3	5	3	0	0	0			
2012	0	3	3						
2013	1	3	3						
2014	0	3	3						
2015	0	8	5						
2016	0	4	3				0	0	0
2017				0	1	1			
2018	0	2	1				0	0	0
Total	48	52	44	0	1	1	0	1	0
Total complet	147								

Informations disponibles au 1er décembre 2018 sur <http://www.egyenlobanasmod.hu/hu/jogesetek>

Les cases ne contenant aucune donnée signifient qu'aucune donnée n'était disponible pour cette année et ce motif protégé-là dans la base de données.

Année	TABLEAU 4: DOMAINES DE DISCRIMINATION DES DOSSIERS ROMS OUVERTS PAR L'AUTORITÉ DE TRAITEMENT ÉGAL DE HONGRIE																			
	Période: de 2005 à 2018																			
	Selon les motifs protégés invoqués par des personnes Roms																			
	Appartenance nationale							Nationalité							Couleur de peau					
Emploi	Éduc.	Services	Serv. public	Sécurité sociale	Mesures admn.	Autre, logement, santé	Emploi	Éduc.	Services	Serv. public	Sécurité sociale	Mesures admn.	Autre, logement, santé	Emploi	Éduc.	Services	Serv. public	Sécurité sociale	Mesures admn.	Autre, logement, santé
2005	6	2	2	2																
2006	6	1	8	1	3	2	1													
2007	5	1	6	2										1						
2008	3		4	2	2	1														
2009	2	4	6	7			3													
2010	4	3	2	4			3													
2011	1	2	6	2			2													
2012	1	1	2			2														
2013	3	1	3																	
2014	1		4			1														
2015	4	1	4			1	2													
2016	3		1	1	1	1														
2017								1			1									
2018			3																	
Total	39	16	51	21	6	8	11	1	0	0	1	0	0		1					
Total complet	154																			

Informations disponibles au 1er décembre 2018 sur <http://www.egyenlobanasmod.hu/hu/jogesetek>

Les cases ne contenant aucune donnée signifient qu'aucune donnée n'était disponible pour cette année et ce motif protégé-là dans la base de données

Année	TABLEAU 5.1 : TYPE DE DISCRIMINATION CONFIRMÉE PAR LES DÉCISIONS RENDUES PAR L'ATE														
	Période:de 2005 à 2012														
	Dans tous les dossiers concernant les Roms reçus par l'ATE														
	Appartenance nationale					Nationalité					Couleur de peau				
	Décisions établissant la discr.	Discrimination directe	Discrimination indirecte	Ségrégation	Harcèlement	Décisions établissant la discr.	Discr. directe	Discr. indirecte	Ségrég.	Harcèl.	Décisions établissant la discr.	Discr. directe	Discr. indirecte	Ségrég.	Harcèl.
2005	2		2 (services)												
2006	3	3 (2 emploi, 1 services)													
2007	7	5 (3 emploi, 2 services)		1 (service public/ éducation)	1 (service public)					1	1 (emploi)				
2008	2	2 (1 services, 1 emploi)													
2009	5	2 (2 services)	1 (service public/ éducation)		2 (1 service public/ éduc., 1 service public)										
2010	5	4 (2 services, 1 emploi, 1 service public/ éduc.)			1 (santé)										
2011	5	4 (services)			1 (service public/ éducation)										
2012	3	3 (2 services, 1 emploi)													

Informations disponibles au 1er décembre 2018 sur <http://www.egyenlobanasmod.hu/hu/jogesetek>

Les cases ne contenant aucune donnée signifient qu'aucune donnée n'était disponible pour cette année et ce motif protégé-là dans la base de données.

TABLEAU 5.2: SUITE: TYPE DE DISCRIMINATION CONFIRMÉE PAR LES DÉCISIONS RENDUES PAR L'ATE															
Période:de 2013 à 2018															
Dans tous les dossiers concernant les Roms reçus par l'ATE															
Année	Appartenance nationale					Nationalité					Couleur de peau				
	Décisions établissant la discr.	Discrimination directe	Discrimination indirecte	Ségrégation	Harcèlement	Décisions établissant la discr.	Discr. directe	Discr. indirecte	Ségrég.	Harcèl.	Décisions établissant la discr.	Discr. directe	Discr. indirecte	Ségrég.	Harcèl.
2013	3	2 (1 emploi, 1 services)			1 (service public/ éduc.)										
2014	3	2 (1 services, 1 mesure admin.)			1 (emploi)										
2015	8	5 (2 services, 3 emplois)	1 (logement)		2 (1 logement, 1 autre)										
2016	4				4 (1 service public, 1 emploi, 1 mesure admin., 1 service social)										
2017						1	1 (serv. Pub.)								
2018	2	2 (2 services)													
Total	52	34	4	1	13	1	1				1	1			
Total complet	54														

Informations disponibles au 1er décembre 2018 sur <http://www.egyenlobanasmod.hu/hu/jogesetek>

Les cases ne contenant aucune donnée signifient qu'aucune donnée n'était disponible pour cette année et ce motif protégé-là dans la base de données.

2.2. Discussion des tableaux

Le tableau 1 représente le nombre de dossiers soumis par des personnes Roms à l'ATE entre 2005 et 2018 et les différents motifs de discrimination invoqués (et potentiellement invocables en matière de racisme) par des personnes Roms. En tout, sur 163 dossiers, 147 dossiers ont été soumis à l'ATE par des personnes Roms alléguant une discrimination, et la grande majorité des dossiers (144 sur 147 dossiers) a été soumise sur base du motif protégé de l'appartenance nationale⁸⁸. Les Roms n'ont pas soumis de plainte en discrimination sur base des motifs de la langue maternelle, de l'appartenance raciale ou sociale, ni de plainte de discrimination multiple durant la période étudiée. Deux constatations découlent de ces informations. D'une part, les critères utilisés par les Roms pour déterminer les atteintes à leur identité ou leur dignité relèvent principalement de la nationalité/ethnicité. D'autre part, les lois de 1993 et de 2011 relatives aux droits des minorités/nationalités⁸⁹ ont un impact sur les Roms, en canalisant les revendications la violation de droits des Roms à travers l'utilisation du motif de l'appartenance nationale.

Concernant le nombre de dossier soumis à l'ATE (147 dossiers en 13 ans), la FRA rapporte qu'en Europe, environ 30% des personnes membres d'une minorité subissent de la discrimination, mais que seule une personne sur huit le signale. Pour les Roms de Hongrie, le rapport du FRA affirme que 40% des répondants de la minorité Rom ont affirmé avoir été discriminé sur base de leur origine ethnique, leur couleur de peau, ou

⁸⁸ Avant 2011, deux catégories séparées existaient, l'appartenance ethnique et l'appartenance nationale. La section suivante développe cette situation.

⁸⁹ La section suivante analyse l'évolution législative du droit des minorités (1993) puis des nationalités (2011).

leur âge au cours des 5 années précédentes, et 21% au cours des 12 mois précédant l'enquête. Pourtant, seul 6% des personnes Roms ayant vécu de la discrimination s'en plaignent aux autorités (FRA 2017, 27-31). Ces données indiquent que faire reposer sur les épaules de la victime d'une discrimination la responsabilité des poursuites judiciaires ou administratives ne mène pas à des taux élevés de signalement de cas de discrimination. La combinaison des statistiques de la FRA et des chiffres du recensement de population hongrois de 2011 suggère que ce processus de plainte aux autorités est sous-utilisé en Hongrie. En effet, approximativement 315 000 Roms vivent en Hongrie (Hungarian Central Statistical Office s. d.). Si 21% ont subi de la discrimination au cours de l'année 2011, cela représente environ 66150 personnes. Si seulement 6% d'entre eux ont soumis une plainte en discrimination, cela représente 3969 personnes. Ce nombre est bien plus élevé que les 23 cas recensés par l'ATE pour l'année 2011. Bien que le rapport du FRA se base sur des sondages à grande échelle à travers divers États européens, alors que l'ATE offre des données basées sur des décisions administratives, l'ampleur de l'écart ne semble difficilement justifiable.

L'on peut s'interroger sur l'écart qui existe entre le nombre de personnes affirmant avoir subi de la discrimination, et le nombre de plaintes soumises de manière formelle aux institutions compétentes. L'ATE et l'institution de l'Ombudsman ont d'ailleurs souligné effectuer des efforts de sensibilisation de la population aux possibilités et procédures pour soumettre des plaintes en discrimination (Alapvető Jogok Biztosának Hivatala (Ombudsman parlementaire) 2018; Egyenlőbànàsmód Hatosag (ATE) 2017; 2019). Une explication pourrait être que les victimes de discrimination ne deviennent pas actrices de

la lutte contre la discrimination. En effet, malgré les tentatives de simplification procédurale, les législations de non-discrimination ne garantissent pas aux victimes un accès facile à la justice ou à la protection ou l'augmentation significative de leurs droits, de leurs libertés, et de leur autonomie (Makkonen 2012).

Le tableau 2 représente les types de décisions rendues par l'ATE dans le cadre des 147 dossiers de discrimination soumis par des personnes Roms. Nous ne repreneons que les trois motifs protégés selon lesquels les plaintes de discrimination ont été soumises par des personnes Roms. Ce tableau expose la spécificité de l'ATE, qui peut rejeter l'examen de plaintes en discrimination, établir la violation de la législation de traitement égal, ou encore accepter la conclusion des dossiers par une entente mutuelle entre les parties. Nous constatons une distribution similaire entre les trois types de conclusion des dossiers (48 rejets, 54 décisions de violation de la législation de non-discrimination, et 45 accords entre parties). Le fait que presque un tiers des dossiers soumis à l'ATE se termine par un accord entre parties met en évidence la proactivité de l'institution à chercher le dialogue et la résolution du conflit entre les parties, plutôt qu'une approche exclusivement légaliste-juridique⁹⁰.

Le tableau 3 indique les domaines dans lesquels l'ATE établit l'existence de discrimination⁹¹. Les domaines dans lesquels l'ATE reconnaît le plus de discriminations

⁹⁰ Il serait intéressant de mener une future étude sur la manière dont les accords entre parties sont obtenus, pour savoir quel est le rôle du juge et si un processus de résolution de conflit spécifique est suivi.

⁹¹ L'ATE ne recense le type de discrimination même lorsque le dossier résulte en un accord à l'amiable ou un rejet de dossier qu'à partir de 2014. Pour maintenir la cohérence des résultats, nous ne présentons ici que les domaines dans lesquels des décisions établissent la discrimination.

sont les services et l'emploi, suivis par les services publics et l'éducation (qui sont souvent invoqués de pair dans les dossiers de l'ATE). Ces données coïncident avec les statistiques et conclusions de l'enquête FRA sur les discriminations subies par les Roms (FRA 2018), même si les instruments de mesures et les domaines étudiés ne concordent pas complètement. Les dossiers soumis pour évaluation à l'ATE font état de divers types de discriminations envers les personnes Roms : que ce soit le refus de laisser entrer des personnes Roms dans un bar, le refus de les servir dans un café assorti de phrases telles que 'nous ne servons pas les tziganes ici', le contrôle du ticket de train d'une seule personne (Rom) sur le quai, les refus d'employer les personnes d'origines Rom après avoir présumé ou été informé de leur appartenance à cette nationalité, ou encore les punitions plus sévères à l'encontre d'enfants Roms à l'école. Les dossiers soumis à l'ATE établissent la diversité mais aussi de l'omniprésence de la discrimination dans le quotidien des personnes Roms.

Dans le tableau 4 présente le type de discrimination que l'ATE a déterminé lors de la décision confirmant la violation de la législation de traitement égal, ainsi que les domaines et motifs liés à ces décisions. Le tableau 4 démontre que sur les 54 décisions reconnaissant l'existence d'une discrimination dans des dossiers Roms, 36 des décisions établissent une discrimination directe, 13 décisions confirment le harcèlement, 4 confirment la discrimination indirecte, et seulement une décision confirmait un cas de ségrégation illégale. Vu que les données sur les rejets de dossier par l'ATE ne contiennent pas d'information sur le type de discrimination allégué, nous ne pouvons pas établir si l'ATE a tendance à rejeter les cas de discrimination indirecte qui lui sont présentés.

Cependant, le fait que seulement quatre dossiers aient été soumis, acceptés, et reconnus comme des discriminations indirectes, invite à trois conclusions potentielles. Soit il n'y a que peu de décisions reconnaissant la discrimination indirecte parce que cette forme de discrimination est peu répandue, impliquant nécessairement un taux de plainte bas. Soit la discrimination indirecte est peu contestée en justice car elle est trop difficile à prouver pour le plaignant. Soit la discrimination indirecte est peu (re)connue (ou normalisée) par les personnes qui en sont victime ou qui reçoivent les plaintes, d'où un taux de plainte bas.

La réalité se situe probablement à l'intersection de ces trois conclusions. La législation et le système judiciaire hongrois forment un instrument de lutte contre le racisme en ce qu'ils mettent en place un système qui offre de multiples occasions pour soumettre des plaintes en discrimination (Krizsan 2009). L'analyse des dossiers d'une des institutions quasi-judiciaires, l'Autorité de traitement égal, permet d'établir que les Roms soumettent des plaintes de discrimination principalement liées à leur appartenance nationale qui se produisent en majorité dans le secteur de l'emploi et des services. Lorsque l'ATE reconnaît l'existence d'une discrimination, celle-ci est en général une discrimination directe ou du harcèlement. De plus, l'ATE est un instrument intéressant de lutte contre le racisme parce que l'Autorité est proactive : d'une part, l'ATE fait un grand travail de sensibilisation à la lutte contre la discrimination auprès des personnes susceptibles de faire appel à ses services. D'autre part, elle permet aux plaignants et aux défendeurs de trouver des accords entre eux, ce qui favorise le dialogue, la compréhension, et la prévention de la discrimination au niveau micro-social et interpersonnel. Néanmoins, il demeure que ce système fait reposer sur la victime le poids de la plainte et du changement social, dans un

environnement politique et social où l'antitsiganisme est bien présent. De plus, les données ne sont pas probantes quant au nombre de dossiers traités en comparaison au pourcentage de discriminations subies par les Roms.

Se pose alors la question de la capacité du droit à la non-discrimination à avoir un impact sur la réduction du racisme envers les Roms et l'augmentation de leur égalité dans la société hongroise. Il s'agit de la question adaptée des écrits de Balibar : le droit à la non-discrimination est-il une médiation efficace du principe d'égalité? Avant de répondre à cette question, il faut explorer les effets des différentes versions de la loi sur les nationalités sur l'exclusion politique des Roms.

II. Le droit des nationalités et l'impact sur les Roms en Hongrie

L'objectif général des législations protégeant les droits des minorités est de garantir leur survie et divers degrés de participation sociale et politique. Dans cette section nous développons les défis législatifs concernant la loi hongroise sur les droits des nationalités ainsi que l'impact sur les communautés Roms de Hongrie du système de représentation politique séparé qu'elle instaure.

1. Évolution du droit des minorités en Hongrie

La constitution hongroise de 1989 reconnaît expressément les droits des minorités ethniques et nationales. Le droit des minorités apparaît dix ans avant l'élaboration de la législation de non-discrimination de 2003, à une époque où la Hongrie est en pleine transition démocratique, libérale, et nationaliste. De fait, le législateur relie les deux thèmes politiques contemporains du nationalisme et des droits humains en présentant les

droits d'autonomie nationale ou ethnique comme des droits humains fondamentaux (Körtvélyesi et Majtényi 2017). Il s'agit d'une première utilisation de l'universalisme du droit à des fins nationalistes, puisque cela permet d'associer les droits humains aux droits des nationaux. De plus, le système de droit des minorités mis en place en Hongrie connaît plusieurs révisions législatives qui ont eu un impact sur la manière dont les Roms sont perçus et traités en Hongrie.

1.1. Contexte constitutionnel et historique du développement de la loi de 1993 relative aux droits des minorités ethnique et nationales de Hongrie

L'article 68 de la constitution de 1989 établit le cadre du droit des minorités applicable en Hongrie⁹².

« (1) Les minorités nationales et ethniques vivant dans la République de Hongrie participent au pouvoir souverain : ils sont des membres fondateurs de l'État.

(2) La République de Hongrie protège les minorités nationales et ethniques. Elle assure leur participation collective à la vie publique, le soin de leur propre culture, l'usage de leur langue maternelle, l'éducation dans leur langue maternelle, et le droit d'utiliser leur nom dans leur langue maternelle.

(3) Les lois de la République de Hongrie assurent la représentativité des minorités nationales et ethniques vivant sur le territoire du pays.

(4) Les minorités nationales et ethniques peuvent créer des autogouvernements locaux et nationaux.

⁹² La constitution établit aussi d'autres instruments de protection des minorités. L'article 32/B (2) de la constitution de 1989 crée les fonctions séparées d'ombudsman parlementaire des droits civils et d'ombudsman parlementaire des minorités nationales et ethniques. L'ombudsman des minorités a non seulement le rôle d'investiguer les plaintes concernant les droits des minorités, d'initier des mesures correctrices de manière ponctuelle ou plus générale, mais aussi de présenter des rapports au parlement. Une loi relative à l'Ombudsman de 1993 détaille les rôles et le fonctionnement des ombudsmans. Le premier ombudsman des minorités nationales et ethniques entre en fonction en 1995.

(5) Pour l'adoption de la loi concernant les droits des minorités ethniques et nationales, le vote des deux tiers des représentants de l'assemblée nationale est nécessaire. » (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 1989).

La constitution de 1989 stipule que les membres des minorités sont des citoyens hongrois à part entière. La constitution reconnaît leur présence et leur rôle historique dans la création de l'État hongrois. De plus, elle édicte les devoirs de l'État hongrois envers les minorités nationales et ethniques. Enfin, elle entérine le droit des minorités à la participation et à la représentativité dans la sphère publique, et concrétise ce droit par le système des autogouvernements.

Les Roms ne sont pas expressément mentionnés dans la constitution, mais ils sont le groupe visé par le terme 'minorité ethnique'. La mention constitutionnelle implicite en tant que 'minorité ethnique' représente une avancée importante pour les Roms, qui sont pour la première fois reconnus comme partie intégrante de la société politique hongroise. Également, l'État hongrois accorde pour la première fois des droits aux Roms, sans qualifier leur existence ou leur spécificité comme un problème. Au lieu d'une politique Rom, la constitution hongroise développe une politique des minorités puisqu'elle englobe la protection d'autres groupes minoritaires en plus des Roms. La constitution de 1989 met l'accent sur leur autonomie culturelle et linguistique. Ainsi, elle jette les bases d'une politique étatique qui tend vers le multiculturalisme, puisqu'elle reconnaît et encourage la diversité culturelle de la société hongroise.

Peu après le changement de régime, la sphère politique hongroise prend un tournant nationaliste et cherche à assurer la protection des minorités hongroises dans les pays limitrophes. En vertu de la constitution de 1989, la loi LXXVII du 7 juillet 1993 relative

aux droits des minorités nationales et ethniques (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 1993) entérine les droits des minorités et met sur pied le système d'autogouvernement. Cette loi ne vise pas uniquement la protection des minorités internes. Elle a été élaborée dans l'objectif de représenter une 'carte de visite diplomatique' pour les états voisins. En effet, la loi de 1993 cherche indirectement à amadouer les états voisins par les protections offertes à leurs minorités en Hongrie, avec l'espoir d'une protection réciproque des minorités hongroises à l'étranger (Pataki 2002; Plasseraud 2012). La loi n'est donc pas uniquement un acte désintéressé pour l'autonomie et le bien-être des minorités de Hongrie, mais aussi un geste diplomatique cherchant à protéger les Hongrois nationaux coupés de l'État depuis le Traité de Trianon en 1921.

Un des points fondamentaux de la loi de 1993 relatives aux minorités nationales et ethnique⁹³ se situe en son article 3 paragraphe (5) intitulé 'interdiction générale de la discrimination'. Dans ce paragraphe, l'État hongrois interdit toute politique qui vise ou a pour effet d'assimiler les minorités, de modifier les relations minorité-majorité de manière discriminatoire envers les minorités, de limiter les droits, de rendre la vie difficile, de persécuter, ou de déplacer de manière forcée les minorités. L'interdiction de discrimination et d'assimilation est une des avancées législatives qui ne fait pas l'objet de modifications législatives subséquentes. L'inclusion d'une telle clause dans cette loi souligne que les traitements avantageux ou différents des minorités basés sur cette loi ne peuvent être considérés comme de la discrimination par les personnes qui n'en bénéficient

⁹³ Je ne mets pas 'ethnique' au pluriel, car il n'y a qu'une minorité non-nationale, qui reçoit le titre de minorité ethnique : il s'agit de la minorité Rom. Toutes les autres minorités sont qualifiées de minorités nationales puisqu'elles ont un État de référence.

pas. De plus, la clause permet d'interdire l'utilisation de cette loi de 1993 à des fins discriminatoires, qui contreviendraient à l'esprit de la loi. Les membres des minorités peuvent donc s'en prévaloir lorsqu'ils estiment être victime d'assimilation, de discrimination, etc. De ce point de vue, la loi de 1993 est un instrument de protection nécessaire pour les minorités, puisqu'il n'existe pas encore de loi de traitement égal en droit hongrois à cette époque (jusqu'en 2003, seule la constitution interdit la discrimination).

1.2. Les limites de l'application de la loi de 1993 relative aux droits des minorités nationales et ethnique et les modifications principales de 2005

La loi de 1993 relative aux droits des minorités est au départ très bien reçue par la communauté internationale (Eiler et Kovács 2002). Néanmoins, sa mise en œuvre permet de constater plusieurs incohérences, qui mènent à des révisions successives. En particulier, deux défis de la loi de 1993 doivent être examinés : le champ d'application personnel de la loi et le système d'autogouvernement des minorités nécessitent des démarcations et des ajustements pratiques.

Tout d'abord, le champ d'application personnel de la loi de 1993 contient des contradictions⁹⁴. La portée de la loi de 1993 semble autoréférentielle si l'on se base

⁹⁴ Les premiers articles de la loi de 1993 édictent que:

« Article 1 (1) La portée de cette loi s'applique à tous les citoyens hongrois sur le territoire de la République de Hongrie, qui considèrent qu'ils appartiennent à une des minorités nationales ou ethniques, et à leurs communautés.

(2) Au sens de cette loi, est une minorité nationale ou religieuse (ci-après, minorité) : tout groupe établi sur le territoire de la République de Hongrie depuis au moins un siècle, qui constitue une minorité numérique en comparaison de la population de l'état, dont les membres sont des citoyens hongrois se distinguant du reste de la population par une langue, une culture et des traditions propres, et qui fait preuve d'un sentiment de communauté manifeste ayant pour objectif de préserver celles-ci et protéger et exprimer les intérêts communs historiques.

uniquement sur la lecture de l'article 1 (1). Le deuxième paragraphe clarifie néanmoins que seuls les membres des groupes répondant à des critères d'ancienneté, de différence linguistique et traditionnelle, ainsi que de conscience culturelle propre, peuvent être considérés en tant que minorités au sens de cette loi.

Cette définition de la minorité est ensuite implicitement contredite par l'article 42 de la loi de 1993, qui énumère expressément les treize langues minoritaires nationales et ethniques reconnues par cette loi :

« [...] le bulgare, le gitan (romani et beàs), le grec, le croate, le polonais, l'allemand, l'arménien, le roumain, le rusyn/ruthène, le serbe, le slovaque, le slovène, et l'ukrainien » (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 1993).

De la lecture conjointe de ces articles, résulte la conclusion que seuls les minorités nationales et ethniques parlant une des langues officiellement reconnues peuvent réellement se prévaloir des droits et protections de cette loi de 1993. Ajoutons à cela que la limite temporelle d'un siècle est arbitraire, et qu'elle ne reconnaît pas la variété intrinsèque des minorités de Hongrie, dont les membres sont arrivés par vagues successives en Hongrie. Aussi, la loi exclut implicitement la possibilité que des minorités plus récentes puissent avec le temps se prévaloir de la loi de 1993, puisque l'article 42 énumère une liste exhaustive des langues minoritaires protégées (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 1993).

Article 2. La portée de cette loi ne s'étend pas aux réfugiés, aux immigrants, aux résidents qui ont une citoyenneté étrangère, ni aux apatrides.

Article 3. Les minorités vivant dans la République de Hongrie participent au pouvoir souverain : ils sont des membres fondateurs de l'État. Leur culture fait partie de la culture de la Hongrie. [...] » (traduction personnelle) (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 1993).

La reconnaissance des Roms en tant que minorité ethnique masque également la diversité linguistique et culturelle inhérente à ce groupe (Halász, Majtényi, et Vizi 2004). Certains Roms déclarent se considérer d'ethnie hongroise, pour diverses raisons : soit ils sont à une étape d'assimilation culturelle avancée, soit le critère linguistique les force à se catégoriser comme hongrois, soit la méfiance envers l'État les pousse à cacher leur affiliation ethnique. Néanmoins, la mise en place d'autogouvernements locaux par les minorités Roms à travers toute la Hongrie démontre que les Roms font usage des services et des protections offertes par la loi de 1993.

En deuxième lieu, la mise en place du réseau d'autogouvernements par les minorités Roms met en lumière les limites et les dérives opérationnelles du système. Le principe d'auto-identification à une minorité cause des problèmes lors des élections des autogouvernements de minorités. Il y a eu par exemple plusieurs cas de personnes ne faisant pas partie des minorités qui se sont présentées comme électeurs ou candidats aux élections pour les autogouvernements de minorités (McGarry 2009; Balázs Majtényi 2005). De plus, le financement et les compétences octroyés aux autogouvernements de minorités sont insuffisants pour assurer leur fonctionnement efficace. En effet, après 1989, la Hongrie devient un État très décentralisé et les institutions municipales, intitulées autogouvernements locaux, obtiennent une autonomie et des compétences accrues dans des domaines tels le développement local, l'urbanisme, le logement, les transports publics et les services sociaux (Közigazgatás Kormányzati Portál (Portail de l'administration publique hongroise) s. d.). La loi instaure les autogouvernements de minorités en autorités parallèles à ces autogouvernements locaux de la majorité, sans toutefois leur octroyer le

même éventail de compétences. Selon la loi de 1993, les personnes affiliées à une minorité nationale ou ethnique doivent par exemple se référer à l'autogouvernement local en matière d'urbanisme ou d'aide sociale, et se référer à l'autogouvernement de minorité en matière culturelle ou linguistique. Plusieurs dérives résultent de ce système, par exemple lorsque les autogouvernements de majorité refoulent toute question par des Roms à leur autogouvernement de minorité, même lorsque celui n'est pas compétent en la matière (Vizi 2009; Eiler et Kovács 2002; Tremlett 2009; Vermeersch 2007; Balázs Majtényi 2005).

Ces contradictions mènent à une révision législative contenant des ajustements techniques en 2005⁹⁵. La nouvelle constitution de 2011 et la nouvelle loi de 2011 remplaçant celles de 1993 et 2005 apportent cependant de nouvelles modifications qui éclipsent les améliorations de la loi de modification de 2005.

⁹⁵ La législation de 2005 relative à l'élection des représentants des autogouvernements de minorités et à la modification de certaines lois relatives aux minorités nationales et ethniques met en place un système d'auto-identification temporaire et secret permettant un meilleur contrôle des électeurs des autogouvernements de minorité et une sécurité accrue de leurs données. Ce système comprend une déclaration volontaire d'affiliation à la minorité sans preuves nécessaires (article 115/E, 115/G de la loi de modification de 2005), à partir duquel une liste d'électeurs temporaire et secrète est élaborée pour chaque autogouvernement de minorité, et dont seul le nombre d'électeurs sera divulgué. À chaque élection, les personnes se considérant membre d'une minorité devront déclarer à nouveau leur affiliation minoritaire, et si elles peuvent s'inscrire sur plusieurs listes d'affiliation minoritaire, elles ne pourront voter que pour un autogouvernement de minorité (article 115/E(5)).

Cette modification de 2005 ajoute l'obligation pour les autogouvernements de minorités de créer des comités des finances (Article 39, voir modification des anciens articles 30/S (1) et 39/G (1-2), ainsi que l'obligation pour l'État de subvenir aux besoins financiers des affaires minoritaires (article 51) (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2005).

1.3. Les modifications constitutionnelle et législative de 2011 et le nouveau droit des nationalités

Le 25 avril 2011, le parlement hongrois, dirigé à la majorité des deux tiers par le Fidesz, adopte une nouvelle version de la constitution. Cette nouvelle constitution abolit l'utilisation des termes 'minorité' et de 'minorité nationale ou ethnique'. L'article XXIX de la constitution de 2011 adapte alors certains points présents dans l'ancienne constitution de 1989 :

« Article XXIX (1) Les nationalités vivant en Hongrie sont des membres fondateurs de l'État. Tout citoyen hongrois appartenant à n'importe quelle nationalité a droit au choix libre et à la protection de son identité. Les nationalités vivant en Hongrie ont droit à l'usage de leur langue maternelle, à l'usage individuel et collectif de leur nom dans leur langue, la préservation de leur culture, et à l'éducation dans leur langue maternelle.

(2) Les nationalités vivant en Hongrie peuvent créer des autogouvernements locaux et nationaux.

(3) Les règles concernant les droits des nationalités vivant en Hongrie, les nationalités, les critères de reconnaissance des nationalités, et les règles concernant les élections des autogouvernements de minorités sont décidés par une loi spéciale. [...] » (traduction personnelle) (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011a).

À partir de 2011, la Hongrie considère donc qu'elle est constituée de différentes nationalités (nemzetiségek), sans préciser si les nationalités font partie de la nation⁹⁶.

L'État hongrois refuse de caractériser ces relations entre les nationalités et l'État ou la

⁹⁶ Nous traduisons 'nemzetiségek' par 'nationalités'. 'Nemzet' signifie 'nation', mais 'nemzetiség' fait en général référence à la 'nationalité' en tant que caractéristique groupale d'un individu. Ici 'nationalité' décrit un groupe, et non un individu. La constitution de 2011 utilise toujours le terme 'nemzet' en référence à la nation hongroise, et 'nemzetiség' pour les (anciennes) minorités nationales et ethniques. Il ne faut pas confondre 'nationalité' avec 'citoyenneté' : les personnes peuvent faire partie d'une 'nationalité' non-hongroise en Hongrie tout en ayant la 'citoyenneté' hongroise. De plus, les personnes membres d'une nationalité n'ont pas nécessairement la citoyenneté de l'État d'affiliation (s'il y en a un, ce qui n'est pas le cas pour les Roms). Préambule et article 29 de la constitution hongroise de 2011 (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011a).

nation sous l'angle du pouvoir qu'impliquent les termes 'minorité' et 'majorité'; ce que le Bureau du Parlement décrit comme un changement de paradigme (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2017). Au-delà de l'élimination d'un terme qui suggère des relations de pouvoirs entre l'État et certains groupes de citoyens, la constitution efface aussi toute référence à l'ethnicité. Avant 2011, les Roms étaient qualifiés de 'minorité ethnique' car ils étaient la seule minorité hongroise (reconnue en tant que telle) n'ayant aucun État parent avec qui entretenir des relations et recevoir du soutien (culturel et financier). En retirant la référence à l'ethnicité, la constitution de 2011 efface toute référence aux Roms en tant que membres fondateurs de l'État, et en tant qu'ayant-droits au soutien et à la protection de l'État hongrois⁹⁷. Il faut se référer à la loi spéciale pour apprendre que les Roms sont inclus dans la liste des nationalités, et donc que l'article XXIX de la constitution s'applique à eux aussi. Assimiler les Roms à une nationalité a pour effet d'effacer leurs spécificités et leurs besoins propres : l'absence d'État parent à qui demander du soutien financier et culturel, une grande diversité culturelle et linguistique interne, un historique de relations de subordination avec l'État hongrois, une

⁹⁷ La constitution a aussi subi une restructuration importante de son article 16 en 2011 : l'amendement abolit le bureau de l'ombudsman des minorités nationales et ethniques. Les fonctions de l'ombudsman des minorités nationales et ethniques sont transférées au sein du bureau de l'ombudsman parlementaire et sont maintenant exécutées par l'ombudsman-adjoint à la protection des droits des nationalités. Ce changement a été vivement décrié par l'ancien ombudsman des minorités, Ernő Kállai, puisqu'il estime que cela constitue la disparition d'une institution autonome et démocratique de contrôle du pouvoir, ce qui a un impact négatif sur la démocratie nationale et place à l'arrière-plan la protection des droits des minorités (Alapvető Jogok Biztosának Hivatala (Ombudsman parlementaire) 2013). Ce changement est important pour les communautés et personnes Roms car toutes les plaintes de discrimination à l'ombudsman parlementaire passent maintenant par l'ombudsman-adjoint à la protection des droits des nationalités (Kádár 2018), ce qui peut contribuer à perdre de vue les particularités des plaintes de discrimination des Roms parmi toutes les autres plaintes de discrimination.

dispersion géographique importante, et des défis socio-économiques et politiques allant au-delà de la protection culturelle satisfaisante pour les autres nationalités de Hongrie.

La nouvelle loi spéciale CLXXIX relative aux droits des nationalités du 19 décembre 2011 abolit celles de 1993 et 2005 (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011b). À part la modification sémantique concernant l'utilisation du terme 'nationalités' au lieu de 'minorités', elle reste dans la continuité de ses prédécesseuses.

La loi de 2011 sur les droits des nationalités reprend en son article premier une définition et des critères légèrement simplifiés des groupes pouvant être considérés comme des nationalités, mais qui reste très similaire à la loi de 1993. La liste des treize langues utilisées par les nationalités à l'article 22 de la loi de 2011 reprend les mêmes langues que la loi de 1993. De plus, l'annexe 1 de la loi de 2011 offre une liste explicite et exhaustive des groupes considérés comme des nationalités de Hongrie, et qui est calquée sur la liste des langues des nationalités de l'article 22⁹⁸.

La loi de 2011 sur les droits des nationalités reprend aussi la majorité des droits fondamentaux, individuels et collectifs inclus dans les versions précédentes. La première section concernant les droits fondamentaux regroupe entre autres le droit pour les nationalités d'exister et de perdurer, le droit pour les individus de choisir et de participer librement à leur groupe de nationalité, le droit d'entretenir des liens avec leur nation

⁹⁸ L'annexe 1 de la loi de 2011 édicte que : « Au sens de cette loi sont considérées comme des nationalités: le bulgare, le grec, le croate, le polonais, l'allemand, l'arménien, le rom, le roumain, le rusyn/ruthène, le serbe, le slovaque, le slovène et l'ukrainien » (traduction personnelle). Vu que la loi de 2011 est une loi spéciale, l'ajout d'autres groupes à la liste des nationalités requiert une modification législative adoptée par les deux tiers du parlement (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011b).

d'origine, et le droit d'être représentés au parlement national (articles 3 et 4). L'article 11 de la loi de 2011 entérine aussi le droit inaliénable et individuel d'afficher ou d'affirmer son appartenance à une nationalité⁹⁹.

L'article 7 de la loi de 2011 stipule qu'il est interdit d'enfreindre la loi sur le traitement égal au motif de l'appartenance à une nationalité. L'article 9 de la loi de 2011 interdit toute politique ou pratique assimilatoire ou intimidante, entre autres. L'article 11 ajoute qu'il n'y a aucune obligation de déclarer son affiliation à une nationalité, et que la loi reconnaît la possibilité d'affirmer son appartenance à plusieurs nationalités. L'article 12 de la loi de 2011 affirme le droit des personnes affiliées à une nationalité de bénéficier d'une égalité des chances dans l'accès à l'éducation et aux institutions culturelles, que l'État a l'obligation de soutenir de manière effective. Enfin, l'article 14 édicte que le droit à la participation complète - et de qualité - à la vie publique ne peut être restreint.

La loi de 2011 sur les droits des nationalités confère des droits collectifs et individuels quant à l'usage et à la protection des langues des nationalités (articles 5, 6, 12, 16, et 22 de la loi de 2011) quant à la protection, au développement et à l'autonomie de la culture, des traditions et de l'histoire des nationalités (article 15, 17-21, 33-43 de la loi de 2011), quant à l'autonomie de l'éducation dans la langue de la nationalité (articles 22-32), quant

⁹⁹ La loi de 2011 garantit aux articles 12 et 13 l'anonymat ainsi que le caractère secret et volontaire des collectes de données des nationalités, de manière à ce qu'elles ne puissent être retracées jusqu'aux personnes elles-mêmes. Elle ne reprend cependant pas les précisions des articles 115/E et 115/G de la loi de 2005 quant au système d'auto-identification temporaire et secret (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011b).

au contenu et aux services médiatiques (article 44-49) (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011b).

La loi de 2011 consacre enfin le droit des nationalités d'établir des autogouvernements de nationalités (ci-après, AGN), et en régle l'organisation, le fonctionnement, et le champ d'action. Le système d'AGN permet aux communautés de nationalités d'avoir une voix et un pouvoir décisionnel sur leur vie culturelle, linguistique, et leur éducation, en vue de prendre le contrôle du développement de leur identité collective. Les AGN sont donc compétentes pour représenter et protéger les intérêts des nationalités, et de mettre en œuvre des projets en accord avec les droits individuels et collectifs de leurs membres (Kónya et Pusztai 2015). La loi de 2011 reprend le système des AGN de 1993, mais en élargit le domaine de compétences (articles 10 (4), 81, 82, 116) (Országgyűlés (Parlement de Hongrie) 2011b). Avant 2011 les AGN fonctionnaient principalement comme des centres culturels/éducatifs. L'accroissement de leurs compétences en matière d'inclusion sociale, d'aide sociale et d'urbanisme les rend plus à même de fonctionner comme de vraies administrations locales et de développer des projets d'envergure pour augmenter l'autonomie de leur communauté.

Il est nécessaire d'aller au-delà du texte de loi pour vérifier si le système des AGN remplit ses promesses d'une plus grande participation politique et de plus d'autonomie culturelle et linguistique pour les nationalités en Hongrie.

2. Les effets des autogouvernements de nationalités envers les Roms de Hongrie

Les lois successives de 1993, 2005, et 2011, ont mis en place un système d'AGN que les communautés Roms à travers la Hongrie ont largement adopté. De nombreux auteurs

étudient le système d'AGN hongrois, unique en Europe en 1993, et ses développements subséquents. Ils tentent de dégager les avantages et les inconvénients du système en fonction des besoins des communautés Roms, mais aussi des autres nationalités. Majtényi rapporte que ces législations ont été décriées à cause de leurs failles techniques qui rendent le système d'AGN quasi inopérant. Néanmoins, il ajoute qu'il serait actuellement impensable de revenir en arrière et d'abolir les AGN (Balázs Majtényi 2014).

Les grands apports du système d'AGN ont été d'ouvrir un espace d'autonomie et de collaboration intracommunautaire, et de mettre de l'avant les problèmes et les projets touchant les nationalités au niveau local. Pour la population Rom de Hongrie, il s'agit de la première fois qu'ils participent en tant qu'acteurs à un espace de discussion et de prise de décision politique au sein de l'État hongrois. Les AGN rapprochent les Roms de la sphère publique, à laquelle ils n'ont jamais eu accès auparavant. Également, le système des AGN permet aux Roms de développer des compétences telles la bonne gouvernance, l'agentivité et la prise de décision, puisqu'ils n'ont historiquement pas d'expérience de gestion institutionnelle ou administrative (Schafft et Brown 2000).

Un autre effet positif du système des AGN consiste à resserrer les liens au sein des communautés locales Roms, et de revitaliser les cultures, les traditions, les folklores et les langues des Roms. Grâce aux institutions scolaires et culturelles qui peuvent être établies par les AGN, les Roms ont l'opportunité de redéfinir et renforcer leurs identités collectives et éviter l'assimilation culturelle et linguistique. Les AGN locales se chargent ainsi de

projets pour faire connaître la culture Rom¹⁰⁰. Les écoles de nationalités Roms ont pour mandat d’offrir aux enfants Roms un enseignement axé sur l’éducation de qualité mais aussi sur la protection de l’identité, de la culture, et des langues Roms. Pour l’instant, il n’existe que peu d’écoles de nationalité Rom fondées sur le régime des lois de 1993, 2005 et 2011¹⁰¹. Dans ces écoles, la présence majoritaire d’enfants Roms ne résulte pas de la ségrégation ou de la discrimination par la population hongroise, mais d’un droit à l’autonomie culturelle et linguistique¹⁰².

Néanmoins, le système d’AGN engendre plusieurs effets négatifs pour les groupes Roms de Hongrie. En premier lieu, les AGN empêchent les Roms de créer une réelle unité à large échelle. En effet, le système des AGN locales, provinciales et nationale encourage la fragmentation préexistante des communautés Roms en Hongrie. Alors qu’il vise a priori la promotion de l’autonomie culturelle, le système d’AGN renforce la gestion locale des problèmes locaux et entrave le développement d’une solidarité et d’une identité, ou à tout le moins d’un sentiment d’appartenance, partagées par la majorité des Roms de Hongrie (Eiler et Kovács 2002)

Le deuxième effet négatif majeur du système d’AGN consiste en la création d’une structure de gouvernement parallèle, où les ‘problèmes Roms’ sont discutés séparément

¹⁰⁰ Par exemples, des AGN organisent des cours de langue, des festivals folkloriques, ou des vacances pour les Roms et les non-Roms (Zalaszentjakab Roma Nemzetiségi Önkormányzat (Autogouvernement de nationalité Rom de Zalaszentjakab) 2015; Soroksári Roma Nemzetiségi Önkormányzat (L’autogouvernement de nationalité Rom de Soroksár) 2017).

¹⁰¹ L’école secondaire Gandhi et l’école Kalyi Jag sont les deux plus connues (Ghandi Gimnázium (École Gandhi) 2018; Kalyi Jag 2005).

¹⁰² Il se peut que des écoles où les élèves sont majoritairement Roms, dû à de la ségrégation géographique, se transforment en écoles des nationalités. Cette entrevue en offre un exemple (Bozsik 2016).

de ceux de la population hongroise : le monde des Roms reste par conséquent encore marginalisé et invisible aux yeux de la majorité hongroise. Il s'agit ici également d'une barrière structurelle à la participation des Roms dans les institutions politiques de la majorité, tant au niveau local que provincial et national (McGarry 2009).

Le troisième effet négatif du système d'AGN découle du champ de compétence des AGN, qui de 1993 à 2011 se limitait aux domaines de la culture, de la langue, et de l'enseignement dans la langue de la nationalité. Durant 18 ans, les AGN Roms ont reçu des plaintes, des questions, et des demandes d'aides pour lesquelles ils n'avaient pas d'autorité, telles des rapports de discrimination, des demandes d'aide à l'emploi ou d'aide sociale (Koulisch 2005). Les autogouvernements locaux renvoyaient également vers les AGN les dossiers à propos de personnes ou de matières 'Roms', sans vérification préalable du partage des compétences. Les AGN Roms ont longtemps fait face au dilemme d'avoir le rôle de représenter une collectivité sans toutefois pouvoir répondre à ses besoins sociaux quotidiens en matière de recherche d'emploi, d'aide financière, de conflits locaux, ou de lutte contre la discrimination. Ce dilemme a mené à l'augmentation des compétences du système des AGN : l'article 81 de la loi de 2011 inclut au mandat des AGN l'égalité des chances, l'inclusion sociale, et l'aide sociale. Il en résulte une situation paradoxale : les Roms et les autres nationalités obtiennent plus de compétences, qui renforce encore la séparation entre les Roms et la majorité. La loi parvient ainsi à la fois à rapprocher les Roms des non-Roms en termes de droits d'autogestion, et à les maintenir séparé/à distance de la majorité non-Rom.

En 2018, il y avait 1097 autogouvernements de nationalités Roms à travers la Hongrie (Hungarian Central Statistical Office 2018, 21). Par contre, l'AGN nationale Rom n'a pas réussi à élire de représentant au parlement national, et ne peut donc se prévaloir que d'un rôle de porte-parole et de conseil, sans droit de vote, dans cette institution¹⁰³. Il y a par conséquent treize porte-paroles (des nationalités) et un élu parlementaire de nationalité allemande au parlement. Cette situation permet l'existence d'un comité parlementaire pour les nationalités de Hongrie, dont l'existence n'est cependant pas garantie au prochain cycle parlementaire. Ce comité, lorsqu'il existe, permet la présentation et la discussion des enjeux touchant de près les nationalités dans l'arène politique principale de la majorité, et peut à long terme amener à des changements d'attitudes, de mentalités, et de législations au niveau national. Cependant, le mandat de ce comité est de représenter et soutenir les treize nationalités de Hongrie alors qu'elles font face à des situations et des problèmes fort différents.

La situation des Roms de Hongrie peut difficilement être comparée à celle des autres nationalités car les Roms vivent une exclusion socio-économique et de la discrimination quotidiennes en plus de défis pour éviter l'assimilation culturelle (Jacques 2011). Dès lors, le système d'autogouvernements de nationalités est un instrument imparfait et limité pour protéger les communautés Roms de Hongrie et leur garantir la pleine jouissance de leurs droits, en tant que nationalité mais aussi en tant que citoyens hongrois.

¹⁰³ Aux élections nationales de 2018, seule l'AGN allemande a réussi à faire élire un représentant au parlement national. Imre Ritter, qui se présentait sur la liste électorale MNOÖ ('Magyarországi Németek Országos Önkormányzata' (Autogouvernement de la Nationalité Allemande de Hongrie) (Nemzeti Választási Iroda (Bureau national des élections) 2018).

III. Effets conjoints des lois : néoracisme et néonationalisme

Au cours des deux chapitres précédents, nous avons montré que les Roms subissent de la discrimination et de l'exclusion socioéconomique depuis des siècles. Nous avons également souligné que l'antitsiganisme est une forme de racisme dirigée contre les Roms, qui s'exprime tant dans les relations interpersonnelles entre Roms et non-Roms que dans les relations, structures et discours sociaux et étatiques. Dans cette section, nous exposons les dynamiques d'excès entre le nationalisme et le racisme qui résultent des formulations égalitaires, universalistes et objectives contenues dans les deux lois hongroises.

L'analyse des défis que soulèvent pour les communautés Roms de Hongrie les deux lois de traitement égal et de droit des nationalités invite à réfléchir aux effets que la combinaison de ces deux législations peut avoir sur la discrimination et l'exclusion sociale des Roms de la sphère publique locale et nationale hongroise. Il faut alors s'interroger sur la manière dont les deux lois se conjuguent pour rendre légitime la séparation entre les systèmes politiques de la majorité et des Roms. De plus, il est nécessaire de vérifier comment les deux lois renforcent le nationalisme en Hongrie.

1. Premier effet conjoint des deux lois : un argumentaire juridique néoraciste qui légitime l'exclusion politique des Roms

Il est possible de s'interroger sur la pertinence de la question de l'efficacité de la loi de traitement égal pour les Roms qui subissent de la discrimination, de l'exclusion sociale, et de l'antitsiganisme depuis plusieurs siècles. Poser la question reviendrait à y répondre : il faut interdire les pratiques et structures sociales qui séparent de manière défavorable deux groupes selon des critères non pertinents. Néanmoins, la jurisprudence de l'ATE

démontre l'insuffisance du principe de traitement égal (ou de non-discrimination) face à l'ampleur et à la banalité des discriminations et de l'exclusion sociale subies par les Roms à l'époque contemporaine. Ainsi, nous reformulons sous forme de question la proposition adaptée des écrits de Balibar : le droit à la non-discrimination est-il une médiation efficace du principe d'égalité et de la lutte contre le racisme? Il est nécessaire d'apporter une double réponse à la question, pour souligner d'une part les limites internes du système de traitement égal, d'autre part sa contribution implicite à l'argumentaire néoraciste de la loi sur les nationalités, qui diminue la vigilance envers les discriminations indirectes et les exclusions sociales subies par les Roms.

En premier lieu, la loi sur le traitement égal est mésadaptée ou insuffisante pour la double lutte contre le racisme et pour l'égalité. Elle semble incapable de contrer le racisme et les inégalités inscrites dans le système démocratique établi par l'État. Sheppard souligne ce point, en affirmant que « most adjudicators and judges in anti-discrimination cases do not examine the link between the absence of democratic participation and equality » (Sheppard 2010, 126).

Comme le montre le corpus décisionnel de l'ATE, peu de dossiers sont soumis relativement à la proportion démographique des Roms et à l'antitsiganisme auquel ils font face dans leur vie privée et publique. De plus, la portée individuelle des décisions de l'ATE demeure à une échelle micro, puisqu'elle affecte uniquement les personnes (physiques et morales) impliquées par la plainte. Au-delà du défi que représente le dépôt d'une plainte et l'engagement dans un procès administratif pour les personnes victimes de

discrimination, il est à noter que les décisions reconnaissant la discrimination n'ont d'impact que sur les personnes et groupes concernés.

Si la jurisprudence de l'ATE expose l'existence de discriminations directes vécues par les Roms dans leur quotidien, que ce soit au travail, lors de la recherche d'un logement, à l'école ou lors de l'obtention de services (dont des services de l'État), elle souligne en même temps que l'ATE ne peut y remédier de façon efficace. Le droit hongrois au traitement égal ne contribue au changement social qu'au cas par cas.

Ensuite, grâce aux données de l'ATE, nous savons que les verdicts de discrimination reconnaissent principalement l'existence de discrimination directe envers les Roms de Hongrie. De plus, l'État hongrois édicte la loi relative au traitement égal bien après la mise en place du droit des minorités/nationalités en 1993, dont le système d'autogouvernement est un des résultats principaux. Les lois successives instaurant les droits d'autonomie politique et culturelle des nationalités mettent en place un système néoraciste qui, sur base d'arguments universalistes et culturels, sépare et exclut les Roms du système politique de la majorité. Ce système néoraciste des AGN n'a pas été contesté en justice comme une structure sociale qui met en place et maintient la discrimination indirecte des Roms de Hongrie. La séparation entre les nationaux hongrois et les nationalités semble avoir plus d'importance politique que la lutte contre la discrimination des Roms.

À l'aide du système des autogouvernements de nationalités, le droit des nationalités à l'autonomie culturelle se transforme en programme de gestion politique séparée des différences culturelles. Au fil des années l'État hongrois a laissé se développer un système de représentation politique des Roms complètement séparé du système politique de la

majorité, que les Roms de Hongrie n'ont pas contesté en justice non plus. Ainsi, les groupes culturellement différents se voient exclus de la sphère publique de la majorité hongroise.

Cette exclusion politique des Roms demeure justifiée par des arguments de droits à l'autonomie culturelle, mais a pour effet de maintenir et même accentuer la marginalisation des Roms en Hongrie (McGarry 2009; NDI 2006). L'absence de participation politique des Roms dans l'arène politique nationale a deux effets principaux : les Roms ne peuvent pas influencer les débats politiques qui les affectent, et la sphère politique majoritaire discute et décide de thèmes affectant les Roms sans avoir à les consulter. De plus, le système des AGN légitime la non-relation entre Roms et non-Roms sur base de la protection de la diversité culturelle historique de l'État, et non pour le bien-être des nationalités visées. Au lieu de permettre la participation et le débat politique entre Roms et non-Roms, les autogouvernements ajoutent des barrières à l'inclusion politique des Roms et figent les deux mondes politiques parallèles à l'aide d'un vocabulaire culturel-nationaliste. Dès lors, nous estimons que la loi sur les nationalités instaure une idéologie juridique néoraciste qui justifie l'absence des Roms de la sphère politique majoritaire sur base du besoin de protection de leur culture et de leur langue – au profit de l'État.

En plus du caractère néoraciste de la loi sur les nationalités, la loi sur le traitement égal devient elle-même un instrument au profit du néoracisme. En effet, les valeurs complémentaires défendues par les deux lois et l'absence de contestation en justice des effets discriminatoires du système d'AGN permet d'affirmer que les mesures de non-

discrimination peuvent elles-mêmes devenir des instruments au profit du néoracisme, et cautionner des pratiques, des structures, et des situations sociales discriminatoires.

Dans la loi relative au traitement égal, le législateur se réfère à des idéaux universalisants de liberté et d'opportunité égale pour tous, en accord avec les règles européennes et internationales de non-discrimination. Cette loi véhicule un discours et des valeurs de respect des droits de chacun, mais aussi de respect des différences. La loi sur le traitement égal doit également être lue en conjonction avec la clause de non-discrimination contenue dans la loi sur les droits des nationalités. De cet ensemble il résulte une interprétation selon laquelle le système des AGN s'apparente à une mesure d'action positive qui crée une séparation au profit du groupe historiquement important mais défavorisé, et qui ne peut dès lors être considérée comme discriminatoire. L'absence de contestation en justice du caractère discriminatoire du système des AGN envers les Roms corrobore l'idée que l'exclusion politique des Roms semble contribuer à leur traitement égal.

Ce résultat s'obtient par un raisonnement néoraciste qui fait interagir les valeurs universalistes des deux lois concernant la protection des droits de l'homme, l'égalité, l'autonomie, et la diversité culturelle et linguistique pour créer un cadre législatif, idéologique et symbolique qui permet à la majorité et à l'État de maintenir et de justifier des structures d'exclusion et des actes discriminatoires pour les Roms. L'interaction de la loi sur le traitement égal et du système des autogouvernements contribue donc à légitimer les effets défavorables du traitement différent des Roms sans utiliser de vocabulaire racialisé.

Si elle est nécessaire, l'existence de législation de non-discrimination ne peut être considérée comme une médiation suffisante de l'égalité pour contrer les discriminations et les inégalités sociales qu'elle est censée combattre. Dans le cas hongrois, l'interaction entre la loi de traitement égal et la loi relative aux droits des nationalités mène au renforcement du néoracisme anti-Rom déjà présent dans les sphères politiques et sociales hongroises. Il faut donc reconnaître que la législation de traitement égal détient un pouvoir idéologique qui peut être utilisé pour contribuer (même passivement) à l'élaboration d'un climat d'opinion et d'un argumentaire qui légitime et maintient la discrimination ethn raciale, et l'exclusion politique des Roms. Ainsi, le racisme peut persister même lorsque la discrimination directe et indirecte sont interdites.

2. Deuxième effet conjoint des deux lois : un argumentaire juridique nationaliste qui normalise l'exclusion des Roms de la nation hongroise

Par son titre, la loi de 2011 relative aux droits des nationalités établit déjà une vision spécifique des groupes préalablement appelés 'minorités', et de leur relation avec l'État et la nation. Il faut également mentionner que la loi sur le traitement égal contribue à nouveau de manière implicite à une lecture nationaliste, ou nationalisante, des droits individuels et collectifs.

La loi sur les droits des nationalités met en lumière l'approche nationaliste adoptée envers les droits des minorités en Hongrie car elle efface l'usage des termes de minorité et d'ethnie. En modifiant le titre de la loi de 'droits des minorités' à 'droits des nationalités' en 2011, le législateur nie la relation de pouvoir historique de majorité-minorité entre les Hongrois majoritaires et les groupes minoritaires, en particulier les Roms. Ce changement

terminologique accentue aussi le fait que l'État a le pouvoir d'identifier les groupes assujettis (Körtvélyesi et Majtényi 2017; Vidra et Fox 2014). La reconnaissance de la participation des nationalités à la construction étatique leur offre un semblant de statut égal aux Hongrois majoritaires, qui permet en même temps de nier leurs défis de survie culturelle et d'autonomie des nationalités.

L'utilisation du concept de 'nationalité' pour décrire les groupes concernés force ceux-ci à se définir en relation – et en opposition – avec l'État hongrois, leur État-Nation d'origine, et avec la nation hongroise. Au-delà de la situation économique plus défavorable et du nombre plus important des Roms, cette nationalité n'a pas d'État-Nation d'attache pour les soutenir matériellement et moralement dans leur quête d'autonomie culturelle. L'absence de reconnaissance des inégalités historiques, tant économiques que politiques, auxquelles les Roms font face de la part de l'État et de la population hongroise est en soi une autre forme d'injustice sociale et une barrière (N. Fraser 2011).

Dès lors, toute question qui survient dans le cadre de la loi de 2011 relative aux droits des nationalités devient une question nationale, qui affecte la majorité nationale hongroise et l'existence de la nation. Les relations entre l'État, la population majoritaire, et les groupes protégés, dont les Roms, s'articulent maintenant totalement autour du thème de la nation et du nationalisme. De plus, à l'aide d'une loi qui promeut la diversité et l'autonomie culturelle et nationale, l'État hongrois décide qui participe à la nation et qui en est de facto exclu. L'État est aussi en mesure de répéter cette exclusion à chaque fois qu'il prononce le terme 'nation' puisqu'il en a établi une définition identitaire et culturelle.

La loi sur le traitement égal érige la nationalité comme motif protégé. Le terme de nationalité porte à confusion puisqu'il ne se réfère pas uniquement aux ressortissants étrangers, mais aussi aux citoyens hongrois. La lecture conjointe des lois de traitement égal et de droits des nationalités amène à la conclusion que la loi sur les droits des nationalités est une protection additionnelle pour les personnes membres d'une nationalité historique, en ce qu'elle va au-delà de l'interdiction de la discrimination. La loi sur le traitement égal représente donc un instrument législatif qui entérine la séparation entre les membres nationaux et les membres des nationalités. Elle contribue autant à l'argumentaire néoraciste que nationaliste inclus dans la loi sur les droits des nationalités.

Pour les Roms, la double exclusion de la sphère politique et de la sphère nationale les empêche de participer en tant qu'acteur aux problèmes sociaux, politiques, et identitaires qui les touchent. Ainsi, le nationalisme étatique influence ce qui peut être perçu comme discriminatoire ou socialement acceptable. À l'inverse, la loi sur le traitement égal n'offre pas de moyens de contestation de la situation. Il est même possible d'affirmer qu'elle concourt à l'argumentaire nationaliste justifiant l'exclusion politique et nationale des Roms de Hongrie. Le droit des nationalités s'est donc en quelque sorte retourné contre les Roms, qui en étaient les principaux bénéficiaires, vu leur démographie importante et leur historique d'exclusion en Hongrie.

3. Troisième effet conjoint des deux lois : un excès de nationalisme néoraciste

La combinaison de la loi relative au traitement égal, du discours nationaliste de l'État, et de l'inscription dans la loi de la séparation politique entre les Roms et les non-Roms crée un environnement politique néoraciste qui engendre aussi un excès de nationalisme.

Les argumentaires universalisants utilisent des concepts tels les droits humains, l'autonomie, et la nation. D'une part, la loi sur les droits des nationalités enferme les Roms dans un silo politique quasi étanche de la sphère politique et nationale majoritaire en utilisant des critères nationalistes et culturels. D'autre part, la loi sur le traitement égal utilise un vocabulaire et des idéaux universalistes et une apologie de l'égalité qui cautionne l'exclusion des Roms du système politique hongrois. Le nationalisme hongrois est alors en mesure de s'exprimer par des structures néoracistes auxquelles contribue l'argumentaire de la législation de traitement égal.

Le phénomène du néoracisme représente un excès de nationalisme, c'est-à-dire qu'il contribue à renforcer le nationalisme existant à l'aide d'instruments qui relèvent d'un phénomène séparé, celui du néoracisme, tout en modifiant le contenu et la portée du nouveau 'néonationalisme'. Dans le chapitre précédent, nous avons relevé que les effets du néoracisme sur le nationalisme mélangeaient l'excès d'universalisme et l'excès de particularisme. Il en est de même avec les effets conjoints des deux législations néoracistes.

D'une part, l'excès d'universalisme que le néoracisme apporte au nationalisme permet de concrétiser l'existence de la nation unie et constituée de membres égaux à l'aide de valeurs soi-disant universalistes et démocratiques, tel que la loi sur le droit des nationalités en témoigne. Également, l'universalisme présent dans la loi sur le traitement égal est utilisé pour prétendre que l'idéal d'égalité au sein de l'État-nation s'applique aussi aux groupes 'différents'. Ce type d'excès engendre alors le sentiment de supériorité nationale qui a des

visées assimilationnistes sous couvert d'un discours universaliste de respect des différences.

D'autre part, l'interaction entre les deux lois sur les droits des nationalités et sur le traitement égal apporte un excès de particularisme au nationalisme hongrois. Bien que nous ayons mentionné la capacité unificatrice de la combinaison nationalisme-racisme, il faut en souligner l'effet de tri : les nationaux se scrutent, s'excluent ou refusent l'accès à la communauté nationale à divers groupes de personnes sur base de critères culturels et identitaires. L'ensemble des deux lois limite ainsi l'application de l'idéal d'égalité à la nation définie en termes culturels et identitaire. Il en résulte une nation qui regroupe les membres les plus purs, mais aussi une nation criblée de trous, c'est-à-dire des non-nationaux dont l'existence menace la pureté et la survie nationale. Les altercations violentes entre Roms et non-Roms ainsi que les actions des milices d'extrême droite en Hongrie durant cette période avivent cette peur hallucinatoire de perte de la nation pure. Dans ce cas, l'application des règles de non-discrimination se heurte au défi de ne pouvoir interdire certaines discriminations ethnoraciales parce que le cadre politique et social nationaliste offre un argumentaire axé sur le danger existentiel et le besoin de séparation qui normalise, justifie, ou neutralise l'effet discriminatoire des actes, lois, ou pratiques problématiques. Le super-nationalisme devient alors un cercle vicieux où plus de lutte pour la nation, et plus d'exclusion interne des groupes différents, a pour effet de renforcer la menace perçue envers cette même nation.

Le néoracisme et le néonationalisme ont des effets de renforcement mutuels : ils se rendent mutuellement socialement acceptables, au point que les mesures de non-discrimination

perdent en efficacité ou sont utilisées à des fins néoracistes et néonationalistes. Le discours néoraciste récupère le discours de traitement égal et en inverse les effets. Le système législatif se retrouve face à un paradoxe : il entérine les exclusions sociales et politiques qu'il prétend interdire. Cette situation mène non pas à une lutte efficace contre le racisme, mais plutôt à l'instrumentalisation du droit au profit du maintien de barrières, de discriminations, d'exclusions, et de hiérarchies sociales le long de frontières nationales et ethnoraciales.

Chapitre sept : La discrimination comme violence (extrême) et occasion de transformation de conflit : implications pour les études de conflit et le droit à la non-discrimination

Jusqu'à présent, la thèse a décrit que la discrimination et le racisme anti-Roms existent depuis plusieurs siècles en Hongrie. Nous avons également déterminé que la discrimination et l'antitsiganisme se maintiennent durant la période postsocialiste grâce à l'interaction du néoracisme et du nationalisme hongrois, et en dépit des lois qui entérinent le traitement égal et les droits des nationalités. Se pose alors la question de la pertinence de ces résultats pour la discipline des études de conflits.

L'objectif du chapitre est d'analyser comment la discrimination et le racisme peuvent être considérés comme des formes de conflit et de violence, en montrant la complémentarité des théories de Balibar et de Galtung. Ensuite, l'étude des visions de conflit et de paix des deux auteurs met en lumière leur approche similaire quant à la contribution du conflit à une société de paix. Ces observations permettent enfin de proposer des ajouts au droit à la non-discrimination de manière à le transformer en instrument de résolution de conflit.

I. Pour une approche de la discrimination en tant que violence

Le racisme et la discrimination sont des thèmes de plus en plus étudiés dans les études de conflit, mais peu d'auteurs s'attardent à définir comment ces termes peuvent être qualifiés en tant que conflits et/ou violences. La section reprend les théories de Galtung et de Balibar sur la violence et montre comment la discrimination et le racisme peuvent être

inclus dans leurs visions de la violence. Nous soulignons ensuite l'insuffisance de la non-discrimination face à la discrimination et au racisme perçus sous l'angle de la violence.

1. Aperçu de la discipline des études de conflits

Les études de conflit sont un champ d'étude interdisciplinaire, qui s'est construit grâce à un ensemble de théories variées, issues tant de la sociologie, de la psychologie, de la science politique, et des relations internationales. De plus, de nombreuses théories en études de conflits se consacrent à l'analyse des conflits ethniques (et nationaux).

Néanmoins, les études de conflit abordent le racisme et la discrimination en tant que causes indirectes ou historiques de conflits ethniques ou sociaux. Sans contester la validité de ces approches, il faut souligner qu'elles mènent certains auteurs à discréditer le racisme en tant que forme de conflit. Catégoriser le racisme comme une cause sous-jacente, une tension, ou un symptôme de conflit, en diminue la valeur symbolique : le racisme n'est pas perçu comme un conflit tant qu'il n'y a pas de violence physique à large échelle. Sans le mentionner de manière explicite dans les définitions du conflit, ces auteurs opèrent dans leurs écrits un glissement conceptuel qui associe le conflit aux manifestations violentes de conflit. Ce glissement a pour conséquence d'exclure de la notion de conflit les problèmes qui le constituent (Leatherman et al. 1999; Cahen 2006; Wolff 2006; Ramsbotham, Woodhouse, et Miall 2011; Malešević 2019).

Un autre courant des études de conflits, composé de penseurs tels que Galtung et Lederach, a élaboré des modèles de conflit qui prennent en compte les composantes de violence structurelle et culturelle (Galtung 1996; Lederach 2005; Bourdieu 1997; Fanon 1952). Ces penseurs élargissent la notion de violence aux relations et structures de pouvoir

inégalitaires, ce qui leur permet d'élaborer une vision élargie du conflit. La réarticulation du lien entre conflit et violence permet d'explorer également les différents aspects et étapes de la transformation du conflit (Miall 2007; Marger 2009; Sabbagh 2017; Wieviorka 2018). Pour comprendre la relation entre la discrimination, le racisme, le conflit, et la violence, il est nécessaire de faire dialoguer ce courant, et principalement les écrits de Galtung, avec Balibar.

2. Égaliberté, civilité et violences

L'ambivalence du concept wébérien de *Gewalt* permet à Balibar de décrire comment la violence s'entrelace avec la notion de pouvoir politique (Balibar 2002). En partant de l'idée que la violence forme la condition structurelle et permanente d'existence de la politique (Balibar 2002; 2010), Balibar développe trois types d'usages de la violence dans le cadre politique, et deux types de violence extrême qui excèdent le domaine politique. Balibar considère que la violence de la politique en tant que *Gewalt*, peut à la fois signifier le monopole étatique de la violence légitime et la violence étatique codifiée et normalisée. Il s'agit alors de comprendre que l'État peut exercer de la violence tant pour protéger que pour opprimer son peuple.

De cette dichotomie, Balibar développe trois usages politiques de la violence. En premier, la contre-violence se réfère à l'usage légitime par l'État d'une violence qui vise à éliminer, corriger, ou supprimer d'autres forces violentes. La légitimité de cette forme de violence découle du caractère préventif et protecteur que lui donne la politique : le monopole étatique de la violence est légitimé par la conscientisation aux violences qu'elle élimine ou entrave (Balibar 2002). En deuxième lieu, la non-violence englobe toutes les mesures

qui développent les conditions d'impossibilité de la violence. Pour Balibar, la non-violence contient le risque intrinsèque d'autodestruction puisque la non-violence surgit de la haine envers toute violence, dont la violence qui se retrouve en soi-même (Balibar 2002).

Dès lors, Balibar propose comme troisième voie une utilisation de la violence qu'il qualifie d'antiviolence. L'antiviolence regroupe l'ensemble des stratégies de la politique de civilité développée par Balibar. La civilité modifie notre compréhension de la relation entre politique et violence, et cherche à transformer les formes de violence extrême et les réintégrer dans le giron de la politique. L'antiviolence n'est pas simplement une autre méthode de limitation des risques de violence civile, politique, ou étatique. Elle vise à transformer les formes de violence politique et de violence extrême en de nouveaux rapports sociaux et politiques ancrés dans la proposition d'égaliberté. Balibar utilise la proposition d'égaliberté comme pont permettant de revenir de la violence extrême, qu'il qualifie aussi de cruauté, pour réintégrer la sphère politique. En effet, la proposition d'égaliberté implique la libération de tous car « [...] nul ne peut être libéré par un autre que lui-même, mais aussi nul ne peut se libérer sans les autres [...] » (Balibar 2010, 24). Balibar affirme que la violence, quelle que soit sa forme, peut être définie comme une transgression des limites. La violence extrême est une transgression des limites de la politique : au-delà la possibilité de l'autodestruction et de l'élimination des êtres humains, la violence extrême est excessive en ce qu'elle excède le domaine politique, et le noie dans son irrationalité (Balibar 2010). La violence extrême devient alors incontrôlable et non convertible en d'autres formes de violence ou en politique, d'où la référence de Balibar à la cruauté en tant qu'« autre scène » (Balibar 2002, 136).

Balibar estime que cette cruauté peut prendre deux tangentes opposées, à savoir l'ultra-objectivité ou l'ultra-subjectivité, tout en soulignant qu'elles peuvent se combiner. En premier lieu, la violence ultra-objective représente la violence 'sans visage' de la super-exploitation et de l'exclusion interne des personnes que la société considère comme superflues ou 'jetables' (Balibar reprend le terme d'« hommes jetables » ou « disposable men » de Bertrand Ogilvie (Balibar 2002, 142)). Les sous-classes, mais aussi les 'nouveaux-pauvres' sont des groupes de personnes qui sont maintenus dans la sphère du marché, mais exclues de la société majoritaire, de la politique, et du fonctionnement économique. Cette cruauté a une forme objective car elle brouille les frontières de l'humanité en traitant des personnes comme des choses sans utilité (Balibar 2002). La cruauté ultra-objective déshumanise et fait disparaître de la société des personnes en leur retirant toute valeur humaine et sociale (Balibar 2010).

En deuxième lieu, Balibar affirme que la cruauté ultra-subjective se réfère aux exclusions sociales courantes dans les conflits identitaires. La cruauté subjective s'enracine dans une vision exclusive de l'appartenance au groupe identitaire. Une telle vision exclusive signifie que les personnes différentes ou externes sont perçues en tant que totalement autres, et dont l'existence-même menace la survie du groupe identitaire. La cruauté ultra-subjective est une forme de violence extrême qui passe par la radicalisation des différences et la peur de l'impureté au point de créer une image fantasmagorique de l'autre (Balibar 2002). Cette cruauté résulte en un besoin de destruction de l'autre, qui peut être dirigé contre soi aussi si la mort est jugée préférable à l'impureté interne.

Balibar admet que la violence est intrinsèque au politique, qui est à la fois une réaction et une incarnation de la violence. Cependant, Balibar considère que la violence extrême,

synonyme de cruauté, existe en excès des autres formes de violences politique, au risque de les détruire complètement en anéantissant la possibilité-même de rapport – et donc de conflit et de politique.

3. Les liens entre cruauté et racisme

Selon Balibar, le racisme recoupe les deux phénomènes de violence ultra-objective et ultra-subjective. Nous explorons cette affirmation sous l'angle du néoracisme.

Si l'on suit la définition de Balibar concernant la violence, le racisme peut être considéré comme une violence en ce qu'il transgresse des normes sociales établies. Le racisme représente alors une violence politique, une violence qui existe dans le cadre politique tout en enfreignant et en modifiant ses règles. Cependant, Balibar classifie le racisme plutôt comme une violence extrême, qu'elle soit exercée par l'État ou les membres de la société. De ce point de vue, le racisme sort de la sphère politique, l'excède, de par le fait même qu'il exclut des personnes de la sphère politique, sociale, et économique. Le racisme peut être ultra-objectif et/ou ultra-subjectif, puisqu'il peut prendre des formes à la fois exceptionnellement visibles (des exterminations ou expulsions de grande envergure) et très banales (des pratiques quotidiennes et discrètes d'exclusion sociale menant à la « mort sociale » (Patterson dans (Balibar 2010, 86)). Ainsi, la cruauté englobe les phénomènes de génocide, les souffrances individuelles ou génériques qui minent la dignité et le respect des personnes, et la lente érosion culturelle qui résulte de l'oubli socio-économique volontaire ou normalisé de certains groupes minoritaires (Balibar 1993; 2009).

Le concept de néoracisme intègre cette interrelation ou cette hétérogénéité des manifestations de la cruauté, puisqu'il combine des représentations identitaires

particularistes et exclusives à des justifications universalistes et objectivantes. D'une part, les justifications et les références universalistes permettent la mise en place de violences extrêmes qui infligent une lente mort sociale à des personnes qui perdent de plus en plus le contrôle sur le monde qui les entoure mais auquel ils ne peuvent plus participer. Les Roms ont perdu leur utilité sociale lorsque l'industrialisation a englobé leurs métiers traditionnels et que la société hongroise ne les a pas intégrés autrement qu'à titre d'ouvriers non-qualifiés (dont les postes n'ont pas survécu à la libéralisation des années 1990). Aujourd'hui encore, la société majoritaire relègue les Roms dans des zones géographiques, politiques, et sociales qui les séparent des non-Roms et les rendent invisibles à leurs yeux. L'analyse par Ladanyi et Szelényi de la situation des Roms de Hongrie à travers le prisme de sous-classe illustre comment les structures sociales et les décisions quotidiennes à priori banales, (telles que le renvoi d'une personne de son travail) peuvent mener à long terme à l'enfermement social, culturel et économique intergénérationnel de tout un groupe social (Ladanyi et Szelényi 2006). Le néoracisme peut aller jusqu'à se nourrir des lois de non-discrimination pour ériger et maintenir des exclusions politiques. Le néoracisme entérine alors dans la loi l'absence de voix politique des groupes déjà rendus invisibles et inutiles. Caractériser les Roms de 'sous-classe' n'indique pas que les auteurs ont une vision négative des Roms : le but est de cerner les conséquences du désintérêt de la population majoritaire et de la classe politique envers des personnes qui ne sont plus perçues comme utiles.

D'autre part, le rapport entre le néoracisme et le nationalisme contribue à une violence ultra-subjective qui se manifeste par une cristallisation de la politique autour des valeurs de pureté et de tradition. La violence ultra-subjective permet à la majorité hongroise non-

Rom de projeter sur les Roms sa peur de disparition culturelle. La violence ultra-subjective se reconnaît par une volonté et des actes de destruction ultra-visibles envers les Roms, dont les caractéristiques négatives sont extrapolées et imaginées. L'élimination, ou même la tentative d'élimination, du groupe minoritaire devient la condition de survie identitaire de la majorité. Le cas particulier exemplifie cette violence ultra-subjective : les groupes nationalistes d'extrême droite voient les Roms comme une menace à la survie des Hongrois non-Roms. La situation hongroise montre aussi le cercle vicieux de la violence ultra-subjective, qui crée une spirale de destruction du groupe minoritaire et du groupe majoritaire. Les Roms n'ont pas le choix de laisser la majorité hongroise non-Rom se définir contre eux, et donc grâce à eux. La destruction des Roms devient synonyme d'autodestruction de la majorité aussi, puisque l'élimination du groupe haï engendre la perte de repères identitaires de la majorité.

Balibar affirme que la violence, la discrimination, et le racisme existent encore de nos jours malgré la disqualification de la race comme catégorie sociale pertinente et l'abolition de systèmes de racisme tels l'impérialisme colonial ou l'apartheid (Balibar 2014). Il utilise le terme d'exclusion interne pour décrire le phénomène paradoxal selon lequel les exclus ne peuvent être ni acceptés par la majorité, ni placés dans un espace en dehors de la majorité. D'après lui, le concept d'exclusion interne cerne la contradiction qui existe entre les politiques étatiques d'intégration et de représentation, et leurs effets de stigmatisation, de différenciation, et d'exclusion (Balibar 2014). L'exclusion interne représente le résultat des tendances universalistes et particularistes du néoracisme, qui rend invisible tout en excluant un groupe interne.

Les violences ultra-subjectives et ultra-objectives ne sont donc pas mutuellement exclusives. Le cas des Roms de Hongrie permet au contraire de voir l'interrelation, et même la nécessité des deux formes de cruauté pour obtenir une situation de statu quo de non-politique, de non-droit, mais aussi, de non-violence apparente : la société majoritaire fait tout pour sortir les Roms de son champ d'action, et les institue en vision d'horreur lorsque leur refoulement ne suffit plus à calmer les peurs identitaires de la majorité.

4. La discrimination en tant que processus violent et état de cruauté

La discrimination est un rouage du racisme, sans pouvoir prétendre englober le phénomène dans sa totalité. Est-il alors possible d'affirmer que la discrimination est violente? La discrimination constitue en fait le point de bascule entre la politique et la violence extrême. La discrimination n'existe pas seule; elle est toujours reliée à des idéologies et pratiques qui lui donnent un sens et justifient son existence. Néanmoins, elle est la première étape de concrétisation d'une idéologie préalable aussi bien que le premier dérapage qui devra être justifié et normalisé à moins d'être interdit. Dès lors, la discrimination est la première étape vers la cruauté, puisque la discrimination érige une différence (réelle ou fictionnelle) en barrière infranchissable. La discrimination divise la communauté préexistante et repousse certains groupes vers les limites de la communauté, au niveau social, politique, et économique. Ce n'est qu'une fois que la différence est établie que les autres formes de racisme telles que l'exclusion sociale ou l'exploitation peuvent se développer.

La cruauté se caractérise par sa capacité à détruire tout rapport entre groupes, en établissant des différences de manière à ce qu'ils ne se considèrent plus mutuellement

humains. La discrimination peut être considérée comme un acte cruel puisqu'elle impose la différence qui exclut le sujet problématique de la zone de contestation politique. En transformant une différence sociale anodine en barrière entre un 'nous' et un 'autre', la discrimination élimine ou évite le conflit et la confrontation. La discrimination engendre donc la violence extrême envers un groupe : elle représente un pas vers l'exclusion d'un problème social ou d'une violence politique de la sphère de dialogue politique.

De plus, l'accumulation quotidienne de discriminations envers les Roms a pour effet d'étouffer le débat politique ou de le rendre unidirectionnel, parce que les victimes ne sont plus considérées comme des interlocuteurs. Les politiciens hongrois critiquent l'enfermement social, culturel, politique et économique des Roms de Hongrie en présentant la situation comme une anomie sociale, un problème de criminalité, une menace identitaire, ou encore un poids socioéconomique qui rompt l'harmonie nationale, sans offrir leur écoute aux Roms. La discrimination n'est alors plus un simple processus, mais un engrenage qui devient un statu quo. La discrimination peut donc être comprise à la fois comme un instrument qui crée de la différence et lui donne une pertinence sociale, et la situation sociale que vivent les personnes qui subissent une multiplicité de discrimination au jour le jour.

En d'autres mots, l'acte discriminatoire est un acte de violence politique en soi. La discrimination, en tant qu'ensemble d'actions dont la répétition fréquente et répandue, peut aussi être considérée comme un processus de violence politique. Enfin, ce processus de répétition de la discrimination crée un résultat, ou un état de fait de discrimination vécue à large échelle qui mène à une incapacité politique groupale. Il s'agit ici de

reconnaître qu'il existe un rapport dialectique entre la discrimination comme processus politique violent et la discrimination en tant que violence extrême.

La discrimination peut donc engendrer un état de non-rapport entre les personnes ou les groupes. Le conflit devient alors impossible puisqu'il n'y a plus d'opportunité de dialogue, et donc de contradiction.

5. Les limites de la non-discrimination face à la discrimination et au racisme
comme cruauté

Le concept de médiation a une place importante chez Balibar, dans la mesure où la médiation représente la traduction toujours imparfaite d'un idéal ou d'un principe en un droit tangible. Analyser le principe de non-discrimination en tant que médiation de l'égalité permet certes de dégager l'insuffisance de cet instrument pour répondre au double mandat d'égalité et de liberté. Pourtant, il ne faut pas en conclure que l'interdiction de la discrimination pourrait être retirée sans conséquences néfastes aux groupes protégés. Nous rappelons pourquoi la (non-)discrimination est un instrument nécessaire mais insuffisant face à la discrimination perçue comme violence.

Le principe de non-discrimination est un outil nécessaire dans la lutte pour l'égalité. Les législations et institutions mises en place pour protéger l'égalité en tant que traitement égal permettent d'assurer que les personnes qui subissent de la discrimination ont les moyens de la contester. Autant les actes discriminatoires sont des étapes vers la cruauté, autant la non-discrimination représente le processus inverse de retour vers la sphère politique.

Pourtant, force est de constater une double insuffisance du droit à la non-discrimination. En premier, les normes juridiques qui définissent et interdisent la discrimination ne sont pas en mesure d'amener l'égalité, le dialogue, la politique ou le conflit entre des groupes. L'interdiction de la discrimination problématise des comportements individuels et groupaux, mais uniquement au cas par cas. De plus, la non-discrimination est un instrument juridique qui n'aborde les questions d'inégalité qu'en surface, et n'est pas en mesure de concrétiser l'égalité matérielle. Ensuite, la non-discrimination reste un outil juridique : la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif, et judiciaire permet à chaque sphère de traiter des problèmes sans qu'ils soient nécessairement soulevés ou débattus dans l'autre sphère. Malgré les efforts de transparence du judiciaire, les commentaires politiques à propos des décisions de justice reflètent les positions des élites politiques qui ont accès à la parole, et n'engendrent que peu de dialogue multipartite. L'absence de dialogue entre les Roms et les non-Roms de Hongrie est un effet de l'exclusion interne que la non-discrimination n'est pas en mesure de traiter, puisqu'elle relève de l'état de fait, d'une situation d'invisibilité séculaire autour de laquelle se sont construites les structures et des pratiques sociales modernes.

Enfin, la non-discrimination n'est pas en mesure de s'attaquer à la cause de l'absence de dialogue, c'est-à-dire l'exclusion politique, l'état de fait cruel de discrimination, ou l'absence 'du droit d'avoir des droits' pour paraphraser Balibar et Arendt. L'exclusion du domaine politique relève à la fois de structures étatiques qui maintiennent la séparation entre Roms et non-Roms (telles que le système des AGN), et de pratiques et d'idéologies néoracistes (telles que la vision des Roms comme des parasites ou des criminels dont il faut se protéger en pratiquant la ségrégation scolaire et la discrimination à l'embauche). Il

faut reconnaître que les organisations et associations de la société civile soutient bien les Roms dans leurs batailles juridiques, et que le système des AGN fonctionne bien si l'on tient compte de ses objectifs premiers de protection des droits culturels des minorités. Néanmoins, la loi sur le traitement égal n'a pas encore été utilisée pour contester l'absence de représentativité des Roms dans le système politique majoritaire. La non-discrimination devient alors contreproductive. Son mutisme est utilisé pour octroyer aux Roms une protection de principe envers des droits qu'ils n'ont pas : le droit de participer à la sphère politique majoritaire. Alors, l'exclusion politique s'auto-perpétue : sans accès à la sphère politique, sans possibilité de dialogue avec la majorité, il devient difficile de revendiquer plus d'inclusion sociale, économique, et politique (Sintomer 2013; Hayat 2013).

La législation de non-discrimination était prévue pour être une institution qui fait barrière à la discrimination. Au final, elle devient complice de la discrimination en tant que violence politique et extrême, en cautionnant des systèmes d'exclusion politique et de peur identitaire. La non-discrimination contribue alors aussi à la suppression du conflit et du rapport entre les Roms et les non-Roms.

II. La place du conflit balibarien dans les études de conflit

Jusqu'à présent nous avons présenté que la discrimination peut mener à l'impossibilité du conflit, et que la non-discrimination n'est pas un instrument efficace pour éliminer la discrimination et protéger le conflit. Cependant, il faut encore clarifier l'association entre le conflit et l'existence de rapport et de contradiction. La vision que Balibar développe du conflit et de la paix semble a priori incompatible avec celle que Galtung adopte dans les études de conflits. Dans cette section, nous montrons que les visions de Balibar et de

Galtung sont complémentaires puisqu'ils envisagent le conflit comme une force qui peut être positive en ce qu'elle maintient le rapport nécessaire à la transformation et la paix. Clarifier les liens entre Balibar et Galtung permet d'inclure les théories de Balibar dans les études de conflits.

1. Le conflit chez Balibar et Galtung : quelles contradictions?

1.1. Le conflit selon Balibar

Selon Balibar, la violence extrême se caractérise par la reproduction continue de la toute-puissance des oppresseurs et l'impossibilité de la résistance par les opprimés. Leurs seules possibilités de réponse sont le silence ou la démesure. Quelle que soit la voie choisie, Balibar estime que les tentatives pour sortir de la violence extrême résultent toutes en une « destruction mutuelle des classes opposées » et une « destruction de la politique elle-même » (Balibar 2009, 17). Balibar oppose alors la violence extrême aux situations de violence au sein desquelles la politique et le conflit peuvent exister. À première vue, Balibar ne semble pas optimiste quant à la possibilité de remédier à la violence extrême. Il précise également que la politique moderne se construit sur des fondements violents et produit elle-même des formes de violence pour subsister. La politique est donc intrinsèquement violente, mais cette dernière peut la déborder.

Au-delà du lien entre politique et violence, Balibar accorde une place importante au conflit, qui englobe tous les rapports, qu'ils soient sociaux, politiques, ou autres. Balibar souligne que le conflit suppose le rapport, et que la politique est une forme de rapport, puisqu'elle reflète une dialectique entre violence et pouvoir. La politique est une forme

violente de conflit, au sens où elle existe pour réprimer une autre violence (non- ou contre-violence) ou la cruauté.

Les écrits de Balibar sur la politique de civilité et la citoyenneté octroient une place centrale à l'existence du rapport conflictuel, qui doit cependant tendre à l'anti-violence, c'est-à-dire 'faire face' par la résistance et l'insurrection égalibératrice à toutes les formes de violence, qu'elles soient de l'ordre de la cruauté ou de la politique (Balibar 2010). La dissociation effectuée par Balibar entre la violence et le conflit amène à voir que la politique de civilité se caractérise à la fois par l'antiviolence et le conflit pour sortir des situations de violence extrême et des formes de violence politique.

Balibar ancre sa politique de la civilité dans une vision agonistique de la démocratie et de la politique, qui présente le conflit comme un excès, mais également un moteur nécessaire de la démocratie en tant que régime politique. Selon Balibar, la doctrine libérale considère que la démocratie légitime l'existence du conflit, tant que celui-ci ne menace pas les structures et institutions en place (Balibar 2015). De ce fait, malgré l'importance du pluralisme pour la démocratie libérale, cette doctrine tend à privilégier l'atteinte d'un consensus qui surmonte ou transforme la contradiction. L'aporie d'une démocratie libérale relève de son incapacité à intérioriser le conflit, c'est-à-dire à lui offrir un espace sans chercher à l'exclure ou l'éliminer, surtout lorsqu'il remet en cause les structures sociales en place.

La critique de Balibar à l'égard du refoulement du conflit dans la démocratie libérale nous invite à réfléchir à l'approche dominante utilisée en études de conflits pour définir et 'traiter' les conflits. Galtung est considéré comme un pilier des études de conflits et des études de la paix, grâce à ses modèles schématisant les composantes principales et les

relations du conflit et de la paix. Nous présentons ici vision de Galtung, pour déterminer si ses approches du conflit et de la violence sont compatibles à celle de Balibar.

1.2. Le conflit selon Galtung

Évaluer la compatibilité des théories de conflit de Balibar et de Galtung nécessite de rappeler la manière dont Galtung analyse le conflit. Galtung définit le conflit par une formule inspirée de son passé de mathématicien, par la formule « Conflit : attitudes/assumptions + behavior + contradiction/content. In other words, *conflict* = $A + B + C$ » (Galtung 1996, 71).

Il ajoute que les conflits sont latents lorsque la composante du comportement est manquante mais que les attitudes et contradictions sont bien présentes. La présence de la composante comportementale semble donc cruciale pour définir une situation en tant que conflit. Pourtant, Galtung précise que la dialectique des conflits latents ou ouverts est synonyme de conflits indirects ou directs, et dépend de la présence ou de l'absence de comportements (que Galtung appelle plus tard de la violence directe). Il subdivise la catégorie des conflits latents en conflits structurels ou d'acteurs, selon la présence de contradictions ou d'attitudes conscientes chez les acteurs du conflit.

Galtung, définit un conflit structurel par la présence de violence structurelle, comprise comme une contradiction intégrée dans la structure sociale verticale sous forme de répression politique, de marginalisation/fragmentation d'acteurs, de segmentation/pénétration de leur identité, ou d'exploitation économique (Galtung 1996). Galtung précise que cette violence structurelle est soutenue par d'autres arrangements structurels qui empêchent la conscientisation et la mobilisation des personnes ou groupes réprimés

ou exploités. Les conflits latents d'acteurs se caractérisent par la présence de violence culturelle, qui se rattache aux aspects attitudeaux, culturels et symboliques qui légitiment ou justifient la violence directe ou structurelle.

Ainsi, un conflit latent contient de la violence structurelle et/ou de la violence culturelle, sans pour autant inclure des comportements de violence directe. Il semble que Galtung considère que les trois composantes – ou trois formes de violence – doivent être présentes pour qu'il y ait conflit. Il n'est donc pas clair si le conflit latent est considéré par Galtung comme un conflit ou non. D'après la définition ABC du conflit, la composante de violence directe, ou de comportement, est nécessaire pour affirmer l'existence d'un conflit. Pourtant, les appellations de conflit structurel et de conflit latent contredisent cette interprétation littérale.

1.3. L'intégration des visions de Galtung et de Balibar quant au conflit

Les écrits de Galtung portent à confusion sur la différence entre conflit et conflit latent. Se posent alors diverses questions : un conflit latent est-il un 'vrai conflit'? Selon Galtung, la violence structurelle est-elle un phénomène séparé du conflit? Conflit et violence sont-ils synonymes chez Galtung? Pour répondre à ces questions, il faut aborder comment les théories de la violence et du conflit de Balibar permettent d'interpréter la théorie du conflit de Galtung.

Pour Galtung, une composante du triangle ABC du conflit semble plus déterminante que les autres pour définir le conflit : la contradiction. La contradiction représente l'existence de « incompatible goal-states in a goal-seeking system » (Galtung 1996, 71). La contradiction implique le rapport, puisque les objectifs de chacun dépendent et sont

influencés par les objectifs de l'autre. Galtung affirme que lors de conflits structurels, la contradiction s'inscrit dans les structures sociales et les acteurs du conflit n'ont pas conscience de l'existence de la contradiction. Néanmoins, la contradiction continue à relier les acteurs du conflit et les relations contradictoires sont inscrites dans les structures sociales.

Il s'agit ici d'une situation différente de celle envisagée par Balibar, où la violence peut prendre le dessus et annihiler le rapport pour ne laisser en place que des structures sociales : la contradiction s'inscrit alors dans les structures au point de l'effacer des relations sociales. Si tous deux estiment que le conflit existe lorsqu'il y a contradiction, Balibar ajoute néanmoins que la contradiction ancrée dans les structures peut tuer le rapport, ou le conflit.

Bien que Balibar admette que le conflit et la violence soient des concepts séparés, il reconnaît que violence et conflit s'entrecroisent. Pour Balibar, la violence est le contexte dans lequel – et contre lequel – le politique et le conflit se développent. Le critère principal pour cerner l'existence du conflit et de la politique est le rapport qui existe entre les parties en conflit. Tant qu'il y a un rapport, même violent, il y a conflit. Par contre, si la violence prend le dessus et annule le rapport au point de ne plus pouvoir parler de parties en conflit, le conflit aura basculé dans la cruauté ou l'ultraviolence. Cette vision nous permet de nuancer la position de Galtung : il peut y avoir du conflit même sans comportement de violence directe, tant que la contradiction au cœur du conflit n'annule pas le rapport conflictuel.

Pour Balibar, la violence n'est pas une propriété du conflit (comme elle l'est pour Galtung), elle est un phénomène séparé parallèle au conflit. Bien que Galtung associe la

violence aux moyens par lesquels le conflit est exercé, il amalgame néanmoins le conflit à ses modes de gestion violents. Pour Balibar, les deux phénomènes peuvent se chevaucher comme c'est le cas lors de conflits ou de politique de violence, mais ils ne sont pas synonymes.

À l'aide de la pensée de Balibar, nous interprétons que le conflit latent peut être perçu comme une forme de conflit qui risque de basculer vers la cruauté, car la violence structurelle peut anéantir l'existence du rapport entre les parties. La contradiction peut devenir telle qu'elle annule le rapport, et donc le conflit.

La théorie de Balibar permet de nuancer la position de Galtung en évitant de réduire le conflit à la violence. Analyser la vision de Galtung par l'entremise des écrits de Balibar permet plutôt de concevoir la relation entre les phénomènes de violence et de conflit comme une relation d'excès entre des variables séparées. De ce point de vue, le racisme et la discrimination peuvent être soit des situations de conflit et contenir différentes formes de violence, ou basculer vers des situations de cruauté lorsque le conflit fait place à la domination ou à la violence totale sans possibilité ou volonté de lutte de résistance.

1.4. Conflit, latence, et ponts vers la cruauté

Nous avons vu que la discrimination peut être à la fois un processus et un état dans lequel un groupe est placé. La discrimination est alors à la fois un comportement individuel et un état de fait social. Selon la théorie de Galtung, la discrimination directe tombe dans la catégorie de comportement/violence directe tandis que la discrimination indirecte relève de la violence structurelle. La théorie de Balibar permet d'ajouter un niveau d'analyse, car elle invite à concevoir la discrimination également comme un état de violence extrême

qui reproduit automatiquement et de manière autonome un état de fait de non-rapport et de non-existence entre un groupe et un 'non-autre'. Relier les théories de Balibar et de Galtung permet donc de refuser de catégoriser le racisme et la discrimination comme purement conflictuels, purement violents, ou purement latents/non-conflictuels. Lorsque le racisme et la discrimination passent de comportements à des structures sociales puis à des états de non-rapport, la nature manifeste puis latente du conflit se transforme en phénomène de violence extrême.

Le lien entre ces théories et auteurs permet également de reconsidérer l'idée selon laquelle le conflit latent n'est pas encore un conflit ou n'est pas violent. Le passage d'un conflit latent qui ne contient 'que' de la violence structurelle et culturelle vers une absence de conflit a lieu lorsque les violences détruisent peu à peu le rapport social : la discrimination et le racisme éliminent la caractéristique humaine d'un groupe de personnes et les poussent toujours un peu plus vers les frontières de la communauté sociale et politique. Le conflit latent est alors une forme de conflit constamment à risque de basculer vers la cruauté, puisque le conflit est constamment en voie de suppression.

L'analyse conjointe de la vision du conflit de Balibar et de Galtung rejoint le modèle de transformation du conflit de Curle repris par Lederach, qui présente le conflit latent comme une situation d'inégalité de pouvoir, avec un niveau bas de conscience du conflit, et des relations non pacifiques mais statiques (Curle 1971; Lederach 1997). Les conclusions de notre analyse se distinguent cependant du modèle de Lederach car nous estimons que le conflit latent n'est pas l'origine du conflit, ni sa forme la moins violente : s'il se caractérise par des relations statiques, il peut être également vu comme une phase transitoire vers la cruauté. De plus, le conflit latent n'est pas toujours caractérisé par une

absence de conscience du conflit : nous avons montré que les structures et idéologies sociales limitent les sphères de participation et d'expression du conflit. Comme le montre le cas particulier de la Hongrie, le niveau bas de conscience du conflit existe principalement parmi la majorité qui perpétue les actes, cultures, et structures de violence ultra-objectives¹⁰⁴. Au contraire, le groupe discriminé a une conscience aigüe des conséquences des traitements par la majorité, sans pourtant détenir les moyens politiques et sociaux pour remédier à leur situation de violence extrême.

Cette vision du conflit latent contredit les modèles d'escalade et de désescalade du conflit de Glasl, Fisher et Keashly, et Ramsbotham et Woodhouse puisque ces modèles n'étudient le cours du conflit que selon la variable de la violence en tant que violence physique et matérielle, qui peut culminer en une guerre. Ces modèles présentent le conflit latent comme une situation de faible violence qui est propice à des mesures de prévention de conflit ou de réconciliation (Glasl 1982; Keashly et Keashly 1991; Ramsbotham, Woodhouse, et Miall 2011). Ces modèles conçoivent alors la violence structurelle et culturelle comme la première ou la dernière étape avant la paix, ce qui minimise le caractère enraciné du conflit ou impossibilité due à un excès de cruauté. En revanche, noter que la possibilité de violence extrême soit dissimulée derrière des apparences de conflit latent permet de reconnaître ces situations comme des états de violences, dont il sera tout aussi difficile de sortir que de la guerre ouverte.

¹⁰⁴ Cette affirmation doit être nuancée, puisque les milices et les partis politique d'extrême droite démontrent dans leurs actions et leurs programmes politiques qu'ils sont conscients qu'un conflit existe. Ils se placent en tant que victimes d'un conflit qu'ils décrivent en termes identitaires, culturels, et sécuritaires, et prennent des mesures de représailles envers les Roms.

La vision balibarienne du conflit ne révolutionne pas le domaine des études de conflits, mais ajoute une analyse qui permet de mieux comprendre la relation dynamique et non-linéaire entre différentes formes de conflit et de violence (extrême). Cette interprétation permet aussi d'apporter des nuances aux modèles qui ne prennent en compte que la violence physique à large échelle comme mesure de la gravité d'un conflit.

2. Idéaux de transformation de conflit et de paix chez Balibar et Galtung : une fausse contradiction?

Balibar offre une piste de sortie de la violence et de la cruauté qui préconise la transformation des relations et structures de violences à l'aide de la proposition d'égaliberté. Galtung développe par contre une théorie de transformation des conflits et une théorie de la paix plus détaillées. Bien que les deux auteurs diffèrent sur leur vision de la paix, les théories de Galtung peuvent servir à enrichir la politique de la civilité de Balibar.

2.1. La primauté du conflit chez Balibar

Balibar affirme que la politique de la civilité ne peut coïncider avec l'idéal de la paix (Balibar 2010). L'extrait suivant présente l'importance que revêt le conflit pour Balibar :

« Or le propre de l'extrême violence n'est pas tant, peut-être, de détruire la paix ou de la rendre impossible, que d'anéantir le conflit lui-même [...] » (Balibar 2010, 416).

Il justifie cette affirmation par une vision de la politique de la civilité qui est en constante auto-transformation et qui s'ancre dans la résistance à la violence et l'insurrection. La quête de l'inclusion et de la participation à la politique, selon le principe du 'droit à avoir des droits' d'Arendt, guident un projet politique qui refuse de remplacer une forme de violence par une autre. Dès lors, la politique de civilité doit être comprise à la fois comme

une politique du conflit, une politique d'ouverture de l'espace politique (Balibar 2010), et surtout une politique de conversion de la cruauté en rapport/conflit.

Cependant, ces explications n'apportent aucune information sur la manière dont Balibar conçoit la paix et sa relation avec le conflit. Sans définir sa vision de la paix, Balibar rapproche cet impératif de la notion de non-violence, qu'il qualifie comme une forme de violence politique. Il semble se représenter la paix comme statique, non-conflictuelle, et au final peut-être même violente dans son uniformité. Balibar privilégie plutôt l'idéal d'un espace politique en constante transformation grâce aux conflits qui surviennent entre les citoyens et avec les institutions.

2.2. La paix en tant que processus de transformation chez Galtung

Les théories de la paix et de la transformation du conflit de Galtung peuvent être utiles pour mieux comprendre la vision de paix de Balibar et la relier à la notion de conflit. Pour cela, il faut présenter un rapide aperçu conceptuel de la paix selon Galtung.

Pour Galtung, la paix est à la fois un état d'absence de violence et un processus de transformation du conflit. Tel que mentionné, Galtung réduit de nouveau la catégorie du conflit à celle de la violence, en témoigne sa double définition de la paix :

« Peace is the absence/reduction of violence of all kinds;
Peace is nonviolent and creative conflict transformation » (Galtung 1996, 9).

L'un des principaux apports de Galtung aux études de la paix consiste en sa conceptualisation positive et négative de la paix. Il considère que la paix négative existe lorsqu'aucune forme de violence n'existe. Galtung définit alors la paix positive comme composée de trois types de paix positive : la paix positive directe (telle que la bonté physique et verbale), la paix positive structurelle (telle que la liberté et l'équité en

remplacement la répression et l'exploitation), et la paix positive culturelle (tel que : légitimation de la paix et encouragement de la diversité des capacités) (Galtung 1996, 30-32). La paix positive est donc le miroir de la violence. Elle est composée d'éléments similaires, cependant le trio de paix positives contribue au maintien d'un mouvement constant de transformation positive. En effet, Galtung présente la paix positive comme un processus infini de transformation du conflit.

Pour Galtung, la formation conflictuelle est un système constitué d'acteurs, d'objectifs, et de structures interdépendantes. La formation conflictuelle peut être soit harmonieuse, soit discordante ('disharmonious'), ou les deux à la fois (Galtung 1996, 78-79). Galtung conçoit alors le conflit comme une opportunité dynamique qui peut engager les parties sur une voie violente ou pacifique. La transformation du conflit est un processus infini pour Galtung : de nouvelles contradictions apparaissent toujours, et les solutions aux conflits sont des objectifs temporaires. L'objectif à long terme relève de la création d'une capacité de gestion et de transformation du conflit. La transformation consiste en cinq processus¹⁰⁵ qui peuvent engendrer de la violence ou de la paix. Il affirme que les conflits structurels peuvent être transformés vers la paix grâce aux processus de conscientisation et de mobilisation. D'une part, la conscientisation permet de contrer les mécanismes violents de pénétration ou d'implantation d'idées 'd'en haut' et de créer une vision plus complète du conflit. D'autre part, la mobilisation permet de contrer la fragmentation des acteurs et

¹⁰⁵ « La (dés-)articulation : compléter ou tronquer le triangle du conflit;
 La (dé-)conscientisation : rendre les attitudes ou les contradictions plus ou moins conscientes;
 La simplification/complexification : voir plus ou moins d'acteurs et d'objectifs;
 La (dé-)polarisation : voir les conflits en termes de 'eux-nous' [au niveau cognitif et organisationne];
 La (dés-)escalade : diminution ou augmentation de la violence des comportements » (Galtung 1996, 90-91).

leur marginalisation. Galtung affirme que ces processus permettent de transformer des personnes non-organisées en parties au conflit, de manière à ce qu'elles puissent jouer un rôle actif dans la transformation.

Galtung précise aussi les quatre étapes de la transformation des conflits structurels : confrontation, lutte (nonviolente), découplage (couper le lien structurel entre l'opresseur et l'opprimé), et recouplage (construction de structures de paix par le bas) (Galtung 1996). La transformation constructive représente le processus, ou le moyen de faire ressortir les aspects positifs et productif de rapports pacifiques des conflits.

2.3. Intégration des visions de Galtung et de Balibar : pour une paix conflictuelle

Développer la vision de la paix de Galtung permet de constater que les théories de Galtung et de Balibar vont dans la même direction, même si les concepts qu'ils utilisent semblent s'opposer. La théorie de Galtung d'une paix positive, qui est en fait un processus de transformation infini par le conflit vers la paix, rejoint la vision de Balibar sur l'importance du conflit en tant que rapport antivioloent et transformateur continu.

Ensuite, chaque auteur reconnaît les effets d'exclusion de la violence structurelle hors de la sphère politique et de la relation conflictuelle. Cette exclusion élimine le conflit puisqu'elle parvient à enlever à des personnes leur pouvoir d'action et leur statut/rôle d'acteur de conflit. Les deux auteurs préconisent aussi la confrontation/lutte/opposition et la mobilisation comme voie de transformation du conflit pour permettre la (re-)création d'un rapport conflictuel. De plus, Galtung ne conçoit pas la paix positive comme une absence de conflit : la paix positive représente une absence de violence et une présence de

conflit qui ensemble permettent de le transformer positivement. Pour Balibar, la composante indispensable de la politique de la civilité est le conflit en tant que rapport continuels maintenu grâce à des mécanismes antiviolsents tels que la quête de l'égaliberté. Chaque auteur perçoit donc le conflit comme une composante importante de la vie politique, qui permet la réflexion, le dialogue, et l'amélioration politique par une communauté citoyenne 'réflexive' (Balibar 2015).

Si Balibar semble réticent à utiliser la notion de paix pour qualifier son idéal de politique de la citoyenneté, ce concept recoupe la théorie de la paix de Galtung. Il est ainsi possible d'établir un parallèle entre les idéaux de paix positive de Galtung et de politique de la civilité de Balibar, en ce qu'ils visent tous deux la mise en place d'un système de 'conflit pacifique' ou de 'paix conflictuelle', au sens où le conflit reste le moteur de la paix, qui consiste elle-même en une attention et une action constantes vers la transformation positive du conflit.

III. La non-discrimination comme occasions de résolution de conflit

La lutte contre les conflits structurels peut, d'après Galtung et Balibar, prendre la forme d'une transformation vers la paix conflictuelle (ou agonistique, (Balibar 2010, 416)) plutôt que de la violence. La paix conflictuelle représente un état dynamique dans lequel le conflit est à la fois un dialogue et une occasion de transformation sociale.

La discrimination est une violence qui en engendre toujours plus, au risque de tomber dans la violence extrême. Voir la discrimination comme une occasion de remédier à la violence, même extrême invite à réfléchir à la manière dont la non-discrimination doit être repensée pour devenir un instrument efficace de paix conflictuelle. Pour sortir de l'engrenage de la

violence, il faut refuser de la nier, la placer au centre du dialogue politique et social, et la reconflictualiser. Pour cela la non-discrimination doit devenir un outil d'anti-discrimination. Le terme existe déjà en tant que synonyme de non-discrimination.

Nous proposons d'utiliser ce terme d'anti-discrimination dans le cadre spécifique de la lutte antiviolente pour l'égalité et pour le conflit. Cette appellation modifie le contenu des mesures de non-discrimination ou de traitement égal, pour y inclure des obligations de dialogue conflictuel en plus des interdictions 'classiques' de la discrimination. L'obligation de dialogue conflictuel oblige alors l'État, ses institutions, et sa population, à plus de réflexivité quant aux effets des structures et des actes sociaux. Il ne s'agit pas ici de revendiquer la reconnaissance de l'existence d'un groupe, car la constitution hongroise contient déjà un tel acte symbolique de reconnaissance. L'obligation de dialogue conflictuel vise plutôt à reconnaître l'autre groupe, dans ce cas les Roms de Hongrie, comme interlocuteur politique et social légitime sur des thèmes d'intérêt public. Nous ne proposons pas une campagne de réconciliation communautaire générale, qui est un objectif trop ambitieux à notre avis au vu de la situation contemporaine en Hongrie. La violence extrême (tant ultra-subjective et ultra-objective) que la population majoritaire et l'État hongrois infligent aux Roms ne peut être gérée comme s'il s'agissait d'un conflit latent dont toutes les formes de violence sont faibles. Il faut au préalable reconflictualiser la violence extrême avant de pouvoir s'atteler à la résolution du conflit.

Dans cette optique de reconflictualisation de la violence extrême, l'obligation de dialogue conflictuel antidiscriminatoire peut s'articuler autour de deux volets :

- La révision du système judiciaire concernant les plaintes en discrimination, pour y inclure une composante de dialogue conflictuel social, par exemple par :

- Le renforcement du système de gestion informelle des conflits comme alternative aux procès en discrimination, à l'ATE comme dans d'autres instances judiciaires, de manière à créer et renforcer le dialogue interpersonnel et de conscientiser les groupes du conflit au niveau micro-social;
- Le développement du rôle de 'défenseur de l'intérêt public' de procureur général pour les procès civils ou administratifs ayant une composante de discrimination, en vue d'intégrer une composante de conscientisation sociale ou 'macro' au procès;
- La révision du système de représentation politique, pour permettre l'accès et la participation politique des groupes précédemment invisibles ou sur-visibilisés, tel que les Roms de Hongrie, par exemple par :
 - L'éducation et la participation politique des personnes roms dès l'école primaire et secondaire;
 - Des formations en résolution de conflit pour les élèves Roms et non-Roms;
 - La révision du système des autogouvernements de nationalités en dialogue avec les communautés affectées, de manière à instaurer des mécanismes locaux de résolution de conflit et augmenter le dialogue conflictuel intercommunautaire local;
 - L'étude approfondie des options actuelles et potentielles de participation politique des personnes Roms à l'assemblée nationale et dans des commissions parlementaires spécifiques, pour modifier le système

législatif et assurer leur accès et leur participation politique aux questions d'intérêt public;

Chacune de ces mesures permettrait d'endiguer la violence extrême des états de racisme et de discrimination. De plus, chaque mesure vise la réintroduction des Roms dans la sphère de dialogue et de conflit local et national. Nous utilisons le terme 'national' pour mettre en lumière que ces mesures antidiscriminatoires et antiviolentes visent à contrer le racisme et la discrimination, mais ont un impact direct sur le nationalisme également. Sans nécessairement s'ériger contre le nationalisme existant, l'anti-discrimination risque de remettre en question les définitions culturelles-identitaires de la nation, en rendant les Roms non plus victimes mais acteurs dans la relation établie entre l'État et son peuple, la nation. Le nationalisme réactionnaire et ultra-subjectif risque de se renforcer, mais nous avons démontré que la relation entre le racisme et le nationalisme est loin d'être univoque. Ainsi, présenter l'exclusion et la destruction des Roms comme un conflit offre une opportunité de partager les points de vue, les craintes, les vécus et les espoirs, ce qui peut devenir un catalyseur de dialogue plutôt qu'une menace identitaire nationale. À titre de mise en garde, rappelons qu'avant de se lancer sur la voie du dialogue conflictuel, l'État et la population doivent s'atteler à développer des ressources en gestion et en résolution de conflit. En effet, la recherche en études de conflits l'a démontré, le conflit bascule aisément dans la violence physique ou la cruauté lorsqu'il n'est pas solidement encadré et guidé vers la transformation pacifique.

Conclusion

Penser la discrimination comme une violence nécessite une analyse préalable du concept, et des phénomènes qui l'influencent. Il incombe de dépasser les conceptualisations superficielles de la similarité entre la discrimination et le racisme pour comprendre comment la discrimination contribue à l'engrenage nationaliste-raciste. Pour ce faire, la thèse crée un dialogue entre le cadre théorique et le cas particulier du nationalisme et du racisme anti-Rom en Hongrie.

Le cadre théorique remet en question le caractère normal ou incontesté de certains éléments du cas particulier. De manière réciproque, le cas particulier enrichit par des illustrations particulières la compréhension théorique des interactions entre nationalisme, racisme, et (non-)discrimination. Le dialogue interdisciplinaire entre la théorie et le cas particulier met en lumière huit éléments importants concernant la discrimination comme violence raciste et nationaliste.

En premier, il ressort de la première partie de la thèse que le nationalisme et le racisme établissent entre eux une relation d'excès (concept développé par Balibar), c'est-à-dire qu'ils nourrissent et renforcent mutuellement leurs tendances universalistes et/ou particularistes. En deuxième lieu, les théories du néoracisme et du racisme quotidien invitent à réfléchir à la manière dont la discrimination et le racisme se maintiennent en détournant les argumentaires antiracistes, universalistes, égalitaristes, ou culturels. Ensuite, une étude de la manière dont le droit (incluant la théorie du droit et la justice

sociale) définit l'égalité et la non-discrimination permet de constater que la non-discrimination est inadéquate pour engendrer l'égalité réelle.

La seconde partie de la thèse soulève d'autres constations reliées à l'analyse du cas particulier. Ainsi, en quatrième lieu, chapitre quatre met en évidence comment les deux phénomènes sociaux du nationalisme et du racisme sont encouragés ou utilisés régulièrement à des fins mutuelles à différentes périodes-clés de l'histoire hongroise. En effet, dès le 15^{ème} siècle, les revendications et les imaginaires sociaux nationalistes ont eu des impacts sur la manière dont la population et l'État percevaient et traitaient les Roms. À l'inverse, le développement d'un racisme anti-Rom, composé de préjugés négatifs envers les Roms et de sentiments de supériorité par la population non-Rom, a permis de les maintenir exclus de la nation hongroise au point de contribuer à leur génocide durant la deuxième guerre mondiale et à leur invisibilité durant une grande partie de la période communiste. Ces illustrations appuient la théorie d'excès de Balibar.

En revanche, l'étude de la période postsocialiste apporte deux nuances aux théories de Balibar sur le néoracisme et le nationalisme. Suite à l'analyse de la manière dont les élites politiques ainsi que d'autres acteurs politiques et sociaux mettent en pratique les principes et valeurs racistes et nationalistes à l'époque contemporaine, nous remarquons que la discrimination contribue à la relation d'excès entre le racisme et le nationalisme hongrois. Il en résulte une cinquième constatation, selon laquelle la discrimination est un instrument qui entretient au quotidien la définition du groupe national assimilé au groupe ethnoracial. Il en découle l'amalgame entre être 'Hongrois', et être 'non-Rom'.

De plus, la thèse permet d'affirmer que le néoracisme ne crée pas seulement une relation d'excès universaliste, mais également particulariste, avec le nationalisme : d'une part, l'antitsiganisme néoraciste se nourrit de références culturelles et universalistes qui contribuent l'imaginaire nationaliste en tant que communauté de semblables égaux, en masquant les différences internes et en effaçant les Roms du groupe national. D'autre part, le néoracisme anti-Rom engendre aussi des dynamiques particularistes qui rendent les Roms trop visibles et trop menaçants envers le groupe national perçu en termes identitaires.

En septième lieu, l'analyse des lois hongroises relatives au traitement égal et aux droits des nationalités montre qu'elles véhiculent un argumentaire égalitariste et culturaliste qui a cependant pour effet de discriminer et d'exclure les Roms de la sphère politique de la majorité. L'analyse du cas particulier illustre que le droit et la non-discrimination ne sont pas suffisants pour contrer le néoracisme et le nationalisme, puisqu'ils peuvent les consolider.

Enfin, le dernier chapitre revient sur la question du caractère violent de la discrimination. À l'aide d'une comparaison entre les théories de Balibar et de Galtung sur la violence et le conflit, nous déduisons que la discrimination et le racisme sont des violences qui peuvent tomber dans l'excès, et engendrer des états de violence extrême, ou de cruauté, selon les termes de Balibar. La discrimination comme état de fait représente une violence extrême en ce qu'elle annule toute possibilité de dialogue, de rapport, et donc de conflit. Au-delà des différences de vocabulaire entre Balibar et Galtung, les deux se rejoignent concernant la nécessité du conflit pour éliminer la violence et cheminer vers la paix. Ils

ne voient pas la paix comme un état statique, mais comme un processus constant de dialogue et de conflit visant l'amélioration du vivre-ensemble. Dans cette optique, la thèse relève un dernier élément d'importance : la nécessité de convertir la non-discrimination en anti-discrimination (reliée au concept d'antiviolence de Balibar) en y ajoutant une composante de résolution de conflit. L'anti-discrimination peut alors devenir un outil législatif qui permet le passage de la violence extrême vers le conflit, le dialogue, et la paix.

Les analyses contenues dans la thèse ont une signification spécifique pour les quatre disciplines et courants théoriques dans lesquels nous avons puisé pour élaborer la thèse. Il est donc important de souligner comment les apprentissages de la thèse contribuent à la recherche dans ces domaines d'étude.

En premier, la thèse contribue à relancer le dialogue dans les études sur la race et le racisme concernant la relation ou la séparation entre les concepts de race, d'ethnicité, et de racisme. La recherche démontre que le racisme se compose d'un large éventail de structures, d'actions, et de préjugés qui relèvent de visions du monde raciales, ethniques, culturelles, nationalistes, ou socio-économiques. Conceptualiser la relation entre discrimination et racisme nécessite davantage de recherche concernant les limites du recoupement entre les concepts de race, de nation, et d'ethnicité.

Ensuite, la thèse présente une pertinence particulière pour le droit et les théories critiques de la race et du racisme, car elle souligne l'importance d'analyser des effets des législations de traitement égal et de droits des minorités, qui peuvent devenir des instruments de maintien des exclusions et des inégalités sociales. Le concept de

néoracisme acquiert une pertinence particulière, en ce qu'il permet d'analyser comment le droit peut devenir vecteur de discrimination, de racisme, et de nationalisme malgré ses objectifs égalitaristes.

En troisième lieu, l'étude du nationalisme, des conflits ethniques, de l'extrême droite et du populisme gagne en importance dans les études de conflits. La thèse s'inscrit dans cette lignée de recherche, en montrant comment le milieu politique, les activistes nationalistes, et la population majoritaire utilisent les codes de la culture, de la nation, mais aussi de l'égalité et des droits humains pour effacer et exclure les groupes 'différents' grâce à la discrimination. Nous suggérons également que l'étude de l'instrumentalisation simultanée des tendances universalistes et particularistes du nationalisme et du néoracisme est nécessaire pour dépasser la dichotomie entre le nationalisme civique et le nationalisme ethnique (Kohn 1961; Hearn 2006; Eriksen 2010).

Enfin, la thèse comprend un plaidoyer pour une étude accrue du racisme et de la discrimination dans les études de conflits. La réflexion sur le caractère ultra-violent (ou cruel) que peuvent prendre le racisme et la discrimination incite à concevoir ces phénomènes comme des processus ou des états d'élimination du conflit. Les études de conflits bénéficient d'une conjugaison du racisme et de la discrimination avec la notion de violence, car elle permet d'inclure de manière plus claire l'analyse d'états de fait ultra-violents au sein des études de conflits (en particulier, concernant la recherche sur les conflits ethniques et la mobilisation ethnique). L'exploration du potentiel de résolution de conflit de l'anti-discrimination contribue également au développement d'une conception du conflit et de la discrimination comme occasion de dialogue nécessaire pour avancer

vers la paix. L'anti-discrimination invite à réfléchir à la pertinence des mécanismes de gestion et de résolution de conflit pour endiguer le racisme et la discrimination, et à la place qu'accordent les études de conflits à l'analyse des effets du droit sur la justice sociale et les conflits ethniques.

La thèse permet d'établir les rapports d'excès entre les phénomènes du nationalisme, du racisme, de la discrimination et du conflit, et leur tendance à la violence extrême. Le cas particulier du racisme et de la discrimination que subissent les Roms dans le contexte nationaliste hongrois a également permis d'illustrer la pertinence des questions de recherche et la nécessité d'instruments de résolution de conflit dans des sociétés sans conflit violent ouvert.

Bibliographie

- A Holokauszt Magyarországon. s. d. « Cigánytábor Auschwitz-Birkenauban (Le camp des tsiganes à Auschwitz-Birkenau) ». Consulté le 1 juin 2020.
http://www.holokausztmagyarorszagom.hu/index.php?section=1&type=content&chapter=9_1_3.
- Abizadeh, Arash. 2012. « On the Demos and Its Kin: Nationalism, Democracy, and the Boundary Problem ». *American Political Science Review* 106 (4): 867-82.
<https://doi.org/10.1017/S0003055412000421>.
- Ablonczy, Balázs, et Bálint Ablonczy. 2012. « The Far Right in Hungary: Roots, Culture, and Space ». *Hérodote* 144 (1): 38-59.
- AEDH. 2012. « Roma people in Europe in the 21st Century: violence, exclusion, insecurity ». AEDH - European Association for the Defense of Human Rights.
- Ahmari, Sohrab. 2012. « Dancing Over Catastrophes: The Far Right and Roma in Hungary ». *Dissent* 59 (1): 16-21. <https://doi.org/10.1353/dss.2012.0002>.
- Alapvető Jogok Biztosának Hivatala (Ombudsman parlementaire). 2013. « Beszámoló az alapvető jogok biztosának és helyetteseinek 2012. évi tevékenységéről (Rapport d'activité de 2012 de l'Ombudsman des droits fondamentaux et de ses auxiliaires) ». Budapest: Alapvető Jogok Biztosának Hivatala.
<https://www.ajbh.hu/documents/10180/1210221/AJBH+Besz%C3%A1mol%C3%B3+2012/630df714-cae4-45da-b43b-325c8e860f60?version=1.0>.
- . 2018. « Beszámoló az alapvető jogok biztosának és helyetteseinek tevékenységéről 2017 (Rapport d'activité de 2017 de l'Ombudsman des droits fondamentaux et de ses auxiliaires) ». Budapest: Alapvető Jogok Biztosának Hivatala.
<https://www.ajbh.hu/documents/10180/2811425/AJBH+besz%C3%A1mol%C3%B3+2017/60b3d968-ac8e-d28e-058b-64d0eb7e6d69?version=1.2>.
- Alkotmánybíróság (Cour Constitutionnelle). 1992. Affaire 320/B/1992.
- . 2020. Affaire Pfv.IV.21.556/2019/.
- Alliance Against Antigypsyism. 2017. « Antigypsyism - A reference paper ». <https://abv.a52.myftpupload.com/wp-content/uploads/2017/07/Antigypsyism-reference-paper-16.06.2017.pdf>.
- Althusser, Louis. 1996. *Pour Marx*. Découverte poche. Sciences humaines et sociales 16. Paris: La Découverte.
- Anderson, Benedict R. O'G. 2006. *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. ACLS Humanities E-Book. London: Verso.
- Andorka, Rudolf. 2006. *Bevezetés a Szociológiába (Introduction à la Sociologie)*. 2^e éd. Budapest: Osiris Kiado.
- Arat, Zehra F. Kabasakal. 2008. « Human Rights Ideology and Dimensions of Power: A Radical Approach to the State, Property, and Discrimination ». *Human Rights Quarterly* 30 (4): 906-32. <https://doi.org/10.1353/hrq.0.0037>.
- Argentieri, Federigo. 2015. « Hungary: From Postcommunism to Populist Nationalism ». In *Central & East European Politics - From Communism to Democracy*, édité par Sharon L. Wolchik et Jane Leftwich Curry, 3^e éd., 293-315. London: Rowman & Littlefield Publishers Inc.
- Aristote. 2004. *Éthique à Nicomaque*. Paris: Flammarion.

- Armstrong, John A. 1982. *Nations before Nationalism*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.
- Asséo, Henriette. 2019. « La “nation errante” : “comtes de petite Égypte” et “capitaines de bohémiens” dans l’Europe médiévale et moderne ». In *Le monde de l’itinérance : En Méditerranée de l’Antiquité à l’époque moderne*, édité par Wolfgang Kaiser, Claudia Moatti, et Christophe Pébarthe, 113-36. Études. Pessac: Ausonius Éditions. <http://books.openedition.org/ausonius/1683>.
- Atrey, Shreya. 2018. « The Intersectional Case of Poverty in Discrimination Law ». *Human Rights Law Review* 18 (3): 411-40. <https://doi.org/10.1093/hrlr/ngy021>.
- Austin, Wendy, Caroline Park, et Erika Goble. 2008. « From Interdisciplinary to Transdisciplinary Research: A Case Study ». *Qualitative Health Research* 18 (4): 557-64. <https://doi.org/10.1177/1049732307308514>.
- Baar, Huub van, Ana Ivasiuc, et Regina Kreide. 2019. *The Securitization of the Roma in Europe*. Human Rights Interventions. Cham, Switzerland: Palgrave Macmillan.
- Balibar, Étienne. 1988. « L’avenir du racisme ». *Lignes* 2 (1): 7-12. <https://doi.org/10.3917/lignes0.002.0007>.
- . 1992. « Culture et identité: Notes de recherche ». *NAQD* N° 2 (1): 9-21. <https://doi.org/10.3917/naqd.002.0009>.
- , éd. 1993. « Racisme et nationalisme: une logique de l’excès ». In *Racisme et modernité*, 78-81. Paris: La Découverte.
- . 2002. *Politics and the Other Scene*. Phronesis. London: Verso.
- . 2005a. « Difference, Otherness, Exclusion ». *Parallax* 11 (1): 19-34. <https://doi.org/10.1080/1353464052000321074>.
- . 2005b. « La construction du racisme ». *Actuel Marx* 38 (2): 11-28. <https://doi.org/10.3917/amx.038.0011>.
- . 2007. « Le retour de la race ». *Mouvements* 50 (2): 162-71. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0162>.
- . 2009. « Violence and Civility: On the Limits of Political Anthropology ». *Differences* 20 (2-3): 9-35. <https://doi.org/10.1215/10407391-2009-002>.
- . 2010. *Violence et civilité: Welles Library lectures et autres essais de philosophie politique*. La philosophie en effet. Paris: Galilée.
- . 2013. « Un racisme sans races : entrevue avec Étienne Balibar ». *Relations*, n° 763: 13-17.
- . 2014. *Equaliberty: Political Essays*. Durham: Duke University Press.
- . 2015. *Citizenship*. Malden: Polity.
- . 2016. *Masses, Classes, Ideas: Studies on Politics and Philosophy before and after Marx*. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315889221>.
- Balibar, Étienne, et Immanuel Wallerstein. 1991. *Race, Nation, Class - Ambiguous Identities*. London: Verso Editions.
- Balogh, Lídia. 2011. « Racist and Related Hate Crimes in Hungary — Recent Empirical Findings ». *Acta Juridica Hungarica = Hungarian Journal of Legal Studies* 52 (4): 296-315. <https://doi.org/10.1556/AJur.52.2011.4.2>.
- Balogh, Lidia. 2012. « Possible Responses to the Sweep of Right-Wing Forces and Anti-Gypsyism in Hungary ». In *The Gypsy ‘Menace - Populism and the New Anti-Gypsy Politics*, édité par Michael Stewart, 241-63. London: Hurst & Co. Publishers.

- Balogh, Sándor. 1979. *Pártok és pártprogramok Magyarországon (1944-1948) (Partis et programmes en Hongrie (1944-1948))*. Budapest: Tankönyvkiadó.
- Bankuti, Miklos, Gabor Halmai, et Kim Scheppele. 2012. « From Separation of Powers to a Government without Checks: Hungary's Old and New Constitutions ». In *Constitution for a Disunited Nation: On Hungary's 2011 Fundamental Law*, édité par Gabor Attila Toth, 237-68. Budapest: Central European University Press.
- Banton, Michael. 1998. *Racial Theories*. 2^e éd. Cambridge: Cambridge University Press.
- Barany, Zoltan. 1998. « Memory and experience: Anti-Roma prejudice in Eastern Europe ». Woodrow Wilson International Center for Scholars.
http://legacy.wilsoncenter.org.proxy.bib.uottawa.ca/sites/default/files/OP%2050_0.pdf.
- . 2002. *The East European Gypsies - Regime Change, Marginality, and Ethnopolitics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Barles, Sébastien. 2001. « Complexité et mutabilité du concept d'égalité ». *Hommes & migrations* 1232 (1): 83-89. <https://doi.org/10.3406/homig.2001.3723>.
- Bársony, János, et Ágnes Daróczi. 2008. *Pharrajimos: The Fate of the Roma During the Holocaust*. New York: Idebate Press.
- Batory, Agnes. 2010. « Kin-state identity in the European context: citizenship, nationalism and constitutionalism in Hungary ». *Nations and Nationalism* 16 (1): 31-48.
<https://doi.org/10.1111/j.1469-8129.2010.00433.x>.
- Bencsik, István. 1988. *A Magyarországon élő cigánylakosság társadalmi beilleszkedése az 1970-es évektől napjainkig (L'insertion sociale de la population tsigane de Hongrie des années 1970 à nos jours)*. Budapest: ELTE BTK Tudományos Szocializmus Információs és Továbbképzési Intézet.
- Beregi, Théodore. 1949. « Chronologie de 1848 (Révolution Française et Hongroise) - Persée ». *Revue d'Histoire du XIXe siècle - 1848* 182: 34-41.
- Bérenger, Jean. 1969. « Latin et langues vernaculaires dans la Hongrie du XVII e siècle ». *Revue Historique* 242 (1): 5-28.
- Bergen, Véronique. 2016. *Djelem, Djelem: les Roms, entre stigmatisation et résistance*. Liberté j'écris ton nom. Bruxelles: Espaces de libertés.
- Berger, Peter L., et Thomas Luckmann. 1966. *The Social Construction of Reality; a Treatise in the Sociology of Knowledge*. [1st ed.]. Garden City: Doubleday.
- Bernàt, Aniko. 2010. « Integráció a fejekben: a romák társadalmi integrációjának észlelése és megítélése a lakosság körében (Intégration dans les esprits: l'observation et le jugement de la population concernant l'intégration sociale des Roms) ». In *Társadalmi Riport*, 312-26. Budapest: TÁRKI Társadalomkutatási Intézet Zrt.
- Bernàt, Aniko, et Zoltàn Fàbiàn. 2014. « Tàrsadalmi folyamatok Magyarországon a nemzeti társadalmi felzárkozási stratégia elfogadásának időszakában - 2009-2012 (Dynamiques sociales en Hongrie à l'époque de l'acceptation de la stratégie d'inclusion sociale 2009-2012) ». Budapest: TÁRKI Társadalomkutatási Intézet Zrt.
http://old.tarki.hu/hu/news/2014/kitekint/20141024_ntfs_monitoring.pdf.
- Billig, Michael. 1995. *Banal Nationalism*. London: Sage Publications.
- Black, Lora L., Rhonda Johnson, et Lisa VanHoose. 2015. « The Relationship Between Perceived Racism/Discrimination and Health Among Black American Women: A Review of the Literature from 2003 to 2013 ». *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities* 2 (1): 11-20. <https://doi.org/10.1007/s40615-014-0043-1>.

- Blum, Lawrence A. 2002. *I'm Not a Racist, but-- ; the Moral Quandary of Race*. Ithaca: Cornell University Press.
- Boas, Franz. 1929. *Anthropology and Modern Life*. Routledge Revivals. New York: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315797069>.
- Bodó, Béla, Béla. 2004. « Paramilitary Violence in Hungary After the First World War ». *East European Quarterly* 38 (2): 129-72.
- Bonhoeffer, Karl. 1995. « The Fate of the Gypsies at Auschwitz Birkenau ». *Medicine & Global Survival* 2 (2): 91-97.
- Bourdieu, Pierre. 1997. *Méditations pascaliennes*. Liber. Paris: Seuil.
- Bozsik, Viola. 2016. « Beszélgetés egy roma nemzetiségi iskolában (Discussion dans une école de nationalité Rom) ». *Uj Pedagogiai Szemle* 7-8: 58-64.
- Brnardić, Teodora S. 2015. « The Enlightenment's Choice of Latin: The Ratio educationis of 1777 in the Kingdom of Hungary ». In *Latin at the Crossroads of Identity: The Evolution of Linguistic Nationalism in the Kingdom of Hungary*, édité par Gábor Almási et Lav Šubarić, 121-51. Leiden: Brill.
- Brown, Rupert. 2000. « Social identity theory: past achievements, current problems and future challenges ». *European Journal of Social Psychology* 30 (6): 745-78. [https://doi.org/10.1002/1099-0992\(200011/12\)30:6<745::AID-EJSP24>3.0.CO;2-O](https://doi.org/10.1002/1099-0992(200011/12)30:6<745::AID-EJSP24>3.0.CO;2-O).
- Brubaker, Rogers, Mara Loveman, et Peter Stamatov. 2004. « Ethnicity as Cognition ». *Theory and Society* 33 (1): 31-64. <https://doi.org/10.1023/B:RYSO.0000021405.18890.63>.
- Brüggemann, Christian, et Eben Friedman. 2017. « The Decade of Roma Inclusion: Origins, Actors, and Legacies ». *European Education: A Decade of Roma Inclusion* 49 (1): 1-9. <https://doi.org/10.1080/10564934.2017.1290422>.
- Bruhn, John. 2000. « Interdisciplinary Research: A Philosophy, Art Form, Artifact or Antidote? » *Integrative Psychological and Behavioral Science* 35 (1): 58-66. <https://doi.org/10.1007/BF02911166>.
- Bugarič, Bojan. 2015. « A crisis of constitutional democracy in post-Communist Europe: "Lands in-between" democracy and authoritarianism ». *International Journal Of Constitutional Law* 13 (1): 219-45. <https://doi.org/10.1093/icon/mov010>.
- Burgess, Ernest W., et Robert E. Park. 1921. *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago: University of Chicago Press.
- Burr, Vivien. 2003. *Social Constructionism: Second Edition*. 2nd ed. New York: Taylor & Francis.
- Cahen, Michel. 2006. « Lutte d'émancipation anticoloniale ou mouvement de libération nationale ? Processus historique et discours idéologique ». *Revue historique* 637 (1): 113-38. <https://doi.org/10.3917/rhis.061.0113>.
- CAHROM. 2013. « Thematic Report on Combating Anti-Gypsyism, Hate Speech and Hate Crime ». 2013. <https://rm.coe.int/16800890fb>.
- Callinicos, Alex. 2004. *Making History: Agency, Structure, and Change in Social Theory*. Leiden: Brill.
- Carbado, Devon W., Kimberlé Williams Crenshaw, Vickie M. Mays, et Barbara Tomlinson. 2013. « INTERSECTIONALITY: Mapping the Movements of a Theory ». *Du Bois Review : Social Science Research on Race* 10 (2): 303-12. <https://doi.org/10.1017/S1742058X13000349>.
- Carrera, Sergio, Lina Vosyliute, Iulius Rostas, Savelina Danova-Roussinova, Julia Guerin, et Stephanie Brenda Smialowski. 2019. « Scaling up Roma Inclusion Strategies; Truth, Reconciliation and Justice for Addressing Antigypsyism - Think Tank ». Le Parlement

- Européen.
[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU\(2019\)608859](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU(2019)608859).
- Cashmore, Ellis. 1988. *Dictionary of Race and Ethnic Relations*. 2nd ed. London: Routledge.
- Cavalli-Sforza, Luigi Luca, Paolo Menozzi, et Alberto Piazza. 1994. *The History and Geography of Human Genes*. Princeton, N.J: Princeton University Press.
- Chalard-Fillaudeau, Anne. 2009. « FROM CULTURAL STUDIES TO ÉTUDES CULTURELLES, ÉTUDES DE LA CULTURE, AND SCIENCES DE LA CULTURE IN FRANCE: Questions of Singularity ». *Cultural Studies: Transnationalism and Cultural Studies* 23 (5-6): 831-54.
<https://doi.org/10.1080/09502380903208007>.
- Clair, Matthew. 2020. *Privilege and Punishment: How Race and Class Matter in Criminal Court*. Princeton: University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv11vcdnv>.
- Clark, Colin. 2016. « The nation-state: Civic and ethnic dimensions ». In *The Routledge Handbook of Ethnic Conflict*, édité par Karl Cordell et Stefan Wolff, 44-53. London: Routledge.
- Clarke, Simon. 1981. *The Foundations of Structuralism: A Critique of Lévi-Strauss and the Structuralist Movement*. Harvester Studies in Philosophy. Brighton: Harvester Press.
- Cole, Mike. 2017. *Critical Race Theory and Education: A Marxist Response*. Second edition. Marxism and Education. New York: Palgrave Macmillan.
- Collins, Anne D., et Jamus Jerome Lim. 2010. « Recognition, Redistribution, and Liberty ». *Journal of Economic Behavior and Organization*, *Journal of Economic Behavior & Organization*, 74 (3): 240-52. <https://doi.org/10.1016/j.jebo.2010.03.005>.
- Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Assemblée Générale de l'ONU. 2002. « Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ». Supplément No 18 (A/57/18). New York: Nations Unies.
- Congdon, Lee, Béla K. Király, et Károly Nagy, éd. 2006. *1956: The Hungarian Revolution and War for Independence*. New York: Columbia University Press.
- Connor, Walker. 1994. *Ethnonationalism: The Quest for Understanding*. Princeton: Princeton University Press.
- Conseil de l'Europe. 1950. *Convention européenne des droits de l'homme*.
https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf.
- Cox, Oliver C. 1948. *Caste, Class & Race: A Study in Social Dynamics*. Modern Reader Paperback ; PB - 116. New York: Monthly Review Press.
- . 1976. *Race Relations: Elements and Social Dynamics*. Detroit: Wayne State University Press.
- Crenshaw, Kimberlé, Neil Gotanda, Kendall Thomas, et Gary Peller, éd. 1995. *Critical Race Theory: The Key Writings That Formed the Movement*. New York: New Press.
- Creswell, John W. 2007. *Qualitative Inquiry and Research Design - Choosing Among Five Approaches*. 2ème. London: Sage Publications.
- Crowe, David. 1988. « Minorities in Hungary since 1948 ». *Nationalities Papers* 16 (1): 22-35.
<https://doi.org/10.1080/00905998808408066>.
- Csapó, Tibor Cserti. 2003. « A cigány népcsoport iskoláztatása a Dél-Dunántúlon. A társadalmi-területi feltételrendszer változásai (La scolarisation du groupe ethnique tsigane dans la transdanubie méridionale. Les modifications du systèmes social-géographique) ». *Iskolakultúra* 12: 96-102.

- . 2008. « Területi-Szociológiai Jellemzés a Magyarországi Cigány Néesség Körében (Profil Territorial-Sociologique Du Peuple Tsigane de Hongrie) ». In *Magyarországi Cigány/Roma Közösségek*, édité par Katalin Forray, 75-109. Pécs: Romológia és Nevelésszociológia Tanszék. https://www.academia.edu/11868456/Ter%C3%BCleti-szociol%C3%B3giai_jellemz%C3%A9s_a_Magyarorsz%C3%A1gi_cig%C3%A1ny_n%C3%A9pess%C3%A9g_k%C3%B6r%C3%A9ben.
- Csepeli, György. 1989. *Structures and Contents of Hungarian National Identity: Results of Political Socialization and Cultivation*. Frankfurt: Peter Lang.
- Csepeli, György, et Antal Örkény. 1996. « The Changing Facets of Hungarian Nationalism ». *Social Research* 63 (1): 247-86.
- Csepeli, György, et Tibor Zavecz. 1992. « Conflicting Bonds of Nationality in Hungary; National Identity, Minority Status, and Ethnicity ». *Innovation: The European Journal of Social Science Research* 5 (2): 77-94. <https://doi.org/10.1080/13511610.1992.9968302>.
- Curle, Adam. 1971. *Making Peace*. London: Tavistock Publications.
- Davis, Kingsley, et Wilbert Moore. 1945. « Some Principles of Stratification ». *American Sociological Review* 10: 242-49.
- De Gerando, Auguste. 2011. *De l'esprit public en Hongrie depuis la Révolution française*. Paris: Herrman Éditeurs.
- Dearing, Stewart. 2010. « Painting the Other within: Gypsies According to the Bohemian Artist in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries¹ ». *Romani Studies* 20 (2): 161-201. <https://doi.org/10.3828/rs.2010.7>.
- Debreczeni, Jozsef. 2014. *Ne bántsd a cigányt! (Ne fais pas de mal au tsigane!)*. Debrecen: DE.HUKÖNYV Kft.
- Decade of Roma Inclusion 2005-2015. 2015. « Roma inclusion index 2015 ». <https://www.rcc.int/romaintegration2020/files/user/docs/Roma%20Inclusion%20Index%202015.pdf>.
- . s. d. *Decade Declaration*. Consulté le 2 juin 2020. [https://www.rcc.int/romaintegration2020/romadecadefold/about/1.%20Decade%20of%20Roma%20Inclusion_Founding%20Documents/2.%20Declaration%20of%20the%20Decade%20of%20Roma%20Declaration_Sofia,%20Bulgaria%20\(February%202005\).pdf](https://www.rcc.int/romaintegration2020/romadecadefold/about/1.%20Decade%20of%20Roma%20Inclusion_Founding%20Documents/2.%20Declaration%20of%20the%20Decade%20of%20Roma%20Declaration_Sofia,%20Bulgaria%20(February%202005).pdf).
- Delgado, R., et J. Stefancic. 1998. « Critical Race Theory: Past, Present, and Future ». *Current Legal Problems* 51 (1): 467-91. <https://doi.org/10.1093/clp/51.1.467>.
- Denzin, Norman K. 1992. *Symbolic Interactionism and Cultural Studies: The Politics of Interpretation*. Cambridge: Blackwell Publishers. <https://doi.org/10.1002/9780470698969>.
- DiTomaso, Nancy. 2013. *The American Non-Dilemma: Racial Inequality without Racism*. New York: Russell Sage Foundation.
- Dollard, John. 1957. *Caste and Class in a Southern Town*. 3d ed. Doubleday Anchor Books ; A95. Garden City, N.Y: Doubleday.
- Dombos, Tamas, et Lena Pellandini-Simanyi. 2012. « Kids, Cars, or Cashews? Debating and Remembering Consumption in Socialist Hungary ». In *Communism Unwrapped - Consumption in Cold War Eastern Europe*, édité par Paulina Bren et Mary Neuburger, 325-50. Oxford: Oxford University Press.
- Drown, Rosa. 2013. « "Equal Access to Quality Education" for Roma: How Indirect and Unintentional Discrimination Obstructs Progress ». *Race Equality Teaching* 31 (2): 32-36. <https://doi.org/10.18546/RET.31.2.08>.

- Du Bois, W. E. B. 1915. *The Negro*. ACLS Humanities E-Book. New York: American Council of Learned Societies.
- Dupcsik, Csaba. 2009. *A magyarországi cigányság története: Történelem a cigánykutatások tükrében, 1890-2008 (Histoire des Tsiganes de Hongrie: Histoire au vu des recherches sur les Tsiganes, 1890-2008)*. Budapest: Osiris Kiado.
- . 2015. « A cigányok társadalomtörténete a 19-20. század fordulóján (L’histoire des Tsiganes au tournant du 19-20ème siècle) ». In *Alapirodalmak a Hazai Cigány-Roma Népeességre Vonatkozó Társadalomtörténet, Társadalomismeret Oktatásához*, 309-43. Pécs: Pécsi Tudományegyetem.
- Durand, Claire, et André Blais. 2010. « La mesure ». In *Recherche sociale - de la problématique à la collecte de données*, édité par Benoît Gauthier, 5ème, 227-50. Québec: Presses de l’Université du Québec.
- Duster, Troy. 2003. *Backdoor to Eugenics*. 2nd ed. New York: Routledge.
- Dworkin, Ronald. 2000. *Sovereign Virtue: The Theory and Practice of Equality*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- ECRI. 2015. « Rapport de l’ECRI sur la Hongrie (cinquième cycle de monitoring) ». Commission européenne contre le racisme et l’intolérance. <https://rm.coe.int/cinquieme-rapport-sur-la-hongrie/16808b57e9>.
- Edel, Frédéric. 2015. « Le chaos des interprétations du principe d’égalité ou de non-discrimination ». *Droits* 1 (61): 117-42.
- Egyenlőbànàsmód Hatóság (ATE). 2017. « Az egyenlőbànàsmóddal kapcsolatos jogtudatosság 2017 (Connaissances juridiques relatives à l’égalité de traitement 2017) ». Budapest: Egyenlőbànàsmód Hatóság (ATE).
- . 2019. « A diszkrimináció személyes és társadalmi észlelése és az egyenlő bànàsmóddal kapcsolatos jogtudatosság - kutatási eredmények 2019 (L’observation de la discrimination individuelle et sociale et les connaissances juridiques relatives à l’égalité de traitement - résultats de recherche 2019) ». Budapest: Egyenlőbànàsmód Hatóság (ATE).
- Eiler, Ferenc, et Nóra Kovács. 2002. « Minority Self-Governments in Hungary ». In *Minority Governance in Europe*, édité par Kinga Gál, 173-97. Budapest: Open Society Institute.
- Ekiert, Grzegorz. 1996. *The State Against Society - Political Crises and their Aftermath in East Central Europe*. Princeton: Princeton University Press.
- Elias, Sean, et Joe R. Feagin. 2016. *Racial Theories in Social Science: A Systemic Racism Critique*. London: Taylor & Francis Group. <https://doi.org/10.4324/9781315628288>.
- Ellis, Evelyn, et Philippa Watson. 2013. *EU Anti-Discrimination Law*. 2nd ed. Oxford EU Law Library. Oxford: University Press.
- End, Markus. 2017. « Subtle Images of Antigypsyism: An Analysis of the Visual Perception of “Roma” ». *Identities: Romaphobia and the Media*. Guest Editors: Annabel Tremlett, Vera Messing and Angéla Kóczé 24 (6): 668-83. <https://doi.org/10.1080/1070289X.2017.1380265>.
- Eriksen, Thomas Hylland. 2010. *Ethnicity and Nationalism: Anthropological Perspectives*. 3rd ed. Anthropology, Culture, and Society. London: Pluto Press.
- ERRC, european roma rights centre. 2012. « Attacks against Roma in Hungary: January 2008-September 2012 ». http://www.errc.org/uploads/upload_en/file/attacks-list-in-hungary.pdf.

- Essed, Philomena. 1991. *Understanding Everyday Racism - An Interdisciplinary Theory*. London: Sage Publications.
- Esteban, Joan, Laura Mayoral, et Debraj Ray. 2012. « Ethnicity and Conflict: An Empirical Study ». *American Economic Review* 102 (4): 1310-42.
<https://doi.org/10.1257/aer.102.4.1310>.
- Evans, R. J. W. 2006. *Austria, Hungary, and the Habsburgs: Central Europe C.1683-1867*. Oxford: Oxford University Press.
- Fàbiànné Andrònyi, Katalin, éd. 2015. « Romològiai Ismeretek (Connaissances en romologie) ». <https://btk.ppke.hu/uploads/articles/288257/file/romologia.pdf>.
- Fanon, Frantz. 1952. *Peau noire, masques blancs*. Paris: Éditions du Seuil.
- . 1956. « Racisme et culture ». *Présence Africaine* 8-10: 122-31.
<https://doi.org/10.3917/presa.165.0077>.
- Fararo, Thomas J. 1989. *The Meaning of General Theoretical Sociology : Tradition and Formalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Farkas, Lilla. 2017. « The meaning of racial or ethnic origin in EU law: between stereotypes and identities ». European network of legal experts in gender equality and non-discrimination.
- Fay, Brian. 1987. *Critical Social Science*. Ithaca: Cornell University Press.
- Feischmidt, Margit, et Kristóf Szombati. 2017. « Understanding the Rise of the Far Right from a Local Perspective: Structural and Cultural Conditions of Ethno-Traditionalist Inclusion and Racial Exclusion in Rural Hungary ». *Identities* 24 (3): 313-31.
<https://doi.org/10.1080/1070289X.2016.1142445>.
- . 2018. « A szegénység kisajátítása és szimbolikus újraakasztása: az „érdemtelenek” rasszizálása és az „érdemesek” etnicizálása. Gyöngyöspata tanulságai (Appropriation symbolique et recadrage politique de la pauvreté: la racialisation des pauvres sans mérite et l’ethnisation des pauvres méritants. Leçons du cas de Gyöngyöspata de 2011) ». *Magyar Tudomány* 179 (6): 885-901.
- Fenton, Steve. 1999. *Ethnicity - Racism, Class and Culture*. London: MacMillan Press Ltd.
- Ferguson, Ann, et Mechthild Nagel. 2009. *Dancing with Iris the Philosophy of Iris Marion Young*. Studies in Feminist Philosophy. Oxford ; Oxford University Press.
- Fidesz. 2010. « Nemzeti Ügyek Politikája (La politique des affaires nationales - Programme électoral de 2010) ». <https://www.parlament.hu/irom39/00047/00047.pdf>.
<https://nezopontintezet.hu/files/2012/03/Nemzeti-%C3%9Cgyek-Politik%C3%A1ja-2010.pdf>.
- Filhol, Emmanuel. 2012. « Le Contrôle Des Tsiganes En Europe de La Fin Du XIXe Siècle Aux Années Trente ». *Canadian Journal of History* 47 (2): 317-54.
<https://doi.org/10.3138/cjh.47.2.317>.
- Fishman, Joshua A. 1973. *Language and Nationalism; Two Integrative Essays*. Rowley: Newbury House Publishers.
- Fonseca, Isabel. 2003. *Enterrez-moi debout: l’odyssée des tziganes*. Latitudes. Paris: Albin Michel.
- Fosztó, László. 2003. « Szorongás és megbélyegzés: a cigány–magyar kapcsolat gazdasági, demográfiai és szociokulturális dimenziói ». In *Lokális világok. Együttélés a Kárpát-medencében*, édité par Boglárka Bakó, 83-107. Budapest: MTA Társadalomkutató Központ.

- Foucault, Michel. 1969. *L'archéologie Du Savoir*. Paris: Gallimard.
<http://www.aspresolver.com/aspresolver.asp?SOTH;S10022158;parent>.
- . 2004. *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*. Hautes études. Paris: Seuil.
- Fowkes, Ben. 2002. *Ethnicity and Ethnic Conflict in the Post-Communist World*. New York: Palgrave.
- Fox, Jon, et Peter Vermeersch. 2010. « Backdoor Nationalism ». *European Journal of Sociology* 51 (2): 325-57. <https://doi.org/10.1017/S0003975610000159>.
- FRA. 2013. « La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE - Les résultats des enquêtes en bref ». Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.
<https://fra.europa.eu/fr/publication/2013/la-situation-des-roms-dans-11-etats-membres-de-lue-les-resultats-des-enquetes-en>.
- . 2017. « Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination: Les Roms - Sélection de résultats ». European Union Agency for Fundamental Rights. <https://fra.europa.eu/fr/publication/2017/deuxieme-enquete-de-lunion-europeenne-sur-les-minorites-et-la-discrimination-les>.
- . 2018. « A Persisting Concern: Anti-Gypsyism as a Barrier to Roma Inclusion ». European Union Agency for Fundamental Rights. 6 mars 2018.
<https://fra.europa.eu/en/publication/2018/persisting-concern-anti-gypsyism-barrier-roma-inclusion>.
- Fraser, Angus M. 1992. *The Gypsies. Peoples of Europe*. Oxford: Blackwell.
- Fraser, Nancy. 2011. *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris: La Découverte.
- Fredman, S. 2001. « Equality: A New Generation? » *Industrial Law Journal (London)* 30 (2): 145-68. <https://doi.org/10.1093/ilj/30.2.145>.
- Fredman, Sandra. 2011. *Discrimination Law*. 2nd ed. Oxford: Oxford University Press.
- Friedlander, Henry. 2000. *The Origins of Nazi Genocide: From Euthanasia to the Final Solution*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.
- Friedman, Eben. 2015. « Decade of Roma Inclusion Progress Report ». UNDP.
- Fuller, Steve. 2011. *Humanity 2.0: What It Means to Be Human Past, Present and Future*. New York: Springer.
- Gábor Miklósi. 2011. « Cigány- és gárdaterror Gyöngyöspátán (Roms - et terreur gardiste à Gyöngyöspata) ». Index. 6 mars 2011.
http://index.hu/belfold/2011/03/06/ciganyterror_es_gardaterror_gyongyospatan/.
- Galtung, Johan. 1996. *Peace by Peaceful Means: Peace and Conflict, Development and Civilization*. Oslo: International Peace Research Institute.
- Garaz, Stela, et Simona Torotcoi. 2017. « Increasing Access to Higher Education and the Reproduction of Social Inequalities: The Case of Roma University Students in Eastern and Southeastern Europe ». *European Education* 49 (1): 10-35.
<https://doi.org/10.1080/10564934.2017.1280334>.
- Gati, Charles. 2006. *Failed Illusions - Moscow, Washington, Budapest, and the 1956 Hungarian Revolt*. Washington, DC: Woodrow Wilson Center Press.
- Gauthier, Benoît. 2010. « La structure de la preuve ». In *Recherche sociale - de la problématique à la collecte de données*, édité par Benoît Gauthier, 5ème, 169-98. Québec: Presses de l'Université du Québec.

- Geertz, Clifford. 1971. *Islam Observed: Religious Development in Morocco and Indonesia*. Chicago: University of Chicago Press.
- . 1973. *The interpretation of cultures: selected essays*. New York: Basic Books.
- Gellner, Ernest. 1995. *Anthropology and Politics: Revolutions in the Sacred Grove*. Oxford: Blackwell Publishers.
- . 1997. *Nationalism*. London: Weidenfeld & Nicholson.
- Gerö, András. 2006. *Imagined History - Chapters from Nineteenth and Twentieth Century Hungarian Symbolic Politics*. New York: Columbia University Press.
- Ghandi Gimnàzium (École Gandhi). 2018. « Bemutatózunk (Présentation) ». Gandhigimi. 16 août 2018. <http://gandhigimi.hu/bemutakozunk/>.
- Giwa, Sulaimon, et Kaelen Boyd. 2014. « Discrimination and Institutional Racism ». In *Encyclopedia of Human Services and Diversity*, édité par Linwood H. Cousins, 383-86. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Glasl, Friedrich. 1982. « The Process of Conflict Escalation and Roles of Third Parties ». In *Conflict Management and Industrial Relations*, édité par Gerard B. J. Bomers et Richard B. Peterson, 119-40. Dordrecht: Springer. https://doi.org/10.1007/978-94-017-1132-6_6.
- Glatz, Ferenc. 1997. *Hungarians and Their Neighbors in Modern Times, 1867-1950 - University of Ottawa*. Highland Lakes: Atlantic Research and Publications. https://ocul-uo.primo.exlibrisgroup.com/discovery/openurl?institution=01OCUL_UO&vid=01OCUL_UO:UO_DEFAULT&volume=102&date=1997&aulast=Glatz&issn=0002-8762&page=264&aunit=F&title=The%20American%20historical%20review.&atitle=Hungarians%20and%20Their%20Neighbors%20in%20Modern%20Times,%201867-1950&sid=google.
- Godelier, Maurice. 2013. *Lévi-Strauss*. Paris: Éditions du Seuil.
- Gohier, Christiane. 2004. « De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative ». *Recherches qualitatives* 24: 3-17.
- Goldberg, David Theo. 2008. *The Threat of Race*. Malden: John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781444304695>.
- Göncz, Kinga. 2017. « Rhetorics of Power-Can it Dress the Naked King, the Emperor Without Clothes? ». In *Traces of Violence and Freedom of Thought*, édité par Lene Auestad et Amal T. Kabesh, 107-22. London: Palgrave Macmillan.
- Gramsci, Antonio. 2002. *Lettres de la prison lettres écrites entre 1926-1937*. Classiques des sciences sociales. Les auteurs classiques. Chicoutimi: J-MTremblay.
- Greckhamer, Thomas, Mirka Koro-Ljungberg, Sebnem Cilesiz, et Sharon Hayes. 2008. « Demystifying Interdisciplinary Qualitative Research ». *Qualitative Inquiry* 14 (2): 307-31. <https://doi.org/10.1177/1077800407312049>.
- Greenberg, Susan. 1990. « Hongrie - Les funérailles nationales d'Imre Nagy ». In *À l'Est, la mémoire retrouvée*, édité par Alain Brossat, Sonia Combe, et Jean-Yves Potel, 124-49. Paris: La Découverte. <http://www.cairn.info/a-l-est-la-memoire-retrouvee--9782707119421-page-124.htm>.
- Grosby, Steven Elliott. 2005. *Nationalism: A Very Short Introduction*. Very Short Introductions 134. Oxford: Oxford University Press.
- Gyáni, Gábor, György Kövér, et Tibor Valuch, éd. 2004. *Social History of Hungary from the Reform Era to the End of the Twentieth Century*. New York: Columbia University Press.

- Gyarmati György. 2013. *A Rákosi-korszak (Gyarmati György)*. Budapest: ZárIcon-Ház.
https://www.libri.hu/konyv/gyarmati_gyorgy.a-rakosi-korszak.html.
- Gyarmati, György, et Tibor Valuch. 2009. *Hungary under Soviet Domination 1944-1989*. New York: Columbia University Press.
- Gyulai, Attila. 2015. « Ígérnek-e a választási ígéretet? Az ígérettevés szabályai beszédaktus-elméleti megközelítésben (Promettent-ils des promesses électorales? Approche d'acte verbal des règles des promesses) ». In *Ígélet, felhatalmazás, teljesítés*, édité par Gábor Soós, 109-28. Budapest: TK Politikatudományi Intézet.
<https://politikatudomany.tk.mta.hu/igeret-felhatalmazas>.
- Hajnáczy, Tamás. 2013. « Az 1961-es párthatározat margójára - Dokumentumok az MSZMP KB PB 1961. június 20-án kiadott határozatának Borsod-Abaúj-Zemplén megyei végrehajtásáról (Dans les marges de la décision de parti de 1961 - Documents concernant la mise en oeuvre de la décision du MSZMP KB PB du 20 juin 1961 dans les régions de Borsod-Abaúj-Zemplén) ». *Multunk* 1: 237-72.
- . 2015. « A pártállam cigánypolitikája ». *Esély* 5: 54-92.
- Hajnal Hudák. 2011. « Zagyva cigányokhoz és rendőrökhoz beszélt (Zagyva a parlé aux Roms et aux policiers) ». Index. 15 octobre 2011.
http://index.hu/belfold/2011/10/15/zagyva_ciganyokhoz_es_rendorokhoz_beszelt_olaszliszkan/.
- Halász, Iván, Balázs Majtényi, et Balázs Vizi. 2004. « A New Regime of Minority Protection? Preferential Treatment of Kin-minorities under National and International Law ». In *The Hungarian Status Law: Nation Building and/or Minority Protection*, édité par Zoltán Kántor, Balázs Majtényi, Osamu Ieda, Balázs Vizi, et Iván Halász, 328-49. Slavic Research Center.
- Halasz, Katalin. 2009. « The Rise of the Radical Right in Europe and the Case of Hungary: 'Gypsy Crime' Defines National Identity? » *Development* 52 (4): 490-94.
<https://doi.org/10.1057/dev.2009.63>.
- Hall, Stuart. 1996. « Cultural Studies: two paradigms ». In *Cultural studies and the study of popular culture*, édité par John Storey, 31-48. London: Arnold.
- . 1997. « Race, the floating signifier. Transcript [Extrait documentaire] ». Media Education Foundation. <http://www.mediaed.org/transcripts/Stuart-Hall-Race-the-Floating-Signifier-Transcript.pdf>.
- Hall, Stuart, et Paul Du Gay, éd. 1996. *Questions of Cultural Identity*. London: Sage.
<https://doi.org/10.4135/9781446221907>.
- Hallée, Yves, et Julie M. É. Garneau. 2019. « L'abduction comme mode d'inférence et méthode de recherche : de l'origine à aujourd'hui ». *Recherches qualitatives* 38 (1): 124-40.
<https://doi.org/10.7202/1059651ar>.
- Hancock, Ian. 1987. *The Pariah Syndrome: An Account of Gypsy Slavery and Persecution*. Ann Arbor: Karoma.
- . 2010. *Danger! Educated Gypsy: Selected Essays*. Hatfield: University of Hertfordshire Press.
- Handlery, George. 1972. « Revolutionary Organization in the Context of Backwardness: Hungary's 1848 ». *East European Quarterly* 6 (1): 44-61.
- Haney-López, Ian. 2006. *White by Law: The Legal Construction of Race*. Critical America. New York: New York University Press.

- Hare, Paul, Tamas Revesz, Petr Aven, Gábor Oblath, et Hans-Werner Sinn. 1992. « Hungary's Transition to the Market: The Case against a "Big-Bang" ». *Economic Policy* 7 (14): 227-64. <https://doi.org/10.2307/1344516>.
- Harris, Cheryl I. 2001. « Equal treatment and the reproduction of inequality.(The Constitution and the Good Society) ». *Fordham Law Review* 69 (5): 1753-83.
- Hastings, Adrian. 1997. *The Construction of Nationhood: Ethnicity, Religion, and Nationalism*. 1996 Wiles Lectures given at the Queen's University of Belfast. Cambridge: Cambridge University Press.
- Havas Gábor, Kemény István, et Liskó Ilona. 2001. *Cigány gyerekek az általános iskolákban (Les enfants tsiganes dans les écoles primaires)*. Budapest: Oktatáskutató Intézet.
- Hayat, Samuel. 2013. « La représentation inclusive ». *Raisons politiques* 50 (2): 115-35. <https://doi.org/10.3917/rai.050.0115>.
- Hearn, Jonathan. 2006. *Rethinking Nationalism: A Critical Introduction*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Hechter, Michael. 1976. « Response to Cohen: Max Weber on Ethnicity and Ethnic Change ». *American Journal of Sociology* 81 (5): 1162-68. <https://doi.org/10.1086/226193>.
- Herz, Michael, et Peter Molnar. 2012. *The Content and Context of Hate Speech: Rethinking Regulation and Responses*. New York: Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139042871>.
- Higginbotham, A. Leon. 1979. « In the Matter of Color: Race and The American Legal Process: The Colonial Period ». *Harvard Law Review* 92 (6): 1391-94. <https://doi.org/10.2307/1340447>.
- Hill Collins, Patricia, et Sirma Bilge. 2016. *Intersectionality*. Key Concepts Series. Cambridge: Polity Press.
- Hills, John, Julian Le Grand, et David Piachaud. 2002. *Understanding Social Exclusion*. Oxford: Oxford University Press.
- Hites, Sándor. 2017. « Rocking the Cradle: Making Petőfi a National Poet ». *Arcadia* 52 (1): 29-50. <https://doi.org/10.1515/arcadia-2017-0003>.
- Hlady-Rispal, Martine. 2002. *La méthode des cas - Application à la recherche en gestion*. Bruxelles: De Boeck Université.
- Hobsbawm, E. J., et T. O. Ranger. 1983. *The Invention of Tradition*. Past and Present Publications. Cambridge: Cambridge University Press.
- Holmes, Elisa. 2005. « Anti-Discrimination Rights Without Equality ». *The Modern Law Review* 68 (2): 175-94.
- Holokauszt és Társadalmi Konfliktusok Program - Roma holokauszt. s. d. « Roma holokauszt ». Consulté le 1 juin 2020. http://htkp.org/index.php?option=com_content&task=view&id=31&Itemid=33.
- Hooker, Lynn. 2013. « Turks, Hungarians, and Gypsies on Stage: Exoticism and Auto-Exoticism in Opera and Operetta.(Essay) ». *Hungarian Studies: A Journal of the International Association for Hungarian Studies and Balassi Institute* 27 (2): 291-311. <https://doi.org/10.1556/HStud.27.2013.2.7>.
- Horowitz, Donald L. 2000. *Ethnic Groups in Conflict*. Berkeley: University of California Press.
- Horvath, Kata. 2012. « Silencing and Naming the Difference ». In *The Gypsy « Menace » - Populism and the New Anti-Gypsy Politics*, édité par Michael Stewart. London: Hurst & Co. Publishers.

- Hungarian Central Statistical Office. 2018. « Magyarország közigazgatási helynévkönyve 2018. január 1. (Journal des noms de localités des administrations centrales de Hongrie au 1er janvier 2018) ». https://www.ksh.hu/docs/hun/hnk/hnk_2018.pdf.
- . s. d. « Population Census 2011 ». Consulté le 1 juin 2020. http://www.ksh.hu/nepszamlalas/tables_regional_00.
- Index. 2007a. « Nyolc vádlott az olaszliszkai lincselési ügyben (Huit accusés dans le cas du lynchage d'Olaszliszka) ». 12 novembre 2007. <http://index.hu/bulvar/1112lszk/>.
- . 2007b. « Mégsem tüntethet a romák ellen a Magyar Gárda (La garde hongroise ne peut finalement pas manifester contre les Roms) ». 8 décembre 2007. <http://index.hu/belfold/garda1208/>.
- . 2011a. « Véres visszatérés Gyöngyöspatára (Retour sanglant à Gyöngyöspata) ». 24 avril 2011. http://index.hu/belfold/2011/04/24/visszamentek_a_romak_gyongyospatara/.
- . 2011b. « A Jobbik megemlékezése az olaszliszkai gyilkosság 5.évfordulóján – Galéria (La commémoration du cinquième anniversaire du meurtre à Olaszliszka - Galerie) ». Index. 14 octobre 2011. https://galeria.index.hu/belfold/2011/10/14/a_jobbik_megemlekezese_az_olaszliszkai_gyilkosság_5evfordulojan/.
- . 2020a. « Orbán szerint a gyöngyöspatai cigány diákok szegregációs kárpótlása mindenféle munka nélkül kapott pénz (Selon Orbán, l'indemnisation des élèves Roms ségrégués constitue de l'argent reçu sans avoir dû travailler) ». 9 janvier 2020. https://index.hu/belfold/2020/01/09/orbaninfo_gyongyospata_gyori_gyerekgylkos_birosagi_iteletek_biralat/.
- . 2020b. « A Kúria ítélete nem vitt békét Gyöngyöspatára, sőt (La décision de la Cour Constitutionnelle n'apporte pas de paix à Gyöngyöspata) ». 14 mai 2020. https://index.hu/belfold/2020/05/14/gyongyospata_iskolai_roma_szegregacio_karterit esi_per_kuria_itelet_feszultseg_omrom_es_szomorusag/.
- Jacques, Christian. 2011. « La minorité nationale des Allemands de Hongrie depuis 1989 ». In *Minorités nationales en Europe centrale. Démocratie, savoirs scientifiques et enjeux de représentation*, édité par Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, et Máté Zombory, 181-204. Prague: CEFRES. <http://halshs.archives.ouvertes.fr/halshs-00633117>.
- Jaffrelot, Christophe. 2016. « Les origines idéologiques du nationalisme ». In *Identité(s). L'individu, le groupe, la société*, édité par Catherine Halpern, 277-86. Auxerre: Éditions Sciences Humaines. <http://www.cairn.info/identites--9782361063283-page-277.htm>.
- Jenkins, Richard. 2008. *Rethinking Ethnicity*. 2nd ed. Los Angeles: Sage Publications.
- Jobbik. 2007a. « Erő a magyarságból - interjú Vona Gáborral a Magyar Gárdáról (Force tirée de la communauté hongroise - entrevue avec Gábor Vona concernant la Garde hongroise) ». Text. Jobbik.hu. 2 août 2007. https://www.jobbik.hu/rovatok/rolunk_irtak/ero_a_magyarsagbol_-_interju_vona_gaborral_a_magyar_gardarol.
- . 2007b. « A Magyar Gárda nem hátrál meg! (La Garde hongroise ne recule pas!) ». Text. Jobbik.hu. 31 août 2007. https://www.jobbik.hu/rovatok/egyeb/a_magyar_garda_nem_hatral_meg.
- . 2010. « Radikális változás - A Jobbik országgyűlési választási programja a nemzeti önrendelkezésért és a társadalmi igazságosságért (Changement radical - Le programme

- électoral du Jobbik pour les élections au parlement national pour une autonomie nationale et une justice sociale) ». <https://www.jobbik.hu/sites/default/files/jobbik-program2010gy.pdf>.
- . 2011. « Vona Gábor bemutatta a IV. Béla tervet (Gàbor Vona présente le plan Béla IV) ». Text. Jobbik.hu. 15 avril 2011.
https://www.jobbik.hu/rovatok/orsz%C3%A1gos_h%C3%ADrek/vona_g%C3%A1bor_bemutatta_a_iv_b%C3%A9la_tervet.
- . 2017. « Elvi nyilatkozat (Déclaration des principes) ». Text. Jobbik.hu. 12 septembre 2017. <https://www.jobbik.hu/elvi-nyilatkozat>.
- . 2018a. « Magyar szívvel, józan ésszel, tiszta kézzel (Avec coeur hongrois, bon sens, et mains propres- programme électoral de 2018) ». Text. Jobbik.hu. 28 février 2018.
<https://www.jobbik.hu/magyar-szivvel-jozan-esszel-tiszta-kezzel>.
- . 2018b. « Proclamation of National Resistance ». Jobbik.Com. 2 octobre 2018.
https://www.jobbik.com/proclamation_of_national_resistance.
- Jobbik, et Biber Jozsef. 2006. « Olaszliszka után új romapolitika kell! (Il faut une nouvelle politique Rom après Olaszliszka) ». Text. Jobbik.hu. 16 octobre 2006.
https://www.jobbik.hu/rovatok/kozlemeny/olaszliszka_utan_uj_romapolitika_kell.
- József Spirik. 2011. « Egy amerikai evakuált Gyöngyöspatán (Un américain fait évacuer à Gyöngyöspata) ». Index. 22 avril 2011.
http://index.hu/belfold/2011/04/22/egy_amerikai_evakual_gyongyospatan/.
- Kádár, András. 2014. « Report on Measures to Combat Discrimination - Directives 2000/43/EC and 2000/78/EC - Country Report 2014 Hungary ». Bruxelles: European Network of Legal Experts in the Non-discrimination Field.
<https://www.equalitylaw.eu/country/hungary>.
- . 2016. « Country report - Non-discrimination - Hungary ». Bruxelles: European network of legal experts in gender equality and non-discrimination Field.
- . 2018. « Country report - Non-discrimination - Hungary ». Bruxelles: European network of legal experts in gender equality and non-discrimination Field.
- Kalyi Jag. 2005. « Az iskolánk története (L'histoire de notre école) ». 2005. <https://www.kalyi-jag.hu/iskola/az-iskolank-tortenete/>.
- Kamali, Masoud. 2009. *Racial Discrimination: Institutional Patterns and Politics*. Routledge Research in Race and Ethnicity. New York: Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780203890172>.
- Kántor, Zoltán. 2004. « Status Law and 'Nation Policy' : Theoretical Aspects ». In *The Hungarian Status Law: Nation Building and/or Minority Protection*, édité par Zoltán Kántor, Balázs Majtényi, Osamu Ieda, et Iván Halász, 105-19. Slavic Research Center. http://src-h.slav.hokudai.ac.jp/coe21/publish/no4_ses/contents.html.
- Karady, Victor. 2016. « Continuities of the "Jewish Question" in Hungary since the "Golden Age" ». In *The Holocaust in Hungary: Seventy Years Later.*, édité par Randolph Braham et Andras Kovacs, 45-72. Budapest: Central European University Press.
- Karsai, László. 1992. *Cigánykérdés Magyarországon 1919–1945 (La question tsigane en Hongrie 1919-1945)*. Budapest: Cserépfalvi Kiadó.
- Katz, Michael B. 1993. *The « Underclass » Debate*. Princeton: Princeton University Press.
<https://press.princeton.edu/books/paperback/9780691006284/the-underclass-debate>.
- Kaufman, Stuart J. 2001. *Modern Hatreds: The Symbolic Politics of Ethnic War*. Cornell Studies in Security Affairs. New York: Cornell University Press.

- Keashly, Ronald J. Fisher, Loreleigh, et Loreleigh Keashly. 1991. « The Potential Complementarity of Mediation and Consultation within a Contingency Model of Third Party Intervention ». *Journal of Peace Research* 28 (1): 28-42.
- Kelsen, Hans. 1959. *Le Droit naturel*. Annales de philosophie politique 3. Paris: Presses universitaires de France,.
- Kemény, István. 2002. « The Roma/Gypsies of Hungary and the Economy ». In *The Gypsies/The Roma in Hungarian Society*, édité par Ernő Kállai, 51-78. Budapest: Teleki László Foundation.
- — —, éd. 2005. *Roma of Hungary*. New York: Columbia University Press.
- Kende, Anna, Márton Hadarics, et Barbara Láštiová. 2017. « Anti-Roma Attitudes as Expressions of Dominant Social Norms in Eastern Europe ». *International Journal of Intercultural Relations* 60: 12-27. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2017.06.002>.
- Kende, Anna, et Mária Neményi. 2005. « fogytékossághoz vezető út (Le chemin vers les besoins spéciaux) ». In *Kisebbségek kisebbsége. A magyarországi cigányok emberi és politikai jogai (La minorité des minorités. Les droits humains et politiques des Roms de Hongrie)*, édité par Mária Neményi et Julia Szalai, 223-54. Budapest: Új Mandátum. https://socio.mta.hu/uploads/files/archive/SzalaiJ_NemenyiM_Kisebbségek_konyv_Fogyatekossag.pdf.
- Kenez, Peter. 2006. *Hungary from the Nazis to the Soviets - The Establishment of the Communist Regime in Hungary, 1944-1948*. New York: Cambridge University Press.
- Kenrick, Donald, et Grattan Puxon. 2009. *Gypsies Under the Swastika*. Hatfield: University of Hertfordshire Press. https://books-google-ca.proxy.bib.uottawa.ca/books?hl=en&lr=&id=9yfpTX1w3KcC&oi=fnd&pg=PR7&dq=Kenrick+et+Puxon,+2009&ots=fxQZLtsfv&sig=3HxmpESMs5tNQK_8x_raZY1Ef-I&redir_esc=y#v=onepage&q=Kenrick%20et%20Puxon%2C%202009&f=false.
- Kerbo, Harold R. 2006. *Social Stratification and Inequality: Class Conflict in Historical, Comparative, and Global Perspective*. 6ème édition. New York: McGraw Hill. https://books-google-ca.proxy.bib.uottawa.ca/books?id=_bCvQgAACAAJ&dq=kerbo+2006&hl=en&sa=X&ved=0ahUKEwjVsaWQqNTpAhWqB50JHabGCEEQ6AEIMDAB.
- Kertesi, Gabor, et Gabor Kézdi. 2016. « A roma fiatalok esélyei és az iskolarendszer egyenlőtlensége (Les chances des jeunes Roms et l'inégalité du système scolaire) ». *Budapesti Munkagazdaságtani Füzetek*.
- Khaitan, Tarunabh. 2015. *A Theory of Discrimination Law. A Theory of Discrimination Law*. Oxford: Oxford University Press. <http://www.oxfordscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199656967.001.0001/acprof-9780199656967>.
- King, James C. 1981. *Biology of race*. Berkeley: University of California Press.
- Kiss, Charles Alexandre. 1986. « Le Concept d'égalité: Définition et Expérience ». *Cahiers de Droit (Québec)* 27 (1): 145-53. <https://doi.org/10.7202/042730ar>.
- Kóczé, Angéla. 2011. « La stérilisation forcée des femmes roms dans l'Europe d'aujourd'hui ». *Cahiers du Genre* 50 (1): 133-52. <https://doi.org/10.3917/cdge.050.0133>.
- Kohn, Hans. 1961. *The Idea of Nationalism - A study in its origins and background*. New York: The MacMillan Company.
- Kölcsey, Ferenc. 2013. « National traditions, Hymn ». In *National Romanticism: The Formation of National Movements : Discourses of Collective Identity in Central and Southeast*

- Europe 1770–1945, volume II*, par Balázs Trencsényi et Michal Kopeček, 117-25. Discourses of Collective Identity in Central and Southeast Europe 1770–1945. Budapest: Central European University Press. <http://books.openedition.org/ceup/2277>.
- Kónya, László Ferenc, et Adél Pusztai. 2015. *A helyi nemzetiségi önkormányzat működése, szervezése és a migráció kezelése (Le fonctionnement, l'organisation, et la gestion de la migration par l'autogouvernement des nationalités local)*. Budapest: Nemzeti Közszerkeleti Egyetem.
- Körtvélyesi, Zsolt. 2012. « From “we the people” to “we the nation” ». In *Constitution for a Disunited Nation: On Hungary's 2011 Fundamental Law*, édité par Gabor Attila Toth, 111-42. Budapest: Central European University Press.
- Körtvélyesi, Zsolt, et Balázs Majtényi. 2017. « Game of Values: The Threat of Exclusive Constitutional Identity, the EU and Hungary ». *German Law Journal* 18 (7): 1721-44. <https://doi.org/10.1017/S2071832200022513>.
- Koulisch, Robert. 2005. « Hungarian Roma Attitudes on Minority Rights: The Symbolic Violence of Ethnic Identification ». *Europe-Asia Studies* 57 (2): 311-26. <https://doi.org/10.1080/09668130500051973>.
- Kovács, Kriszta. 2012. *Az Egyenlőség Felé (Vers l'égalité)*. Paris: L'Harmattan.
- Kovats, Martin. 2000. « The Political Significance of the First National Gypsy Minority Self-Government in Hungary ». *Contemporary Politics* 6 (3): 247-62.
- Kovrig, Bennett. 1979. *Communism in Hungary - From Kun to Kàdçr*. Stanford: Hoover Institution Press.
- Közigerkegatàs Kormànyzati Portàl (Portail de l'administration publique hongroise). s. d. « A helyi önkormányzatok szervei (Les compétences des autogouvernements locaux) ». Consulté le 2 juin 2020. <https://regi.kozigerkegatàs.magyarország.hu/intezmenyek/450132#paragr2>.
- Központi Statisztikai Hivatal (Bureau central des statistiques de Hongrie). 2011. « Népszàmlálás 2011 (Recensement de population de 2011) ». <http://www.ksh.hu/nepszamlalas/>. 2011.
- Krizsan, Andrea. 2009. « From Formal Adoption to Enforcement. Post-Accession Shifts in EU Impact on Hungary in the Equality Policy Field ». *European Integration Online Papers* 13.
- Kymlicka, Will. 1999. *Les théories de la justice: libéraux, utilitaristes, libertariens, marxistes, communautariens, féministes...* Montréal: Boréal.
- La Cour de justice de l'Union européenne. 2008. Arrêt de la Cour du 10 juillet 2008.
- . 2016. Jugement de la Cour (première chambre) du 24 novembre 2016.
- La Cour européenne des droits de l'homme. 1968. Affaire « relative à certains aspects du régime linguistique de l'enseignement en Belgique ».
- . 2000. Affaire Thlimmenos c. Grèce.
- . 2007. Affaire D.H. et autres c. République tchèque.
- . 2009. Affaire Andrejeva c. Lettonie.
- . 2013. Affaire Vona c. Hongrie.
- Ladányi, János. 2006. *Patterns of Exclusion: Constructing Gypsy Ethnicity and the Making of an Underclass in Transitional Societies of Europe*. East European Monographs ; No. 676. Boulder: East European Monographs.

- Ladányi, János, et Iván Szelényi. 2006. *Patterns of Exclusion: Construction of Gypsy Ethnicity and the Making of an Underclass in Transitional Societies of Europe*. Boulder: Columbia University Press (East European Monographs).
- Lajosi, Krisztina. 2018. *Staging the Nation: Opera and Nationalism in 19th-Century Hungary*. *Staging the Nation: Opera and Nationalism in 19th-Century Hungary*. Leiden: Brill. https://doi.org/10.1163/9789004347229_002.
- Laszlo, Ervin. 1966. *The Communist Ideology in Hungary*. Sovietica. Dordrecht: Springer. https://doi.org/10.1007/978-94-010-3542-2_2.
- Leaning, Jennifer, Jacqueline Bhabha, Arlan Fuller, Margareta Matache, Bonnie Shnayerson, et Carrie Bronster. 2014. « Report: Growing Patterns of Violence Against Roma in Hungary Sound Alarms ». Boston: Harvard University. <https://fxb.harvard.edu/2014/02/04/report-growing-patterns-violence-roma-hungary-sound-alarms/>.
- Leatherman, Janie, William DeMars, Patrick Gaffney, et Raimo Vayrynen. 1999. *Breaking Cycles of Violence: Conflict Prevention in Intrastate Crises*. West Hartford: Kumarian Press.
- Leavy, Patricia. 2016. *Essentials of Transdisciplinary Research: Using Problem-Centered Methodologies*. Qualitative Essentials. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315429137>.
- Lederach, John Paul. 1997. *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies*. Washington, D.C: United States Institute of Peace Press.
- . 2005. *The Moral Imagination: The Art and Soul of Building Peace*. Oxford: University Press. <https://doi.org/10.1093/0195174542.001.0001>.
- Lénárt, Jozsef. 2009. « Porajmos, az elfelejtett holokauszt (Porajmos, l'holocauste oublié) ». Szombat Online - Zsidó politika és kulturális folyóirat. 18 août 2009. <https://www.szombat.org/hirek-lapszemle/1550-porajmos-az-elfelejtett-holokauszt>.
- Lendvai, Paul. 2012. *Hungary - Between Democracy and Authoritarianism*. London: Hurst & Co. Publishers.
- Letenyei, László, et Atilla Varga. 2011. « Zárótanulmány. „Roma Társadalom” TÁMOP – 5.4.1-8/1 „B” komponens (Rapport de clôture "La société Rom) ». Budapest: TeTT Consult Kft. http://szocioteka.unideb.hu/adatlap/zarotanutmany_roma_tarsadalom_tamop_-_54181_b_komp/352.html.
- Levin, Jack, et William C. Levin. 1982. *The Functions of Discrimination and Prejudice*. New York: Harper & Row.
- Levin, Jack, et Jim Nolan. 2016. *The Violence of Hate: Understanding Harmful Forms of Bias and Bigotry*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/ottawa/detail.action?docID=4503921>.
- Levine-Rasky, Cynthia. 2016. *Writing the Roma - Histories, Policies, and Communities in Canada*. Black Point: Fernwood Publishing.
- Lévi-Strauss, Claude. 1964. *Mythologiques*. Paris: Plon.
- Lewis, Ioan. 2017. *Social and Cultural Anthropology in Perspective : Their Relevance in the Modern World*. New York: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315129426>.
- Lewy, Guenter. 2000. *The Nazi Persecution of the Gypsies*. New York: Oxford University Press.
- Lincoln, Yvonna S., et Egon G. Guba. 1985. *Naturalistic Inquiry*. Newbury Park, CA: Sage Publications.

- Lippert-Rasmussen, Kasper. 2013. *Born Free and Equal? A Philosophical Inquiry into the Nature of Discrimination*. Oxford: Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199796113.001.0001>.
- Lujic, Vanja, Paul Vedder, Henk Dekker, et Mitch Van Geel. 2012. « Romaphobia: A Unique Phenomenon? » *Romani Studies* 22 (2): 141-52. <https://doi.org/10.3828/rs.2012.8>.
- Loomba, Ania. 2005. *Colonialism/Postcolonialism*. 2nd ed. New Critical Idiom. Taylor & Francis Ltd - MUA.
- Loveland, Matthew T., et Delia Popescu. 2016. « The Gypsy Threat Narrative: Explaining Anti-Roma Attitudes in the European Union ». *Humanity & Society* 40 (3): 329-52.
<https://doi.org/10.1177/0160597615601715>.
- Loya, Shay. 2011. *Liszt's Transcultural Modernism and the Hungarian-Gypsy Tradition*. Vol. 87. Rochester: Boydell & Brewer. <https://doi.org/10.7722/j.ctt1x72hj>.
- Luchaire, François. 1986. « Un Janus constitutionnel : l'égalité ». *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger* 92 (102): 1229-74.
- L'Union européenne. 2000a. *Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2000/43/oj>.
- . 2000b. *Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2000/78/oj>.
- . 2006. *Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte)*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2006/54/oj>.
- . 2012a. *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012P%2FTXT>.
- . 2012b. *Traité sur l'Union européenne (version consolidée)*. https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/teu_2012/oj?locale=fr.
- Maigret, Éric. 2015. « Sociologie de la communication et des médias ». Armand Colin.
- Majtényi, Balázs. 2005. « What Has Happened to Our Model Child? The Creation and Evolution of the Hungarian Minority Act ». *European Yearbook of Minority Issues Online* 5 (1): 397-469. <https://doi.org/10.1163/22116117-90000055>.
- . 2014. « Alaptörvény a nemzet akaratóból (Constitution issue de la volonté de la nation) ». *Állam és Jogtudomány* 55 (1): 77-96.
- . s. d. « Romapolitikák és a felzárkoztatási stratégia (Politiques Roms et la stratégie d'inclusion) ». In *Romapolitikák értékelési módszerei és a Magyar kormányzatok romapolitikai (Les instruments d'évaluation et les politiques Roms des gouvernements hongrois)*, édité par Balazs Vizi, 46-52. Budapest: Nemzeti közszolgálati egyetem. Consulté le 1 juin 2020.
http://real.mtak.hu.proxy.bib.uottawa.ca/16483/1/tanulmánykotet_roma.pdf.
- Majtényi, Balázs, et György Majtényi. 2012. *Cigánykérdés Magyarországon 1945-2010 (La question des gitans en Hongrie 1945-2010)*. Budapest: Libri Kiadó.
- Makkonen, Timo. 2012. *Equal in Law, Unequal in Fact Racial and Ethnic Discrimination and the Legal Response Thereto in Europe*. Erik Castrén Institute Monographs on International Law and Human Rights, v. 13. Leiden: Martinus Nijhoff Publishers.

- Malešević, Siniša. 2019. *Grounded Nationalisms: A Sociological Analysis*. Cambridge: Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108589451>.
- Malinowski, Bronislaw. 1922. *Les Argonautes du Pacifique occidental*. Espèce humaine ; [21]. Paris: Gallimard.
- Margalit, Gilad. 2000. « The Uniqueness of the Nazi Persecution of the Gypsies ». *Romani Studies* 10 (2): 185-210. <https://doi.org/10.3828/rs.2000.6>.
- Marger, Martin N. 2009. *Race and Ethnic Relations - American and Global Perspectives*. 8^e éd. Belmont: Wadsworth Cengage Learning.
- Marks, Jonathan. 1995. *Human biodiversity: Genes, race, and history*. New York: Aldine de Gruyter.
- Martineau, Stéphane, Denis Simard, et Clermont Gauthier. 2001. « Recherches théoriques et spéculatives: considérations méthodologiques et épistémologiques ». *Recherches qualitatives* 22: 3-32.
- Marushiakova, Elena, et Vesselin Popov. 2015. « European Policies for Social Inclusion of Roma: Catch 22? » *Social Inclusion* 3 (5): 19-31. <https://doi.org/10.17645/si.v3i5.241>.
- Marx, Karl. 1982. *Karl Marx et Friedrich Engels: oeuvres choisies*. Moscou: Editions du Progrès.
- Matache, Margareta. 2017. « Biased Elites, Unfit Policies: Reflections on the Lacunae of Roma Integration Strategies ». *European Review* 25 (4): 588-607.
- Matthew, D. C. 2017. « Racial Injustice, Racial Discrimination, and Racism: How Are They Related? » *Social Theory and Practice* 43 (4): 885-914. <https://doi.org/10.5840/soctheorpract201711226>.
- Maxwell, Alexander, et Alexander Campbell. 2014. « István Széchenyi, the Casino Movement, and Hungarian Nationalism, 1827–1848 ». *Nationalities Papers* 42 (3): 508-25. <https://doi.org/10.1080/00905992.2013.856392>.
- McDonnell, Gavan J. 2002. « Disciplines as Cultures: Towards Reflection and Understanding ». In *Transdisciplinarity: ReCreating Integrated Knowledge*, édité par Margaret A. Somerville et David J. Rapport, 25-37. Montréal: MQUP.
- McGarry, Aidan. 2009. « Round Pegs in Square Holes: Integrating the Romani Community in Hungary ». In *Minority Integration in Central Eastern Europe - Between Ethnic Diversity and Equality*, édité par Timofey Agarin et Malte Brosig. New York: Rodopi.
- . 2010. *Who Speaks for Roma?: Political Representation of a Transnational Minority Community*. New York: Continuum.
- . 2014. « Roma as a political identity: Exploring representations of Roma in Europe ». *Ethnicities* 14 (6): 756-74. <https://doi.org/10.1177/1468796814542182>.
- . 2017. *Romaphobia: The Last Acceptable Form of Racism*. London: Zed Books.
- McNally, David. 1995. « Language, History, and Class Struggle ». *Monthly Review* 47 (3): 13-31.
- Meier, Verena. 2018. « Neither Bloody Persecution nor Well Intended Civilizing Missions Changed Their Nature or Their Number ». *Critical Romani Studies* 1 (1): 86-126. <https://doi.org/10.29098/crs.v1i1.7>.
- Mérce. 2020. « Hiába a kormány erőlködése, a Kúria úgy döntött, ki kell fizetni a gyöngyöspatai diákoknak a kártérítést » Mérce ». 12 mai 2020. <https://merce.hu/2020/05/12/hiaba-a-kormany-erolkodese-a-kuria-ugy-dontott-ki-kell-fizetni-a-gyongyospatai-diakoknak-a-karteritest/>.
- Mezey, Barna, éd. 1986. *A magyarországi cigánykérdés dokumentumokban 1422-1985*. Budapest: Kossuth Könyvkiadó.
- Miall, Hugh. 2007. *Emergent Conflict and Peaceful Change*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

- Miles, Robert. 2003. *Racism*. 2nd ed. Key Ideas. London: Routledge.
- Miller, Joshua, et Ann Marie Garran. 2007. « The Web of Institutional Racism ». *Smith College Studies in Social Work* 77 (1): 33-67. https://doi.org/10.1300/J497v77n01_03.
- Ministère des Ressources Humaines de Hongrie. 2014. *Magyar Nemzeti Társadalmi Felzárkoztatás Stratégia II. Tartosan Rászorulóok - Szegény Családban Élő Gyermekek - Romák (2011-2020) (Stratégie nationale hongroise d'inclusion II. Personnes vulnérables - enfants vivant dans des familles pauvres - Roms (2011-2020))*. https://www.kormany.hu/download/1/9c/20000/Magyar%20NTFS%20II%20_2%20mel%20_NTFS%20II.pdf.
- Mireanu, Manuel. 2013. « The Spectacle of Security in the Case of Hungarian Far-Right Paramilitary Groups ». *Fascism* 2 (1): 68-93. <https://doi.org/10.1163/22116257-00201011>.
- Modood, Tariq. 2001. « "Difference", Cultural Racism and Anti-Racism ». In *Race and Racism*, édité par Bernard Boxill, 238-56. Oxford: Oxford University Press.
- Monière, Denis. 2018. *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.15557>.
- Morrow, Raymond A., et David D. Brown. 1994. *Critical Theory and Methodology*. London: Sage Publications.
- MSZMP, Központi Bizottság Agitációs és Propaganda Osztály. 1959. *Tézisek. A burzsoá nacionalizmusról és a szocialista hazafiaságról (Thèses. Du nationalisme bourgeois et du patriotisme socialiste)*. Budapest: Kossuth Könyvkiadó. <https://www.antikvarium.hu/konyv/a-burzsoa-nacionalizmusrol-es-a-szocialista-hazafisagrol-397236>.
- MSZMP, Politikai Bizottság Agitációs és Propaganda Osztály. 1961. *Előterjesztés a cigánylakosság helyzetének megjavításával kapcsolatos feladatokról (Présentation des mesures relatives à l'amélioration de la situation de la population tsigane)*. MOL M-KS-288.f. 5/1961/233.
- Mucchielli, Alex. 2005. « Recherche qualitative et production de savoirs - Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains ». *Recherches qualitatives Hors Série* (1): 7-40.
- Mudde, Cas, éd. 2017. *The Populist Radical Right: A Reader*. New York: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315514574>.
- Müller-Wille, Staffan. 2010. « Claude Lévi-Strauss on Race, History and Genetics ». *BioSocieties* 5 (3): 330-47. <https://doi.org/10.1057/biosoc.2010.17>.
- Nagy, Pál. 1998. *A Magyarországi Cigányok története a rendi társadalom korában (Histoire des Tsiganes de Hongrie à l'époque de la société des ordres)*. Kaposvár: Társadalomtudományi Tanszék.
- Nagy, Zsolt. 2017. « Great Expectations and Interwar Realities ». In *Great Expectations and Interwar Realities Cultural Diplomacy in Horthy's Hungary*, 73-106. New York: Central European University Press.
- Nations Unies. 2015. « La Déclaration universelle des droits de l'homme ». 2015. <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>.
- Navracsics, Tibor. 2013. *T/10593. számú törvényjavaslat egyes törvényeknek az Alaptörvény negyedik módosításával összefüggő módosításáról (Proposition de loi no. T/10593 relative à la modification de certaines lois reliée à la quatrième modification de la Constitution)*. <https://www.parlament.hu/irom39/10593/10593.pdf>.

- NDI, National Democratic Institute. 2006. « The Hungarian Minority Self-Government System as a Means of Increasing Romani Political Participation ». <https://www.osce.org/odihr/25974?download=true>.
- Nemzeti Választási Iroda (Bureau national des élections). 2018. « Ritter Imre - Jelölt Adatlap (Page de Données Imre Ritter) ». Nemzeti Választási Iroda. 2018. <https://www.valasztas.hu/en/jelolt-adatlap>.
- Népszabadság Online. 2007. « Lincselés után: józan hangok és uszítás - dosszié (Après le lynchage: des voix sobres et incitations - dossier) ». NOL.hu. 17 janvier 2007. <http://nol.hu/archivum/archiv-421291-231771>.
- Nguyen-Duy, Véronique, et Jason Luckerhoff. 2007. « Constructivisme/positivisme : où en sommes-nous avec cette opposition? » *Recherches qualitatives* Hors Série (5): 4-17.
- Nunez Moscoso, Javier. 2013. « Et si l'on osait une épistémologie de la découverte ? La démarche abductive au service de l'analyse du travail enseignant ». *Penser l'éducation, Laboratoire CIVIC*, 57-80.
- Nyüssönen, Heino. 2006. « Salami reconstructed. "Goulash communism" and political culture in Hungary ». *Cahiers du monde russe* 47 (1-2): 153-72.
- Oakley, Robin. 2005. « Policing Racist Crime and Violence - A Comparative Analysis ». EUMC (Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes). https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/542-PRCV_en.pdf.
- Omi, Michael, et Howard Winant. 2015. *Racial Formation in the United States*. 3ème édition. New York: Routledge.
- Open Public Consultation, et La Commission Européenne. 2018. « Public Consultation on the Evaluation of the EU Framework for National Roma Integration Strategies up to 2020 ». <file:///C:/Users/mbogl/Downloads/RepliestothePublicConsultation.pdf>.
- Origo. 2006a. « Halálra vertek egy balesetet okozó autóst ». <https://www.origo.hu/>. 15 octobre 2006. <https://www.origo.hu/itthon/20061015halalra.html>.
- . 2006b. « Gyújtogatással fenyegetik az olaszliszakai romákat (On menace les Roms d'Olaszliszka d'incendies) ». <https://www.origo.hu/>. 17 octobre 2006. <https://www.origo.hu/itthon/20061017otven.html>.
- . 2006c. « Szkinhedekről suttognak az olaszliszakai romák (Les Roms d'Olaszliszka murmurent à propos de skinheads) ». <https://www.origo.hu/>. 17 octobre 2006. <https://www.origo.hu/itthon/20061016olaszliszka.html>.
- . 2009. « Három életfogytiglani az olaszliszakai gyilkosság miatt (Trois condamnés à perpétuité pour le meurtre d'Olaszliszka) ». <https://www.origo.hu/>. 13 novembre 2009. <https://www.origo.hu/itthon/20091113-olaszliszakai-lincseles-masodfoku-itelet.html>.
- . 2011. « Gárdistákat állított elő a rendőrség Olaszliszkán (La police a contrôlé des gardistes à Olaszliszka) ». <https://www.origo.hu/>. 14 octobre 2011. <https://www.origo.hu/itthon/20111014-harmincket-gardistat-igazoltatott-a-rendorseg-olaszliszkan-felosztatott-tarsadalmi-szervezet-tevekenysegeben.html>.
- Örkény Antal. 2006a. « A Romák Esélyegyenlősége Alulnézetből (L'égalité des chances des Roms vu d'en bas) ». *Fundamentum* 4: 45-54.
- . 2006b. « Hungarian National Identity: Old and New Challenges ». *International Journal of Sociology* 35 (4): 28-48.
- . 2011. « European Identity and National Attachment: Harmony or Dissonance ». *Corvinus Journal of Sociological Policy* 2: 33-61.

- Orosz, Gábor, Emile Bruneau, Linda R. Tropp, Nóra Sebestyén, István Tóth-Király, et Beáta Bóthe. 2018. « What predicts anti-Roma prejudice? Qualitative and quantitative analysis of everyday sentiments about the Roma ». *Journal of Applied Social Psychology* 48 (6): 317-28. <https://doi.org/10.1111/jasp.12513>.
- Országgyűlés (Parlement de Hongrie). 1989. *A Magyar Köztársaság Alkotmánya (La Constitution de la République de Hongrie)*. <https://www.alkotmanybirosag.hu/alkotmany-1989>.
- . 1993. 1993. Évi LXXVII. Törvény a Nemzeti És Etnikai Kisebbségek Jogairól (*Loi LXXVII de 1993 Relative Aux Droits Des Minorités Nationales et Ethniques*). <https://mkogy.jogtar.hu/jogszabaly?docid=99300077.TV>.
- . 2003. 2003. Évi CXXV. Törvény Az Egyenlő Bánásmódról És Az Esélyegyenlőség Előmozdításáról (*Loi CXXV de 2003 Relative Au Traitement Égal et à La Promotion de l'égalité Des Chances*). <https://net.jogtar.hu/jogszabaly?docid=A0300125.TV>.
- . 2005. 2005. Évi CXIV. Törvény a Kisebbségi Önkormányzati Képviselők Választásáról, Valamint a Nemzeti És Etnikai Kisebbségekre Vonatkozó Egyes Törvények Módosításáról (*Loi CXIV de 2005 Relative à La Modification Des Élections Des Représentants d'autogouvernements de Minorités et de Certaines Lois Relatives Aux Minorités Nationales et Ethniques*). <https://mkogy.jogtar.hu/jogszabaly?docid=A0500114.TV>.
- . 2011a. *Magyarország Alaptörvénye*. <https://www.alkotmanybirosag.hu/alaptorveny>.
- . 2011b. 2011. évi CLXXIX. törvény a nemzetiségek jogairól (*Loi CLXXIX de 2011 relative aux droits des nationalités*). http://njt.hu/cgi_bin/njt_doc.cgi?docid=139819.348416.
- . 2013. 2013. Évi CXXXI. Törvény Egyes Törvényeknek Az Alaptörvény Negyedik Módosításával Összefüggő Módosításáról - Törvények És Országgyűlési Határozatok (*Loi CXXXI de 2013 Relative à Certaines Modifications Législatives Reliées à La Quatrième Modification de La Constitution*). <https://mkogy.jogtar.hu/jogszabaly?docid=a1300131.TV>.
- Országgyűlés (Parlement de Hongrie), Secrétariat. 2017. « Nemzetiségek Jogai - Nemzetiségi Önkormányzatok (Les droits des nationalités - les autogouvernements des nationalités) ». https://www.parlament.hu/documents/10181/1202209/Infojegyzet_2017_19_nemzeti_segi_onkormanyzatok.pdf/19350a97-ecef-4b87-ade5-06811626ba43.
- Palasik, Mária. 2000. *A jogállam megteremtésének kísérlete és kudarca Magyarországon, 1944-1949 (La tentative et l'échec de l'établissement de l'établissement de l'État de droit en Hongrie, 1944-1949)*. Budapest: Napvilág Kiadó.
- Pálffy, Géza. 2001. « The Impact of the Ottoman Rule on Hungary ». *Hungarian Studies Review* 28 (1-2): 109-32.
- . 2015. « Le siècle des ruptures et compromis : nouvelle approche de l'histoire du Royaume de Hongrie au cours du XVIIe siècle ». *Histoire, économie société* 34 (3): 78-89.
- Pap, Milán. 2013. « 'Nép és a szülőföld igaz szeretete' A szocialista hazafiaság fogalma a Kádár-rendszerben ». *Politikatudományi Szemle* 22 (1): 68-83.
- Park, Robert E. 1950. *Race and Culture*. His Collected Papers, v. 1. Glencoe: Free Press.
- Park, Robert E., et Edward Byron Reuter. 1940. *An Outline of the Principles of Sociology*. College Outline Series. New York: Barnes & Noble.
- Parsons, Talcott. 1951. *The Social System*. Glencoe: Free Press.

- Pataki, Zsolt G. 2002. « Overview of Proposals for Minority Self-Governments of Hungarian Minorities in Central Europe ». In *Minority Governance in Europe*, édité par Kinga Gàl, 245-71. Budapest: Open Society Institute.
- Péter, Lászlò. 2012. *Hungary's Long Nineteenth Century - Constitutional and Democratic Traditions in a European Perspective*. Leiden: Brill.
- Petersen, William. 1980. « Concepts of Ethnicity ». In *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, édité par Stephen Thernstrom, 234-42. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Pfefferkorn, Roland, et Jean-Noël Sanchez. 2015. « La fabrique des imaginaires nationaux. Introduction ». *Raison présente* 193 (1): 13-17. <https://doi.org/10.3917/rpre.193.0013>.
- Piasere, Leonardo. 2014. « Qu'est-ce que l'antitsiganisme? » In *Roms, Tsiganes, nomades : un malentendu européen*, édité par Catherine Coquio et Jean-Luc Poueyto, 241-62. Paris: Karthala.
- Piotrowska, Anna G. 2013. « "Gypsy Music" as Music of the Other in European Culture ». *Patterns of Prejudice: Music and the Other* 47 (4-5): 395-408. <https://doi.org/10.1080/0031322X.2013.846615>.
- Pittaway, Mark. 2004. *Eastern Europe 1939-2000*. London: Bloomsbury Academic. <https://www.bloomsbury.com/us/eastern-europe-1939-2000-9780340762202/>.
- Plasseraud, Yves. 2012. *L'Europe et ses minorités*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Pogány, István. 2012. « Pariah Peoples: Roma and the Multiple Failures of Law in Central and Eastern Europe ». *Social & Legal Studies* 21 (3): 375-93. <https://doi.org/10.1177/0964663911429152>.
- Prévost, Paul, et Mario Roy. 2015. *Les approches qualitatives en gestion*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Purcsi Barna, Gyula. 2008. « Anti-Gypsy Initiatives and Raids in Pest County under Deputy-Lieutenant Lászlò Endre (1928, 1939-1944) ». In *Pharrajimos: The fate of the Roma during the Holocaust*, édité par Ágnes Daróczi et János Bársony, 49-68. New York: Idebate Press.
- Pyakuryal, Kailash. 2008. « Weberian model of social stratification - a viewpoint ». *Occasional Papers in Sociology and Anthropology* 7: 14-25. <https://doi.org/10.3126/opsa.v7i0.1108>.
- Pytlas, Bartek. 2013. « Radical-Right Narratives in Slovakia and Hungary: Historical Legacies, Mythic Overlaying and Contemporary Politics ». *Patterns of Prejudice* 47 (2): 162-83. <https://doi.org/10.1080/0031322X.2013.786199>.
- Ramsbotham, Oliver, Tom Woodhouse, et Hugh Miall. 2011. *Contemporary Conflict Resolution: The Prevention, Management and Transformation of Deadly Conflicts*. 3rd ed. Cambridge: Polity.
- Rawls, John. 1993. *Political Liberalism*. The John Dewey Essays in Philosophy ; No. 4. New York: Columbia University Press.
- . 2001. *Justice as Fairness - A restatement*. Cambridge: Harvard University Press.
- Raz, Joseph. 1978. *Practical Reasoning*. Oxford Readings in Philosophy. Oxford: Oxford University Press.
- Rex, John, et David Mason. 1986. *Theories of Race and Ethnic Relations*. Comparative Ethnic and Race Relations. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ritzer, George. 2010. *Contemporary Sociological Theory and Its Classical Roots: The Basics*. 3rd ed. San Francisco, CA: McGraw Hill.

- Roman, Ioana. 2013. « Gypsies Integration – Education for All ». *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 5th International Conference EDU-WORLD 2012 - Education Facing Contemporary World Issues, 76 (avril): 717-22.
<https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2013.04.193>.
- RomaniSintiGenocide.eu. s. d. « Le destin des Tsiganes (Roms et Sinti) pendant la Seconde Guerre mondiale ». RomaniSintiGenocide.eu. Consulté le 1 juin 2020.
<http://www.romasintigenocide.eu/fr/home>.
- Romsics, Ignàc, éd. 2016. *Magyarország Története (L'Histoire de la Hongrie)*. Budapest: Akadémiai Kiadó.
- Roy, Simon N. 2010. « L'étude de cas ». In *Recherche sociale - de la problématique à la collecte de données*, édité par Benoît Gauthier, 5ème, 199-225. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Sabbagh, Daniel. 2017. « La discrimination dans tous ses états ». In *Antiracistes*, édité par Michel Wieviorka, 45-59. Paris: Éditions Robert Laffont.
- Said, Edward W. 2003. *Orientalism*. 25th anniversary ed. / with a new preface by the author. New York: Vintage Books.
- Sandel, Michael J. 2009. *Justice: What's the Right Thing to Do?* London: Allen Lane.
- Sándor, János, Zsigmond Kósa, Klára Boruzs, Julianna Boros, Ildikó Tokaji, Martin McKee, et Róza Ádány. 2017. « The decade of Roma Inclusion: did it make a difference to health and use of health care services? » *International Journal of Public Health* 62 (7): 803-15.
<https://doi.org/10.1007/s00038-017-0954-9>.
- Saxonberg, Steven. 2001. *The Fall: A Comparative Study of the End of Communism in Czechoslovakia, East Germany, Hungary, and Poland*. Reading: Harwood Academic.
- Sayan, Pinar. 2018. « Enforcement of the Anti-Racism Legislation of the European Union against Antigypsyism ». *Ethnic and Racial Studies* 42 (5): 1-19.
<https://doi.org/10.1080/01419870.2018.1468568>.
- . 2019. « Enforcement of the Anti-Racism Legislation of the European Union against Antigypsyism ». *Ethnic and Racial Studies* 42 (5): 763-81.
<https://doi.org/10.1080/01419870.2018.1468568>.
- Schafft, Kai A., et David L. Brown. 2000. « Social Capital and Grassroots Development: The Case of Roma Self-Governance in Hungary ». *Social Problems* 47 (2): 201-19.
<https://doi.org/10.2307/3097198>.
- Schöpflin, George. 2000. *Nations Identity Power - The New Politics of Europe*. London: Hurst & Co. Publishers.
- Sen, Amartya. 2015. *Identité et violence*. Paris: Éditions Odile Jacob.
- Sheppard, Colleen. 2010. *Inclusive Equality the Relational Dimensions of Systemic Discrimination in Canada*. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Simons, Kenneth W. 1985. « Equality as a Comparative Right ». *Boston University Law Review* 65 (3): 387-482.
- Sintomer, Yves. 2013. « Les Sens de La Représentation Politique: Usages et Mésusages d'une Notion ». *Raisons Politiques : Études de Pensée Politique* 50 (2): 13-.
<https://doi.org/10.3917/rai.050.0013>.
- Sleeper, Maxine. 2001. « Anti-Discrimination Laws in Eastern Europe: Toward Effective Implementation Note ». *Columbia Journal of Transnational Law* 40 (1): 177-206.
- Smith, Anthony D. 1988. *The Ethnic Origins of Nations*. Oxford: Blackwell.

- . 2000. *The Nation in History: Historiographical Debates about Ethnicity and Nationalism*. The Menahem Stern Jerusalem Lectures. Hanover: University Press of New England.
- . 2010. *Nationalism: Theory, Ideology, History*. 2nd ed. Key Concepts. Cambridge: Polity Press.
- Sollors, Werner. 1986. *Beyond Ethnicity*. Oxford: Oxford University Press, Incorporated. <http://search.proquest.com/docview/2131839759/?pq-origsite=primo>.
- Soroksári Roma Nemzetiségi Önkormányzat (L'autogouvernement de nationalité Rom de Soroksár). 2017. « Hirdetmény- Gyermektábor (Annonce - camp de vacances pour enfants) ». soroksar.hu. 2017. <http://soroksar.hu/onkormanyzat/nemzetisegi-onkormanyzatok/soroksari-roma-nemzetisegi-onkormanyzat/hirdetmeny-gyermektabor>.
- Spencer, Steve. 2014. *Race and Ethnicity: Culture, Identity and Representation*. Second edition. New York: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203519165>.
- Spira, Thomas. 1967. « The Origins of Hungarian Nationalism in the History Textbooks of the "Vormärz" ». *Internationales Jahrbuch für Geschichts- und Geographie-Unterricht* 11: 289-96.
- Steinberg, Stephen. 2007. *Race Relations: A Critique*. Stanford: Stanford Social Sciences.
- Stewart, Michael. 1997. *The Time of the Gypsies*. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429495809>.
- , éd. 2012. *The Gypsy Menace: Populism and the New Anti-Gypsy Politics*. London: Hurst & Company.
- Stokes, Bruce. 2017. « What It Takes to Truly Be 'One of Us' In U.S., Canada, Europe, Australia and Japan, publics say language matters more to national identity than birthplace ». Pew Research Center. <https://www.pewresearch.org/global/2017/02/01/what-it-takes-to-truly-be-one-of-us/>.
- Sugar, Peter F. 2000. « The More It Changes, the More Hungarian Nationalism Remains the Same ». *Austrian History Yearbook* 31: 127-55. <https://doi.org/10.1017/S0067237800014399>.
- Sumner, William Graham. 1906. *Folkways: A Study of the Sociological Importance of Usages, Manners, Customs, Mores, and Morals*. New York: Dover Publications.
- Sussman, Robert Wald. 2014. *The Myth of Race: The Troubling Persistence of an Unscientific Idea*. Cambridge: Harvard University Press. <https://hup.degruyter.com/view/title/497047>.
- Switzer, Terri. 2002. « Nationalism in Hungarian Art, C. 1860-1920 ». Bloomington: Indiana University.
- Szabo, Miklos, et George K. Horvath. 1988. « Problems of Hungarian National Consciousness in the Second Half of the 20th Century ». *Social Research* 55 (4): 679-714.
- Szabóné Kármán, Judit, et Kriszta Naszádi. 2012. *Őszintén a cigányokról: Szabóné kármán judit romológussal beszélget naszádi kriszta*. Budapest: Harmat Kiadó.
- Szemesi, Sandor. 2008. « From Hajduhadhaz to Strasbourg: Article 14 of the European Convention on Human Rights in the Jurisprudence of the European Court of Human Rights, with Special Regard to Roma Educational Cases ». *Miskolc Journal of International Law* 5: 64-72.
- Szita, Szabolcs. 2014. « It Happened Seventy Years Ago, in Hungary ». *Revue Internationale de La Fondation Auschwitz*, n° 118: 146-54. <https://doi.org/10.4000/temoigner.998>.

- Szűcs, Zoltán Gábor, Attila Gyulai, et Bella Zágoni. 2015. « Választási ígéretetek a magyar országgyűlési választási kampányokban (Promesses électorales dans les campagnes d'élections de l'assemblée nationale) ». In *Ígéret, felhatalmazás, teljesítés*, édité par Gábor Soós, 15-42. Budapest: TK Politikatudományi Intézet.
<https://politikatudomany.tk.mta.hu/igeret-felhatalmazas>.
- Taguieff, Pierre-André. 1991. *Face au racisme*. Cahiers libres (non numéroté). Essais. Paris: La Découverte.
- . 1992. « Du racisme au mot « race » : comment les éliminer ? » *Mots. Les langages du politique* 33 (1): 215-39. <https://doi.org/10.3406/mots.1992.1756>.
- . 2001. *The Force of Prejudice: On Racism and Its Doubles*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- . 2016. « Face au racisme, à quoi sert le savoir ? » *Le Debat* 5 (192): 173-87.
- Tajfel, Henri, M. G. Billig, R. P. Bundy, et Claude Flament. 1971. « Social Categorization and Intergroup Behaviour ». *European Journal of Social Psychology* 1 (2): 149-78.
<https://doi.org/10.1002/ejsp.2420010202>.
- Tamir, Yael. 2019. « Not So Civic: Is There a Difference Between Ethnic and Civic Nationalism? » *Annual Review of Political Science* 22 (1): 419-34. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-022018-024059>.
- Taras, Ray, et Rajat Ganguly. 2010. *Understanding Ethnic Conflict*. Fourth edition. Boston: Longman.
- Tari, Lujza. 2012. « The Verbunkos, a Music Genre and Musical Symbol of Hungary ». *Bulletin of the Transilvania University of Brasov, Series VIII: Art & Sport* 5 (54) (1): 81-86.
- Tartakoff, Laura Ymayo. 2012. « Religion, Nationalism, History, and Politics in Hungary's New Constitution ». *Society* 49: 360-66.
- ternYpe – International Roma Youth Network. s. d. « 2 August – Roma Genocide Remembrance Day ». Roma Genocide Remembrance Initiative. Consulté le 1 juin 2020.
<http://2august.eu/the-roma-genocide/2-august-roma-genocide-remembrance-day/>.
- The Editors of Encyclopaedia Britannica. s. d. « Betyár | Hungarian Highwayman ». In *Encyclopedia Britannica*. Consulté le 1 juin 2020.
<https://www.britannica.com/topic/betyar>.
- Thornton, Marin Gabriela. 2014. « The Outsiders: Power Differentials between Roma and Non-Roma in Europe ». *Perspectives on European Politics and Society* 15 (1): 106-19.
<https://doi.org/10.1080/15705854.2013.873260>.
- Timmer, Alexandra, et Linda Senden. 2016. « Droit de l'égalité des genres en Europe Aperçu des règles de l'UE et de leur transposition en droit national en 2016 ». Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination.
- Tökés, Rudolf. 1996a. *Hungary's Negotiated Revolution: Economic Reform, Social Change and Political Succession*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 1996b. « Political Transition and Social Transformation in Hungary ». *Afers Internacionals*, n° 34/35: 79-101.
- . 1997. « Party politics and political participation in postcommunist Hungary ». In *The Consolidation of Democracy in East-Central Europe*, édité par Karen Dawisha et Bruce Parrott, 100-120. Cambridge: Cambridge University Press.
- Tompos Adam. 2016. « Olaszliszka tíz év után: 140 rúgás és ütés (Olaszliszka dix ans plus tard: 140 coups et blessures) ». *Magyar Nemzet*. 15 octobre 2016.

- <https://magyarnemzet.hu/archivum/hetvegi-magazin/olaszliszka-tiz-ev-utan-140-rugas-es-utes-4265819/>.
- Tóth, Gabor Attila. 2012. *Constitution for a Disunited Nation: On Hungary's 2011 Fundamental Law*. Budapest: Central European University Press.
- Tóth, Károly. 2013. *Equality and desegregation programmes in vocational education and training*. Szeged: SZTE JGYPK. http://www.jgypk.hu/dft/wp-content/uploads/2014/10/tankonyv_toth_equality_and.pdf.
- Tóth Péter. 2006. *A Magyarországi Cigányság Története a Feudalizmus Korában (Histoire des Tsiganes de Hongrie à l'époque du féodalisme)*. Budapest: Bölcsész Konzorcium.
- Tremlett, Annabel. 2009. « Comparing European Institutional and Hungarian Approaches to Roma (Gypsy) Minorities ». In *Minority Integration in Central Eastern Europe - Between Ethnic Diversity and Equality*, édité par Timofey Agarin et Malte Brosig. New York: Rodopi.
- Tumin, Melvin M. 1970. *Readings on Social Stratification*. Prentice Hall.
- Turgeon, Jean, et Jean Bernatchez. 2010. « Les données secondaires ». In *Recherche sociale - de la problématique à la collecte des données*, édité par Benoît Gauthier, 5ème, 489-528. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Új Magyar Gárda Mozgalom. 2011. « Az Új Magyar Gárda közleménye (La déclaration de la Nouvelle Garde hongroise) ». 4 mai 2011. <https://ujmagyargardamozgalom.com/content/%c3%a1s%c3%b3val-t%c3%a1madt-testv%c3%a9r%c3%a9re-majd-rend%c5%91r%c3%b6kre>.
- Ungváry, Krisztián. 2016. « Master Plan? The Decision-Making Process behind the Deportations ». In *The Holocaust in Hungary: Seventy Years Later.*, édité par Randolph Braham et Andras Kovacs, 105-46. Budapest: Central European University Press.
- Valuch, Tibor. 2005. *Magyarország társadalomtörténete - a XX. század második felében (Histoire sociale de la Hongrie - durant la deuxième moitié du 20ème siècle)*. Budapest: Osiris Kiado.
- Vambery, Rustem. 1944. « Nationalism in Hungary ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 232 (1): 77-85. <https://doi.org/10.1177/000271624423200113>.
- Van den Berghe, Pierre L. 1981. *The Ethnic Phenomenon*. New York: Elsevier.
- Vanhanen, Tatu. 1999. « Domestic Ethnic Conflict and Ethnic Nepotism: A Comparative Analysis ». *Journal of Peace Research* 36 (1): 55-73. <https://doi.org/10.1177/0022343399036001004>.
- Váradi, Luca. 2014. *Youths Trapped in Prejudice: Hungarian Adolescents' Attitudes towards the Roma*. Politische Psychologie. Wiesbaden: Springer Fachmedien Wiesbaden. <https://doi.org/10.1007/978-3-658-05891-3>.
- Varga, Bálint. 2016. *The Monumental Nation - Magyar Nationalism and Symbolic Politics in Fin-de-siècle Hungary*. Oxford: Bergham Books.
- Varga, Mihai. 2014. « Hungary's "anti-capitalist" far-right: Jobbik and the Hungarian Guard ». *Nationalities Papers* 42 (5): 791-807. <https://doi.org/10.1080/00905992.2014.926316>.
- Vasarhelyi, Miklos. 1995. *Rendszerváltás alulnézeteben (Changement de système vu du bas)*. Budapest: Pesti Szalon.
- Vercueil, Julien. 2016. « Hongrie (2009): Au coeur de la tourmente ». *Les Etudes du CERI*, 9.
- Vermeersch, Peter. 2007. *The Romani Movement - Minority Politics and Ethnic Mobilization in Contemporary Central Europe*. Oxford: Bergham Books.

- Vidra, Zsuzsanna, et Jon Fox. 2014. « Mainstreaming of Racist Anti-Roma Discourses in the Media in Hungary ». *Journal of Immigrant and Refugee Studies* 12 (4): 437-55. <https://doi.org/10.1080/15562948.2014.914265>.
- Viger, Jonathan. 2016. « L'émergence et la reproduction des nations : un essai bibliographique critique sur la réflexion théorique et l'analyse historique dans l'étude du nationalisme ». *Politique et Sociétés* 35 (1): 125-44. <https://doi.org/10.7202/1035795ar>.
- Vizi, Balazs. 2009. « Hungary - A model with lasting problems ». In *Minority Rights in Central and Eastern Europe*, édité par Bernd Rechel, 119-34. New York: Routledge.
- Voszka, Eva. 1990. « A katarzis nélküli átmenet elviselhetetlen könnyüése (La légèreté insupportable d'une transition non-cathartique) ». *Közgazdasági Szemle*, 687-701.
- Warner, W. Lloyd. 1936. « American Caste and Class ». *American Journal of Sociology* 42 (2): 234-37. <https://doi.org/10.1086/217391>.
- Weber, Max. 1995. *Economie et société*. Agora. Les classiques. Paris: Plon.
- Westen, Peter. 1990. *Speaking of Equality - An Analysis of the Rhetorical Force of « Equality » in Moral and Legal Discourse*. Princeton: Princeton University Press.
- Wieviorka, Michel. 2018. *Face au mal: le conflit, sans la violence*. Conversations pour demain. Paris: Textuel.
- Wilson, William J., et Richard P. Taub. 2007. *There Goes the Neighborhood: Racial, Ethnic, and Class Tensions in Four Chicago Neighborhoods and Their Meaning for America*. Vintage Books.
- Wimmer, Andreas. 2002. *Nationalist Exclusion and Ethnic Conflict: Shadows of Modernity*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Winant, Howard. 2000. « Race and Race Theory ». *Annual Review of Sociology*, 169.
- Wolff, Stefan. 2006. *Ethnic Conflict: A Global Perspective*. Oxford: Oxford University Press.
- Wrench, John, Judith Roosblad, et Karen Kraal, éd. 2009. *Equal Opportunities and Ethnic Inequality in European Labour Markets*. Amsterdam: Amsterdam University Press. <http://library.oapen.org/handle/20.500.12657/34459>.
- Young, Iris Marion. 2000. *Inclusion and Democracy*. Oxford Political Theory. Oxford: University Press.
- Zalaszentjakab Roma Nemzetiségi Önkormányzat (Autogouvernement de nationalité Rom de Zalaszentjakab). 2015. « Romanap - Zalaszentjakab (Journée Rom - Zalaszentjakab) ». 2015. <http://www.zalaszentjakab.hu/romanap.html>.
- Zeidler, Miklós. 2007. *Ideas on Territorial Revision in Hungary 1920-1945*. New York: Columbia University Press.
- Zolnay, János. 2012. « Abusive Language and Discriminatory Measures in Hungarian Local Policy ». In *The Gypsy « Menace » - Populism and the New Anti-Gypsy Politics*, édité par Michael Stewart, 25-41. London: Hurst & Co. Publishers.